


Google

# HISTOIRE
## DE
## FRANCE.

# HISTOIRE

## DE

# FRANCE,

DEPUIS l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de LOUIS XIV.

*Par* M. GARNIER, *Professeur Royal, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

20

TOME VINGTIEME.

Le prix, 3 livres relié.




*A PARIS,*

Chez { SAILLANT, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DESAINT, rue du Foin, la premiere porte cochere à droite en entrant par la rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXVIII.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*



# HISTOIRE DE FRANCE.



## CHARLES VIII.



LA retraite des princes à la cour de Bretagne, l'autorité dépoſée entre leurs mains; les vues trop ouvertes du duc d'Orléans ſur l'héritiere de cette ſouveraineté, indiſpoſerent une nobleſſe indocile & jalouſe. Le vicomte de Rohan, & ceux qui s'étoient attachés à ſon parti, regarderent la préſence du duc d'Orléans comme un obſtacle invincible à leur deſſein. Ceux même qui pa-

ANN. 1487.

Mécontentement des ſeigneurs Bretons; traité de Châteaubrient.

*Lobineau, hiſt. de Bret. Bouchard. Jaligny. Hiſt. Ludov. Aurelian.*

ANN. 1487. roiſſoient indifférents ſur le choix de l'époux qu'on donneroit à la princeſſe, furent alarmés d'une démarche innocente, ſans doute, mais peu réfléchie, dans laquelle s'étoit engagé le premier prince du ſang. Il avoit ramené à ſa ſuite Jacques de Guibé banni à perpétuité de Bretagne après la mort de Landois, & il l'avoit fait rétablir dans ſes charges. On conjectura que, fidele à l'alliance qu'il avoit contractée avec un miniſtre déteſté, le prince cherchoit l'occaſion de le venger. Le prince d'Orange & Leſcun, quoique complices de la mort de Landois, n'étoient pas vus de meilleur œil. On ſçavoit qu'ils n'étoient venus en Bretagne qu'à la ſollicitation de Madame de Beaujeu; qu'ils avoient entretenu avec elle un commerce ſecret, & qu'ils n'avoient point rougi de lui ſervir d'eſpions. Quoique depuis quelque temps elle les traitât comme des ennemis publics, on avoit lieu de douter ſi ce n'étoit point un jeu concerté entr'eux pour dérober aux yeux des puiſſances étrangeres le projet d'invaſion qu'on méditoit contre la Bretagne. En ſuppoſant même que cette haine fût réelle,

quelle confiance pouvoit-on prendre en deux hommes accoutumés à tout sacrifier à leur avancement ? S'ils avoient commencé par trahir leur bienfaitrice, dans l'espoir de parvenir à une plus haute fortune, seroient-ils plus fideles à leur nouveau protecteur ? résisteroient-ils plus courageusement aux nouvelles offres qu'on pouvoit leur faire ? Cependant ces deux hommes si justement suspects étoient à la tête de toute l'administration. Les Bretons considéroient encore que tout le poids de la guerre alloit tomber sur eux : que leurs campagnes seroient désolées, leurs maisons livrées au pillage, tandis que les *étrangers* pour lesquels on se battroit, resteroient toujours les maîtres, en cas que les affaires tournassent mal, de se racheter aux dépens de leurs hôtes. Ils conclurent que puisque le roi ne demandoit, pour laisser en paix la Bretagne, que l'expulsion des princes François, il falloit forcer leur maître, s'il en étoit besoin, à lui donner cette satisfaction. Le maréchal de Rieux, le comte de Laval, le vicomte de Rohan, & plus de cinquante autres gentilshommes, se re-

ANN. 1487.

ANN. 1487. tirerent à Châteaubrient & y formèrent une association à laquelle accéda peu de jours après le baron d'Avaugour, fils naturel du duc de Bretagne. Soit que ce jeune ambitieux se flattât que, malgré ses serments & le défaut de sa naissance, il pourroit avec le secours de la France exclure les héritieres légitimes; soit qu'il fût offensé, comme il le publioit, que son pere lui eût refusé son consentement pour épouser la sœur du vicomte de Rohan; soit enfin qu'il ne pût supporter de se voir subordonné à des étrangers, ni de partager avec le prince d'Orange les fonctions de lieutenant-général, on le vit, à la honte de l'humanité, faire cause commune avec les mécontents & s'armer contre son propre pere. Quelque odieuse que dût paroître au duc cette défection de ses premiers sujets, il s'abaissa jusqu'à leur envoyer une ambassade pour les inviter à se rendre auprès de lui: mais choqué des conditions qu'ils oserent lui prescrire, & échauffé par les discours des partisans du duc d'Orléans qui lui peignoient ses barons comme des séditieux & des traîtres, il les déclara criminels de lese-ma-

jesté, les priva de leurs charges & confisqua leurs biens. Ce remede violent ne servit qu'à aigrir le mal. Les Seigneurs, on leur doit cette justice, avoient une extrême répugnance à implorer le secours du roi qu'ils regardoient comme un protecteur trop dangereux; mais forcés à défendre leur vie, & n'espérant plus de se réconcilier avec le duc d'Orléans, ils traiterent avec André d'Espinai, archevêque de Bordeaux, & Imbert de Batarnai, seigneur du Bouchage, que Madame leur avoit envoyés en qualité de ministres plénipotentiaires. Ce traité portoit en substance : 1°. » Que » le roi ne feroit entrer en Bretagne » que quatre cents lances & quatre mille hommes d'infanterie, & » qu'il ne formeroit aucune demande » sur cette province tant que le duc » vivroit. 2°. Que ces troupes ne » pourroient être commandées que » par le maréchal de Rieux, ou par » quelqu'un des barons confédérés, » & qu'elles ne feroient le siege d'aucune place où le duc auroit établi » sa résidence. 3°. Qu'aussi-tôt que le » duc d'Orléans, le comte de Dunois, » le prince d'Orange & le seigneur

ANN. 1487.

Ann. 1487.

» de Lescun, contre lesquels se feroit la guerre, auroient évacué la » Bretagne, le roi en retireroit ses » troupes sans exiger aucun dédommagement «. Quoique toutes ces conditions parussent dictées par la défiance, & qu'elles ne tendissent qu'à faire échouer les projets que le conseil de France pouvoit avoir formés sur la Bretagne, le roi les accepta sans balancer, persuadé qu'aussi-tôt que la guerre seroit commencée il seroit le maître d'y déroger, sans que personne osât lui demander raison de sa conduite.

Ambassades en Espagne, en Flandre & en Angleterre.
*Lobineau.*
*Bacon. histor. Henric. 7.*

Le duc de Bretagne, sentant la grandeur du péril où il se trouvoit exposé, leva promptement des troupes & implora le secours de ses alliés.

Ferdinand & Isabelle, rois d'Aragon & de Castille, disputoient toujours à la France la propriété des comtés de Roussillon & de Cerdaigne : ils n'auroient pas laissé échaper une occasion si favorable de recommencer la guerre, s'ils ne se fussent trouvés engagés dans une entreprise plus importante : ils conquéroient le royaume de Grenade, & se proposoient d'é-

teindre la domination des Maures en Espagne. La prudence ne leur permettant pas de se déclarer ouvertement contre la France dans une pareille conjoncture, ils promirent seulement d'aider le duc, & de lui faire passer incessamment un corps de troupes auxiliaires. ANN. 1487.

Maximilien, roi des Romains, avoit les armes à la main : il brûloit de réparer ses anciennes pertes & de mériter la récompense qui lui étoit promise, mais il manquoit d'argent. La campagne précédente avoit épuisé ses ressources, & il avoit en tête un général qui ne lui laissoit pas le temps de respirer.

Le roi d'Angleterre étoit donc le seul qui pût alors secourir efficacement la Bretagne : deux puissants motifs devoient l'y déterminer, l'intérêt de sa couronne, & son propre honneur. Toute l'Europe connoissoit les obligations personnelles qu'il avoit au duc de Bretagne ; & quoique dans la suite il eût été forcé de chercher ailleurs un asyle, on sçavoit, & Henri lui-même ne l'ignoroit pas, que le duc n'avoit point trempé dans les criminelles intrigues de son ministre.

Landois seul avoit médité la trahison ;
Ann. 1487. & avoit porté la peine dûe à ses forfaits. Henri ne pouvoit donc sans se rendre odieux à ses sujets & sans se deshonorer aux yeux de l'Europe entiere, se refuser aux demandes de son ancien protecteur. Madame qui sentoit intérieurement toute la force de ces raisons, ne se flattoit pas d'en triompher ; mais comme la conquête de la Bretagne devenoit impossible, si elle étoit défendue par toutes les forces de l'Angleterre, elle se hâta de faire passer un ambassadeur à Londres pour suspendre du-moins les opérations de Henri & le tenir le plus long-temps qu'elle pourroit dans l'inaction. L'ambassadeur François complimenta Henri sur ses victoires, & le pria de faire au roi son maître le détail de ses dernieres campagnes. Il lui représenta que le roi d'Angleterre & le roi de France devoient se regarder comme freres, & resserrer de plus en plus ces doux liens qu'une heureuse sympathie avoit formés entr'eux lorsqu'ils avoient eu occasion de se voir. Pour donner à Henri l'exemple de la franchise & de la confiance, l'ambassadeur parla des

troubles de France ; il se plaignit amérement de Maximilien qui, bien que beau-pere du roi & obligé de le défendre, lui faisoit une guerre opiniâtre, & venoit de lui enlever les villes de Terouenne & de Mortagne. Passant ensuite aux affaires de Bretagne, il montra la nécessité où le roi se trouvoit d'étouffer promptement l'incendie avant qu'il eût gagné toutes les provinces du royaume. Il représenta que cette guerre étoit purement défensive de la part du roi, puisqu'elle n'avoit point d'autre objet que de faire rentrer dans le devoir des rebelles, & d'obliger le duc son vassal à leur refuser des secours. Il ajouta que le roi son maître connoissoit trop l'équité & la générosité du roi d'Angleterre pour craindre qu'il voulût épouser une querelle injuste, ni se liguer avec des séditieux : que les services qu'avoit pu lui rendre le duc de Bretagne, n'étoient après tout ni aussi grands, ni aussi désintéressés que ceux qu'il avoit reçus du roi de France ; que le duc s'étoit servi de lui pour retenir dans son alliance le roi Edouard ; qu'après la mort de ce prince le duc & son ministre l'autoient, ANN. 1487.

livré à un tyran ſanguinaire s'il ne ſe
ANN. 1487. fût enfui ſecrétement en France. Qu'au contraire le roi en ſe portant à le rétablir ſur le trône d'Angleterre, avoit plus écouté les mouvements d'un cœur généreux que les lâches conſeils de la politique, puiſqu'il eût été infiniment plus avantageux à la France de laiſſer ſur le trône d'Angleterre un tyran déteſté de ſes ſujets & par conſéquent incapable de donner de l'inquiétude à ſes voiſins, que d'y placer un prince brave, prudent & inſtruit par l'adverſité. Qu'au-reſte l'intention du roi de France n'étoit point de ſe prévaloir du paſſé pour exiger de ſon allié rien qui pût le compromettre : qu'il ſe croyoit trop heureux d'avoir obligé un prince qui méritoit ſi-bien que tout le monde prît ſa défenſe : que l'on n'ignoroit pas en France la ſituation de l'Angleterre, & combien il ſeroit dangereux d'en faire ſortir des troupes dans un temps où l'eſprit de révolte ſouffloit encore : que la ſeule grace que le roi lui demandât, c'étoit de réſiſter conſtamment aux importunités des rebelles, & de garder une exacte neutralité dans la guerre qui ſe préparoit.

Henri, après avoir quelque-temps délibéré avec son conseil secret, répondit à l'ambassadeur, qu'il étoit sensible comme il le devoit à l'intérêt que le roi de France vouloit bien prendre aux succès dont la fortune avoit couronné ses armes. Il s'étendit avec complaisance sur les opérations de la guerre qu'il venoit de terminer, & n'oublia rien de ce qui pouvoit donner une haute idée de sa prudence & de sa valeur. Ensuite venant au principal objet de l'ambassade, il dit que le roi de France & le duc de Bretagne étoient les deux personnes du monde auxquelles il avoit le plus d'obligations : qu'il avoit pour l'un & pour l'autre les sentiments qu'un fils bien né ne peut refuser à ceux qui lui ont donné le jour : que le plus grand malheur qui pouvoit lui arriver, que la nouvelle qui l'affligeroit le plus seroit d'apprendre qu'il fût survenu entr'eux des différents qui ne lui permissent pas de marquer à l'un & à l'autre à la fois jusqu'à quel point il leur étoit dévoué : que le seul rôle qui lui convînt dans l'affaire qui se présentoit, c'étoit celui de pacificateur & d'arbitre ; qu'il s'en charge- ANN. 1487.

roit volontiers, & qu'il n'épargneroit
ANN. 1487. ni soins, ni veilles, ni fatigues pour s'en acquitter heureusement : qu'il se rendroit même en France, s'il en étoit besoin, pour achever plus promptement une œuvre si sainte, & qu'il regarderoit ce pélerinage comme plus méritoire qu'aucun de ceux que la religion pût lui faire entreprendre : que cependant il pensoit qu'il étoit plus expédient de se faire précéder par un homme de confiance qui prendroit sur les lieux des informations exactes, & qui ébaucheroit la négociation : qu'au-reste il étoit fermement persuadé que le parti qu'il proposoit étoit à tous égards celui qui convenoit le mieux au roi de France, puisque ce prince y trouveroit les seuls avantages qu'il désiroit, la pacification de son royaume, & un moyen sûr d'acquérir de la gloire sans armer la jalousie de ses voisins.

Henri ne jugea pas à propos de s'expliquer plus clairement sur ce qu'il pensoit intérieurement des motifs qui portoient le roi à entrer en Bretagne. Comme l'ambassadeur François n'avoit rien touché, ni des droits que le roi réclamoit sur ce duché, ni du

projet de l'acquérir plus sûrement encore par un mariage, & qu'au contraire il avoit affecté de donner à Maximilien le titre de beau-pere du roi, Henri appréhenda de faire naître de nouvelles idées en laissant appercevoir ses craintes : il se contenta de glisser à la fin de sa réponse le mot de *jalousie.* Tout bien considéré, il n'étoit pas fâché de voir la guerre s'allumer entre le roi & le duc de Bretagne, parce que de quelque façon que les choses tournassent, il espéroit d'en recüeillir les principaux avantages. Si la France avoit le dessous, il espéroit qu'en se déclarant contre elle, il feroit revivre les droits de sa couronne sur la Guienne & la Normandie ; qu'il obtiendroit du-moins en forme de dédommagement la pension que Louis XI s'étoit engagé à payer à Edouard. Si au contraire la France triomphoit, il prévoyoit qu'il auroit toujours un moyen d'armer contre elle l'éternelle jalousie des Anglois, de tirer de ses sujets des subsides considérables, & de pacifier le différent sans rien débourser, en employant à propos sa médiation. Loin de trouver mauvais que le roi

ANN. 1487.

ANN. 1487. entreprît de chasser de Bretagne le duc d'Orléans, Henri qui connoissoit les prétentions du premier prince du sang par rapport à son mariage avec l'héritiere de ce duché, & qui voyoit dans l'accomplissement de ce mariage l'événement que l'Angleterre devoit le plus appréhender, auroit volontiers contribué à l'en chasser lui-même. La seule chose qu'il eût à redouter, & qu'il redoutât véritablement, c'étoit que la France n'accablât la Bretagne avant qu'il pût y faire passer des troupes; mais ce danger étoit incertain, ou du-moins fort éloigné. Henri comptoit sur la légéreté des François: il sçavoit que la Bretagne étoit hérissée de places fortes, & qu'abandonnée à elle-même elle avoit souvent résisté à tous les efforts du reste de la monarchie. Or il considéroit que dans cette guerre elle étoit défendue & par le premier prince du sang, héritier présomptif du trône, dont la qualité en imposeroit nécessairement à tous ceux qu'on enverroit pour le combattre, & par le roi des Romains qui espéroit de l'acquérir avec la main de la princesse. Toutes ces considérations déterminerent Henri à se tenir tranquille

jusqu'à ce qu'il vît plus clairement de quel côté pencheroit la balance.

Ann. 1487.

Guerre en Bretagne. Lobineau. Bacon, hist. Henr. 7. Jaligni. Hist. Ludov. Aurelian. Bellefortst, annal. de Fran.

Pendant qu'on négocioit à Londres, les François s'avançoient en Bretagne. Outre les quatre cents lances, & les quatre mille hommes d'infanterie promis aux barons, le roi comprénant combien il lui importoit d'accabler cette province avant qu'elle pût recevoir des secours étrangers, y fit entrer deux autres corps d'armée sous la conduite de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, de la Trémouille & de Saint-André. L'armée des barons agit la premiere : après s'être emparés de Rhedon, ils allèrent assiéger Ploermel. Le duc, malgré son grand âge & ses infirmités, voulut commander lui-même ses troupes. Il s'avançoit du côté de Ploermel lorsqu'il apprit que cette place avoit capitulé : il continua sa marche dans le dessein de livrer bataille. Son armée, composée de six cents lances & de seize mille hommes d'infanterie, étoit supérieure à celle qu'il alloit combattre, & il auroit eu tout lieu de se promettre la victoire s'il eût pu compter sur la fidélité de ses principaux officiers. Morice de Mené, ca-

ANN. 1487. pitaine de ses gardes, & fort accrédité parmi les Bretons, osa se déchaîner contre la perfidie des princes François qui abusoient, disoit-il, de la foiblesse & de la crédulité d'un vieillard pour le perdre plus sûrement: il persuada à ceux qui l'écoutoient, que le duc d'Orléans & les seigneurs qui l'accompagnoient ne verroient pas plutôt le combat engagé qu'ils se saisiroient de la personne du duc & le livreroient aux ennemis. Ce bruit se répandit dans l'armée & y jetta une telle épouvante qu'elle se dispersa, & que de toute cette multitude il resta à peine quatre mille hommes auprès du duc. Réduit à fuir devant les rebelles, il alla se renfermer dans la ville de Vannes où il se trouva bientôt assiégé. C'en étoit fait, les ducs de Bretagne & d'Orléans, le comte de Dunois & Lescun alloient tomber au pouvoir du roi, si le prince d'Orange ne fût promptement accouru à leur secours. Il sort de Nantes où il étoit resté, descend la Loire, aborde au Croisic & à Guérande où il ramasse tous les navires qu'il peut trouver, & entre heureusement dans le port de Vannes. Le duc de Breta-

gne & les princes François monterent avec tant de précipitation sur ces vaisseaux, qu'ils abandonnerent une partie de leurs équipages. Il restoit encore dans la place deux mille huit cents hommes de cavalerie & une nombreuse infanterie, mais fort peu de provisions. La Moussaye en tira la cavalerie ; & il tâchoit de gagner la ville de Nantes par des chemins détournés, lorsqu'il fut atteint par Adrien de l'Hôpital, qui battit & dispersa cette troupe fugitive. Vannes se rendit au bout de quelques jours ; la garnison qui manquoit de vivres & de chefs, se donna volontairement au roi, & fut incorporée dans les troupes Françoises. ANN. 1487.

Le duc & les princes qui l'accompagnoient étoient remontés par la Loire jusqu'à Nantes, où ils ramasserent à la hâte de nouvelles troupes & des munitions. Déja les François étoient en marche pour venir les assiéger. Nantes étoit alors la ville la plus considérable du duché, & la mieux fortifiée. Sa situation sur la Loire empêchoit qu'elle ne pût être investie réguliérement. François II en y fixant sa résidence n'avoit rien épar- Siege de Nantes. *Ibid.*

gné pour la rendre imprenable. Les
Ann. 1487. François furent obligés de diviser leur armée pour se porter des deux côtés de la Loire ; mais outre que ces deux camps ne pouvoient promptement se porter du secours en cas de besoin, on fut encore obligé, faute de monde, de laisser entiérement libre un espace de terrein assez considérable par où la ville pouvoit à chaque instant recevoir de nouveaux renforts : il y avoit peu d'apparence que personne osât entreprendre d'y en jetter. La Bretagne étoit en feu : des corps de troupes Françoises, cantonnés dans chaque district, & aux ordres des Barons confédérés, répandoient au loin la terreur. Les villes de Tréguier & de Lannion s'étoient déja mises sous la sauve-garde du Vicomte de Rohan ; d'autres ne songeoient qu'à se défendre, & alors que chacun trembloit pour ses propres foyers, personne ne songeoit à ce qui se passoit à Nantes. Madame étoit tellement persuadée que cette ville seroit forcée de capituler, qu'elle ne craignit point de la demander au roi pour récompense de ses services. Dans le transport que lui causoit un début si heureux, elle dit en

préſence du maréchal de Rieux : *Mon couſin de Montpenſier a cette nuit écrit au roi, que ſes gens aſſiégerent èr ſoir* (hier au ſoir) *la ville de Nantes, & & ſont déja dans les foſſés. Madame*, répondit le maréchal, *ce ne ſont pas là les termes que le roi a promis. Or, bien, ſoit, mais je ne crois pas que ſes gens y entrent par force, ni par compoſition. Ceux qui ont conſeillé au roi d'y faire mettre le ſiege, ne l'ont pas bien conſeillé; car Nantes, ainſi garnie comme elle l'eſt, eſt autre choſe que l'on ne penſe.* Ann. 1487.

C'eſt ainſi que le Maréchal cachoit, ſous une fauſſe ſécurité, la douleur qu'il reſſentoit du malheur de ſa patrie, & le reproche qu'il ſe faiſoit à lui-même d'en avoir été le premier inſtrument. Dunois, qui étoit enfermé dans la place, jugea qu'elle étoit perdue ſans reſſource, ſi l'on ne trouvoit le moyen d'y amener promptement du ſecours : quoiqu'il fût alors violemment tourmenté de la goutte, il ſe chargea d'en aller ſolliciter en Angleterre. Il ſort de Nantes avec un ſeul écuyer, & dirige ſa route vers S. Malo, ne marchant ordinairement que la nuit, & par des chemins peu

fréquentés, de peur d'être reconnu.
ANN. 1487. En traversant une vaste forêt il s'égara ; l'obscurité de la nuit, qui n'étoit dissipée que par des éclairs, les coups redoublés du tonnerre, le vent & la pluie rendoient sa situation déplorable. Après avoir erré long-temps, accablé de fatigue, en proie aux douleurs de la goutte, il descend de cheval, s'assied au pied d'un chêne, & plus occupé du péril où il laissoit ses amis que de son propre malheur, il pousse des cris perçants & verse un torrent de larmes. Revenu à lui-même il remonte à cheval, & arrive enfin à Saint-Malo. Les vents étoient contraires, & aucun vaisseau n'osoit sortir du port : son impatience ne lui permettant pas le moindre délai, trois ou quatre fois il s'embarqua, & autant de fois il fut rejetté sur la plage. Ce qu'il regardoit comme le plus affreux contre-temps, fut le salut de la Bretagne : les mêmes vents qui l'empêchoient de sortir, amenoient à pleines voiles un renfort de quinze cents hommes de vieilles troupes, que Maximilien envoyoit au secours du duc de Bretagne. En même temps Dunois apprit que les bas Bretons

instruits du danger où étoit exposé leur souverain, s'étoient assemblés tumultuairement, & qu'ils ne demandoient qu'un chef pour les conduire. Il alla s'offrir à eux, en choisit dix mille des mieux armés qu'il joignit à la troupe des Allemands, & les fit entrer dans la ville de Nantes par le côté que les François, à cause de leur petit nombre, avoient laissé entiérement dégarni. ANN. 1487.

Un autre renfort s'avançoit du fond de la Gascogne, au secours de la ville assiégée. Le sire d'Albret, à qui l'on avoit persuadé que dès qu'il paroîtroit en Bretagne il seroit choisi pour l'époux de la jeune princesse, avoit ramassé trois à quatre mille hommes, & avec cette petite troupe il se flattoit de traverser la Guienne & le Poitou; mais il se trouva investi dans le château de Nantron par le seigneur de Candale, lieutenant du sire de Beaujeu en Guienne. Réduit à capituler il congédia sa troupe, demanda pardon au roi, & promit d'être fidele à l'avenir. Le roi sçut mauvais gré à Candale d'avoir traité ce seigneur avec tant de douceur; car après toutes les preuves que l'on avoit

déja de sa perfidie, on n'espéra pas
Ann. 1487. qu'il observât plus religieusement ce nouveau serment, qu'il n'avoit fait les précédents.

Dans le temps que le siege de Nantes se poussoit avec le plus de vigueur, arriva l'ambassadeur que Henri avoit promis d'envoyer pour offrir sa médiation aux parties belligérentes. C'étoit Christophe Urswich son chapelain. Les historiens Anglois observent que ce monarque politique & économe ne choisissoit guere pour ministres & pour ambassadeurs que des ecclésiastiques, parce qu'ayant à sa disposition un grand nombre de bénéfices, il étoit toujours le maître de les récompenser sans épuiser ses trésors. Urswich fut reçu à la cour avec toutes les démonstrations de la joie la plus vive. Le jeune Charles que sa sœur formoit dans le grand art de dissimuler, qui lui avoit été si particuliérement recommandé par son pere, déclara qu'il avoit une si haute idée de la prudence & de l'intégrité du roi d'Angleterre, qu'il l'établissoit sans aucune rèstriction juge & arbitre de ses droits : il remit sur-le-champ à l'ambassadeur, de pleins pouvoirs

pour transiger en son nom avec le duc de Bretagne, promettant de ratifier tout ce qui seroit accordé entr'eux. En témoignant une confiance si aveugle au ministre d'une puissance rivale, Charles donnoit une preuve éclatante de modération, & cependant il ne couroit aucun risque : il sçavoit d'un côté que Henri ne redoutoit pas moins que lui l'accomplissement du mariage du duc d'Orléans avec l'héritiere de Bretagne, & que l'ambassadeur Anglois se garderoit bien d'accorder aucune proposition qui tendît à le favoriser. Il étoit informé d'une autre part que le duc d'Orléans plus absolu que jamais en Bretagne, & n'attendant plus que les dispenses du Saint Pere pour célébrer son mariage avec la jeune princesse, romproit un accord qui ne pouvoit se conclure qu'à ses dépens. Ce que le roi avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Urswich ne put traiter directement avec le duc de Bretagne que sa vieillesse & ses infirmités retenoient au lit; il fut adressé au duc d'Orléans, lequel, sans presque daigner l'entendre, lui dit avec un visage enflammé de colere, que le duc

ANN. 1487.

de Bretagne, après tous les services
ANN. 1487. qu'il avoit rendus à Henri, s'attendoit à recevoir de ce triomphant monarque de nombreuses troupes de cavalerie & d'infanterie, & non pas une froide exhortation à la paix : qu'on avoit lieu de s'étonner qu'un prince dont on vantoit la prudence se laissât si facilement duper par une femme & un enfant : qu'il songeât, pendant qu'il en étoit temps encore, à l'infamie dont il se couvriroit, & à la perte irréparable que feroit la nation Angloise, s'il souffroit que la Bretagne, cette province fertile, commerçante & alliée depuis tant de siecles à l'Angleterre, devînt la proie des François. Urswich repassa par la cour de France où il rendit compte du peu de succès de son voyage. Charles en parut affligé ; il chargea l'ambassadeur de prier Henri de ne se point rebuter & d'attendre pour offrir de nouveau sa médiation, qu'un revers éclatant eût abattu l'orgueuil des rebelles. Henri, sur le compte que lui rendit son ambassadeur, demeura convaincu que la cour de France, qui se montroit si humble, commençoit à sentir l'inutilité de ses efforts, &

ne

ne cherchoit qu'un prétexte honorable pour retirer ses troupes ; qu'au contraire les princes qui parloient si haut avoient apparemment des ressources qu'il ne connoissoit pas. Il en conclut qu'il n'étoit pas temps encore de se déclarer, & qu'il ne hasardoit rien en temporisant. Il se confirma davantage dans cette résolution, en apprenant, peu de jours après, que les François avoient été obligés de lever le siege de Nantes.

Ann. 1487.

Depuis que Dunois y avoit fait entrer les renforts dont nous avons parlé, les assiégés ne se tenoient plus comme auparavant renfermés dans l'enceinte des murailles : ils faisoient jour & nuit de fréquentes sorties & harceloient sans relâche les assaillants. Le roi qui s'étoit avancé à Ancenis pour veiller de plus près sur la conduite de ce siege, voyant qu'après six semaines de tranchée ouverte ses troupes étoient moins avancées que le premier jour ; que la fatigue, la désertion & les maladies lui enlevoient beaucoup de monde, abandonna cette entreprise : il chercha à réparer ce premier échec par des conquêtes moins difficiles. La ville de Clisson

Progrès des François en Bretagne. Histoire de Rosnyvinen. *Ibid.*

ANN. 1487. appartenoit au Baron d'Avaugour, l'un des ſeigneurs confédérés avec la France. La cour s'y rendit. Le roi, ou plutôt Madame, qui obſerva que cette place dominoit une grande étendue de pays, & qui craignit que le baron n'étouffât ſa colere & ne rentrât dans le devoir, crut devoir s'aſſurer de ce poſte important en y logeant une garniſon Françoiſe. D'Avaugour, outré de cet affront, retourna confus à la cour de ſon pere, d'où il n'auroit jamais dû s'éloigner, & obtint facilement ſa grace. Dès le commencement du ſiege de Nantes, le duc avoit publié une amniſtie générale; il avoit même promis des récompenſes à ceux de ſes ſujets qui, ayant traité avec la France, romproient cet engagement criminel, & viendroient au ſecours de leur patrie opprimée. Cette démarche, que la plupart des hiſtoriens taxent de foibleſſe, fait honneur à la politique de François II. Par cette déclaration qui ſembloit émanée d'un cœur paternel, il ruinoit la confiance que la France pouvoit prendre en ſes barons, les diſpoſoit eux-mêmes à rentrer dans le devoir ſur le moindre mécontentement

qu'ils recevroient de la France ; enfin il rendoit odieux au peuple ceux des grands qui, après une pareille invitation, persisteroient encore dans la révolte. Le Comte de Laval étoit, ainsi que nous l'avons dit, un des premiers barons confédérés ; mais au fond du cœur il étoit beaucoup plus Breton que François. Depuis le commencement de cette guerre il s'étoit tenu dans la ville de Vitré sans favoriser aucun des deux partis. Cette conduite le rendoit suspect à la France, il reçut ordre de venir à la cour. Le comte délibéra long-temps s'il obéiroit. Il s'y rendit enfin, & le roi lui déclara qu'il vouloit établir dans Vitré une garnison Françoise. Quelque accablant que fût cet ordre il fallut s'y soumettre. Du moment qu'il s'étoit mis lui-même au pouvoir du roi, il étoit trop tard pour rien refuser. L'armée royale s'approcha ensuite de Dol où commandoit Esprit de Montauban. La ville, quoique mal fortifiée, osa fermer ses portes, elle fut prise d'assaut & livrée au pillage. La petite ville de Saint-Aubin du Cormier opposa une plus vigoureuse résistance, & elle

Ann. 1487.

auroit rendu inutiles tous les efforts des
ANN. 1487. François s'ils l'eussent attaquée dans toute autre circonstance. Guillaume de Rosnyvinen, qui avoit servi avec la plus grande distinction dans toutes les guerres de Charles VII & de Louis XI, étoit depuis bien des années gouverneur de cette place. Il avoit mis tous ses soins & employé une partie considérable de sa fortune à la fortifier. Il avoit une garnison composée de soldats aguerris, & toutes sortes de provisions; mais ce brave guerrier, accoutumé à se sacrifier pour ses maîtres, n'avoit pas plutôt appris le siege de la ville de Nantes, qu'il y avoit envoyé la meilleure partie de sa garnison. Il ne doutoit point qu'après la levée du siege on ne lui renvoyât promptement ses soldats. Il fut trompé dans ses espérances; le duc d'Orléans employa ailleurs les vieux soldats de Rosnyvinen, & ne lui envoya à leur place qu'une partie des archers de sa garde, commandés par Desbarres dont il vantoit la bravoure & la fidélité. Celui-ci répondit mal à l'idée avantageuse qu'en avoit conçue le duc d'Orléans. Apprenant que l'armée royale s'approchoit de Saint-

Aubin, craignant, si la ville étoit réduite à capituler, d'être traité non comme un prisonnier de guerre, mais comme un rebelle, il s'enfuit précipitamment avec les archers qu'il avoit amenés, entraînant par son exemple la plupart des soldats attachés à Rosnyvinen. Ce brave officier à qui il ne restoit plus que quarante ou cinquante hommes seulement, résista plusieurs jours aux efforts d'une armée composée de quatorze mille combattants; il étoit déterminé à s'ensevelir sous les ruines de la place, si les prieres de ses amis, les larmes de ceux qu'il traînoit à une mort certaine, n'eussent triomphé de son opiniâtreté. Il consentit enfin à capituler, mais à des conditions honorables. Les François qui admiroient sa valeur, ne rejettèrent aucune de ses demandes. Les honneurs dont on le combla le perdirent à la cour de Bretagne : on disposa de ses charges; on pilla sa maison, on saisit ses revenus. Un outrage si peu mérité auroit pu jetter dans la révolte un sujet moins fidele. Rosnyvinen n'écouta que la voix de l'honneur. Il se rendit à Nantes, parut devant son souverain, & lui dit avec

ANN. 1487.

Ann. 1487. une noble assurance, que quatre de ses neveux, les seuls soutiens de sa famille, avoient perdu la vie en servant leur prince; que son frere qui avoit épousé la riche héritiere de Vaucouleurs étoit mort sur le champ de bataille; que pour lui, depuis qu'il avoit pu monter à cheval, il n'avoit jamais manqué aux besoins de la patrie; qu'il ne s'étoit point donné de combat en Bretagne où il ne se fût trouvé en personne: que bien qu'il eût été chercher du service en France lorsque sa patrie étoit tranquille, & qu'il eût acquis de la réputation dans les guerres de Charles VII & de Louis XI, toutes les fois que la guerre s'étoit déclarée entre les rois de France & les ducs de Bretagne, il avoit quitté sans balancer ses charges, avoit renoncé aux offres séduisantes de ces monarques, pour voler au secours de sa patrie: que non content de la servir de son épée, il avoit eu le bonheur d'assister ses maîtres dans des besoins urgents: que le duc n'avoit pas oublié que dans le temps où la Guerche fut surprise par les François, il lui avoit prêté deux mille écus: que plus récemment en-

core il venoit d'en prêter deux mille au comte de Dunois pour aider à faire subsister les renforts qu'il conduisoit à Nantes; enfin venant au détail de ce qui s'étoit passé à Saint-Aubin du Cormier, il se justifia si pleinement que le duc détestant la perfidie des ennemis de ce grand homme, & condamnant sa propre foiblesse, annulla une odieuse procédure, lui rendit ses biens, & ne pouvant dans ce moment l'indemniser pleinement des pertes qu'il avoit essuyées, le créa un de ses maîtres d'hôtel. An. 1487.

Pendant que le roi s'emparoit successivement des places fortes, qui couvroient la Bretagne du côté du Maine & de l'Anjou, l'armée ducale ne restoit pas dans l'inaction : elle assiégea & prit Rhedon, la premiere conquête des François, cédée par le roi au maréchal de Rieux. Celui-ci fut moins affligé de cette perte, qu'alarmé du danger que couroit une épouse jeune, belle & tendrement aimée. Elle étoit restée à la garde de cette place, tandis que le maréchal se fortifioit dans Ancenis ou accompagnoit le roi. Craignant que l'honneur de sa femme ne fût pas en sû-

reté dans une cour licencieuse, ou
Ann. [redacted] que peut-être on n'eût envie de venger sur elle les maux qu'il avoit faits à la patrie, il supplia le roi de vouloir bien écrire au duc pour la lui recommander : cette précaution étoit inutile ; François, naturellement généreux, fit rendre à la maréchale ses bijoux & ses meubles, la reçut avec tous les honneurs dûs à son rang, & lui donna une escorte pour la conduire sûrement à son mari, en disant, *qu'il ne faisoit point la guerre aux dames.*

De Rhedon, l'armée ducale s'avança en basse-Bretagne, & attaqua les places des barons mécontents : plusieurs villes furent prises, reprises, & pillées par les deux partis. La Bretagne ravagée par ses défenseurs & par ses ennemis, étoit à la veille de succomber ; le duc qui ne pouvoit toucher ses revenus ordinaires, ne fondoit plus ses espérances que sur l'approche de l'hiver, & sur les secours qu'il attendoit de ses alliés. Maximilien, qui avoit déja contribué à faire lever le siege de Nantes, envoya cette même année en Bretagne de nouveaux renforts composés

d'Allemands, de Suiſſes & de Walons. Le duc fut ſi ſenſible à cette nouvelle preuve d'amitié, qu'il écrivit ſur-le-champ au roi des Romains, que s'il pouvoit, avant un certain terme qu'il lui marquoit, ſe rendre lui-même en Bretagne à la tête d'une armée capable d'en chaſſer les François, il lui feroit épouſer ſans aucun délai ſa fille, lui feroit prêter ſerment de fidélité par les trois Etats de la province, & lui remettroit auſſi-tôt après ſon débarquement, pour place de ſûreté, la ville de Saint-Malo, regardée comme une des clefs de la Bretagne. Pluſieurs hiſtoriens blâment Maximilien de n'avoir pas ſçu profiter d'une ſi belle offre : ils n'ont pas ſans doute réfléchi avec aſſez d'attention ſur les triſtes conjonctures où il ſe trouvoit alors.

ANN. 1487.

Guerres des François dans les Pays-Bas, ſurpriſe de Saint-Omer & de Terouenne.

*Heuter. rer. Belgic. Haræus. ann. Brab. Pont. Gelric. Jaligni.*

Depuis la perte de Terouenne, le maréchal Deſquerdes ne prenoit aucun repos. Croyant ſon honneur intéreſſé à la recouvrer, trop foible pour l'aſſiéger dans les regles, il ſe propoſoit de la réduire par la famine s'il ne pouvoit parvenir à s'en rendre maître par ſurpriſe. Au cœur de l'hiver il l'avoit enveloppée en grande

Ann. 1487. partie par des forts qu'il avoit fait élever dans les environs, d'où ses troupes désoloient toute la campagne. La ville s'étoit trouvée trois ou quatre fois réduite à la plus affreuse disette : autant de fois Maximilien y avoit fait entrer des convois, sans que le Maréchal eût osé les attaquer. Ces secours dispendieux & momentanés n'eussent pu sauver la place, si elle n'eût trouvé une ressource plus durable & plus assurée dans l'assistance secrete qu'elle recevoit des bourgeois de Saint-Omer. Cette derniere ville qui, par le traité d'Arras, devoit rester neutre entre la France & les Pays-bas, jusqu'après la célébration des noces de Charles VIII avec la princesse Marguerite à laquelle elle avoit été donnée pour dot avec le reste de l'Artois, redoutoit extrêmement la domination Françoise. Déja même, sous le spécieux prétexte que les troupes légeres du maréchal Desquerdes avoient commis quelques hostilités sur son territoire, elle avoit traité secrétement avec le roi des Romains, & étoit disposée à recevoir une garnison Autrichienne. Desquerdes apprit ces particularités de quelques bourgeois que

les magiſtrats avoient chaſſés de la ville, parce qu'ils les ſoupçonnoient de trop d'attachement pour la France. Après avoir pris d'eux des informations exactes ſur les fortifications de la place, ſur la maniere dont s'y faiſoit le guet & la garde, il jugea qu'il ne lui ſeroit peut-être pas impoſſible de s'en emparer dans un temps où elle croyoit n'avoir rien à craindre, & avant qu'elle eût reçu la garniſon qu'elle attendoit. S'il laiſſoit à cette garniſon le temps d'arriver, il voyoit qu'il falloit dès-lors renoncer à tout eſpoir de recouvrer Terouenne. Pour ne donner aucun ſoupçon de ſon projet, il fit défiler ſes troupes par des chemins détournés; il partit lui-même à la brune en habit de chaſſe, faiſant marcher devant lui pluſieurs chariots remplis d'échelles & recouverts de toiles & de filets. Après avoir marché toute la nuit, il s'approche avant le jour des murailles de Saint Omer, plante ſes échelles aux endroits qu'il ſçavoit être les moins obſervés; il y monte lui-même avec quelques ſoldats déterminés, égorge les ſentinelles qu'il trouve endormis; fait marcher ſes troupes en ſilence, les

Ann. 1487.

range dans la place publique & à l'entrée des principales rues. Au même instant il fait sonner tous les instrumens de guerre, & ordonne à ses soldats de pousser de grands cris. Les bourgeois éveillés en sursaut, appercevant les ennemis au milieu de la ville, ne pouvant ni les compter, ni s'attrouper, prennent la fuite, ou se barricadent dans leurs maisons. Le maréchal fait arrêter les fuyards, & leur ordonne d'aller déclarer à leurs concitoyens qu'il n'est venu ni pour les piller, ni pour les détruire, qu'il exige seulement qu'ils lui livrent la citadelle, & qu'ils prêtent au roi serment de fidélité. Il fut obéi; cette ville, contre laquelle avoient échoué toutes les forces & tous les artifices de Louis XI, fut conquise en peu d'heures par huit cents hommes, & sans effusion de sang. Desquerdes, content d'envoyer en France en qualité d'ôtages quelques-uns des principaux citoyens qu'il soupçonnoit de trop d'attachement pour Maximilien, traita la multitude avec douceur, & s'appliqua à faire aimer la domination Françoise.

ANN. 1487.

La prise de Saint-Omer assuroit

celle de Terouenne, désormais enveloppée de tous côtés par des garnisons Françoises. Quoiqu'il ne restât plus à Maximilien aucune espérance de la conserver long temps, il ne voulut pas qu'on lui pût reprocher de l'avoir abandonnée. Il ordonna donc à Philippe de Cleves, à Bossut & à Baudouin d'unir leurs forces, & d'y faire entrer un nouveau convoi. Desquerdes, averti de leur marche, s'avança pour les combattre; mais après avoir reconnu leurs forces, il ne jugea pas qu'il dût acheter par beaucoup de sang une conquête qui ne pouvoit lui échapper. Quelque considérable que fût ce convoi, il ne pouvoit longtemps suffire pour alimenter une garnison nombreuse & une ville extrêmement peuplée. Il resta donc tranquille pendant quelques jours : ayant appris que la disette commençoit à se faire sentir de nouveau dans la ville, il acheva de l'accroître en mettant le feu à quelques villages voisins d'où les bourgeois tiroient des vivres à la faveur de l'obscurité, & fit battre la campagne par des détachements de troupes légeres. Le hasard le servit bien; ses coureurs lui amenerent

ANN. 1487.

ANN. 1487. un homme de peu d'apparence, mais en état de lui rendre un service important. C'étoit un de ceux qui avoient la charge de veiller sur le beffroi, & de sonner la cloche de ville lorsqu'il découvroit l'ennemi. Le maréchal s'étant enquis de la fortune de cet homme, & ayant appris qu'il étoit réduit à la derniere misere, ainsi que la plupart de ses concitoyens, sçut tellement le gagner par l'espoir des récompenses, & en lui remettant sous les yeux le service qu'il rendroit à sa patrie, qu'ils convinrent du jour & de l'heure où les François pouroient entrer dans la place sans être apperçus. Le projet s'exécuta; les bourgeois qui s'attendoient à se voir exterminés, furent surpris de la clémence du vainqueur & bénirent une si heureuse trahison.

Dans le temps où l'on croyoit le maréchal Desquerdes uniquement occupé à s'assurer de Terouenne, il tendoit une nouvelle embûche aux généraux ennemis. Par ses ordres, un archer François alla se présenter au gouverneur de Lisle, promettant pour une très-modique récompense de lui fournir les moyens de se couvrir de

gloire, & de venger toutes les pertes de Maximilien. Invité à découvrir plus particuliérement son projet, il représenta que les François plus occupés de la guerre de Bretagne que de celle des Pays-Bas, avoient prodigieusement affoibli les garnisons de presque toutes les villes de la frontiere; que le maréchal Desquerdes, dans le dessein de poursuivre ses projets, avoit achevé d'en tirer tous les hommes de service; que rien ne seroit si facile dans de pareilles circonstances, que d'enlever l'Artois aux François. Il s'engageoit en particulier de livrer la ville de Béthune, sans qu'il en coûtât la vie à un seul homme. Il avoit, disoit-il, un camarade *aussi* ennuyé que lui du service de France, lequel occupoit une maison contiguë aux murs de la ville. Cet ami pouvoit, sans que personne s'en doutât, faire un trou aux murailles, recevoir dans sa maison une troupe d'hommes déterminés, s'emparer avec eux d'une des portes de la ville, & donner une libre entrée aux troupes du roi des Romains. Le gouverneur ne manqua pas de faire part de cette ouverture à Philippe de Cleves: ce- Ann. 1487.

ANN. 1487. lui-ci ayant déſiré d'entretenir le tranſfuge, trouva tant de facilités dans tout ce qu'il propoſoit, qu'il accepta ſes offres, & lui donna des sûretés pour la récompenſe. Cependant comme il lui reſtoit encore quelques doutes ſur la ſincérité de cet agent, il fit préparer à tout événement un grand nombre d'échelles, & ſe propoſa de marcher ſi bien accompagné, qu'il fût en état d'employer la force ſi la ruſe étoit inutile. Il ramaſſa donc environ trois mille hommes de troupes réglées, avec un corps aſſez conſidérable de nobleſſe qu'il avoit invitée à ſe rendre en armes auprès de lui, ſans déclarer où il avoit deſſein de la conduire. Pour marcher avec plus d'ordre & de ſecret, Philippe diviſa ſa petite armée en deux bandes; la premiere, preſque toute compoſée d'infanterie, marchoit ſous les ordres de Naſſau & de Boiſut; lui-même conduiſoit la ſeconde, compoſée de l'élite de la cavalerie. Deſquerdes, qu'on croyoit fort occupé à fortifier Terouenne, ſe déroba de cette ville, & vint avec cinq cents lances fournies, ſe poſter ſur la route que tenoient les ennemis. Après avoir

laissé passer la premiere division, composée presque toute entiere d'infanterie, il se leva de son embuscade, fondit sur elle à bride abattue, la renversa & en fit un grand carnage. Philippe de Cleves, qui suivoit avec la cavalerie, appercevant la déroute d'une partie de son armée, prit honteusement la fuite. Nassau & Bossut resterent prisonniers, & avec eux le jeune Charles d'Egmond, fils infortuné d'Adolphe, dernier duc de Gueldres. Il servoit alors en qualité de simple officier dans les armées d'un prince qui s'étoit approprié son héritage. ANN. 1487.

Ces pertes consécutives avoient extrêmement affoibli Maximilien : ses frontieres étoient ouvertes, ses sujets murmuroient ; il lui restoit peu de troupes, & il manquoit absolument d'argent. Dans une position si embarrassante, c'étoit beaucoup qu'il pût encore envoyer en Bretagne de foibles secours. Le projet d'y conduire une armée capable d'en chasser les François, étoit devenu pour lui un projet impraticable. Loin de songer à voler à la défense de son allié, il auroit eu besoin qu'une autre puis-

Ann. 1487.

ſance fût venue le défendre, & ſe préſerver des malheurs où il étoit à la veille de tomber.

Nouvelles intrigues en Bretagne. Réconciliation du maréchal de Rieux. *Jaligni. Lobineau. Belleforeſt, Annales de Fr. Godef. Recueil de Pièces.*

La Bretagne étoit toujours le théâtre d'une guerre ſanglante. Le roi déja maître d'Ancenis, de Cliſſon, de Châteaubrient, de la Guerche, de Vitré, de Dol, de Saint-Aubin, de Ploermel, de Vannes & d'Aurai, voyant que la ſaiſon étoit avancée, diſtribua ſes troupes dans toutes ces places, ordonnant aux commandants de continuer à harceler l'ennemi ſans lui donner le temps de reſpirer : enſuite il quitta la Bretagne, traverſa une partie du Maine, & s'arrêta quelque temps dans la Normandie d'où l'armée tiroit en grande partie ſes ſubſiſtances.

Tant que la guerre s'étoit pouſſée avec vigueur, l'agitation & le trouble, inſéparables des opérations militaires, avoient en quelque ſorte étourdi les princes ſur le danger de leur ſituation : lorſqu'après le départ du roi ils vinrent à balancer leurs eſpérances & leurs craintes, ils virent clairement qu'ils étoient entiérement perdus ſi, avant le retour du roi, ils ne trouvoient quelque moyen d'opérer

une révolution. Le roi d'Angleterre, sur lequel ils avoient compté ne se déclaroit point. Les barons qui disposoient d'une partie des forces de la Bretagne, persistoient dans leur révolte. Le peuple réduit à l'indigence, & animé par des émissaires secrets, imputoit au duc d'Orléans & à ses partisans, tous les malheurs dont il se trouvoit accablé. Déja même il s'étoit élevé une violente sédition dans la ville de Nantes; les bourgeois avoient pris les armes, & s'étant assemblés tumultuairement devant le château, ils avoient menacé de massacrer les François sous les yeux, & jusque dans le palais de leur prince. Quoique cette révolte eût été promptement dissipée, elle pouvoit à chaque instant se rallumer avec plus de fureur. Dans une situation si embarrassante, les princes jugerent que le seul parti qu'ils eussent à prendre étoit de se réconcilier avec les barons à quelque prix que ce fût, & d'animer la jalousie des puissances étrangeres, en leur dévoilant les projets ambitieux & les ruses du conseil de France. Ils commencerent par publier, que n'étant venus en Bretagne ANN. 1487.

ANN. 1487.
qu'à la priere du duc leur allié, & dans l'intention de le défendre, ils étoient prêts à en sortir si le roi promettoit de le laisser en paix, & de lui rendre les places qu'il lui avoit enlevées injustement. Pour preuve de la sincérité de leurs intentions, ils envoyerent demander un sauf-conduit pour Lescun, qu'ils avoient chargé de traiter des conditions de leur retour. Sur le nom de cet ambassadeur, Madame soupçonna quelque nouvel artifice, elle s'en expliqua clairement dans le conseil : mais comme un refus absolu de l'entendre eût pu passer pour un déni de justice, elle fit expédier le sauf-conduit dans la forme la plus authentique. Au-lieu de se rendre directement à la cour, Lescun passa par Ancenis, où se tenoit le maréchal de Rieux. Il lui fit un tableau si touchant du malheur de la Bretagne, il le pria avec tant d'instances d'étouffer ses ressentiments, il lui offrit de la part du duc des conditions si honorables, que le maréchal content d'avoir abaissé ses rivaux & son propre maître jusqu'à implorer son secours, jura de réparer promptement les

maux qu'il avoit causés à sa patrie.
Il ne lui falloit plus qu'un prétexte ANN. 1487.
pour rompre avec la cour de France ; il chargea Dubois, l'un de ses gentilshommes, d'accompagner Lescun, & de déclarer, au cas qu'on rejettât la demande des princes, qu'il se croyoit dégagé de ses promesses. Fier de ce premier succès, Lescun se rendit à la cour & eut audience au Pont-de-l'Arche. Jugeant bien lui-même que dans l'état où se trouvoient les affaires, l'accommodement dont on l'avoit chargé étoit absolument impraticable ; il ne s'attacha dans tout son discours qu'à mortifier Madame. Il releva les abus du gouvernement, l'infraction des articles accordés aux Etats de Tours, les injustes persécutions qu'on avoit suscitées au duc d'Orléans, & finit par proposer des conditions si dures qu'elles eussent paru indécentes, même dans la bouche d'un vainqueur. On l'écouta avec indignation, & on le congédia avec mépris. Dubois vint à la charge, il déclara que le roi ayant manifestement enfreint les deux premiers articles du traité de Châteaubrient, soit en faisant entrer en Bretagne un plus

grand nombre de troupes qu'on n'en
ANN. 1487. étoit convenu, soit en formant le siege de Nantes où le duc résidoit; le maréchal de Rieux s'attendoit que du-moins Sa Majesté observeroit le troisieme en évacuant incessamment la Bretagne, & en rendant au duc les places qu'il lui avoit enlevées, puisque les princes du sang, contre lesquels seuls se faisoit la guerre, offroient de quitter la Bretagne, & ne demandoient qu'à vivre en paix. Madame essaya d'abord de séparer la cause du maréchal de celle des princes, & éluda long-temps la demande de Dubois; mais voyant que cet homme insistoit plus fortement, & qu'il s'oublioit jusqu'à menacer. *Mon ami*, lui répondit-elle, *vous direz à mon cousin de Rieux, votre maître, que le roi n'a point de compagnon, & que puisqu'on s'est mis si avant, il faut qu'il continue.*

Le maréchal s'attendoit à cette réponse. Comme il avoit eu la précaution de rester le plus fort dans Ancenis, il en fit sortir le petit nombre de François qu'il y avoit admis, obligea le reste de la garnison & les bourgeois à prêter un nouveau serment

de fidélité au duc de Bretagne, & il en partit vers la brune pour se rendre à Châteaubrient. Cette ville appartenoit à François de Laval, son gendre, seigneur de Montafilant, qui devoit ce jour même donner à souper à une partie des barons confédérés. Le maréchal résolut de se montrer à eux bien accompagné, avant qu'ils eussent reçu la nouvelle de son changement. Il avoit fait avancer, par différents chemins, plusieurs corps de troupes qui l'attendoient à quelque distance de la ville. Il se présenta au commencement de la nuit à l'une des portes. On le connoissoit, ainsi on ne fit aucune difficulté de le laisser entrer; on ne le chicana pas même sur le grand nombre de soldats qui formoient son cortege. Après avoir rangé ses gens sur la place du château, il monte, bien escorté, à l'appartement où étoient assemblés les barons. *Messieurs*, leur dit-il en promenant sur eux ses regards, *vous sçavez quelles ont été les conditions du traité que nous formâmes dans ce lieu même avec les François. On s'est étudié à n'en observer aucune. Je m'en suis plaint, on s'est offensé de mes remontrances; & on ne*

ANN. 1487.

*cache plus aujourd'hui le projet qu'on a* ANN. 1487. *d'asservir la Bretagne & de la traiter en pays de conquête. Il est temps enfin de montrer qui nous sommes. Cette place est déja au pouvoir du duc notre maître; mais comme j'y suis entré en ami, je ne prétends violenter la volonté de personne. Ceux qui seront tentés de rentrer dans le devoir, peuvent rester ici & compter sur mon amitié. Ceux qui aimeront mieux persister dans l'alliance de la France, auront la liberté de sortir avec armes & bagages. Délibérez.* Le seigneur de Montafilant qui, en s'obstinant à demeurer fidele au roi, auroit commencé par perdre sa place de Châteaubrient, passa du côté de son oncle, & prêta serment de fidélité entre ses mains. Son exemple entraîna la plupart des autres seigneurs qui se trouverent présents. Quelques-uns seulement eurent le courage de résister, & profiterent de la permission qu'on leur donnoit de se retirer.

Rieux eût bien désiré de ramener aussi le vicomte de Rohan : il entama à ce sujet une négociation, & se flatta pendant quelque temps de réussir. Mais comme on ne donnoit à Rohan aucune assurance sur le mariage qu'il désiroit,

désiroit, comme on ne lui offroit aucun dédommagement assez considérable pour qu'il voulût s'en désister, il se lia plus étroitement encore avec la France, & continua de ravager la basse-Bretagne. Le maréchal qui jusqu'alors avoit favorisé les prétentions du vicomte, se livra entiérement à Lescun. Ann. 1487.

Ligue en faveur du sire d'Albret. *Ibid. Olagarai, Hist. de Foix.*

Quoique Lescun eût affecté de se montrer un des partisans les plus zélés du duc d'Orléans, & qu'il travaillât en apparence à ménager le mariage du premier prince du sang avec l'héritiere de Bretagne, il cachoit au fond de son cœur un projet bien différent : toutes ses vues, toutes ses démarches tendoient à lui faire préférer le sire d'Albret son compatriote & son ami. Ne pouvant se dissimuler l'énorme disproportion d'âge, de biens, ni les autres obstacles qui s'opposoient à cette union, il avoit attendu des conjonctures propres à les faire disparoître. Lorsqu'il vit les choses arrivées au point où il les désiroit, & qu'il se fut secrétement assuré du maréchal de Rieux & de madame de Laval, gouvernante des jeunes prin-

Ann. 1487. cesses, il usa de tout l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit du duc pour lui arracher son consentement. Il lui représenta donc, que l'unique moyen d'anéantir les injustes prétentions de la France, & d'assurer à sa fille la succession entiere de son Etat, étoit de lui choisir pour mari un prince qui eût des droits antérieurs à ceux que réclamoit Charles VIII : que le sire d'Albret étoit dans ce cas, puisque par son mariage avec Françoise de Bretagne, fille unique de Guillaume de Penthievre, frere aîné de Nicole, il se trouvoit revêtu de tous les droits de la maison de Blois : que ce seigneur, loin de l'inquiéter jusqu'à ce jour, n'avoit paru enflammé que du désir de le défendre : que l'honneur que lui feroit le duc en le choisissant pour son gendre, assureroit le bonheur de la princesse : que la Bretagne, dans l'état où elle étoit réduite, ne pouvoit se passer de secours étrangers : que le sire d'Albret, outre les vastes possessions qu'il tenoit en France, disposoit encore de toutes les forces de la Navarre, dont l'héritiere avoit épousé son fils, & qu'il avoit assez de crédit sur l'esprit de Ferdi-

nand & d'Isabelle, rois d'Aragon & de Castille, pour les engager dans une ligue offensive & défensive contre la France : qu'indépendamment des troupes qu'il ameneroit avec lui, il avoit déja en Bretagne une compagnie d'ordonnance qu'on lui avoit enlevée en Guienne, & qui ne manqueroit pas de revenir à lui dès qu'il la rappelleroit : que cet exemple pouroit entraîner d'autres capitaines, & produire une désertion générale dans les troupes ennemies : qu'Albret prêt à renoncer à tous les avantages qu'il pouvoit se promettre de la cour de France, & à risquer sa fortune & sa vie pour la cause d'un allié, avoit droit d'exiger qu'on lui assurât la main de la princesse, s'il étoit assez heureux pour la défendre. Le duc se laissa tellement persuader par ce discours, que sans faire attention aux engagements qu'il avoit déja pris, tant avec Maximilien qu'avec le duc d'Orléans, il signa tout ce que voulut son ministre. Lescun s'adressa ensuite aux seigneurs Bretons & leur insinua que l'unique objet qu'ils dussent avoir en vue, en choisissant un époux à leur princesse, c'étoit de ne point tomber

ANN. 1487.

ANN. 1487. au pouvoir d'un étranger capable d'opprimer leur liberté, & de les dépouiller de leurs privileges : qu'ils devoient désirer un duc qui vécût au milieu d'eux, qui n'eût point d'autre intérêt que celui de la province, qui ne conférât point les charges à des étrangers : que le sire d'Albret étoit à tous égards celui qui leur convenoit le mieux ; qu'il ne devoit point être regardé comme un étranger, puisqu'il étoit allié au sang de Bretagne, & qu'il représentoit le chef de la branche royale de Blois : qu'en confondant ainsi les droits des deux familles de Penthievre & de Montfort, les Bretons assureroient le repos de la province, & mettroient fin à une querelle qui avoit si long-temps désolé leur patrie : que le duc bien informé des avantages que cette alliance procureroit à la Bretagne, avoit déja donné son consentement. Après avoir tiré de cette maniere les scellés des principaux seigneurs Bretons, Lescun attaqua les princes François eux-mêmes, & ne désespéra pas d'en triompher : il leur exposa le triste état de la Bretagne, l'inutilité des efforts qu'ils avoient

faits jusqu'à ce jour pour la défendre ; le danger auquel ils exposoient leur allié, & auquel ils s'exposoient eux-mêmes, si, comme il y avoit beaucoup d'apparence, ils avoient à résister seuls à toute la puissance de la France. Il déclara que les Bretons perdoient courage, & ne pouroient plus être contenus, si on ne les flattoit de l'espérance de voir arriver incessamment des secours étrangers : que le sire d'Albret, puissant par lui-même, pere du roi de Navarre, & allié des rois d'Espagne, offroit d'amener un puissant renfort ; mais qu'il exigeoit qu'on lui donnât des espérances de se voir l'heureux époux de la princesse de Bretagne ; que sa prétention étoit sans doute extravagante, mais qu'après tout on ne hasardoit rien à lui donner de belles paroles : qu'après avoir tiré de lui les secours dont on ne pouvoit se passer ; on trouveroit toujours assez de moyens de le faire rentrer en lui-même, ou de l'écarter : qu'apparemment le duc d'Orléans, premier prince du sang, orné de tous les dons de la nature, & assuré du cœur de sa maîtresse, ne redoutoit pas beaucoup un pareil rival. ANN. 1487.

Quelque artifice qu'employât Lescun, il ne put vaincre la résistance du duc d'Orléans. Ce prince ne voulut ni céder ses droits, ni promettre une chose qu'il n'avoit pas intention de tenir. Dunois fut moins scrupuleux, il donna d'abord son scellé, puis s'en repentit, & chercha à le retirer. La dame de Laval en étoit dépositaire. Il alla la trouver, & lui dit, qu'après bien des débats il avoit enfin triomphé de la répugnance du duc d'Orléans : que ce prince consentoit à donner aussi son scellé, mais qu'il vouloit qu'il fût exactement copié sur le sien. Il la pria donc de le lui rendre promptement, afin de profiter de ce moment favorable, & de ne pas laisser au duc le temps de la réflexion. Il l'obtint par cet artifice, & n'eut garde de le rendre.

Ann. 1487.

Albret, informé de ce qui se ménageoit en sa faveur à la cour de Bretagne, leva promptement des troupes, tant en Gascogne que dans la Navarre : il se rendit à la cour de Ferdinand, qui lui donna un renfort commandé par Mosen Gralla, capitaine de réputation ; & après avoir rassemblé quatre mille hommes d'élite, il

s'embarqua à Fontarabie, s'attendant à se voir salué en qualité de duc de Bretagne, aussi-tôt qu'il seroit débarqué.

Maximilien, qu'on lui sacrifioit, étoit alors réduit à l'état le plus déplorable où puisse tomber un souverain. Les efforts qu'il avoit faits les années précédentes, soit pour lutter contre les François, soit pour secourir son futur beau-pere, l'avoient obligé de surcharger ses sujets. Tant qu'il avoit paru redoutable, les Flamands s'étoient plaints, mais avoient payé; dès que la fortune se fut ouvertement déclarée contre lui, ils cessèrent de vouloir contribuer. Les soldats Allemands, dont Maximilien composoit ses troupes, ne recevant plus leur paie ordinaire, pilloient les campagnes, outrageoient leurs hôtes, & traitoient en esclave un peuple naturellement belliqueux & jaloux de sa liberté. Desquerdes échauffoit, par des pratiques sourdes, les germes de division & d'aigreur qui s'étoient emparés de l'esprit des Flamands. Depuis la prise de S. Omer, il menaçoit leurs frontieres, & pouvoit sans rencontrer d'obstacle, brûler & ravager leur

ANN. 1488.

Suite des affaires des Pays-Bas. Prison de Maximilien.

*Haræus. ann. Brabant.*

*Heuter. rer. Belgic.*

*Fisen, hist. Leod.*

*Jaligni.*

Ann. 1488. territoire. Il leur faisoit représenter par des émissaires secrets, que Maximilien, en suscitant une guerre injuste à la France, n'avoit eu pour objet que de les épuiser lentement, & de les réduire par degrés à une honteuse servitude : que le seul moyen qui leur restât de prévenir cette politique barbare, consistoit ou à forcer leur maître de faire la paix à des conditions raisonnables, ou à se mettre sous la sauve-garde du roi qui leur offroit sa protection : que l'armée Françoise, répandue sur leurs frontieres, étoit toute prête à pénétrer dans leur pays, soit pour les défendre s'ils étoient injustement opprimés ; soit pour les détruire s'ils épousoient la querelle de Maximilien. Les principales villes de Flandre demanderent à grands cris la paix, & menaçoient, en cas de refus, de pourvoir à leur sûreté particuliere. Maximilien accablé d'une multitude de requêtes, & n'ayant pas alors des forces suffisantes pour contenir ses sujets & faire face à l'ennemi, leur permit de s'assembler pour ébaucher eux-mêmes le traité. Il croyoit que par cette marque de confiance il s'attacheroit les Flamands,

qu'il les amuseroit du-moins jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendoit d'Allemagne ; & qu'alors il seroit maître de rompre des conditions accordées à son préjudice. Le passé auroit dû lui apprendre à mieux connoître le caractere des Flamands. Au-lieu de travailler sérieusement à la paix, les députés de chaque ville ne parlerent que des maux qu'ils avoient soufferts ; ils invectiverent contre les ministres de Maximilien. On soutint que depuis le petit nombre d'années qu'il gouvernoit les Pays-Bas, il en avoit tiré des sommes plus considérables que n'en tirerent jamais Philippe le Bon & Charles le Téméraire pendant toute la durée de leurs regnes. Qu'étoit devenu tout cet argent ? quel avantage en avoit retiré la patrie ? par quelles mains avoit-il passé ? quand finiroit l'oppression ? On conclut qu'il falloit prendre des mesures pour renvoyer aux Allemands leur souverain, délivrer la Flandre du joug des étrangers, & composer au jeune Philippe un conseil national. Ce projet, dont les Flamands ne s'étoient jamais entiérement désistés, gagna en peu de temps les suffrages de presque

ANN. 1488.

ANN. 1488. toute l'assemblée. Les têtes s'échauffoient : la sédition n'attendoit plus qu'un chef ; la fortune ne tarda pas à le présenter.

Adrien de Villain, seigneur de Rasseghem, avoit été banni de Gand lorsque Maximilien y entra, & qu'on trancha la tête à Guillaume Rym. Il s'étoit retiré à Lille où il se croyoit en sûreté. Mais Maximilien, qui sçavoit le crédit que cet exilé conservoit toujours sur les Gantois, l'avoit fait enlever furtivement du lieu de sa retraite, & le tenoit renfermé dans le château de Vilvorde. Liekerke, informé de la prison de son parent, entreprit de l'en tirer. Ayant épié le moment où le gouverneur s'étoit rendu à la cour du roi des Romains, il se présente à la porte du château en qualité d'étranger, & demande au concierge la permission d'examiner une forteresse dont il avoit tant entendu parler dans ses voyages. On le refusa d'abord ; mais ayant promis de payer au poids de l'or cette légere complaisance, il eut la permission d'entrer seul & sans armes. Son cousin se promenoit alors dans la cour. Il s'approche de lui sans affectation, &

lui dit à voix basse : *Il y a long-temps que vous vous promenez ici, suivez moi.* Ann. 1488.
Au même instant ils s'élancent sur le sentinelle qui gardoit la porte, l'étranglent avant qu'il puisse appeller du secours, sortent du château, montent sur des chevaux qui les attendoient, & arrivent à Tournai. Ils y trouverent Coppenole banni ainsi que Rasseghem, de la ville de Gand. Informés des dispositions de leurs concitoyens, & excités par le maréchal Desquerdes, qui n'eût pu trouver deux autres personnages également propres à fomenter une sédition, ils s'y rendirent à la faveur d'un déguisement, attrouperent leurs amis, parurent sur la place publique, où ils se déchaînerent contre la perfidie & la cruauté de Maximilien. Les magistrats étonnés prirent la fuite ; le peuple releva les bannieres des doyens des métiers ; rétablit son ancienne forme de gouvernement, & se mit sous la protection du roi de France.

La ville de Gand est située au milieu de la Flandre, & les troupes Françoises, aux ordres du maréchal Desquerdes, n'avoient point encore franchi la frontiere. On sentit la nécessité 15 Janvier.

ANN. 1488.

de s'assurer d'un entrepôt, ou d'une place de communication, afin que rien ne pût arrêter les secours dont la ville auroit besoin. Les Gantois, qui, dans le temps qu'ils appelloient les François, auroient été mortellement affligés de les voir s'établir dans leur voisinage, crurent qu'il étoit de la derniere conséquence de les prévenir, & de s'assurer eux-mêmes de l'entrepôt. Liekerke se chargea de l'entreprise. Il part de Gand avec trois mille hommes choisis, qu'il fait monter sur des chariots, & arrive au point du jour aux portes de Courtrai. La garde bourgeoise étonnée de voir arriver si matin cette multitude de chariots, demande ce que ce peut être. Liekerke & ses soldats implorent la pitié des bourgeois; ils déclarent, en poussant des cris douloureux, qu'ils sont une troupe de malheureux fugitifs, qui se sont dérobés à la fureur des Gantois, & qui cherchent un asyle. Pendant que les magistrats s'assemblent & déliberent, les prétendus suppliants mettent pied à terre, traversent les fossés sur la glace, escaladent les murs, & en moins de deux heures, ils se rendent

maîtres de la ville & de la forteresse.

Le roi des Romains étoit en Zélande lorsqu'il reçut la nouvelle de ce soulévement. Craignant avec raison que l'exemple de Gand n'entraînât les autres villes de Flandre, il s'approche de Bruges, distribue les troupes, qu'il conduisoit, dans les villages voisins, sous le commandement de Philippe de Cleves, & entre dans la ville avec sa garde ordinaire. Les bourgeois qui ne s'étoient point encore déclarés, ne firent aucune difficulté de l'y recevoir; mais lorsqu'ils vinrent à jetter les yeux sur leur situation, ils crurent leur perte assurée: ils étoient persuadés que Maximilien, qui ne pouvoit ignorer leurs murmures, ni leur commerce avec les Gantois, ne cachoit son mécontentement que pour mieux assurer sa vengeance; qu'il continueroit de dissimuler jusqu'à ce qu'il eût reçu les renforts qu'il attendoit d'Allemagne; qu'alors il lui seroit facile de s'emparer d'une des portes de la ville, d'y introduire une armée, & de traiter ces malheureux citoyens avec plus de dureté & de barbarie encore, qu'il n'avoit traité les Gantois quelques années auparavant.

Ann. 1488.

ANN. 1488.

Ces bruits sourds qui passoient de bouche en bouche, acquéroient de l'autorité, & remplissoient les esprits de défiance & de terreur. Dans de pareilles dispositions un mot mal entendu, un jeu peut produire des scènes sanglantes. Les principaux officiers de Maximilien se chauffoient autour d'un brasier dans la cour du palais, & raisonnoient d'évolutions militaires. *Essayons*, dit le jeune comte de Sorre, *ce que chacun sçait faire, & voyons qui formera le mieux le limaçon.* Aussi-tôt ils font prendre les armes à leurs compagnies, en présence d'une grande multitude de peuple qui s'étoit attroupé pour les regarder. Après plusieurs évolutions, le comte de Sorre, qui faisoit manœuvrer, cria : *Abaissez les piques.* Les bourgeois déja obsédés par la terreur, crurent entendre l'ordre d'un massacre général. Voyant venir à eux les soldats, les piques baissées, ils jettent de grands cris, les premiers rangs se renversent sur les seconds, un grand nombre d'hommes & de femmes sont foulés aux pieds; l'allarme se répand dans tous les quartiers de la ville; les ouvriers ferment leurs boutiques;

chacun s'arme en diligence, & va se ranger sous la banniere de quelqu'un des doyens des métiers : bientôt cinquante compagnies marchent enseignes déployées, & se rendent sur la place publique : ils s'y barricadent avec des chariots, & dressent cinquante pieces de canon pour en défendre l'approche. On délibere en tumulte, on crie qu'il est à propos de saisir les officiers de finance de Maximilien, & de les forcer de rendre compte de tout l'argent qu'ils ont arraché aux Flamands depuis plusieurs années. Sur-le-champ une des compagnies se détache & court investir leurs maisons : on enfonce les portes, on enleve les meubles, on met tout au pillage ; mais on ne trouve aucun de ceux que l'on cherchoit. Maximilien, dans ce premier moment d'horreur & d'épouvante, avoit rangé ses troupes dans la cour de son château, & s'y tenoit renfermé, espérant que l'approche de la nuit dissiperoit cette multitude séditieuse. Il en arriva autrement. Le peuple s'engagea par d'horribles sermens à ne point se séparer qu'il n'eût remédié aux désordres de l'administration. On

ANN. 1488.

Ann. 1488. dressa des tentes sur la place publique, & l'on y observa la même discipline que dans un camp retranché. Effrayé de cette étrange résolution, Maximilien députa le lendemain matin aux rebelles Philippe, fils d'Antoine de Bourgogne, & Lannoi Mingnoval, pour leur demander quel étoit leur dessein, & s'ils étoient résolus d'attenter à la vie de leur souverain? *Nous mourrons tous*, s'écrièrent-ils, *s'il en est besoin, pour le défendre; mais il faut qu'il nous livre ces hommes impitoyables qui nous tyrannisent depuis si long-temps, & qui s'engraissent du sang des malheureux.* Maximilien eût affronté mille fois la mort plutôt que de se souiller par une pareille lâcheté, il comprit alors tout le danger de sa situation; chaque instant en redoubloit l'horreur. Le bruit se répandit que le marcgrave d'Anvers s'avançoit avec une armée formidable pour arracher aux séditieux le roi des Romains, & réduire la ville en cendres. Aussi-tôt, sans examiner sur quoi le bruit étoit fondé, sans faire attention s'il étoit possible que Maximilien eût donné cet ordre au marcgrave, ils courent com-

me des forcenés vers le palais dans le dessein de massacrer ce prince & tous ceux qui formoient sa garde. Cet horrible forfait alloit être exécuté, si les principaux magistrats ne fussent accourus au-devant des séditieux, ne leur eussent montré l'horreur d'une pareille entreprise, & ne les eussent contraints, par leurs larmes & par leurs prieres, à différer du-moins jusqu'à ce que le fait fût pleinement éclairci. Le bruit se trouva faux, mais la vie du roi des Romains n'en étoit guere plus assurée. Parmi les officiers renfermés avec lui, étoit le brave Salazar. La gloire qu'il avoit acquise quelques années auparavant, en enlevant Terouenne aux François, pouvoit lui devenir funeste : quoiqu'il n'eût fait qu'exécuter les ordres de son souverain, les Flamands lui imputoient les malheurs de la guerre. Il alla trouver Maximilien, & lui promit de le tirer des mains des rebelles s'il vouloit s'armer & le suivre. Maximilien jugea l'entreprise trop périlleuse : d'ailleurs en fuyant il auroit laissé ses fideles serviteurs exposés à la rage des séditieux : il préféra d'attendre le sort que la fortune lui réservoit. Salazar armé de

Ann. 1488.

ANN. 1488. toutes pieces, & accompagné de douze hommes déterminés, épia le moment où les bourgeois ouvroient une porte de la ville, fondit sur eux l'épée à la main, passa sur le ventre à tous ceux qui oserent lui résister, & se mit en liberté. Le jeune comte de Sorre, la cause innocente de tout ce tumulte, échappa quelques jours après, déguisé en fille.

Les Gantois, informés de ce qui se passoit à Bruges, écrivirent aux bourgeois de cette derniere ville, les remercierent du zele qu'ils montroient pour la cause commune, & les exhorterent à garder exactement leur prisonnier: ils leur conseilloient de le tirer de son château, & de le mettre dans un lieu où ils pussent mieux l'observer. On manda Maximilien sur la place publique; on eut la cruauté de lui lire cette lettre, & on le pria de ne pas trouver mauvais qu'on s'y conformât. Après avoir délibéré sur le choix du lieu qui devoit lui servir de prison, on n'en trouva point de plus commode que la boutique d'un apothicaire, située sur la place publique: on en fit griller les portes & les fenêtres, & l'on y renferma

le roi des Romains avec tous les seigneurs qui composoient sa cour. Encouragés par ce premier succès, les Gantois porterent plus loin leurs espérances, & se flatterent qu'en usant d'adresse ils pouroient se saisir eux-mêmes du roi des Romains : s'étant approchés de Bruges en corps d'armée, ils prierent leurs alliés de les admettre à partager les frais & les dangers de la garde de leur commun ennemi. Les Brugeois suspecterent un secours qu'ils n'avoient point demandé : ils se rappellerent la rivalité qui avoit toujours subsisté entre les deux villes, & après avoir pris toutes les précautions possibles contre une attaque imprévue, ils répondirent qu'ils remercioient, comme ils le devoient, leurs bons voisins de leurs offres généreuses : que la ville de Bruges avoit des forces suffisantes pour garder le roi des Romains, & pour se défendre : qu'ils ouvriroient volontiers leurs portes aux Gantois pourvu qu'ils ne fussent pas plus de cent députés. Quelque mortifiante que parût aux Gantois une pareille précaution, il fallut s'y soumettre. Coppenole, chef de la députation, pa- ANN. 1488.

Ann. 1488. rut dans les rues de Bruges, monté sur un cheval superbement enharnaché, & répandant des pieces d'or & d'argent au peuple qui s'attroupoit sur son passage. Il conféra long-temps avec les magistrats, & ne trouvant pas encore le roi des Romains assez bien gardé dans la boutique de l'apothicaire, il insista pour qu'on lui ôtât tous ses officiers, & qu'on le transférât dans la maison de Philippe de Cleves, qu'il alla visiter, & qu'il fit fermer de grilles & de verroux. Ce dernier revers acheva de consterner Maximilien : ses officiers qu'on venoit lui enlever, fondoient en larmes & embrassoient ses genoux. Il eut cependant la force de les consoler ; il les serra dans ses bras, les remercia des services qu'ils lui avoient rendus, promettant de les récompenser dignement si jamais il en avoit le pouvoir. Ensuite se tournant vers ceux qui lui annonçoient qu'il falloit changer de demeure, il leur dit avec une noble fermeté, que les rebelles étoient maîtres de son corps, mais qu'ils n'avoient aucun pouvoir sur sa volonté ; qu'avant de lui adresser des ordres, ils auroient dû songer qui il étoit, &

à quel titre il étoit venu parmi eux : il leur remit sous les yeux sa naissance, son rang, le choix volontaire qu'avoient fait de lui les Flamands pour être l'époux de leur souveraine ; le triste état où ils étoient réduits lorsqu'il avoit bien voulu se charger de les défendre ; les périls sans nombre auxquels il s'étoit exposé pour sauver leur liberté & leurs biens ; les succès dont la fortune avoit couronné ses armes ; les fréquentes trahisons qu'il avoit essuyées de leur part ; l'indigne prix dont ils payoient ses services. S'il suffisoit pour mériter le nom de grand homme de porter courageusement les plus affreux revers, on ne pouroit sans injustice refuser ce nom à Maximilien : en butte aux plus cruelles persécutions, il ne laissa échapper aucune marque de foiblesse ; il ne se déshonora ni par des prieres, ni par des larmes : jamais il ne montra tant de majesté. Les rebelles ne pouvant soutenir ses regards lorsqu'ils entrerent dans son appartement pour remplacer sa garde, tombèrent à genoux, & le supplierent en pleurant de ne point leur imputer un odieux devoir : *Levez-vous*, leur dit-il, ANN. 1488.

*& obéiſſez à vos ſupérieurs.* Voyant que
ANN. 1488. les magiſtrats inſiſtoient ſur le changement de priſon, & qu'une plus longue réſiſtance ne ſerviroit qu'à les irriter, il ſe couvrit de ſes plus riches vêtements, s'avança vers la place publique, ſalua les magiſtrats ſans montrer ni foibleſſe, ni colere, & leur dit en peu de mots, qu'il leur demandoit trois choſes, la premiere que s'ils avoient réſolu de le faire mourir ils lui épargnaſſent les tourments : la ſeconde, qu'ils ne le livraſſent ni aux François, ni aux Gantois : la troiſième, qu'ils lui donnaſſent douze de ſes domeſtiques à leur choix pour le ſervir dans ſa chambre, & pour préparer ſes aliments. Ayant obtenu ſatisfaction ſur ces trois points, il marcha vers le lieu de ſa deſtination, excitant l'admiration de ſes plus cruels perſécuteurs. Son palais fut livré au pillage : parmi ſes officiers les uns ſe cacherent, les autres furent ſaiſis, appliqués à la queſtion, & livrés à une mort ignominieuſe : dix furent donnés aux députés des Gantois, dont les principaux étoient Carondelet, Lalain, Lannoi, les deux Polhain, Mingnoval, Naſſau & Mathis Payart,

ce doyen des métiers qui avoit été l'auteur de la soumission de Gand. Maximilien pour reconnoître un si grand service, l'avoit comblé de biens & armé Chevalier. Il ne jouit pas long-temps de cette haute fortune : ramené dans sa patrie il fut appliqué à la question & eut la tête tranchée. La violence des tourments lui arracha les noms de dix citoyens de Gand qui avoient travaillé avec lui à la soumission de la ville. Le doyen des métiers, qui présidoit à la question, les invite à souper avec lui, s'étudie à les traiter splendidement, & à les combler de caresses. A la fin du repas la scène change ; il leur présente des prêtres & un boureau, & après avoir fait porter leurs corps dans l'église des Augustins, il mande le lendemain matin à leurs femmes qu'elles peuvent aller reconnoître leurs maris & en disposer comme elles le jugeront à propos. Les mêmes forfaits se perpétroient à Bruges. Le premier objet des révoltés avoit été de se saisir de ceux qui administroient les finances du roi des Romains. Après bien des perquisitions, ils découvrirent enfin Pierre de Lankase, contrôleur-géné-

ANN. 1488.

ral, & l'appliquerent à la question.
ANN. 1488. Coppenole, son ennemi personnel, vint exprès de Gand pour goûter le barbare plaisir de le voir tourmenter : mais il ne reçut pas de ce voyage toute la satisfaction qu'il s'en étoit promise. Approche, lui dit Lankase, ce spectacle est digne de toi : Bête féroce, rassasie-toi de mon sang, & jouis de ton triomphe ; mais songe que tu dois un jour servir d'exemple à tous ceux qui seroient tentés de séduire un peuple imbécille & de trahir leurs souverains. Et vous, perfides, disoit-il aux magistrats de Bruges, continuez à opprimer l'innocence & à combler vos crimes. Je laisse en mourant des vengeurs. Les magistrats voyant qu'au-lieu des éclaircissements qu'ils avoient attendus, *ils* ne pouvoient arracher de sa bouche que des imprécations, se hâterent de lui faire trancher la tête. Maximilien étoit informé du traitement barbare qu'on faisoit subir à ses officiers, & attendoit son tour. Tous ses sujets ne l'avoient point abandonné. Philippe de Cleves, sur la nouvelle de sa détention, s'étoit emparé de l'Ecluse qui fermoit tout commerce aux marchands de Bruges, d'où il poussoit ses
courses

courſes jusqu'aux portes de cette derniere ville. Maximilien, pour ne pas irriter un peuple féroce, fut obligé d'écrire à ce général de ſuſpendre toute hoſtilité. Le jeune Philippe & Adolfe de Cleves, ſon gouverneur, convoquèrent les Etats généraux des Pays-Bas, leur peignirent la noirceur de l'attentat commis contre leur ſouverain, & les exhorterent à unir leurs forces pour procurer ſa liberté. Pluſieurs villes formerent une confédération, & prirent les armes; mais elles ne purent oppoſer un poids de puiſſance capable de balancer les forces des Flamands, ſoutenues d'une armée Françoiſe, & dirigées par le maréchal Deſquerdes. Les villes de Gand, d'Ypres & de Bruges, après s'être miſes ſous la protection du roi de France, ſeigneur ſuzerain de la Flandre, avoient déclaré Maximilien, qu'elles ne qualifioient que de duc d'Autriche, déchu de toute autorité, & incapable d'exercer aucune fonction de ſouveraineté dans les Pays-Bas : elles menaçoient de traiter comme ennemi public, & traître à la patrie, quiconque prendroit ſa défenſe, ou oſeroit ſe réclamer de lui. Cette proclama-

ANN. 1488.

tion effrayoit le peuple. La principale noblesse étoit prisonniere en France, à Gand, ou à Bruges : la crainte de causer la mort d'un pere, d'un frere ou d'un fils, tenoit les grandes familles dans l'inaction.

Lit de justice contre les princes & leurs partisans.

*Saligni.*
*Registres du parlement.*
*Manusc. de Fontanieu.*

Tandis que ces choses se passoient dans les Pays-Bas, le roi de retour à Paris, travailloit à se donner de nouveaux droits sur la Bretagne. Les princes continuoient à demander leur rappel, mais à des conditions qu'on n'avoit aucune envie de leur accorder. Leurs avances pouvoient cependant indisposer les esprits contre le gouvernement, & servir de prétexte au roi d'Angleterre pour secourir la Bretagne. On jugea donc qu'il étoit nécessaire de faire parler les loix : en conséquence, le roi indiqua pour le premier jour de Février son lit de justice, auquel les pairs & les princes furent invités. Des six anciens pairs laïques, il ne restoit plus que le comte de Flandre, & il étoit alors en guerre contre la France pour la défense de son pere : un héraut fut chargé d'aller l'appeller dans une ville frontiere. Parmi les princes qui jouissoient des droits de pairie, le duc de Bourbon

& le comte de Nevers s'excuserent sur leur âge & leurs infirmités : le comte d'Angoulême, quoique réconcilié avec la cour, sçachant qu'on devoit procéder contre le chef de sa maison, se fit expédier une commission pour la Guienne. Les autres comparurent & prirent place dans l'ordre suivant. A main droite du trône étoient le duc d'Alençon & le sire de Beaujeu, deux nonces du pape, les comtes de Vendome & de Laval, un troisieme nonce du pape, Louis d'Armagnac, comte de Guise, & fils aîné de l'infortuné duc de Nemours, Louis de Luxembourg, comte de Ligni, petit-fils du connétable de Saint-Paul, & Antoine, grand bâtard de Bourgogne. Ce dernier avoit pris cette place sans y être appellé : bien des gens en murmurerent ; on proposa même de l'en faire descendre ; son âge, & sa qualité de chevalier de l'ordre de S. Michel, lui sauverent cette mortification. Au-dessous des princes du sang & des seigneurs que nous venons de nommer, siégeoient les conseillers de la cour de parlement, & après eux les sénéchaux, les baillis & les officiers de la maison du roi. A main gauche

ANN. 1488.

ANN. 1488.

du trône, & sur un banc parallele, se trouvoient les pairs ecclésiastiques, ducs & comtes, ensuite les archevêques & évêques de France, les conseillers-clercs du parlement, & enfin quelques sénéchaux & baillis. L'évêque de Paris & celui de Lombès, comme abbé de S. Denis, demandoient rang immédiatement après les pairs ecclésiastiques, en qualité de membres du parlement; ils n'obtinrent place que parmi les autres prélats, & suivant la date de leur consécration. Lorsque tout le monde fut placé, Jean le Maître, avocat-général, ouvrit la séance par un discours fort étudié, dans lequel il établit d'abord, quelle étoit la nature du crime de lese-majesté, comment & par combien de moyens on s'en rendoit coupable: ensuite il vint à l'examen de la conduite du duc d'Orléans, il exposa toutes les intrigues qu'il avoit formées contre le gouvernement, ses fréquentes révoltes, sa derniere retraite en Bretagne, ses alliances avec les ennemis de l'Etat, & la guerre ouverte qu'il faisoit à son souverain. Ensuite, passant à ce qui concernoit le duc de Bretagne; il montra que ce prince, bien

que sujet du roi, vassal de la couronne, & justiciable de la cour de parlement, ne s'étoit point mis en devoir de rendre hommage, n'avoit point encore prêté serment de fidélité; qu'il avoit outragé un officier de justice qui lui signifioit un ajournement; que depuis la mort du feu roi, il avoit fomenté tous les troubles qui s'étoient élevés dans le royaume; que sa cour étoit le rendez-vous des mécontents, & le foyer de la révolte. Il requit, *pour le procureur-général*, contre les deux accusés, & contre Philippe, comte de Flandre, qui n'avoit point justifié les raisons de son absence, un arrêt de condamnation. Madame, car c'étoit toujours elle qui gouvernoit le royaume, ne jugea pas qu'on dût se porter contre eux aux dernieres extrémités, jusqu'à ce que l'on vît plus clairement encore quelle seroit l'issue de cette campagne. Le prévôt de Paris, accompagné d'un conseiller de la cour & du premier huissier, alla appeller les princes à la table de marbre, & leur donna un nouveau délai de deux mois.

ANN. 1488.

Leurs partisans avoient été traités avec plus de rigueur. Dès l'année pré-

ANN. 1488.

cédente, le comte de Dunois, le prince d'Orange, Lescun, comte de Comminges, & Coetmen, gouverneur d'Auxerre, avoient été déclarés rebelles, & dépouillés de leurs biens.

Négociation avec l'Angleterre.

*Bacon, hist. Henr.* 7.

*Rapin Thoiras.*

Des procédures si violentes, appuyées d'une armée formidable, devoient ouvrir les yeux au roi d'Angleterre sur le péril auquel étoit exposée la Bretagne. Avant donc que de rassembler ses troupes, le roi envoya un nouvel ambassadeur à Henri, pour le conjurer de ne point se rebuter, & de continuer à employer sa médiation. » Le roi mon maître, lui dit l'ambassadeur, vous a déja élu pour arbitre; les succès dont la fortune a couronné ses armes, n'ont rien changé à ses dispositions pacifiques: peut-être auront-ils vaincu l'obstination des rebelles, & disposé le duc de Bretagne à suivre des conseils moins violents ». Henri ne fut point la dupe de cette modération apparente; mais il ne sçavoit encore à quoi se déterminer. L'obstacle qui l'avoit arrêté jusqu'alors subsistoit toujours; le duc d'Orléans étoit plus accrédité que jamais à la cour de Bre-

tagne, & Henri n'avoit garde de contribuer au mariage de ce prince avec l'héritiere de cette riche province. D'un autre côté, il étoit alarmé des rapides progrès des armes Françoises : Maximilien, sur lequel il avoit compté, paroissoit entiérement abattu ; la Bretagne épuisée & chancelante pouvoit tomber sous les premiers coups ; or il étoit résolu de la défendre à quelque prix que ce fût. Dans cette position, il crut que le parti le plus sûr étoit d'opposer l'artifice à l'artifice. Il dépêcha secrétement des renforts considérables au gouverneur de Calais, avec ordre d'assister les généraux du roi des Romains, & d'empêcher, autant qu'il le pouroit, que les places maritimes de Flandre ne tombassent au pouvoir de la France, sans cependant en venir à une rupture ouverte, ni former le siege d'aucune place dont les François se fussent déja emparés. Quant à l'affaire de Bretagne, il ne dissimula point le vif intérêt qu'il y prenoit ; il exhorta le roi à persister dans les principes de modération qu'il annonçoit, & promit de faire partir incessamment des ministres plénipotentiaires pour ter-

Ann. 1488.

n'ayant pris les armes que pour ré-
ANN. 1488. duire des rebelles, il ne convenoit pas qu'il les posât avant qu'ils eussent donné des preuves certaines de leur repentir : que Henri connoissoit trop les droits du trône pour exiger qu'un roi s'humiliât devant ses sujets & semblât leur demander grace : que la Bretagne se remplissoit journellement de troupes étrangeres, qui ne manqueroient pas de se répandre dans les provinces voisines si on leur en laissoit le temps : que déja même le duc d'Orléans & le maréchal de Rieux venoient d'enlever à la France les villes de Ploermel & de Vannes, & avoient fait prisonnieres de guerre les garnisons qui défendoient ces deux places : qu'il se croiroit indigne de porter le sceptre, s'il souffroit que dans ses Etats on emprisonnât impunément des officiers chargés de ses ordres ; que pour montrer cependant au roi d'Angleterre combien il désiroit de lui complaire, il consentiroit, à sa priere, & par égards pour sa médiation, à suspendre toute hostilité, dès que le duc de Bretagne auroit chassé de ses Etats les princes rebelles & les troupes étrangeres qu'il y avoit ap-

pellées : qu'ils allassent donc promptement le trouver, & qu'ils s'efforçassent de le déterminer à prendre ce parti. Le roi ne doutoit point que le duc ne le rejettât ; & les ambassadeurs eux-mêmes n'eussent pu, sans avoir dessein de le trahir, le lui proposer. Après avoir séjourné quelque temps en Bretagne, ils repasserent dans leur isle, & apprirent à Henri, ce qu'il sçavoit déja, que le conseil de France cherchoit à le tromper, & qu'en paroissant souhaiter la paix, on y prenoit tous les moyens pour s'assurer de la Bretagne avant qu'elle pût recevoir des secours. Henri convoqua son parlement, & par la bouche de Morton, son chancelier, il exposa aux représentants de la nation l'état actuel de la Bretagne, les démarches infructueuses qu'il avoit déja faites pour réconcilier le duc avec le monarque ; les offres spécieuses de la cour de France, l'obstination apparente du duc de Bretagne ; obstination, ajouta-t-il, qu'il n'osoit cependant condamner, parce qu'elle étoit peut-être fondée sur une connoissance certaine des projets ambitieux du conseil de France. Il ne dissimula point les obligations

Ann. 1488.

Ann. 1488.

perſonnelles qu'il avoit aux deux parties belligérentes, dont l'une l'avoit long-temps protégé contre ſes perſécuteurs, & l'autre l'avoit placé ſur le trône d'Angleterre. Il ajouta que comme homme, il ne pouroit, ſans ingratitude, ſe déclarer ni contre l'un, ni contre l'autre de ſes protecteurs; mais que la qualité de roi, dont il étoit revêtu, lui impoſoit d'autres obligations: qu'en général, il lui paroiſſoit dangereux d'accoutumer les puiſſances ſupérieures à dépouiller celles du ſecond ordre; que la conquête de la Bretagne par les François, pouvoit avoir des ſuites funeſtes pour la nation Angloiſe qui ſe trouveroit concentrée dans ſon iſle, & peut-être forcée de renoncer à tout commerce extérieur; qu'il expoſoit ſimplement ſes craintes aux députés de la nation, ſans vouloir prévenir leur jugement; qu'il les prioit de lui preſcrire le plan qu'il devoit ſuivre, & de le mettre à portée d'exécuter, le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, ce qu'ils auroient réſolu. Le parlement loua l'attention du monarque, le preſſa de ſe déclarer au plutôt défenſeur de la Bretagne, & lui ac-

corda pour les frais de cette expédition, des subsides beaucoup plus considérables qu'il n'eût osé les demander. Malgré le vœu de la nation, Henri trouva des difficultés dans la perception de cet impôt; il fallut, dans quelques provinces, y procéder à main armée, & livrer des combats. Lorsqu'il eut perçu la somme en entier, il montra peu d'ardeur à la dépenser; car il étoit naturellement avare, & mit beaucoup de lenteur dans ses préparatifs.

ANN. 1488.

La France profita de ces délais. Au commencement du mois d'Avril, la Trémouille vint assiéger Châteaubrient avec une armée de douze mille hommes effectifs. La place défendue par une garnison nombreuse, & abondamment pourvue de toutes sortes de munitions, paroissoit devoir opposer une longue résistance; mais l'artillerie Françoise, qui s'étoit fort perfectionnée sous le regne précédent, eut bientôt renversé toutes les fortifications. La garnison, après avoir soutenu plusieurs assauts sur la breche, obtint une capitulation honorable. Les habitants conserverent leurs biens & leurs privileges en prêtant serment

Progrès des François en Bretagne. Prise de Châteaubrient, d'Ancenis, & de Fougeres.

*Lobineau, hist. de Bret. D. Morice. Jaligni. Hist. Ludov. Aurelian. Bellesorêt, annal de Fr. Belcar.*

de fidélité au roi. La ville d'Ancenis
ANN. 1488. fut traitée avec plus de rigueur. Elle appartenoit au maréchal de Rieux qu'on vouloit punir. Les habitants ne purent obtenir que la vie sauve : leur argent & leurs meubles furent donnés aux troupes : on combla les fossés, & on acheva de démolir les fortifications. Alarmé de deux pertes si soudaines, le duc dépêcha des courriers en Angleterre pour hâter les secours qu'il attendoit de ce côté, & envoya prier le roi d'indiquer des conférences pour la paix. On lui accorda une treve de quinze jours, tant pour laisser reposer les troupes, que pour écouter ce qu'il avoit à proposer. Les plénipotentiaires Bretons arriverent ; mais comme on s'apperçut qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du temps, dès que la treve fut expirée, l'armée se mit en marche, & vint investir Fougeres, le seul boulevart qui restât alors à la Bretagne du côté du Maine & de l'Anjou. La garnison étoit de trois mille hommes de troupes réglées, sans compter un corps nombreux de gentilshommes qui s'étoient jettés dans la place à l'approche des François. La Trémouille commença

par détourner la petite riviere de Coesnon, qui fournissoit de l'eau à la ville; ensuite il fit battre les murailles avec tant de furie, qu'en peu de jours elles se trouverent presqu'entiérement démolies. Les assiégés après avoir tenté quelques sorties, dont le succès fut toujours malheureux, capitulerent, ignorant apparemment que toutes les forces de la Bretagne s'avançoient pour les délivrer. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, & le sire d'Albret, conduisoient cette armée, assez forte pour résister aux François, si les généraux eussent été d'accord : mais par une fatalité attachée aux affaires de Bretagne, la division régnoit parmi eux, & ils étoient beaucoup plus attentifs à se tendre des pieges, qu'à prévenir les desseins de l'ennemi. Alain d'Albret, ainsi que nous l'avons dit, ne s'étoit rendu en Bretagne que sur l'assurance d'épouser l'héritiere de cette principauté. En arrivant, il avoit trouvé ses affaires moins avancées qu'il ne s'y attendoit. La princesse qu'il devoit épouser, sembloit s'être étudiée à l'accabler de froideurs & de mépris. Au-

ANN. 1488.

Bataille de Saint-Aubin. *Ibid.*

Ann. 1488.

lieu de rentrer en lui-même, & de faire attention à son âge & à sa figure peu propres à inspirer de l'amour, il imputa les dédains de sa maîtresse, à la passion secrete qu'avoit sçu lui inspirer le duc d'Orléans : transporté de rage, & désespérant de supplanter par des moyens honnêtes, un rival trop dangereux, il médita de s'en délivrer par une infâme trahison, & entraîna le maréchal de Rieux dans son projet. Le duc d'Orléans fut averti qu'une telle nuit, à une telle heure, on devoit entrer dans sa tente & l'assassiner. Il communiqua l'avis au prince d'Orange, & ils prirent secrétement des mesures pour n'être pas surpris. A l'heure indiquée, un sentinelle vient leur annoncer qu'une troupe de gens armés s'avance; le duc d'Orléans sort de sa tente avec le prince d'Orange & quelques autres amis, marche en silence, & demande fiérement à ceux qu'il rencontre, ce qu'ils cherchent à une pareille heure dans son quartier ? Rieux & Albret, sans se déconcerter, prétextent qu'ils ont voulu faire la patrouille, & s'assurer par leurs propres yeux de la vigilance des sen-

tinelles. Le concours de monde que le bruit attira, & l'obscurité de la nuit, empêcherent que les deux rivaux ne vidassent leur querelle sur-le-champ. Le lendemain le duc d'Orléans déféra, en plein conseil, le sire d'Albret comme un scélérat & un traître, qui, la nuit précédente, s'étoit mis en devoir de l'assassiner. Albret, enflammé de colere, nia le crime, & demanda une réparation. Les principaux capitaines allerent se ranger de l'un ou de l'autre côté, suivant leurs engagements ou leur affection particuliere. Les esprits étoient échauffés, l'armée étoit sur le point de se détruire elle-même, si les gens sages ne se fussent interposés, & n'eussent conjuré les deux rivaux d'oublier, de suspendre du-moins, jusqu'à la fin de la campagne, une querelle funeste, qui alloit ôter à la Bretagne ses seuls défenseurs, & livrer un vieillard infortuné & sa déplorable fille entre les mains de leurs persécuteurs. Une considération si puissante calma les esprits; l'armée continuoit de s'avancer du côté de Fougeres, lorsqu'on reçut la nouvelle que la ville avoit capitulé. On délibéra

ANN. 1488.

sur le parti que l'on avoit à prendre, & l'on conclut qu'il falloit s'avancer en hâte du côté de Saint-Aubin du Cormier, & tâcher de l'emporter d'assaut avant que les François pussent y jetter du secours. La Trémouille avoit deviné ce projet : après la prise de Fougeres il marcha de ce côté ; les deux armées furent surprises de se rencontrer au village d'Orange. On convient que si l'armée Bretonne eût chargé dans ce premier moment celle de France, elle eût pu facilement la mettre en déroute : la dissension qui régnoit entre les chefs, leur fit manquer cette occasion ; on ne songea plus de part & d'autre qu'à se mettre en bataille. Le duc d'Orléans devoit, par son rang, avoir le commandement général de l'armée Bretonne. Ceux qui avoient intérêt à le perdre, ayant répandu le bruit que les François refugiés étoient d'intelligence avec les ennemis, il ne trouva point de meilleur moyen pour confondre l'imposture & rassurer l'esprit du soldat, que de descendre de cheval, & de se mêler à pied parmi les Allemands. Le prince d'Orange, & quelques autres officiers François, vinrent

ANN. 1488.

se ranger à ses côtés. Le maréchal de Rieux eut la conduite de l'avant-garde, composée d'environ quatre cents lances. Le sire d'Albret commanda le corps de bataille, qui consistoit en une nombreuse infanterie; l'arriere-garde fut confiée à François de Laval, seigneur de Montafilant, qui devoit se porter avec un corps de cavalerie, dans tous les endroits où sa présence pouroit être nécessaire. Une des ailes étoit appuyée à une forêt, l'autre fut couverte par les chariots & le gros bagage. La Trémouille, avant de faire ses dispositions, avoit chargé Galiot d'aller reconnoître l'armée ennemie : il rapporta qu'elle étoit plus nombreuse que la Françoise, qu'elle paroissoit avoir une meilleure infanterie; mais qu'elle étoit fort inférieure du côté de la cavalerie. Il ajouta qu'il lui paroissoit expédient d'embusquer un corps de cavalerie qui, pendant la chaleur du combat, tomberoit à l'improviste sur le flanc des ennemis, & jetteroit nécessairement le désordre dans leurs rangs. Son plan fut adopté, & on le chargea lui-même de l'exécuter. Adrien de l'Hôpital commanda l'avant-gar-

ANN. 1488.

de ; la Trémouille conduisoit le corps de bataille. Le premier choc des Bretons fut terrible ; les François reculerent de cent vingt pas, soit qu'ils ne pussent soutenir l'effort des ennemis, soit que le général eût ordonné cette manœuvre pour les attirer hors de leurs retranchements, & rompre l'ordonnance des gens de pied qui faisoient la principale force de l'armée. En effet les Bretons en gagnant du terrein, ne se tinrent plus si serrés ; la gendarmerie Françoise étant revenue à la charge, perça les premiers rangs, & pénétra bien avant dans le corps de bataille : dans le même-temps Galiot, sortant de son embuscade, vint fondre sur le flanc de l'ennemi, qui n'étoit plus couvert par les chariots, & acheva de répandre la confusion & l'épouvante. Douze ou treize cents Bretons resterent sur le champ de bataille ; cinq ou six mille furent faits prisonniers, le reste fuyoit en désordre, sans que personne prît soin de couvrir la retraite. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange & Mosen Gralla, capitaine des Espagnols, étoient du nombre des prisonniers. On trouva parmi les morts, le sire de

ANN. 1488.

Léon, fils aîné du vicomte de Rohan, âgé pour lors de dix-huit ans, & destiné par son pere à épouser l'héritiere de Bretagne : il avoit été élevé dans la maison du duc, auquel il s'étoit tellement attaché, qu'il sembloit lui avoir sacrifié ses plus chers intérêts, & jusqu'à son propre pere. Le lord Wodville & les Anglois que leur roi avoit désavoués, furent impitoyablement massacrés, & causerent la perte de plusieurs Bretons, qui, pour en imposer aux François, sur le nombre de ces insulaires, avoient arboré la croix rouge. Du côté des François, la perte fut peu considérable ; on ne regretta que le célebre Jacques Galiot, capitaine Italien, qui avoit servi successivement les princes de la maison d'Anjou, Charles le Téméraire, & Marie de Bourgogne sa fille, Louis XI, & Charles VIII : Dom James de Lerins, qui, depuis trois ans, s'étoit attaché au service de France, & Robinet le Beuf, chevalier Normand. Ann. 1488.

La garde du duc d'Orléans & du prince d'Orange, avoit été confiée à Louis de l'Hôpital, frere d'Adrien, lequel les conduisit à Saint Aubin du Cormier, pendant que la Trémouille

achevoit de poursuivre les fuyards.
ANN. 1488. Les gens de pied qui avoient arrêté le duc d'Orléans, s'attrouperent en grand nombre devant la maison où il étoit gardé, & demanderent insolemment, ou qu'on leur rendît leur prisonnier, ou bien qu'on leur payât sur-le-champ sa rançon. Le prince, témoin du tumulte, pria qu'on lui donnât son épée, *pour châtier*, disoit-il, *ces vilains*. L'Hôpital, après lui avoir représenté qu'un prisonnier ne pouvoit plus faire aucun usage de ses armes, sortit & appaisa les mutins. La Trémouille arriva : il traita les princes avec tous les égards dûs à leur naissance, & les invita, avec tous les capitaines pris avec eux, à souper à sa table. A la fin du repas, il donna des ordres secrets à un de ses officiers : celui-ci s'absenta un moment, puis rentra dans la salle, amenant avec lui deux cordeliers. A cet aspect, les princes pâlirent, se levèrent de table, & resterent immobiles. *Princes*, leur dit la Trémouille, *rassurez-vous, il ne m'appartient pas de rien prononcer sur votre destinée ; cela est réservé au roi : mais vous, capitaines, qui avez été pris en combattant contre votre*

*souverain & votre patrie, mettez promptement ordre aux affaires de votre conscience.* Envain les princes implorerent pour ces malheureux, la Trémouille resta inexorable. Le duc d'Orléans lui-même, après avoir été promené en différentes prisons, fut enfin renfermé dans la tour de Bourges, où il ne fut pas traité avec les égards dûs à sa naissance : on poussa la précaution, ou plutôt la barbarie, jusqu'à l'enfermer pendant la nuit dans une cage de fer. Quant au prince d'Orange, on le conduisit dans la prison d'Angers. La populace, qui s'étoit attroupée sur son passage, l'accabla d'injures, & l'auroit mis en pieces, si la garde qui le conduisoit ne l'eût arraché avec beaucoup de peine à cette multitude furieuse & insensée.

Ann. 1488.

La défaite de Saint-Aubin du Cormier, avoit répandu la consternation dans toute la Bretagne. La Trémouille en profita pour sommer la ville de Rennes de se rendre. Les hérauts qu'il y dépêcha, s'étant aprochés de la principale porte de la ville, promirent aux bourgeois, la conservation de leurs biens & de leurs privileges, s'ils prenoient promp-

Fermeté des bourgeois de Rennes. Prise de Dinant & de S Malo. *Auctor. Lugo. Laud.*

ANN. 1488. tement le parti de la soumission, les menaçant au contraire de toute la colere du vainqueur, s'ils osoient opposer la moindre résistance. Les bourgeois prierent qu'on leur accordât quatre jours de délai pour informer le duc de la situation de la place, & pour délibérer sur le parti qu'ils avoient à prendre. On leur refusa ce délai : on voulut sur-le-champ une réponse positive. Pour augmenter de plus en plus la terreur, les troupes Françoises faisoient le dégât dans la campagne, & se montroient sur toutes les hauteurs. Le conseil de ville s'étant assemblé, plusieurs furent d'avis de se soumettre ; d'autres s'emporterent contre la dureté & l'orgueil des François, leur conduite barbare à l'égard d'un vieillard infortuné, & de deux jeunes princesses que leur foiblesse & leur innocence rendoient respectables ; & ils conclurent, que plutôt que de manquer à la fidélité qu'ils leur avoient jurée, les habitants devoient s'ensevelir sous les ruines de leur ville. Le sentiment le plus généreux prévalut. Jacques Bouchard, greffier du parlement ; Jean le Vayer, & le seigneur du Plessis

Plessis Ballisson, furent chargés d'aller annoncer cette résolution aux hérauts qui attendoient réponse à la porte de la ville. *Messeigneurs les hérauts*, leur dit Bouchard, *les gens de la ville de Rennes ont tenu conseil sur ce que vous leur avez annoncé de par le seigneur de la Trémouille, & ont appris que vous leur refusiez quatre jours de délai, ce qui leur a semblé une chose bien étrange. Seigneurs hérauts, je vous fais assavoir que, dans cette bonne ville de Rennes, il y a quarante mille hommes, dont vingt mille combattront si bien, que vous y gagnerez tout autant que vous avez gagné devant la ville de Nantes.... Nous ne craignons le roi, ni toute sa puissance. Partant, retournez au seigneur de la Trémouille, & faites lui rapport de cette joyeuse réponse; car de nous n'aurez autre chose pour le présent.*



Quelque envie qu'eût la Trémouille de punir cette bravade, il comprit qu'en s'opiniâtrant au siege d'une ville si considérable, il risqueroit de perdre tous les avantages qu'il pouvoit se promettre de la victoire; il réprima donc sa colere, & chercha des conquêtes moins difficiles. Le vicomte

ANN. 1488. de Rohan, avec une partie de l'armée, alla investir Dinan, & la réduisit en peu de jours. L'armée entiere marcha contre Saint-Malo, le premier port & l'une des plus fortes places de la Bretagne. On étoit si persuadé qu'elle n'avoit rien à redouter que les plus riches familles de la province y avoient déposé leurs effets les plus précieux. Cependant à peine l'artillerie eut elle commencé à détruire les murailles, que les assiégés capitulerent. La garnison obtint la liberté de se retirer sans armes ni bagages; les bourgeois conserverent leurs biens & leurs privilèges; toutes les richesses déposées dans la ville furent confisquées au profit de l'armée.

Délibération sur la paix.
*Jaligni. Lobineau, hist. de Bret. Bacon. histor. Henric. 7.*

Cette derniere perte acheva d'accabler le duc de Bretagne. Ce prince qui jusqu'alors avoit négligé de rendre hommage, & qui, en écrivant au roi, avoit affecté de le traiter ou comme son parent, ou comme son égal, le supplia, dans les termes les plus soumis, de lui accorder la paix, & ne s'intitula plus que *son très-humble sujet*. On délibéra dans le conseil, si l'on devoit avoir égard à la requête. Mada-

me & ses partisans, représenterent qu'après tant de fatigues & de dépenses, il y avoit de la folie à vouloir s'arrêter lorsqu'on étoit près d'atteindre le but: que le moindre délai pouvoit changer la face des affaires, & rendre douteuse une conquête qui paroissoit alors assurée : qu'il falloit bien se garder de laisser aux Bretons le temps de revenir de leur abattement, en voyant accourir les puissances étrangeres à leur secours : que le point le plus important pour réussir dans une entreprise, étoit de bien saisir le moment, & que l'occasion une fois perdue ne se retrouvoit jamais. Ces raisons plausibles en elles-mêmes, & avancées par des personnages revêtus de la principale autorité, entraînoient tous les suffrages, lorsque le Chancelier Guillaume de Rochefort se leva au-milieu de l'assemblée, & dit : » Ceux qui » ont parlé avant moi, ont montré » que la conquête de la Bretagne étoit » facile ; personne jusqu'ici ne s'est » mis en peine d'examiner si elle étoit » juste : c'étoit cependant par là qu'il » falloit commencer. Il suffisoit aux » anciens peuples que la lumiere de

ANN. 1488

ANN. 1488. » l'évangile n'avoit point encore éclairés, qu'un pays voisin fût à leur » bienséance, pour qu'ils se crussent » autorisés à s'en emparer. Un prince » chrétien a d'autres regles de con» duite. Il doit l'exemple de la justice » au reste de l'univers : & une guerre » sans fondement, n'est à ses yeux » qu'un brigandage. Le roi, je le » sçais, réclame des droits sur la Bre» tagne ; mais ces droits sont en» core ensevelis dans le silence du » cabinet ; ils n'ont point été sou» mis à la censure des loix. Que l'on » nomme donc promptement des » commissaires éclairés & intégres ; » qu'on leur fournisse les titres res» pectifs, & qu'on leur laisse une en» tiere liberté de les discuter : si après » un sévere examen, ceux du roi sont » jugés injustes, ou même douteux, » il n'y a point à balancer ; la conquête » de la Bretagne fût-elle plus facile » encore, il faut y renoncer. Cet » exemple de modération fera plus » d'honneur au roi, que la plus bril» lante conquête. Si au contraire ils » sont déclarés légitimes & hors d'at» teinte, alors il sera temps d'agir, » les Bretons ouvriront les yeux, &

» n'oseront résister à un prince qui ne » combat que pour la justice. Quand » bien même cet heureux changement » n'arriveroit pas, notre armée n'en » sera pas plus foible pour un délai » de quelques mois; le peuple con- » tribuera plus volontiers aux frais de » l'expédition, & le soldat affrontera » avec plus de hardiesse les hazards de » la guerre ». Ce discours fit changer d'opinion à une partie de ceux qui avoient déja opiné pour la guerre. Ceux qu'il ne put ramener, se rendirent à une autre considération politique. Henri VII, après avoir tiré des subsides considérables de ses sujets, venoit d'envoyer au roi une nouvelle ambassade, pour lui notifier le vœu de son parlement, & offrir pour la derniere fois sa médiation, à condition que le roi commenceroit par accorder une treve, qui dureroit jusqu'à la conclusion du traité. Au cas que le roi rejettât cette proposition, Henri le supplioit de ne point s'offenser, si de son côté il se mettoit en devoir de remplir l'espérance de ses sujets : au-reste, il déclaroit que cette guerre seroit purement défensive de la part de l'Angleterre, &

Ann. 1488.

Ann. 1488. qu'il défendroit très-expressément à ses généraux de commettre aucune hostilité hors des limites de la Bretagne. Le conseil de France inféra de cette démarche, que Henri ne s'embarquant qu'à regret dans une guerre dispendieuse, ce seroit le servir à son gré que de lui offrir un honnête prétexte de garder dans ses coffres l'argent qu'il avoit tiré de la bourse de ses sujets; que l'on ne hazardoit rien en lui donnant cette satisfaction, & en ôtant en même-temps au duc de

21 Août

Bretagne la facilité & le droit de recevoir désormais aucun secours étranger. D'après toutes ces considérations, le roi conclut à Sablé, avec les ministres plénipotentiaires de Bretagne, un traité de paix aux conditions suivantes: » 1°. Le duc fera sortir de

Traité de Sablé. *Ibid.*

» Bretagne tous les étrangers qu'il y » a attirés, & il jurera sur les évangiles, & sur la vraie croix, que ni » lui, ni ses successeurs n'attireront » jamais en Bretagne aucuns étrangers qui puissent l'aider de leurs » conseils ou de leur épée, à faire la » guerre au roi son souverain. 2°. Il » ne mariera point les princesses ses » filles sans l'aveu & le consentement

» du roi, lequel de son côté déclare » qu'il les traitera toujours favorablement, & comme ses proches parentes. 3°. Les deux articles précédents seront jurés par tous, nobles, » ecclésiastiques, barons, & bonnes » villes du duché, lesquels s'engageront à payer au roi, en cas de contravention, la somme de deux cents » mille écus d'or, pour laquelle somme seront hypothéquées les principales villes du duché, & spécialement la ville de Nantes. 4°. Le » roi, jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions, gardera » les villes de Saint-Malo, de Dinan, » de Fougeres, de Vitré & de Saint-Aubin, & mettra dans ces villes » telle garnison qu'il jugera à propos; » mais il s'oblige dès à présent à retirer » des autres places les garnisons qui » s'y trouvent établies, & à renoncer à » de nouvelles conquêtes. 5°. Le roi » rendra aux filles du duc, ou à leurs » héritiers, les villes de Saint-Malo & » de Fougeres, si les commissaires » respectifs qui doivent s'assembler » pour examiner les titres des deux » parties, jugent qu'il n'y ait aucun » droit, & ne demandera aucun dé-

Ann. 1488.

ANN. 1488.

» dommagement pour les frais de la » guerre : mais si les princesses étoient » mariées contre son gré, ou même » sans son consentement, alors il gar- » deroit à perpétuité, & de plein » droit, toutes les places qu'il tient » en Bretagne. 6°. Le duc s'acquit- » tera au plutôt de l'hommage & du » serment de fidélité qu'il doit au » roi, & obéira aux arrêts de la cour » de parlement, ainsi qu'y ont obéi » les ducs ses prédécesseurs. 7°. Il » donnera au roi des ôtages pour as- » surer l'exécution du présent traité ».

Mort du duc de Bretagne: persécutions suscitées à sa fille.

*Lobineau, hist. de Bret. Jaligni. Bacon, hist. Henr. 7. Rapin Thoiras, Hist. d'Angl.*

François II eut à peine le temps d'en jurer l'observation : accablé d'années, d'infirmités & de douleur, & blessé d'une chûte de cheval, il expira à Coiron le 9 de Septembre. Dans l'acte qui contenoit ses dernières volontés, il nomma le maréchal de Rieux tuteur, & garde testamentaire des deux princesses qu'il laissoit sous la conduite de Françoise de Dinan, comtesse de Laval. Il ordonna qu'on restituât aux enfants du sire d'Albret, le comté de Penthièvre, & qu'on dédommageât ce seigneur lui-même des frais qu'il avoit faits à son service. Il enjoignit au maréchal

de Rieux, à qui il confioit toute l'autorité pendant la minorité des deux princesses, de prendre conseil, dans les affaires difficiles, du sire d'Albret, du comte de Dunois & de Lescun, comte de Comminges. Au reste il ne statua rien sur le mariage des deux princesses, sans doute pour ne donner aucune atteinte au traité qu'il venoit de conclure avec le roi; mais de la maniere dont il avoit réglé l'administration, il paroissoit comme impossible que la main de la princesse Anne échapât au sire d'Albret: car quelle apparence qu'une jeune personne qui n'avoit pas encore atteint l'âge nubile, résistât aux volontés, aux persécutions & aux artifices de sa gouvernante, de son tuteur, & de Lescun, dépositaires de toute l'autorité, & intéressés, par les plus puissants motifs, à faire réussir ce mariage? On connoissoit l'aversion de la princesse pour l'époux qu'on lui proposoit: on s'attendoit à lui voir verser des larmes: mais on s'en mettoit si peu en peine, qu'Albret s'étoit déja fait délivrer, par le vice-chancelier de Bretagne, une procuration, afin de solliciter à Rome les dispenses nécessaires pour cause de

ANN. 1488.

ANN. 1488.

parenté. Anne avoit reçu de la nature une ame forte, que les adversités, au-milieu desquelles elle avoit été nourrie, n'avoient fait qu'affermir de plus en plus. Instruite des démarches téméraires du sire d'Albret, elle ordonna à Philippe de Montauban, son chancelier, de dresser un acte d'opposition, & de le signifier au sire d'Albret & au maréchal de Rieux. Ce coup d'autorité étonna ces deux seigneurs; ils soupçonnerent qu'il avoit été inspiré à la princesse par le chancelier, & ils lui firent déclarer, *que, s'il s'avançoit plus loin en ses significations, il lui feroient la tête sanglante.* Montauban, sans s'effrayer de ces menaces, s'acquitta de sa commission. Rieux, le regardant de travers, & portant la main sur la garde de son épée, lui dit, *que désormais, ce seroit le fer à la main qu'il répondroit à ses écritures.* Le comte de Dunois, Louis de Lornai, capitaine général des Allemands, & quelques seigneurs Bretons se joignirent au chancelier, & formerent un parti opposé à celui du maréchal de Rieux & du sire d'Albret.

Un des premiers soins de la princesse, & du maréchal de Rieux son

tuteur, avoit été de notifier au roi la mort du duc, & de le prier que cet événement malheureux pour la Bretagne, ne changeât rien aux conditions du traité de Sablé. Le jeune monarque en promettant de tenir ses engagements, demanda trois conditions préliminaires. La premiere, qu'étant le seigneur suzerain, & le plus proche parent des deux princesses, il fût déclaré leur tuteur, & eût la garde de leurs biens tant qu'elles seroient en âge de minorité. La seconde, que pour vuider le différent qui étoit entr'elles & lui, touchant la succession au duché de Bretagne, elles communiquassent leurs titres aux commissaires respectifs qui s'assembleroient avant le mois de Janvier pour en faire l'examen, & qu'avant leur décision, ni Anne, ni sa sœur, ne prissent le nom de duchesse. La troisieme enfin, que, conformément au premier article du traité, tous les étrangers fussent promptement chassés de Bretagne. Anne, sans entrer dans aucune discussion sur ces demandes, répondit, que de son côté elle observeroit religieusement le

ANN. 1488.

Ann. 1488.

dernier traité; & que comme un des articles portoit qu'il seroit juré par les trois Etats de la province, elle venoit de les convoquer afin d'envoyer au roi leurs scellés. Elle se plaignit ensuite des entreprises des généraux François qui, contre la teneur du traité, ne cessoient de ravager les campagnes, & qui venoient tout récemment de s'emparer de Moncontour. Le roi promit de réparer le dommage comme il y étoit obligé, retira la garnison de Moncontour, & fit remettre la place aux officiers de la princesse. Mais dans le temps où, pour inspirer une sécurité dangereuse, il montroit une scrupuleuse exactitude à tenir sa parole sur un objet peu important, il fermoit les yeux sur des démarches bien plus capables d'alarmer la princesse.

Manifestes du vicomte de Rohan. *Ibid.*

Le vicomte de Rohan, à la tête d'un détachement considérable de l'armée Françoise, adressa un long manifeste aux principales villes de la Basse-Bretagne, dans lequel après avoir déploré les malheurs où de perfides conseillers avoient entraîné le feu duc, & le danger auquel étoit encore exposée la Bretagne, il conju-

roit tous ses concitoyens de s'unir à lui pour la défense de la patrie. Il leur remontroit que le roi de France n'ayant pris les armes que pour empêcher que la province, qui étoit un fief mouvant de sa couronne, ne tombât au pouvoir d'un étranger ou d'un ennemi, étoit prêt à les poser dès que les Bretons auroient choisi pour époux à leur souveraine, un prince non suspect, & sur la fidélité duquel le monarque pût compter : que déja il avoit obtenu l'agrément du roi pour son fils, & que sa recherche étoit avouée à la cour de Bretagne par le maréchal de Rieux & la dame de Laval, que le duc en mourant avoit rendu dépositaires de son autorité : il sommoit les magistrats municipaux de contribuer à rétablir la tranquillité publique en s'associant à sa poursuite, & en lui ouvrant les portes de leur ville. Ann. 1488.

Les bourgeois de Quincamp, auxquels il s'adressa d'abord, le remercierent des sentiments patriotiques qu'il faisoit paroître ; mais ils lui exposerent qu'ayant fait serment de fidélité à leur princesse, ils ne pouvoient sans ses ordres confier à personne le gouvernement de leur ville : ils décla-

Ann. 1488.

rerent qu'ils alloient la supplier de manifester ses intentions, & qu'en attendant ils le prioient de suspendre toute hostilité. Peu satisfait de cette réponse, Rohan investit la place, & après lui avoir livré plusieurs assauts, il s'en rendit maître : ensuite il s'avança dans la Basse-Bretagne, où il fit de grands progrès en peu de temps.

Convaincue que sous le voile de l'intérêt & de la parenté le roi ne songeoit qu'à la dépouiller, Anne ne songea plus à renvoyer les troupes auxiliaires qu'elle avoit en Bretagne ; au contraire elle employa les plus vives instances auprès de ses alliés pour en obtenir de nouvelles : elle s'adressa d'abord à Maximilien, celui de ses amants qu'elle avoit le plus distingué après le duc d'Orléans. Il faut reprendre l'histoire de ce prince.

Suite de l'histoire des Pays-Bas.

Maximilien sort de prison.

*Jaligni.*

*Fisen, hist. Leod.*

*Manuscrit de Fontanieu.*

Maximilien, après avoir langui quatre mois en prison, entouré de boureaux, & n'attendant plus qu'une mort ignominieuse, eut enfin la consolation d'apprendre que les puissances étrangeres travailloient à sa délivrance. Le pape adressa une bulle à l'évêque de Cologne, pour lui en-

joindre d'excommunier les Flamands rebelles, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu la liberté au roi des Romains. Les Flamands qui se conduisoient par les conseils du maréchal Desquerdes, renvoyerent cette bulle aux gens du roi. Pierre Couthardi, avocat-général, la dénonça au parlement comme un écrit subreptice, injurieux à la nation, & attentatoire à l'autorité du prince qui, seul, avoit le droit de juger les Flamands ses sujets : il appella de la sentence d'excommunication, en tant que besoin seroit, au prochain concile, ou au pape mieux informé. Le roi lui-même écrivit au saint pere pour se plaindre d'une injuste partialité en faveur de la maison d'Autriche, & du peu d'égards qu'il témoignoit à une nation qui s'étoit signalée de tous temps par son attachement pour le S. Siege, & à laquelle l'église Romaine devoit en grande partie son éclat & sa splendeur. Les démarches d'Innocent VIII resterent donc inutiles : il n'en fut pas de même de celles de l'Empereur. Instruit du péril que couroit son fils, Fréderic oublia sa lenteur ordinaire ; il convoqua les princes de l'Empire, & dans un discours ANN. 1488.

souvent interrompu par ses larmes ;
Ann. 1488. il exposa les longues persécutions que la France avoit suscitées à son fils, les complots & les trahisons employés pour le perdre, la perfidie & l'orgueuil des Flamands, leur haine invétérée contre l'Empire, la noirceur de leur dernier attentat, & la honte éternelle qui rejailliroit sur tous les membres de l'Empire, s'ils souffroient qu'une vile canaille osât retenir dans les fers un prince assis sur le trône des Césars. Tous jurerent de le venger, & leverent des troupes. Au bruit de cet armement, les provinces des Pays-Bas, qui étoient restées fideles à Maximilien, éclaterent en menaces contre les Flamands. Ceux-ci comprirent qu'ils alloient être écrasés s'ils ne détournoient l'orage suspendu sur leurs têtes. Ils allerent trouver Maximilien dans sa prison, & offrirent de lui rendre la liberté à condition, 1°. qu'il pardonneroit le passé, & que dans l'espace de sept jours il feroit sortir des Pays-Bas toutes les troupes étrangeres qu'il y avoit appellées. 2°. Qu'il concluroit avec la France un nouveau traité de paix, aux meilleures conditions qu'on pouroit obtenir. 3°. Qu'il

se contenteroit de la somme de cent cinquante mille lis d'or, payable en trois termes, pour tout dédommagement des pertes qu'il avoit essuyées: 4°. Enfin qu'il donneroit pour garants de ses promesses, Philippe de Cleves, le comte de Hanau & Volquestain, lesquels jureroient en sa présence, que s'il manquoit à aucun de ses engagements, ils renonceroient à son service pour se joindre aux Flamands. Maximilien qui soupiroit après la liberté, & qui sçavoit à quels excès un peuple furieux peut se porter, souscrivit, sans aucune restriction, à toutes ces conditions. Les Flamands exigerent qu'il les jurât, & pour rendre cette cérémonie plus éclatante, ils firent dresser sur la place publique un autel portatif, où un prêtre devoit célébrer les divins mysteres, & un trône superbement paré où devoit s'asseoir le roi des Romains. A la vue de cette pompe, Maximilien jettant les yeux sur la boutique de l'apothicaire qui lui avoit servi quelques jours de prison, fendit la presse, & courut s'y renfermer. Les Flamands déconcertés, supplierent les députés des villes voisines, qu'ils avoient appellés

ANN. 1488.

ANN. 1488. à cette cérémonie, d'intercéder pour eux. Maximilien fut touché de leur repentir, il consentit enfin à s'asseoir sur le trône qu'ils lui avoient préparé, entendit la messe, & prêta sur l'hostie consacrée, & sur le livre des évangiles, le serment qu'on exigeoit de lui. Les trois seigneurs qu'il laissoit en ôtage, le prêterent à son exemple. La réconciliation parut sincere : on permit au roi des Romains d'aller au-devant de l'empereur pour lui apprendre lui-même les conditions de sa délivrance, & essayer par ses prieres de le désarmer. Philippe de Cleves, chargé de l'accompagner hors des murs de la ville, ayant trouvé l'occasion de l'entretenir en particulier, le conjura de lui déclarer s'il étoit résolu de tenir les conditions que les rebelles lui avoient arrachées. *Sire*, lui dit-il, *vous êtes libre, ma fidélité vous est connue, parlez-moi sans déguisement, afin que de mon côté je puisse pourvoir à ma sûreté.* Maximilien lui protesta qu'il tiendroit les engagements qu'il venoit de prendre, c'étoit son intention : mais l'empereur son pere lui ayant remontré l'infamie dont il se couvriroit en laissant une pareille au-

dace impunie, & les ſuites qu'un pareil exemple pouroit entraîner, ralluma une colere mal éteinte, & le détermina ſans peine à courir à la vengeance. Le ſort de ſes ôtages l'inquiétoit; il envoya ſignifier aux habitants de Bruges, qu'il avoit trouvé ſon pere inexorable, & que les princes qui l'accompagnoient avoient réſolu de les paſſer au fil de l'épée, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, s'ils ne donnoient promptement des preuves de leur repentir, en délivrant ſur-le-champ les trois ſeigneurs qu'il leur avoit laiſſés en ôtage: que cet acte de ſoumiſſion pouvoit ſeul déſarmer l'empereur. Les bourgeois qui voyoient déja leurs terres en feu, crurent devoir obéir. Les comtes de Hanau & de Volqueſtain obtinrent la liberté de ſortir, en promettant aux bourgeois qu'ils emploieroient tout leur crédit pour les réconcilier avec l'Empereur. Philippe de Cleves eût pu les accompagner; il ne le voulut pas. Ses ennemis ſoupçonnerent qu'ayant goûté les douceurs de l'indépendance, pendant les derniers troubles, il ſe ſervoit d'un prétexte honorable pour ne pas rentrer dans la

ANN. 1488.

ANN. 1488.

ſujétion, & que toute réflexion faite, il aimoit mieux être roi à Gand, que premier officier de Maximilien. Voyant la guerre déclarée, il offrit ſes ſervices aux Flamands, & fut nommé leur général. Envain pour excuſer ſon manque de foi, Maximilien prétendit qu'il ne faiſoit la guerre, ni en ſon nom, ni au nom de l'archiduc ſon fils, & qu'il ſervoit uniquement comme lieutenant de l'empereur qui vouloit, diſoit-il, faire reconnoître ſon autorité juſqu'aux rives de l'Eſcaut. Philippe de Cleves ſe moqua de ce ſubterfuge, & concerta tous ſes projets avec le maréchal Deſquerdes. Après une tentative infructueuſe ſur la ville d'Ypres, Maximilien s'approcha de Gand, menaçant de la réduire en cendres, ſi on ne lui rendoit Carondelet ſon chancelier, Mingnoval, Naſſau, & les autres ſeigneurs arrêtés dans la ville de Bruges. A cette proclamation, le doyen des cordonniers ſort de ſa maiſon, eſcorté d'un prêtre & d'un boureau, portant à ſa ceinture des ſacs de cuir : il marche vers la priſon dans le deſſein de trancher la tête aux dix ſeigneurs, d'enfermer ces tê-

tes dans chacun des ſacs qu'il portoit, & de les préſenter au héraut de Maximilien. Philippe de Cleves qui en fut averti, court à la priſon, en écarte le monſtre, & fait paſſer une loi qui défendoit d'ôter la vie à perſonne, ſans l'aveu & l'aſſiſtance de huit magiſtrats. En rendant ce ſervice ſignalé au roi des Romains, il n'avoit aucun deſſein de s'en faire un mérite auprès de lui : il rejetta conſtamment toutes les offres qui lui venoient de ſa part, & déclara qu'il ne ſe deshonoreroit jamais par un parjure, & qu'après le ferment qu'il avoit prêté aux Flamands, à la ſollicitation de Maximilien lui-même, il verſeroit pour eux juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang. Ayant reçu un renfort conſidérable de François, il s'empara de la ville de Bruxelles, fit révolter tout le Brabant, & alla ſe joindre à l'armée des Liégeois qui, après avoir chaſſé Jean de Horne leur évêque, s'étoient choiſi pour chefs & premiers magiſtrats, Robert & Everard de la Mark. L'empereur qui s'étoit déja avancé dans les Pays-Bas, cita Philippe de Cleves à ſon tribunal, le déclara rebelle & confiſqua ſes biens. Ce fut à quoi ſe bor-

ANN. 1488.

nerent tous ſes exploits. Conſidérant
ANN. 1488. qu'il ne pouvoit faire ſubſiſter l'armée qu'il traînoit à ſa ſuite ſans épuiſer ſes tréſors, & que d'un autre côté il ne pouvoit lui permettre le pillage ſans ruiner l'héritage de ſon petit-fils, il prit le parti d'en ſéparer quelques corps qu'il laiſſa dans les Pays Bas, ſous le commandement d'Albert de Saxe, & de congédier tout le reſte. Les princes de l'Empire en ſe retirant, promirent de s'aſſembler de nouveau l'année ſuivante, & de fournir au roi des Romains tous les ſecours dont il auroit beſoin pour ſe venger des François. Albert de Saxe, guerrier renommé, ſe chargea de réduire Philippe de Cleves & les Flamands, tandis que Maximilien iroit en Hollande, où l'eſprit de révolte n'avoit pas fait de moindres progrès qu'en Flandre. Le roi des Romains fut heureux en Hollande : il achevoit de ſoumettre les rebelles, lorſqu'il reçut les ambaſſadeurs d'Anne de Bretagne, qui lui faiſoit un tableau touchant de ſa poſition, & lui demandoit des ſecours. Dans l'embarras où il ſe trouvoit lui-même, il ne put en envoyer que de très-modiques : il expoſa aux ambaſ-

ſadeurs les juſtes eſpérances qu'il fondoit ſur les princes de l'Empire, promettant que l'année ſuivante, il pénétreroit ſi avant en France, que le roi ſeroit forcé d'évacuer la Bretagne pour couvrir Paris.

Ces promeſſes étoient magnifiques, mais la ſituation de la jeune princeſſe ne lui permettoit pas d'en attendre tranquillement l'effet. Le vicomte de Rohan, après s'être emparé de Breſt & de Concarneau, pouſſoit ſes courſes juſqu'aux portes de Rhédon où elle étoit alors renfermée. Comme la place étoit ſans défenſe, elle craignit d'y être enlevée, & forma le projet de ſe retirer à Nantes. Outre qu'elle y ſeroit plus en ſûreté que dans aucune autre place de Bretagne, elle s'attendoit d'y trouver les meubles précieux & les pierreries de la couronne. Dans la diſette d'argent où elle étoit réduite, ce tréſor lui offroit une reſſource. Elle ſe diſpoſa donc à s'y rendre, & manda au maréchal de Rieux & au ſire d'Albret, de venir l'eſcorter. Au-lieu d'obéir à ſes ordres, ils allerent les premiers à Nantes, y logerent une garniſon, & perſuaderent aux bourgeois, que Dunois

ANN. 1489.

Dangers de la princeſſe de Bretagne: les rois d'Angleterre & d'Eſpagne embraſſent ſa défenſe.

*Lobineau. Jaligni. Bacon, hiſt. Henr. 7. Ferreras, hiſt. d'Eſpag. Belleforeſt, Annales de Fr. Rapin Thoiras, hiſt. d'Angl.*

& Montauban qui accompagnoient la
Ann. 1489. princesse, & auxquels elle prodiguoit sa confiance, ne cherchoient à s'introduire dans la place, que pour épier l'occasion de la livrer aux François. Après avoir pris ces odieuses précautions, ils manderent à leur souveraine qu'elle pouvoit entrer à Nantes, mais avec douze personnes seulement. Informés que malgré leurs menaces, la princesse s'avançoit, & craignant que sa présence ne fit soulever les bourgeois, ils sortirent avec une nombreuse escorte dans le dessein de l'enlever. La princesse les voyant arriver, fit armer ses gens, & montant en croupe derriere le comte de Dunois, elle leur présenta la bataille. Cette résolution les déconcerta. Rieux eut honte de se battre contre une jeune personne, sa pupille & sa souveraine : il reprit tristement la route de Nantes. Dès le lendemain, se reprochant sa pusillanimité, & craignant de laisser échaper une si belle occasion, il en sortit une seconde fois mieux accompagné que la veille. La princesse se prépara de nouveau au combat ; mais Dunois jugeant que la partie n'étoit pas égale, s'avança entre les rangs,
&

& demanda à parler au maréchal. Il promit de conduire la ducheſſe à Nantes, & donna pour ôtage Jean de Louan, capitaine des gardes du duc d'Orléans. La vie de ce guerrier trop peu connu dans l'hiſtoire, dépendoit de l'exactitude avec laquelle Dunois rempliroit ſa parole ; la fidélité de Louan l'emporta ſur la crainte de la mort. Ayant ſçu les meſures qu'on prenoit pour enlever la ducheſſe & l'unir par des liens indiſſolubles au ſire d'Albret, il eut la généroſité d'écrire au comte de Dunois qu'il le dégageoit de ſa parole ; qu'il l'abandonnât ſans ſcrupule à ſon ſort, & qu'il ſongeât ſeulement à ſauver la princeſſe. Dunois profita, en verſant des larmes, de la permiſſion que lui donnoit ſon ami, il alla avec la princeſſe chercher un aſyle dans la ville de Vannes, où le maréchal de Rieux qui les pourſuivoit, n'oſa les aſſiéger. De Vannes, elle retourna à Rhédon. Ce fut dans ce lieu qu'elle vit luire le premier rayon d'eſpérance. Des députés de la ville de Rennes vinrent l'y trouver, & déteſtant la perfidie des bourgeois de Nantes, ils la ſupplierent de ſe retirer dans leur ville, où elle ne trou-

ANN. 1489.

Ann. 1489.

veroit que des ſujets fideles, & des hommes accoutumés à ſe dévouer, eux & leurs enfants, pour la défenſe de leurs ſouverains. La ducheſſe ſe rendit à leur invitation, & fut reçue dans la ville avec plus de pompe & de magnificence que ne ſembloient en permettre les malheurs publics. Mais au-lieu que dans ces ſortes de cérémonies les ſouverains ſe ſignaloient par des largeſſes, & répandoient de l'argent au peuple, les principaux bourgeois, & même les ſimples artiſans, offroient à la princeſſe une partie de leurs épargnes : elle les recevoit en verſant des larmes d'attendriſſement.

Traité avec l'Angleterre : vues politiques de Henri VII.

*Auct. sup. laud.*

*Actes de R. .n er.*

Depuis la priſon du duc d'Orléans, aucune conſidération politique ne pouvoit plus empêcher le roi d'Angleterre de ſe déclarer défenſeur de la Bretagne ; il avoit tiré des ſommes conſidérables de ſes ſujets ; il étoit le maître du prix qu'il voudroit mettre à ſes ſecours, & avec un peu d'adreſſe, il lui étoit facile de ſe rendre l'arbitre de cette principauté, & de diſpoſer à ſon gré du ſort de l'héritiere. Il penſa donc ſérieuſement à y faire paſſer des trou-

pes, malgré les représentations du ministere François qui vouloit lui persuader que depuis le dernier traité il ne restoit plus aucun germe de guerre entre le roi de France & la princesse de Bretagne, & que les droits des deux parties alloient être décidés par des commissaires respectifs. Henri sçavoit apprécier toutes ces belles paroles ; il étoit secrétement indigné qu'on l'eût pris si long-temps pour dupe. Cependant ce politique si délié échoua dans les mesures qu'il prit par rapport à la Bretagne. C'est que souvent la fortune se plaît à confondre les projets les mieux combinés, & que dans le moral comme dans le physique, la ligne droite est toujours la plus courte. Rieux & Lescun qui sentoient combien il leur importoit d'associer Henri à leurs desseins, lui avoient fait représenter, par des émissaires secrets, que Dunois & Montauban, qui disposoient à leur gré de l'esprit de la jeune princesse, étoient des hommes vendus au ministere François ; que pour la perdre plus sûrement ils lui avoient inspiré une injuste défiance de ses plus fideles sujets, & un dégoût insultant pour le

Ann. 1489.

ANN. 1489. ſire d'Albret qui s'étoit ſacrifié pour elle, qui avoit ſes droits bien fondés ſur un tiers de la Bretagne, que le duc avoit adopté pour gendre, & que tous les Bretons bien intentionnés déſiroient pour ſouverain : que le mariage qu'ils propoſoient ne ſeroit guère moins utile à l'Angleterre qu'à la Bretagne, puiſque le ſire d'Albret, le plus puiſſant ſeigneur de Gaſcogne, pere du roi de Navarre, allié avec l'Eſpagne, s'il devenoit duc de Bretagne, pouvoit fournir aux Anglois de grandes facilités pour recouvrer la Guienne : qu'il étoit de tout point l'allié qui leur convenoit le mieux, aſſez puiſſant pour leur rendre d'importants ſervices, trop foible pour ſe ſéparer jamais de leurs intérêts ; au lieu que Maximilien, unique héritier des vaſtes Etats de la maiſon d'Autriche, décoré de la puiſſance impériale, beau-pere du roi de France, déja maître des ports de Flandre & de Hollande, pouroit, ſur le moindre prétexte, ſe brouiller avec eux, & être tenté de leur enlever Calais. Henri comprit toute la force de ces raiſons, & forcé de prendre un parti, il crut qu'il ſeroit moins dangereux de trom-

per une jeune personne, & de lui donner un époux qui n'étoit pas de son goût, que d'aliéner des seigneurs qui disposoient de presque toutes les forces de la Bretagne, & qui pouvoient, si on les mécontentoit, livrer aux François Nantes, & un grand nombre d'autres places. Dans le traité qu'il fit avec la duchesse, il eut trois objets en vue; le premier de vendre chérement ses troupes; le second, de prendre de grandes sûretés pour le remboursement de ses avances; le troisieme, d'enchaîner si bien sa nouvelle alliée, qu'il devînt l'arbitre de son sort, & qu'il fût le maître de lui faire épouser Albret. Voici les principaux articles de ce traité: » 1°. Le » roi d'Angleterre enverra au secours » de la duchesse de Bretagne six mille » hommes de troupes réglées, ou » même davantage, pourvu que ce » nombre n'excede pas dix mille, » lesquels seront tenus de servir en » Bretagne, depuis le six de Janvier » jusqu'au premier jour de Novem» bre. 2°. La duchesse s'engage de » rembourser le roi d'Angleterre, au » jugement & suivant l'estimation de » quelques commissaires choisis par

ANN. 1489.

ANN. 1489. » les deux puissances, de tous les frais » qu'il aura faits pour l'embarquement, » le transport, & l'entretien de ces » troupes, & de lui faire toucher en » Angleterre les sommes stipulées pour » ce remboursement. 3°. Pour assu- » rer la validité de ses engagements, » la duchesse remettra aux troupes » Angloises deux des cinq villes » suivantes, au choix du roi d'An- » gleterre ; sçavoir, Concarneau, » Hennebond, Aurai, Vannes & » Guerrande : lesquelles deux villes, » avec toutes leurs dépendances, de- » meureront au pouvoir du roi d'An- » gleterre, jusqu'au parfait rembour- » sement. Si la duchesse vient à re- » couvrer quelques-unes des places » que la France lui a enlevées, telles » que Saint-Malo, il sera libre au roi » d'Angleterre de s'en mettre en pos- » session, en échange de l'une de celles » qu'il aura choisies d'abord, à con- » dition cependant que les Anglois » ne pouront tenir à la fois Brest & » Concarneau. 4°. La duchesse, & qua- » tre des plus grands seigneurs de Bre- » tagne, du nombre desquels sera le » maréchal de Rieux, jureront sur les » saints évangiles, qu'elle ne traite-

» ra, ni ne prendra aucun engagement
» par rapport à ſon mariage avec
» aucun ſouverain, prince, ou ſei-
» gneur, ſans le ſçu, l'approbation,
» & le conſentement du roi d'Angle-
» terre, & que même elle l'infor-
» mera de l'objet de toutes les autres
» négociations qu'elle pouroit entre-
» tenir avec les puiſſances étrangeres «.
Quelque dures que fuſſent ces conditions, la ducheſſe y ſouſcrivit ſans aucune reſtriction. Bientôt elle apprit qu'elles avoient été dictées en partie par ſon tuteur, & que ſon nouveau protecteur alloit devenir le chef de ſes perſécuteurs, & l'homme du monde dont elle devoit le plus ſe défier. D'après cet avis elle ne ſe hâta pas de livrer aux Anglois les deux places de sûreté qu'elle leur avoit promiſes. Ils débarquerent, & trouverent ſur le rivage quelques officiers qu'elle avoit envoyés pour les complimenter ſur leur arrivée, & pour concerter avec eux le plan des opérations de la prochaine campagne; mais ils ne trouverent ni logements, ni proviſions, & furent réduits à camper ſur le rivage. Pleins d'humeur & de colere, ils renvoyerent avec mépris les officiers

ANN. 1489.

ANN. 1489. de la ducheſſe, & rompirent tout commerce avec elle. Anne ſe hâta d'envoyer une nouvelle ambaſſade à Henri pour excuſer la mauvaiſe réception qu'on avoit faite à ſes troupes. Elle lui repréſenta, » qu'elle n'a» voit plus aucune autorité ſur ſes » premiers ſujets : que Rieux, ſous le » nom de ſon tuteur, étoit devenu » ſon tyran, & qu'il donnoit au reſte » de la Bretagne, l'exemple ſcanda» leux de la déſobéiſſance & de la ré» volte : que déja il ſe vantoit d'a» voir mis dans ſes intérêts les prin» cipaux chefs des troupes Angloiſes, » & que ſa victime ne pouvoit plus » lui échaper : qu'elle ſçavoit de » bonne part que cet homme dange» reux ſubornoit les Anglois, en leur » faiſant enviſager que ſi le ſire d'Al» bret devenoit duc de Bretagne, il » leur procureroit de grandes facili» tés pour recouvrer la Guienne : que » Henri étoit trop ſage pour adopter » de pareilles viſions & fonder aucune » eſpérance ſur un aventurier, banni » & déshérité, qui ne poſſédoit plus » un ſeul pouce de terre dans le royau» me : que le ſire d'Albret lui étoit » devenu tellement odieux par ſes

» injustes persécutions, que plutôt » que de l'épouser elle consentiroit à » s'ensevelir pour jamais dans un cloî-» tre «. Henri essaya dans sa réponse de calmer l'esprit de la duchesse : il l'exhorta à se tenir en garde contre les rapports : il traita de terreurs paniques les soupçons qu'elle avoit conçus sur la fidélité de ses principaux officiers ; mais il affecta de garder le silence sur le compte du sire d'Albret : il envoya même des ordres secrets aux commandants de ses troupes de ne point traiter avec les officiers de la duchesse ; de l'attirer elle-même, s'il étoit possible, dans leur camp ; ou s'ils n'en pouvoient venir à bout, de conduire leurs troupes à Rennes sous prétexte de les lui montrer, & d'essayer, à quelque prix que ce fût, de l'enlever. Anne n'eût pu résister à tant d'ennemis conjurés contre sa liberté, si elle n'eut reçu dans ces circonstances critiques un renfort considérable d'Espagnols, sous la conduite de Dom Diégo Pérez de Sarmiento, comte de Salinas, & de Dom Pedre Carille d'Albornos. Elle les manda incontinent à Rennes, & en joignant à ces Espagnols les Allemands qu'elle

ANN. 1489.

ANN. 1489.

avoit reçus de Maximilien, les François attachés au duc d'Orléans & au comte de Dunois, & ceux des Bretons que le maréchal de Rieux n'avoit pu séduire; elle se trouva en état d'opposer une barriere insurmontable aux projets violents de ses persécuteurs. Ferdinand ne se contenta pas d'avoir envoyé des troupes au secours de la duchesse, il promit qu'il feroit cette année une descente du côté des Pyrénées, & qu'il forceroit la France à partager ses forces.

Négociations avec le pape: on rend la liberté aux partisans du duc d'Orléans.
*Jaligni.*
*Lobineau.*

Depuis plusieurs mois le roi s'étoit retiré à Paris, feignant de n'avoir aucune part aux entreprises du vicomte de Rohan, & attendant, pour régler ses démarches à l'avenir, quelle seroit l'issue des intrigues qui partageoient la Bretagne. Lorsqu'on se fut assuré que la faction du sire d'Albret prenoit le dessus, que Henri VII l'appuyoit, & que Rieux & Albret, outre les troupes nationales dont ils étoient accompagnés, avoient à leur disposition les six mille hommes nouvellement arrivés d'Angleterre, on jugea qu'attaquer la princesse dans ce moment ce seroit la pousser dans les filets des ennemis de la France; que

le seul parti que l'on eût à prendre consistoit à se tenir sur la défensive, à laisser aux deux autres factions la facilité & le temps de s'affoiblir mutuellement, & à se servir toujours de la plus foible pour triompher plus sûrement de l'autre. Le sire d'Albret sollicitoit à Rome des dispenses pour épouser la princesse, & l'on ne doutoit point qu'il ne fût appuyé dans le college des cardinaux, du crédit du roi d'Angleterre. Madame comprit la nécessité de mettre le saint pere dans les intérêts de la France. Elle avoit alors deux moyens infaillibles de le gagner. Innocent VIII désiroit ardemment de tenir à Rome le sultan Zizim, frere du grand seigneur. Il s'étoit déja assuré du consentement de Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes, auquel il venoit de conférer la dignité de cardinal. Il ne s'agissoit plus que d'obtenir l'agrément du roi, ce qui étoit d'autant plus difficile, que le jeune monarque, roulant déja dans sa tête de hautes entreprises, faisoit entrer Zizim dans ses projets. Madame triompha de la résistance de son frere, & chargea Blanchefort & Gimel de con-

ANN. 1489.

ANN. 1489. duire le prince Turc à Rome, avec une efcorte de quatre cents chevaux. Ils étoient encore fur les terres de France lorfqu'on vit arriver une ambaffade de Bajazet, conduite par quelques officiers du Roi de Naples. Le Sultan offroit au roi, s'il vouloit remettre le fugitif entre les mains de fes ambaffadeurs, ou même s'obliger à le garder dans une étroite prifon, de conquérir fur les Mammelus le royaume de Jérufalem, & de le céder en toute propriété à la France. Bien des gens étoient d'avis qu'on acceptât la propofition. Madame s'y oppofa & n'eut garde d'échanger les folides avantages qu'elle fe promettoit de la protection du faint fiege par rapport à la Bretagne contre des projets vagues & chimériques. Elle profita avec la même habileté d'une autre occafion, non moins importante, de fe concilier de plus en plus le fouverain pontife. On retenoit encore dans les fers les évêques du Pui & de Montauban, convaincus d'avoir entretenu une correfpondance criminelle avec le duc d'Orléans. Innocent n'avoit pas manqué de les réclamer, prétendant qu'il étoit le feul juge des

évêques. Il avoit adressé au jeune Charles une longue lettre où il remontroit combien il étoit dangereux de permettre que des juges séculiers osassent porter des mains profanes sur les ministres des autels : il déclaroit qne le ciel ne manquoit point de venger un pareil attentat, & qu'il trembleroit pour les jours de son cher fils, s'il ne se rendoit promptement à ses remontrances. Malgré les réclamations & les remontrances du saint pere, on avoit retenu les coupables en prison, & l'on avoit chargé des conseillers au parlement d'instruire leur procès. Dès que le parti du duc d'Orléans fut abattu, & qu'on n'eut plus rien à redouter de sa part, on traita les évêques prisonniers avec plus de douceur : enfin, Madame, pour complaire au saint pere, leur rendit généreusement la liberté. On élargit en même-temps Bussi d'Amboise, frere de l'évêque de Montauban, & impliqué dans la conjuration. Quant à Philippe de Commines, le dernier des coupables, sa qualité de ministre rendoit sa trahison plus noire & lui attira en conséquence une plus févere punition. Après avoir langui huit

ANN. 1489.

mois dans une de ces cages de fer, inventées sous le regne précédent, il fut enfin remis entre les mains du parlement. La cour le condamna à demeurer exilé dans celle de ses terres qu'il plairoit au roi de lui indiquer, & confisqua le quart de ses biens. Le roi lui fit grace de l'amende, le rappella bientôt auprès de lui, & s'en servit utilement dans quelques négociations épineuses. La crainte qu'inspiroit alors la faction du sire d'Albret contribuoit beaucoup plus que la grandeur d'ame à un changement si peu attendu; mais ce motif même fait encore honneur à la politique de Madame. Comme on imputoit hautement le malheur arrivé au duc d'Orléans, à la jalousie & aux manœuvres du sire d'Albret, les partisans du prince étoient devenus les ennemis les plus implacables qu'on pût susciter à ce seigneur; & dans l'impossibilité où ils étoient désormais de travailler à l'avancement de leur maître, ils ne devoient plus aspirer qu'à le venger. La conduite du comte de Dunois justifioit d'avance ce raisonnement politique : sans trahir les intérêts de la princesse qui avoit en lui une en-

ANN. 1489.

tiere confiance, il n'employoit les grands talents qu'il avoit reçus de la nature, qu'à contreminer toutes les intrigues de Lescun & du maréchal de Rieux, & rendoit secrétement à la France tous les services qui pouvoient se concilier avec la probité. Madame, que cette conduite avoit déja pleinement réconciliée avec lui, crut qu'il étoit important de lui associer un homme animé du même esprit, & capable de le bien seconder : elle jetta les yeux sur le prince d'Orange, cousin-germain de la jeune princesse, qui avoit long-temps rempli les fonctions de lieutenant-général en Bretagne, & qui étoit alors prisonnier au château d'Angers. Elle fit donner avis à sa femme, princesse de la maison de Bourbon, que si elle faisoit quelques démarches, le roi, naturellement généreux, oublieroit le passé, & rendroit la liberté au prisonnier. La princesse d'Orange profita du conseil, & fut elle-même surprise de la facilité qu'elle trouva dans cette négociation : non-seulement le roi brisa les fers du prince, mais il le combla de caresses, & le chargea d'une négociation pour la ANN. 1489.

Bretagne, dont on n'espéroit aucun succès, mais qui donnoit à l'ambassadeur la facilité d'y fixer son séjour sans se rendre suspect. Après avoir pris des mesures si sages, la cour se rendit en Touraine où, peu de jours après, l'on vit arriver le duc de Savoie. Il faut expliquer les motifs de ce voyage.

ANN. 1489.

Contestations sur l'hommage du marquisat de Saluces.

*Guichenon, hist. de Bresse.*
*Manusc. de Fontanieu.*

Dans le temps où le comte de Dunois, relégué au-delà des Alpes, songeoit à fomenter une nouvelle révolte dans le royaume, il avoit engagé le duc de Savoie à profiter des troubles de France pour faire revivre d'anciennes prétentions sur l'hommage du marquisat de Saluces, auxquelles ses ancêtres avoient été forcés de renoncer. La France jouissoit paisiblement depuis plus d'un siecle, de l'hommage de ce marquisat, ancien fief du Dauphiné : quelque évidents que fussent ces droits, Madame, pour éviter d'en venir à une rupture ouverte, avoit consenti de s'en rapporter au jugement d'un certain nombre d'arbitres. Des commissaires respectifs s'étoient assemblés; mais avant qu'ils fussent en état de prononcer, le duc de Savoie qui

fondoit moins ses espérances sur ses titres que sur les embaras où se trouvoit la France, étoit entré à main armée sur les terres du marquis, & l'avoit obligé à venir chercher un asyle en France. Le roi ne pouvoit négliger la défense d'un vassal qui s'étoit sacrifié pour lui ; il fit marcher de ce côté quelques troupes réglées, & convoqua le ban & l'arriere-ban des provinces limitrophes. Le duc, quoiqu'il se fût déja mis en possession de toutes les places du marquisat, ne se trouvant pas en état de résister aux troupes qui venoient l'assaillir, demanda humblement qu'on reprît la voie de l'arbitrage, & mit en sequestre la ville de Saluces. Les commissaires s'assemblerent de nouveau ; mais se défiant toujours de leur jugement, Charles, c'est le nom que portoit le duc, résolut d'essayer ce qu'il pouvoit se promettre de la faveur, & se détermina à se rendre lui-même à la cour de France. Il étoit jeune, aimable, & insinuant. Sa complaisance, la douceur de son caractere, sa libéralité lui gagnerent un grand nombre d'amis. Il s'avança tellement dans les bonnes graces du jeune monarque, ANN. 1489.

en partageant ses amusements, qu'il
ANN. 1489. se crut en position de tout espérer. De si heureux commencements n'eurent cependant aucun succès. Le roi ne gouvernoit point encore, l'affaire fût portée au conseil, & les ministres de France produisirent des titres si décisifs que les jurisconsultes dont le duc s'étoit fait accompagner, ne purent rien répondre, sinon que l'on conservoit à Turin d'autres titres non moins décisifs en faveur du duc : ils demanderent du temps pour les produire. On accorda donc au duc un nouveau délai, & l'on convint que jusqu'à la définition du procès les places contestées seroient remises entre les mains de deux conservateurs. Ce furent de la part du duc, François de Savoie, archevêque d'Auch ; & de la part du roi, Pierre de Bourbon dont nous avons souvent parlé dans cette histoire, sous le nom de sire de Beaujeu, & qui, depuis la mort du connétable, son frere aîné, avoit pris la qualité de duc de Bourbon : il avoit hérité non-seulement de ses grands biens, mais même de ses gouvernements & de ses places, à la réserve de celle de connétable, qu'on ne jugea pas à propos de remplir.

Quoiqu'alors un duc de Savoie ne fût pas un ennemi bien redoutable pour la France, on se crut fort heureux dans les conjonctures où l'on se trouvoit, de n'avoir plus aucun sujet d'inquiétude du côté des Alpes. Outre les armées de Flandre & de Bretagne, qu'on ne pouvoit se dispenser de renforcer, le roi fut obligé d'en faire marcher une troisieme sous les ordres du comte d'Angoulême, & du maréchal de Gié, pour couvrir la Gascogne & le Languedoc, où Ferdinand le Catholique menaçoit de faire une invasion. Bien que l'on conjecturât qu'il pouroit s'en tenir aux menaces, la prudence ne permettoit pas de laisser cette frontiere dégarnie.

ANN. 1489.

Embaras où se trouva la cour de France : le roi demande des décimes sur le clergé.

*Manusc. de Fontanieu.*

*Du Boulai, hist. univ. Paris.*

*Hist. de l'égl. Gallic.*

Les préparatifs du roi d'Angleterre causoient une frayeur plus réelle : Henri équipoit des vaisseaux, levoit des troupes, & annonçoit qu'il alloit lui-même s'embarquer, non pour secourir la Bretagne où il avoit déja envoyé six mille hommes, mais pour conquérir les provinces que les rois de France avoient enlevées à ses prédécesseurs. Comme on ne pouvoit deviner de quel côté il tenteroit une descente ; on fut obligé de mettre en

Ann. 1489.

état de défenſe toutes les provinces voiſines de la mer. L'amiral Graville fut envoyé dans ſon gouvernement de Normandie, avec ordre de raſſembler le peu de vaiſſeaux qu'avoit alors la France : Blanchefort, gouverneur de Bordeaux, fut chargé d'approviſionner cette capitale de la Guienne : on convoqua le ban & l'arriere-ban de ces deux provinces.

Les revenus ordinaires de l'Etat, avec quelque économie qu'ils fuſſent adminiſtrés, ne ſuffiſoient pas à tant d'objets de dépenſe. Les reſſources ordinaires étoient épuiſées, & l'on ne pouvoit ſans écraſer le laboureur augmenter davantage les tailles. On chercha d'autres expédients ; l'exemple de ce qui venoit de ſe paſſer en Angleterre, en fourniſſoit un qui paroiſſoit facile. Le clergé Anglois, pour mettre Henri VII en état de ſecourir puiſſamment la Bretagne, lui avoit accordé le dixieme de ſes revenus. Le conſeil ſe perſuada que le clergé François montreroit le même zele dans une cauſe qui n'intéreſſoit pas moins la nation. Comme on n'avoit pas le temps de l'aſſembler, le roi ſe contenta d'envoyer, le 16 de

Juin, au parlement, le président Baillet, Chabannes, seigneur de Curton, & Michel Gaillard, receveur général des finances. Ils représenterent à la cour, » que la guerre qui duroit » depuis tant d'années, avoit épuisé » les ressources; que le roi avoit été » contraint de supprimer les dépenses » de sa maison, de retrancher ou » d'affoiblir les pensions & les gages » de ses officiers: que le pape lui per» mettoit de lever un dixieme sur les » revenus de toutes les églises de Fran» ce, & qu'il paroissoit d'autant plus » raisonnable qu'on eût recours à cet » expédient dans une occasion où il » s'agissoit de la défense du royaume, » que nos ennemis s'en servoient pour » nous attaquer; qu'en conséquence » la levée de cette imposition avoit » été déja ordonnée dans le conseil; » que le roi en donnoit avis à son » parlement, & lui ordonnoit de sou» tenir les commissaires qui seroient » chargés du recouvrement ». La cour après avoir délibéré, répondit: » qu'el» le remercioit le roi d'avoir bien » voulu lui faire part de l'état des af» faires; qu'elle continueroit à méri» ter sa confiance en le servant fidé-

ANN. 1489.

» lement, & en lui disant la vérité : qu'elle le supplioit donc de considérer qu'elle avoit été instituée pour rendre la justice, & que c'étoit une chose nouvelle & sans exemple en France, qu'on exigeât du clergé une contribution sans l'avoir auparavant assemblé ».

Ann. 1489.

Le roi, peu satisfait de cette réponse, fit déclarer une seconde fois au parlement, que son intention étoit que la compagnie ne reçût aucun appel des taxes qui seroient réglées par les commissaires préposés à la perception des décimes, & qu'elle n'accordât aucune surséance à ceux qui feroient quelque difficulté de payer. Le parlement, toujours ferme dans ses principes, arrêta une députation solennelle. La Vacquerie qui en étoit le chef, représenta au roi, « que la convocation & l'aveu du clergé étoient des formalités essentiellement requises pour autoriser la levée de la décime que l'on vouloit établir : que la permission du pape ne suffisoit pas : que le saint pere en consentant à ces sortes d'impositions, se réservoit le droit d'en attirer à lui une portion considérable, & d'ap-

» pauvrir ainsi le royaume où cet ar- ANN. 1489.
» gent ne rentroit plus : qu'une autre
» partie du produit étoit absorbée par
» les frais de perception : que le cler-
» gé François n'étoit point en état de
» porter ces charges dans un temps
» où les impositions extraordinaires
» établies sur les terres, empêchoient
» les ecclésiastiques de toucher leurs
» revenus : enfin il déclara nettement
» que si les particuliers s'adressoient
» au parlement pour obtenir des sur-
» séances, la cour qui devoit justice
» à quiconque la réclamoit, ne pou-
» roit se dispenser de les accorder ».

Charles désespérant de vaincre la répugnance des magistrats, & ne voulant point se désister de son projet, eut recours au saint pere; il le pria d'imposer lui-même la décime sur le clergé de France. Innocent ne négligea pas une occasion si favorable d'étendre son autorité; le séjour de Zizim à Rome lui fournissoit l'occasion de faire prêcher une nouvelle croisade. Sous le spécieux prétexte d'une expédition contre les infideles, il imposa une décime sur tout le clergé de France séculier & régulier, n'exceptant de la contribution générale que les

chevaliers de Rhodes qui étoient censés avoir besoin de leurs revenus pour continuer la guerre contre les Turcs. André d'Epinai, cardinal de Bordeaux, & Louis d'Amboise, évêque d'Albi, furent chargés de l'exécution de cette bulle, & autorisés à sévir par la voie des censures, contre ceux qui refuseroient le paiement.

ANN. 1489.

Tout ceci sembloit se passer sans la participation du roi de France ; mais par un bref particulier qu'Innocent lui adressa, il étoit permis à ce prince de s'approprier les deux tiers de la décime, tant pour les services qu'il avoit déja rendus à l'église, que pour se mettre en état d'armer contre les infideles.

L'université de Paris, qui n'avoit point été exemptée de la contribution, appella de cette bulle au pape mieux conseillé, au saint siege apostolique, & au futur concile : elle motiva son refus sur les exemptions accordées dans tous les siecles aux ministres de la religion, sur les décrets du concile de Constance, qui réduisoient à leur juste valeur les prétentions & les droits abusifs de la cour de Rome, sur ses privileges particuliers émanés du trône,

ne, & confirmés par une possession immémoriale. Elle ajouta que le motif de cette imposition étoit illusoire, puisque le saint pere recevoit une pension de l'empereur des Turcs, à condition de ne faire aucun usage de la personne de Zizim, & que par un bref particulier, il abandonnoit au roi les deux tiers de la décime : en conséquence elle protesta contre toutes les censures des légats du pape, & fit afficher aux portes des églises l'acte de son opposition. Plusieurs membres du clergé accéderent à l'appel, & le Conseil auquel on reprocha d'avoir compromis les droits de la couronne, ne retira pas de cette démarche peu réfléchie des profits bien considérables : heureusement on put s'en passer; les rois d'Angleterre & d'Espagne, qui menaçoient d'embraser le royaume, resterent dans l'inaction. Ann. 1489.

La Bretagne étoit toujours le théâtre de la discorde : les deux factions plus animées que jamais l'une contre l'autre, paroissoient avoir oublié les François : Rieux apprenant que le chancelier Montauban venoit de se rendre à Guerrande pour quelques af-

Suite des troubles de Bretagne.

*Lobineau. Pieces justificatives.*

faires secretes, vint investir la place, menaçant de la réduire en cendres si on ne lui livroit son ennemi. Anne, alarmée du danger où étoit exposé l'homme du monde en qui elle avoit le plus de confiance, chargea le comte de Dunois, Jacques Guibé, lieutenant du prince d'Orange, & le fidele Jean de Louan qui s'étoit si généreusement dévoué pour elle dans la ville de Nantes, de rassembler promptement des troupes, & de délivrer le chancelier. Ils y réussirent, & la princesse, pour effrayer ses sujets rebelles, fit trancher la tête à tous ceux qui avoient été faits prisonniers. Témoins de ces désordres, livrés à eux-mêmes, exposés à manquer de subsistances, les Anglois se dégoûterent bientôt d'une expédition infructueuse, & ils menaçoient de repasser dans leur isle. Déja même ils avoient conclu, de leur autorité privée, une treve avec les commandants de la garnison Françoise établie à Dinan, & ils tenoient avec eux des conférences pour la paix. Anne se hâta de leur envoyer le peu d'argent qu'elle put recouvrer, & ne manqua pas de se plaindre à Henri, qu'elle nommoit

Ann. 1489.

*son bon pere*, de la conduite des officiers qu'il lui avoit envoyés, lesquels, disoit-elle, conspiroient publiquement la ruine de la Bretagne, & étoient vendus au maréchal de Rieux. Henri répondit aux plaintes de *sa bonne fille*, par d'autres plaintes sur le peu d'attention qu'elle avoit apportée à remplir les conditions du dernier traité, sur la disette & l'abandon où elle avoit laissé une armée qui avoit traversé les mers pour la défendre, enfin sur les injustes soupçons qu'elle avoit conçus contre ses officiers, qui étoient sortis des premieres maisons d'Angleterre, & dont il garantissoit la fidélité : il insinua à la princesse qu'elle leur devoit une sorte de réparation ; il exigea, ou qu'elle allât elle-même les visiter dans leur camp, ou qu'elle permît qu'ils se rendissent à Rennes pour faire en sa présence la revue de leurs troupes. Anne récrivit sur-le-champ à Henri ; que les chefs Anglois dont il vantoit la fidélité, ne se donnoient pas même la peine de cacher leur commerce, soit avec les rebelles, soit avec les François : qu'au contraire ils avoient repoussé avec mépris, & presque ou-

ANN. 1489.

ANN. 1489. tragé les officiers qu'elle leur avoit envoyés : que l'état de ses affaires ne lui permettoit, ni de se rendre au camp des Anglois, ni de souffrir qu'ils s'absentassent un seul jour de la Basse-Bretagne exposée aux ravages des François : *Que s'ils osent*, ajouta-t-elle, *venir me trouver, sans en avoir obtenu la permission, je les recevrai de façon à leur faire perdre l'envie d'y revenir une seconde fois.*

Tandis que les esprits s'aigrissoient par des plaintes réciproques, & qu'on perdoit en discussions un temps précieux, le maréchal de Rieux, que la violence de son caractere emportoit souvent au-delà des bornes, mais qui étoit sensible à la gloire, se reprocha une trop longue inaction, & honteux de n'avoir signalé son administration par aucune action mémorable, il conçut le projet de chasser les François de la Basse-Bretagne. Déja ils avoient évacué Quincamp ; il ne s'agissoit plus que de leur enlever les ports de Brest & de Concarneau. Il se chargea d'attaquer par mer & par terre la premiere de ces deux places qui étoit la plus forte, tandis que les Anglois bloqueroient la seconde. Avec l'ar-

gent qu'il avoit tiré du trésor ducal, il arma jusqu'à soixante vaisseaux Bretons; & pour grossir ses forces de terre, il indiqua de sa propre autorité des revues générales de tous nobles, annoblis, & francs-archers de la province. Quoique le projet du maréchal fût utile, Anne ne voulut pas permettre qu'un de ses sujets usurpât, sans son aveu, les fonctions de la souveraineté; elle publia donc d'autres lettres où elle défendoit, sous les peines les plus grieves, d'obéir aux ordres du maréchal, & elle indiqua pour le même temps, & dans d'autres lieux, des revues qui se feroient en son nom. L'effet de ces ordres contradictoires fut d'accoutumer les nobles à rester à la défense de leurs propres foyers, & à méconnoître l'autorité. Malgré ces contre-temps, le maréchal poursuivit son entreprise & investit la ville de Brest. Mais comme son projet avoit été divulgué, & n'avoit pu s'exécuter qu'avec beaucoup de lenteur, les François avoient eu le temps de se précautionner. L'amiral de Graville qui, depuis l'ouverture de la campagne, résidoit dans son gouvernement de Normandie, | Ann. 1489.

rassembla vingt-cinq gros vaisseaux ; & se mit en mer, résolu de se faire jour au travers de la flotte ennemie, & de ravitailler les deux places assiégées. A son approche les vaisseaux Bretons se disperserent : l'armée de terre prit l'épouvante, & s'enfuit avec tant de précipitation qu'elle abandonna une partie de son artillerie : les Anglois de leur côté leverent le siege de Concarneau, & se réfugierent à Quincamp. C'est à cette déroute honteuse que se bornerent toutes les opérations militaires des Bretons & des Anglois pendant le cours de cette année : la guerre étoit plus vive & plus animée dans les Pays-Bas.

Ann. 1489.

Suite des affaires des Pays-Bas : la ville de S. Omer est enlevée aux François.

*Heuter. rer. Belgic.*
*Jaligni.*
*Haraus. ann. Brabant.*
*Bacon, hist. Henr. VIII.*

Albert de Saxe, qui les gouvernoit en l'absence & au nom du roi des Romains, n'étoit pas à la vérité accompagné de troupes aussi nombreuses que celles du maréchal Desquerdes, & du prince de Cleves ; mais il avoit sur eux un autre avantage bien plus considérable : il formoit seul ses projets, & étoit fidélement obéi ; au-lieu que les Flamands, & sur-tout les Gantois, qui composoient la principale force de l'armée

confédérée, ne voulant reconnoître que l'autorité de leurs séditieux doyens, étoient plus en garde contre leurs propres défenseurs, que contre leurs ennemis. Plus ils avoient besoin des François, & plus ils prenoient à tâche de les contrarier; chaque expédition leur paroissoit un piege tendu contre leur liberté; ils redoutoient moins une défaite qu'un succès trop éclatant. Envain Desquerdes rebuté de tant de contradictions, les menaça de les abandonner à leur sort; envain il s'emporta jusqu'à leur déclarer, que puisqu'ils étoient également incapables de se conduire par eux-mêmes, & d'écouter les conseils d'un ami, le seul parti qu'ils eussent à prendre étoit de rentrer au plutôt dans les fers de Maximilien. Ces reproches mérités les humilioient, mais ne pouvoient changer leur caractere, ni remédier aux désordres de leur administration. Tandis qu'il travailloit à guérir l'injuste défiance des Flamands, & à attirer dans leur confédération les principales villes du Hainaut, il essuya une perte qui l'affligea sensiblement. Les bourgeois de Saint-Omer, profitant de son absence, formerent

ANN. 1489.

ANN. 1489.

une conſpiration, & appellerent à leur ſecours les garniſons Autrichiennes les plus voiſines. Saveuſe & Everſtein vinrent de nuit aſſaillir la place : la garniſon Françoiſe repouſſa cette premiere attaque ; mais chargée en même temps par les bourgeois, elle abandonna les murailles & ſe réfugia dans la citadelle, où elle ſe maintint juſqu'à l'arrivée du maréchal. Celui-ci livra quelques aſſauts à la ville, & après s'être convaincu de l'inutilité de ſes efforts, il évacua la citadelle, n'eſpérant plus de reprendre cette place importante autrement que par la famine. Depuis la rébellion des principales villes de Flandre, Saint-Omer ne pouvoit tirer ſes ſubſiſtances que de quelques places maritimes, telles que Dixmude, Nieuport, & Dunkerque, leſquelles perſiſtoient à reconnoître l'autorité de Maximilien. Deſquerdes comprit la néceſſité de les ſubjuguer, & il aſſocia facilement les Gantois à ſon projet, en promettant de les en rendre maîtres. Cette conquête étoit infaillible, ſi le roi d'Angleterre n'y eût point mis d'obſtacles. Mais Henri VII, quoiqu'il croisât les projets de Maxi-

milien en Bretagne, n'avoit garde de souffrir que les François, ni leurs confédérés s'approchassent de si près de la ville de Calais. Il y avoit déja fait passer des troupes, & avoit donné ordre à ses généraux de s'opposer par toutes sortes de moyens aux entreprises que les François voudroient tenter sur la côte. Cette précaution qu'on ignoroit encore, fut particuliérement funeste aux Flamands: pour la premiere fois ils s'étoient piqués d'exactitude, & ils avoient assis leur camp devant Dixmude, plusieurs jours avant que les François y arrivassent. Comme ils croyoient n'avoir rien à appréhender de la part des bourgeois d'une si petite place, ils ne faisoient pas une garde bien exacte: cette sécurité les perdit: trois mille Anglois, sortis de la ville, tomberent sur eux au dépourvu, en massacrerent un grand nombre, & disperserent tout le reste. Desquerdes, arrivé trop tard pour les venger, receuillit du-moins les débris de cette armée; il vint successivement attaquer Dixmude, Ostende & Nieupors: par-tout il trouva les Anglois qui, maîtres de la mer, se portoient avec une extrême facilité

ANN. 1489.

ANN. 1489. dans tous les lieux où leur secours paroissoit nécessaire. C'est alors que le maréchal se rappellant les projets qu'il avoit autrefois dressés avec Louis XI, & que la mort seule du monarque avoit dérangés, disoit, en versant des larmes de dépit, *Qu'il consentiroit de bon cœur à passer sept ans en enfer, s'il avoit enlevé Calais à l'Angleterre.*

La cour est alarmée des démarches du roi des Romains : traité de Francfort. *Ibid.*

Malgré ces échecs, les confédérés conservoient encore la supériorité ; il n'y avoit même aucune apparence qu'Albert de Saxe pût leur résister, s'il n'arrivoit dans les Pays-Bas quelque révolution inopinée. Rien ne sembloit l'annoncer ; les Flamands & les Brabançons paroissoient plus animés que jamais contre le roi des Romains ; au-lieu que les habitants du Hainaut, qui, jusqu'à ce jour, lui étoient demeurés fideles, demandoient la neutralité, & promettoient d'accéder dans peu à la confédération. Madame pouvoit donc être tranquille par rapport aux Pays-Bas ; mais elle recevoit d'Allemagne des nouvelles bien capables de l'alarmer. Les princes de l'Empire, après avoir tiré Maximilien des prisons de Bruges, lui avoient promis de

s'assembler de nouveau l'année suivante, & de lui fournir les moyens de se venger des François. La diete avoit été indiquée à Francfort : Maximilien s'étoit déja rendu en Allemagne, visitant les cours des princes & pacifiant leurs différents, afin que rien ne les empêchât de remplir leurs engagements. Déja il étoit assuré des secours de l'électeur Palatin; déja il avoit attiré auprès de lui le duc de Baviere, l'évêque de Mayence, le landgrave de Hesse, les marquis de Brandebourg & de Bade, le comte de Virtemberg. A quels malheurs ne devoit on pas s'attendre, si tant de princes, unissant leurs forces, tomboient sur les deux Bourgognes presqu'entiérement dégarnies de troupes, tandis que peut-être les rois d'Angleterre & d'Espagne attaqueroient de concert la Normandie & la Gascogne? Quelle digue opposeroit la France à ce torrent prêt à l'inonder? Madame sentit la grandeur du danger; mais instruite à l'école de son pere, & secondée par des ministres qu'il avoit pris soin de former, elle n'en fut point ébranlée : elle ne désespéra pas même de tourner à l'avancement de

Ann. 1489.

Ann. 1489. ses projets sur la Bretagne, un événement qui sembloit devoir l'y faire renoncer : elle ne doutoit point que Maximilien qui entretenoit une correspondance suivie avec la duchesse de Bretagne, ne fût informé des vues politiques du roi d'Angleterre par rapport au mariage de cette princesse avec le sire d'Albret, & qu'en conséquence, il ne se portât volontiers à renvoyer, s'il étoit possible, les Anglois dans leur isle : elle sçavoit de plus, que le même Maximilien brûloit du désir de recouvrer l'Autriche, que le célebre Matthias Corvin, allié des François, avoit enlevée quelques années auparavant à l'Empereur Frédéric. D'après ces considérations, elle ne balança point à demander la paix au roi des Romains & aux princes de l'Empire : elle leur adressa en qualité d'ambassadeurs & de ministres plénipotentiaires, Jean de la Grolaye, évêque de Lombès, & abbé de S. Denis, le seigneur de Rochechouard, & Pierre de Sacierges, maître des requêtes. Elle pria Philippe de Nassau, lieutenant-général de Maximilien, & alors prisonnier en France, de vouloir bien se charger de conduire

ces ambassadeurs, & d'employer tout son crédit pour leur faire obtenir audience, promettant, en récompense des bons offices qu'il leur rendroit, de le décharger d'une partie de sa rançon. L'entremise de Nassau ne fut pas inutile. Maximilien plein de défiance, & le cœur ulcéré contre les François, s'étudia à donner aux ambassadeurs toutes les mortifications imaginables, & les eût congédiés avec mépris, si les princes de l'Empire, auxquels ils ne manquerent pas de s'adresser, & qui, peut-être, n'étoient pas fâchés de trouver un moyen de se libérer de leurs engagements, ne l'eussent en quelque sorte forcé de les entendre. Les propositions dont ils étoient chargés étoient si favorables au roi des Romains, les instances des princes de l'Empire, sans lesquels Maximilien ne pouvoit rien, devinrent si pressantes, qu'il ne put se refuser de conclure un traité de paix dont nous allons rapporter les principales conditions. 1°. Pour dissiper tous les nuages qui auroient pu s'élever à l'occasion de la derniere guerre, dans l'esprit du roi de France ou du roi des Romains, & rétablir entr'eux la

ANN. 1489.

ANN. 1489. confiance qui doit régner entre un beau-pere & un gendre, ces deux souverains auront une entrevue dans la ville de Tournai : là ils s'embrasseront, & termineront à l'amiable les contestations sur lesquelles leurs ministres respectifs n'ont pu s'accorder. 2°. Maximilien aura la tutelle & la garde-noble du jeune Philippe son fils, sera reconnu & obéi par tous les Flamands ; & au cas où ils feroient quelque difficulté d'accepter cette condition, Charles promet, *en parole de roi de France*, de les y contraindre. 3°. Tous ceux qui remplissoient quelques charges de magistrature à Ypres, à Gand & à Bruges, lorsque le roi des Romains fut arrêté, demanderont pardon, à la porte de ces villes, à genoux, couverts de sacs, & la tête nue, confesseront humblement leur faute, & diront qu'ils s'en repentent. 4°. Quant à la demande qu'a faite le roi des Romains, que la maison de l'apothicaire, qui lui servit long-temps de prison, fût démolie, & qu'on y bâtît une chapelle aux frais de la ville rebelle ; cet article a été renvoyé à la conférence que doivent avoir les deux rois. 5°. Comme pendant

tout le temps qu'a duré la révolte, le roi des Romains, ni Philippe son fils n'ont point joui de leurs revenus dans le comté de Flandre, les trois villes de Gand, d'Ypres & de Bruges, leur paieront, par forme d'indemnité, la somme de trois cent mille lis d'or, & mettront en liberté tous les officiers arrêtés avec le roi des Romains, sans exiger de rançon; à condition que le roi des Romains s'engagera de son côté à congédier les troupes étrangeres qui se trouveront dans le comté de Flandre; & qu'il confirmera tous les privileges dont jouissoient ces trois villes sous la domination des ducs de Bourgogne. 6°. Les exilés, de part & d'autre, auront la liberté de retourner dans leur patrie, & seront rétablis dans la jouissance de leurs biens. Le roi des Romains, à la requête du roi de France, pardonnera à Philippe de Cleves; & le roi de France, en considération du roi des Romains, rendra la liberté au duc d'Orléans, après la conférence qu'auront ensemble les deux rois. 7°. Par rapport à la Bretagne, le roi de France promet & s'engage de rendre dès maintenant à la princesse toutes les places dont il

Ann. 1489. s'est emparé depuis le trépas du dernier duc, pourvu que de son côté elle fasse sortir les Anglois de la Bretagne, & qu'elle promette avec serment de ne les y jamais appeller.: lorsqu'elle aura satisfait à cette premiere condition, le roi de France, en considération du roi des Romains, son beau-pere, & voulant témoigner de plus en plus à ce prince combien il désire son amitié, consentira à mettre en sequestre les villes de Saint-Malo, de Dinan, de Fougeres & de Saint-Aubin, entre les mains du duc de Bourbon & du prince d'Orange, lesquels donneront leurs scellés, & jureront solennellement de ne les remettre qu'à celle des deux parties à laquelle elles seront déclarées appartenir de droit. 8°. Pour décider cette grande question, on nommera de part & d'autre des commissaires, qui s'assembleront incessamment dans la ville d'Avignon, & qui, après un sérieux examen des titres respectifs, prononceront un jugement définitif dans un an au plus tard, & avant la conférence que doivent avoir les deux rois. La princesse Anne aura la liberté d'envoyer à cette conférence ses am-

bassadeurs, conseillers, ou serviteurs, jusqu'au nombre de cent, sans être tenue de demander de sauf-conduit. Tels étoient les principaux articles du traité de Francfort, articles si remplis de modération de la part du conseil de France, & si excessivement favorables au roi des Romains, que ce prince ne pouvoit manquer d'en suspecter la sincérité : mais tandis que la France cherchoit à le tromper, il la trompoit elle-même sur un objet bien important. ANN. 1489.

Anne qui n'espéroit plus de revoir le duc d'Orléans, & qui, malgré toutes les précautions qu'elle pouvoit prendre, craignoit toujours d'être livrée au sire d'Albret, résolut de se délivrer des persécutions de son tuteur & du roi d'Angleterre ; elle fit sçavoir au roi des Romains qu'elle l'avoit choisi pour époux, & qu'elle remettoit entiérement son sort entre ses mains. Celui-ci n'ayant alors aucun moyen de passer lui-même en Bretagne, donna une procuration au comte de Nassau, à Wolfang Polhain, & à Gondebaut, son secrétaire, pour épouser, en son nom, la princesse de Bretagne, avec les cérémonies prati-

Maximilien épouse par procureur la princesse de Bretagne.

*Bacon, hist. Henr. VII.*
*Heuter. rer. Belgic.*
*Lobineau, hist. de Bret.*

quées en quelques cours d'Allemagne. Ann. 1489. Il ne s'agissoit plus que de les faire passer sûrement auprès d'elle : le dernier traité en fournissoit une belle occasion. Maximilien les chargea d'aller veiller à l'exécution des articles qui concernoient la Bretagne, les adressant en cette qualité à la cour de France. Comme on ignoroit la commission secrete dont ils étoient chargés, le roi non-seulement les reçut avec honneur, mais les fit conduire jusqu'à Rennes par deux de ses hérauts. Ce fut dans cette ville que le mariage fut célébré, avec tant de secret & de précautions, que les plus fideles serviteurs de la duchesse n'en eurent pour-lors aucune connoissance, & que jusqu'à ce jour on n'en a pu découvrir la date précise. Pour mieux assurer la validité de l'engagement, la nouvelle épouse se mit au lit, & le principal ambassadeur, tenant en main la procuration de son maître, mit une jambe nue dans la couche nuptiale. Cérémonie bisarre, qui fit tourner Maximilien en ridicule lorsqu'elle fut divulguée.

Ann. 1490. Expédition

Ce prince ne pouvant alors faire usage, contre la France, des secours

que lui avoient promis les princes de l'Empire, désira de s'en servir pour recouvrer le patrimoine de ses ancêtres, & se disposa à marcher en Autriche. La fortune elle-même sembla prendre plaisir à l'égarer; car tandis qu'il faisoit ses préparatifs, Matthias Corvin mourut à Vienne, où, depuis quelques années, il faisoit sa résidence. Les Autrichiens attachés à leurs anciens maîtres, prirent les armes, & chasserent les Hongrois, qui ne purent se maintenir que dans les deux forteresses de Pruk & de Haimbourg. Maximilien ne tarda pas à en faire le siege; & les généraux Hongrois, qui ne sçavoient plus à qui s'adresser pour demander des secours, se trouverent trop heureux qu'on voulût bien leur permettre de retourner dans leur patrie. Maximilien avoit recouvré son ancien patrimoine; il devoit borner là ses projets, & reprendre au plutôt la route des Pays-Bas où sa présence devenoit de jour en jour plus nécessaire: mais il se trouvoit, pour ainsi dire, aux portes de la Hongrie; il réclamoit d'anciens droits sur ce royaume, il le voyoit déchiré par des factions, & d'après l'essai qu'il

Ann. 1490.
de Maximilien en Autriche & en Hongrie.
*Heuter. rer. Belgic.*
*Barré, hist. d'Allem.*

ANN. 1490. venoit de faire du peu de discipline des Hongrois, il ne s'attendoit pas à trouver de leur part une forte résistance; il se résolut donc à tenter l'aventure. Dans le temps qu'il se préparoit à cette nouvelle expédition, il reçut des lettres de Béatrix d'Aragon, veuve de Matthias Corvin: elle l'informoit que les Hongrois ne pouvant s'accorder sur le choix d'un souverain, s'en reposoient entiérement sur elle, & lui avoient solennellement juré qu'ils reconnoîtroient pour leur roi le prince qu'elle choisiroit pour son époux. Sçachant que Maximilien étoit veuf, & n'ayant aucune connoissance des engagements qu'il avoit pris avec l'héritiere de Bretagne, elle avoit cru que l'offre d'une couronne feroit aisément disparoître la disproportion d'âge; elle l'invitoit donc à se rendre auprès d'elle, & à prendre possession d'un trône sur lequel elle vouloit le placer. Maximilien, dans sa réponse, ne fit parler que la reconnoissance: il lâcha même assez imprudemment le mot de *mere*, que Béatrix regarda comme le plus sanglant outrage. Aussi-tôt elle appelle Ladislas Jagellon, roi de Bohè-

me, surnommé *la Vache*, à cause de sa lenteur, le déclare son époux, & le fait reconnoître par les Etats de Hongrie. Cependant Maximilien pratiquoit les mécontents, acquéroit des partisans jusque dans le conseil de son ennemi, entr'autres Vitésius, évêque de Vesprin, ancien ministre de Matthias, & l'homme le plus accrédité de la Hongrie. Lorsqu'il crut qu'il étoit temps d'agir, il s'avança à grandes journées jusqu'à Albe-Royale, qu'il investit avant que Ladislas eût eu le temps d'y jetter du secours. La prise de cette place importante, qui n'arrêta pas long-temps le roi des Romains, lui ouvroit le chemin jusqu'à Bude, alors capitale de la Hongrie, mais mal fortifiée, & qui n'eût pu opposer une forte résistance. Maximilien continua donc sa marche; mais comme pour gagner l'affection des habitants, il défendoit le pillage à ses soldats, quoique d'ailleurs il n'eût point de quoi les payer, ces troupes qui ne lui appartenoient pas, & sur lesquelles il n'exerçoit qu'une autorité précaire, se mutinèrent, & reprirent le chemin de l'Allemagne. Maximilien fut réduit à les

ANN. 1490.

ANN. 1490.

ſuivre, & même à évacuer entiérement la Hongrie. C'eſt à quoi aboutit une expédition qui l'avoit occupé toute une année : il n'en retira d'autres avantages, qu'une promeſſe vague de ſuccéder à Ladiſlas Jagellon, ſi celui-ci mouroit ſans enfants, & la permiſſion, ou le futile droit de s'intituler dès-lors, roi d'un pays qu'il n'avoit pu conquérir. Pendant ce temps il eſſuyoit des pertes réelles en Bretagne & dans les Pays-Bas.

Suite des affaires de Bretagne.
*Lobineau.*
*Bacon, hiſt. Henr. VII.*
*Jaligni.*
*Rapin Thoiras.*

Dès qu'on reçut en Bretagne la nouvelle de la paix, les partiſans du ſire d'Albret entrerent en fureur. Quoiqu'ils ignoraſſent encore quelles étoient les conditions du traité, ils ne doutoient point qu'ayant été dicté par Maximilien, & approuvé par la cour de France, il ne tendît à renverſer leurs eſpérances, & peut-être à aſſurer leur perte. Ils repréſentèrent à Henri VII, l'affront que lui avoient fait les deux puiſſances contractantes, & la ducheſſe elle-même, en ſtipulant, ſans daigner le conſulter, l'expulſion des Anglois, de toute l'étendue de la Bretagne. Enfin ils agirent ſi fortement auprès des chefs de ces troupes auxiliaires, qu'ils les

déterminerent à se porter aux dernieres extrémités. La duchesse envoyoit à Guerrande un corps d'Allemands, qu'elle avoit reçu les années précédentes de Maximilien. Les Anglois allerent les attendre au passage, les surprirent dans leur marche & les taillerent en pieces. Lescun, suivi d'un autre corps d'Anglois & de Bretons rebelles, alla former le siege de la Chese, qui appartenoit à la duchesse, & où elle avoit logé une garnison de Flamands & de Picards. Instruite de cet attentat, elle envoya au secours de la place un corps nombreux de troupes, & le prévôt des maréchaux, avec ordre de traiter ceux des rebelles qu'on pouroit prendre, comme des malfaiteurs & des brigands. Ann. 1490.

La duchesse avoit convoqué les Etats généraux de la province, dans la ville de Rhédon, pour leur faire accepter le traité de Francfort, & avoit eu la complaisance d'envoyer des sauf-conduits aux principaux chefs des rebelles, afin qu'ils pussent s'y rendre en sûreté. Ils y vinrent en effet, mais armés de cuirasses, & l'épée au côté, dans le dessein de poignarder

le chancelier, & de rompre l'assemblée. Ne pouvant ni perpétrer le crime, ni s'opposer efficacement à l'acceptation du traité, ils réussirent du-moins à en empêcher l'exécution. Les Anglois, à l'instigation du maréchal de Rieux, ne se continrent plus dans les quartiers qu'on leur avoit assignés, ils ravagerent une partie de la Bretagne; & comme on ne sçavoit où se porteroit leur audace, la duchesse fut obligée d'envoyer contre eux une armée d'observation, sous les ordres du chancelier, de Jean de Louan & de Jacques Guibé. Le maréchal de Rieux, d'un autre côté, pour entretenir l'ardeur de ses troupes, & les dédommager de la solde qu'il ne pouvoit leur donner, se mit à faire des courses dans le Poitou & dans la Touraine. Le roi n'étoit pas fâché intérieurement que le maréchal lui fournît un si beau prétexte de ne point évacuer la Bretagne : il envoya une ambassade solennelle à la duchesse pour lui demander réparation des hostilités exercées, au mépris du dernier traité, sur les terres de France, & la sommer de satisfaire sans aucun délai à l'article fondamental de ce

ANN. 1490.

même

même traité, en renvoyant tous les Anglois dans leur isle. La position de la princesse étoit vraiment accablante. On la rendoit responsable de la conduite du maréchal de Rieux qui bravoit impunément ses ordres. On lui demandoit une réparation qu'elle n'étoit point en état d'accorder : elle n'avoit pas même la ressource d'abandonner le maréchal au juste ressentiment du roi, car c'eût été lui livrer en même-temps le reste de la Bretagne. Quant aux Anglois, elle eût bien désiré de s'en voir délivrée, si elle eût pu compter sur la droiture du Conseil de France. Mais avant que de les chasser, il eût fallu commencer par rembourser Henri de ses avances, & retirer les places de sûreté qu'elle avoit été forcée de lui céder. Dénuée de troupes & d'argent, comment eût-elle pu remplir ces conditions préliminaires? D'ailleurs, à quel danger ne se seroit-elle pas exposée en mécontentant Henri & la nation Angloise? Car si la France agissoit de mauvaise foi, si ses premiers sujets persistoient dans leur révolte, à qui s'adresseroit-elle pour obtenir des secours? Maximilien étoit à l'extrémité

ANN. 1490.

de l'Europe, & ce prince abandonné à
ANN. 1490. lui-même ne pouvoit balancer la puissance Françoise. Loin donc d'en venir à une rupture ouverte avec l'Angleterre, elle ne songea qu'à regagner la confiance de Henri : elle lui demanda de nouveaux renforts; & pour l'intéresser davantage à sa défense, elle promettoit toujours de ne se point marier sans son consentement. Elle le trompoit très-certainement ; car ou elle étoit déja mariée, ou elle n'attendoit plus qu'une occasion pour célébrer furtivement ses noces. La bonté avec laquelle ses ambassadeurs furent reçus, lui inspira plus de confiance : ce fut dans cette occasion, ou fort peu de temps après, qu'elle lui fit une entiere confidence de son secret. On est bien fondé à former cette conjecture, d'après le changement subit qu'on apperçoit dans la conduite du roi d'Angleterre. Autant jusqu'alors il avoit montré de partialité pour le sire d'Albret, autant depuis ce moment il montra d'empressement & de chaleur à servir le roi des Romains & à regagner son amitié. Son premier soin fut de réconcilier le maréchal de Rieux avec la princesse. Henri avoit le

droit de prefcrire les conditions de ce raccommodement, puifque les deux parties étoient en quelque forte à fa difcrétion : il n'employa que les offices d'ami commun, & laiffa au maréchal une pleine liberté de traiter comme il le jugeroit à propos. La ducheffe offroit de tout pardonner ; mais les termes de *grace* & de *pardon* offenfoient l'ame hautaine du maréchal. Il fallut que, dans les lettres qu'elle lui fit expédier, elle approuvât, fans aucune reftriction, la conduite qu'il avoit tenue jufqu'alors ; qu'elle fît l'éloge de fa fidélité ; qu'elle attribuât à fa bravoure & à la prudence qu'il avoit montrées dans toutes les occafions la confervation du refte de la Bretagne ; qu'elle reconnût que l'argent & les pierreries qu'il avoit tirés du tréfor public, avoient été employés à la défenfe de la patrie, & qu'enfin elle lui affignât cent mille écus de dédommagement, & douze mille livres de penfion. ANN. 1490.

Après avoir rendu ce fervice effentiel à la princeffe, Henri fe hâta d'envoyer une ambaffade au roi des Romains, qui étoit alors occupé à recouvrer l'Autriche. Le monarque An-

ANN. 1490. glois l'informoit des contraventions que la France faisoit journellement au traité de Francfort, & il l'exhortoit à revenir au plutôt dans les Pays-Bas, pour concerter avec lui les moyens de sauver la Bretagne. Maximilien, qu'une ambition déréglée entraînoit d'un autre côté, se contenta d'envoyer en Angleterre des ministres plénipotentiaires, qui conclurent avec les ministres de Henri un traité de garantie pour la Bretagne, & une ligue offensive & défensive contre la France. Le monarque Anglois ne se contenta pas de cette premiere démarche : désirant de s'assurer de plus en plus le remboursement de ses avances, & d'effacer de l'esprit du roi des Romains jusqu'aux moindres traces de leur ancienne division, il lui adressa jusqu'en Hongrie de nouveaux ambassadeurs chargés de lui présenter, & à l'archiduc Philippe son fils, l'ordre de la jarretiere ; & de lui demander celui de la toison d'or. Enfin pour inspirer plus de terreur à la France, il conclut avec les rois de Castille & d'Aragon un nouveau traité de ligue offensive & défensive, par lequel les parties contractantes s'engageoient à déclarer de

concert la guerre au roi de France, & à ne point poser les armes, que celui-ci n'eût restitué à Ferdinand les comtés de Roussillon & de Cerdagne, & à Henri les provinces de Guienne & de Normandie. Henri ne manquoit pas de publier tous ces traités, tant pour intimider le Conseil de France, que pour se faire accorder de nouveaux subsides par le parlement d'Angleterre. Il est au-moins fort douteux qu'il ait réussi dans le premier objet. La France sçavoit que Maximilien s'étoit engagé dans une entreprise dont le succès étoit douteux, & elle projettoit de lui susciter à son retour des affaires domestiques qui le retiendroient long-temps. On n'ignoroit pas que Ferdinand & Isabelle n'avoient point encore achevé la conquête du royaume de Grenade, & il n'y avoit aucune apparence qu'ils s'impliquassent dans une nouvelle guerre, avant que d'avoir terminé celle qui les occupoit : d'ailleurs on avoit un moyen infaillible de leur faire tomber les armes des mains quand on le jugeroit à propos, en offrant de leur céder les comtés de Roussillon & de Cerdagne, pays

ANN. 1490.

ANN. 1490. beaucoup moins importants à tous égards que le duché de Bretagne. Il ne restoit plus que Henri VII, qui, seul contre la France, ne pouvoit paroître un ennemi bien redoutable, & qui d'ailleurs n'avoit point encore fait de grands préparatifs. Ce ne fut donc pas la crainte qu'inspiroit cette confédération qui obligea le Conseil de France à suspendre toute hostilité, & à changer de plan; mais la nouvelle que l'on reçut alors du mariage de la princesse. Avec quelque mystere qu'il eût été célébré, quelques précautions qu'elle eût prises pour en dérober la connoissance, même à ses plus fideles serviteurs, il étoit impossible qu'il échapât longtemps aux regards curieux & pénétrants de Dunois & du prince d'Orange : ils en donnerent avis à la cour. Madame comprit enfin que, malgré tous les soins qu'elle s'étoit donnés jusqu'à ce jour, la Bretagne étoit sur le point de lui échaper. Elle assembla le conseil, où furent admis les plus célebres Jurisconsultes qu'eût alors la France. On délibéra sur la validité du mariage de la princesse avec Maximilien, & après quelques débats, on

conclut que la princesse étant mineure, n'avoit pû contracter d'engagement valide, sans l'aveu de ses parents ; qu'étant princesse du sang, elle avoit eu besoin de l'agrément du roi ; enfin qu'étant vassale de la couronne, elle n'avoit pu disposer de son fief sans l'agrément de son seigneur : que la cérémonie Allemande, imaginée pour tenir lieu de la consommation du mariage, n'étoit qu'une farce indécente, inconnue à l'église & à l'Etat, & qu'ainsi le prétendu mariage étoit absolument nul, & quant au contrat civil, & quant au sacrement. Cette décision rassuroit sur le passé : il ne s'agissoit plus que de sçavoir comment on s'y prendroit pour empêcher que la princesse ne consommât véritablement un mariage de son choix. On connoissoit son opiniâtreté, & depuis la plus tendre enfance elle avoit assez montré qu'elle étoit maîtresse absolue de ses volontés. S'emparer à main armée du reste de la Bretagne, ce n'étoit point remédier au mal qu'on redoutoit : cet acte de violence aliéneroit pour jamais le cœur des nouveaux sujets qu'on vouloit acquérir, & la princesse qui avoit tou-

Ann. 1490.

jours un chemin ouvert pour passer en Angleterre, iroit rejoindre son époux, & armeroit l'Europe entiere; alors on seroit forcé de reprendre la voie de la négociation, & l'on n'en seroit peut-être pas quitte pour se désister d'une conquête mal assurée. Il n'y avoit qu'un moyen de prévenir tant de malheurs, c'étoit de s'assurer des suffrages des principaux seigneurs Bretons, & d'amener la jeune duchesse, moitié par persuasion, moitié par force, à renoncer à son premier engagement, & à accepter un autre époux qui ne fût point inférieur au premier; qui réunît les vœux de la province, & qui en assurât la tranquillité. Le seul qui possédât tous ces avantages, étoit le roi Charles VIII. Il avoit fiancé, dans son enfance, la princesse Marguerite, fille de Maximilien, laquelle depuis ce temps résidoit en France, & portoit indifféremment le titre de dauphine & de reine. Avec l'appui du saint siege, que l'on avoit eu soin de se ménager, il ne paroissoit pas difficile de rompre ce premier engagement, & d'avoir les dispenses nécessaires pour contracter validement le second. On s'en

tint donc à ce nouveau plan, qu'on ne manqua pas de communiquer au comte de Dunois & au prince d'Orange, afin que de leur côté ils agissent en conséquence. Ann. 1490.

Anne de Bretagne apprenant que toutes les puissances voisines promettoient d'armer pour sa querelle, envoyoit de fréquentes ambassades au roi pour le supplier de vouloir bien se conformer au traité de Francfort, croyant gagner beaucoup si elle donnoit le temps à ses alliés de venir la défendre. Le roi, qui, jusqu'alors, avoit toujours trouvé des prétextes pour éluder les demandes de la duchesse, lui promit enfin une pleine satisfaction. Après avoir laissé de fortes garnisons dans les quatre places qu'il s'étoit réservées par le traité de Francfort, il fit évacuer toutes les autres, & donna ordre que ses troupes se retirassent en Normandie. Lui-même, pour inspirer plus de sécurité à la duchesse & au roi d'Angleterre, s'éloigna de la Bretagne & alla visiter le Dauphiné. Avant son départ il indiqua l'ouverture des conférences entre les ministres du roi des Romains & les siens, dans la ville de

ANN. 1490. Tournai, pour discuter les affaires qui devoient être terminées lors de leur entrevue. Il reprocha à la duchesse de n'avoir point encore pris soin, comme elle l'auroit dû, de nommer des commissaires, & d'envoyer ses titres à Avignon. Anne, confondue d'un procédé qu'elle n'attendoit pas, s'excusa sur les embaras où elle s'étoit trouvée, promit de réparer sa faute, & supplia le roi de vouloir bien lui accorder des saufs-conduits, afin que les commissaires qu'elle devoit nommer, pussent se rendre en sûreté dans la ville de Tournai où alloient se tenir les conférences. Charles en fit expédier un pour deux cent quarante personnes, nombre beaucoup plus considérable que celui que la duchesse avoit dessein d'envoyer : c'est qu'on n'étoit pas fâché de lui donner la facilité d'éloigner de la Bretagne les personnes en qui elle avoit le plus de confiance, dans le temps où l'on se disposoit à fraper les grands coups. Les députés de Bretagne se rendirent à Tournai, où ils ne purent entrer : les magistrats s'excusant sur ce qu'ils n'avoient encore reçu à cet égard aucun ordre de la cour, pro-

mirent d'envoyer un courier au roi, & prierent ces députés d'attendre la réponse dans quelqu'une des villes voisines.

ANN. 1491.

La ville de Nantes est livrée au roi par le sire d'Albret. Ambassade en Angleterre.

*Lobineau, hist. de Bret. Rapin Thoiras, Hist. d'Angl. Bacon, hist. Henr. VII. Godefroi, recueil de pièces.*

En se réconciliant avec sa pupille, le maréchal de Rieux n'avoit pu ni ramener le sire d'Albret, à qui l'on n'offroit aucune satisfaction, ni le déposséder de la ville de Nantes où il s'étoit rendu le plus fort. On sentoit à la cour de Bretagne combien il étoit dangereux de laisser plus long-temps une place de cette importance entre les mains d'un homme qu'on ne pouvoit plus regarder que comme un implacable ennemi. Ainsi quelque danger qu'il y eût d'un autre côté à la livrer aux Anglois qui, peut-être, seroient tentés de la garder; comme on n'appercevoit point d'autre moyen d'empêcher que tôt où tard elle ne tombât au pouvoir du roi, on supplia Henri d'y envoyer secrétement une flotte, laquelle remontant la Loire, viendroit investir la place avant qu'Albret la livrât aux François. Le projet paroissoit infaillible; mais Albret en prévint l'exécution. Si quelque chose pouvoit excuser une trahison, ce seroit sans doute l'af-

Ann. 1491. freuse situation où ce seigneur se trouvoit alors réduit. Appellé en Bretagne comme un libérateur, & avec l'assurance d'en être bientôt déclaré souverain ; il n'avoit pas balancé à sacrifier à cette flatteuse espérance le crédit dont il jouïssoit à la cour, une fortune immense, un rang distingué. Proscrit en France, rebuté en Bretagne, dépouillé de son patrimoine, accablé de dettes, délaissé par le maréchal de Rieux & le roi d'Angleterre, près de se voir chassé avec opprobre de son dernier asyle ; il avoit de plus la douleur d'entraîner dans sa ruine ses enfants, & presque tous ses amis. Alarmé d'une perspective si effrayante, & certain d'obtenir de la France tout ce qu'il demanderoit, tant qu'il pouroit disposer de la ville de Nantes, il se hâta de députer au roi, promettant de lui livrer cette clef de la Bretagne, s'il plaisoit à sa majesté de souscrire à des conditions contenues dans un écrit qu'il lui fit présenter. Quelque dures que fussent la plupart de ces conditions, le roi les accorda toutes, se réservant sans doute le droit de les faire examiner dans son Conseil, & de corriger celles qui

blesseroient l'équité, ou qui ne pouroient se concilier avec les intérêts de sa couronne. Tandis qu'on prenoit les mesures les plus secretes pour assurer la réussite de cette entreprise, on envoyoit à Londres, en qualité d'ambassadeurs & de ministres plénipotentiaires, François de Luxembourg, vicomte de Martigues, Charles de Marigni, & Robert Gaguin, général des Mathurins. Plus les affaires du roi prospéroient, plus on leur recommanda de prendre un ton affectueux & soumis. Après qu'ils eurent été admis dans le Conseil du roi d'Angleterre, Gaguin qui passoit pour un des hommes les plus éloquents de son siecle, parla ainsi : « Messieurs, le roi notre maître, le » plus puissant monarque qui, depuis » Charlemagne, ait tenu le sceptre » des François, ne croit point déro- » ger à sa dignité en recherchant l'al- » liance du roi d'Angleterre, & en » lui demandant la paix : c'est pour » obtenir l'une & l'autre qu'il nous a » envoyés ici avec de pleins pouvoirs. » Trop grand pour être arrêté par une » vaine étiquette lorsqu'il s'agit de » regagner un ancien ami, ce géné-

ANN. 1491.

» reux prince voit toujours, dans le
» roi d'Angleterre, ce comte de Ri-
» chemont qu'il posséda quelque
» temps à sa cour, qu'il aima ten-
» drement, & qui de son côté lui jura
» une éternelle amitié. Non, il ne se
» persuadera jamais que le change-
» ment arrivé dans la fortune de son
» ami, ait pu rompre de si doux
» nœuds. S'il est survenu entre leurs
» sujets quelques différents, si même
» il y a eu de part & d'autre du sang
» répandu, Charles connoît les de-
» voirs des souverains, & n'a aucun
» reproche à faire à Henri : car de
» même qu'en qualité de roi de Fran-
» ce, il n'a pu se dispenser de por-
» ter ses armes en Bretagne & en
» Flandre, soit pour dompter des
» princes rebelles, soit pour proté-
» ger un peuple injustement opprimé :
» il sçait bien que de son côté le roi
» d'Angleterre n'a pu résister au vœu
» unanime de ses sujets, ni refuser
» du secours à ses alliés. Mais dans
» ce conflit d'intérêts, & jusque dans
» le tumulte des armes, la sainte ami-
» tié a toujours conservé ses droits ;
» Charles, quoique victorieux, n'a
» point cessé de réclamer la média-

» tion du roi d'Angleterre, & Henri
» forcé par son rang de faire violence Ann. 1491.
» à ses affections particulieres, s'est
» toujours contenu dans les bornes
» d'une guerre purement défensive.
» Aujourd'hui que la paix est heureu-
» sement rétablie, qu'on ne songe
» plus qu'à exécuter de bonne foi tou-
» tes les conditions du traité de Franc-
» fort, quelle fatalité pouroit trou-
» bler désormais la bonne intelli-
» gence entre deux monarques faits
» pour s'estimer mutuellement, &
» rompre des liens que la guerre a
» respectés? Notre roi, nous osons
» en répondre, n'aspire qu'à les res-
» serrer de plus en plus; & comme
» une confiance sans réserve est le
» gage de la véritable amitié, il veut
» ouvrir son cœur au roi d'Angleterre,
» lui communiquer ses projets, &
» jusqu'à ses plus secretes pensées.
» Ecoutez donc des projets qui, peut-
» être, vous surprendront, mais aux-
» quels sans doute vous applaudirez.
» Le Royaume de Naples, vous le
» sçavez, est devenu la proie d'une
» branche batarde de la maison d'A-
» ragon. Notre roi, comme héritier
» des ducs d'Anjou, a des droits in-

Ann. 1491.

» conteſtables ſur ce beau pays, il croit
» que ſon honneur eſt intéreſſé à les
» faire valoir ; mais il porte plus loin
» ſes penſées. La conquête de Na-
» ples, quelque glorieuſe qu'elle ſoit
» en elle-même, ne remplit point ſes
» vues ; il ne la regarde que comme
» un marchepied pour s'élever à une
» plus haute entrepriſe : à l'exemple
» de ſes glorieux prédéceſſeurs, il
» brûle de conſacrer ſes armes à la
» défenſe de notre ſainte religion ;
» il ſe propoſe d'ébranler dans ſes
» fondements l'empire, trop redouté,
» des Turcs. Jamais peut-être un ſi
» noble projet n'avoit été conçu ſous
» des auſpices plus favorables. Une
» guerre inteſtine a long-temps déchi-
» ré cet empire : Zizim, l'un des fils
» de Mahomet, eſt venu chercher
» un aſyle chez les chrétiens : Bajazet,
» ſon frere, eſt un prince lâche, &
» une eſpece de moine, uniquement
» occupé de la lecture de l'Alcoran :
» quelle réſiſtance oppoſera-t-il à un
» jeune héros avide de gloire ; à une
» armée compoſée de l'élite de toute
» la nobleſſe Françoiſe, & conduite
» par les plus habiles généraux ? Flatté
» d'une ſi brillante perſpective, notre

» glorieux monarque ne désire rien » avec tant d'ardeur, qu'une paix sta- » ble avec ses voisins, sur-tout avec » le roi d'Angleterre dont il ambi- » tionne l'alliance, & qu'il voudroit » même pouvoir associer à ses projets. ANN. 1491.

» Telles sont, Messieurs, les af- » faires dont nous avons été chargés » de vous entretenir : au-reste, le roi » notre maître nous a encore char- » gés de découvrir, si l'occasion s'en » présentoit, ce que pensoit le roi » d'Angleterre sur le prétendu ma- » riage de la princesse de Bretagne » avec Maximilien. Personne de vous » n'ignore que la princesse est vassale » de la couronne de France, qu'elle » est mineure, & que par les loix » elle n'a pu disposer de son fief, ni » de sa personne, sans l'aveu & le con- » sentement du roi son parent & son » suzerain : ainsi on ne présume pas » qu'un monarque aussi équitable & » aussi integre que le roi d'Angleterre, » s'offense qu'on prenne des mesures » pour casser un acte abusif, & pour » donner à la princesse un autre » époux ».

Henri n'avoit point voulu assister à cette conférence : croyant peut-être

ANN. 1491. se rendre plus redoutable aux François en ne se montrant point, il ne traitoit plus avec eux que par l'entremise de son Conseil. Instruit de l'objet de la négociation, il dicta lui-même à Morton, son chancelier, une réponse seche & mortifiante. « Le » roi, mon maître, dit Morton, » n'a point oublié les liens qui l'unirent autrefois au roi de France : si » cette amitié subsiste encore, il est » assez inutile d'en discourir : si elle » est rompue, c'est par des effets & » non par des paroles qu'on peut en» core la renouer.

» On ne peut qu'applaudir aux ta» lents de l'orateur François; mais » peut-être auroit-il mieux fait de re» trancher de son discours tout ce qui » regarde la Bretagne. Votre roi vou» droit-il donc se faire un trophée » de ses artifices, ou prétend-il que » le roi d'Angleterre lui doit beau» coup de reconnoissance pour l'avoir » fait servir d'instrument à la ruine » de son allié? Quant au mariage » en question, le roi mon maître pou» roit ne s'en pas mêler si les loix & » non les armes devoient en déci» der.

» Par rapport à l'affaire de Naples, » & au projet d'une guerre contre les » infideles, le roi, mon maître, ne peut » qu'applaudir à de si glorieux des- » seins, il souhaite au roi, *son bon frere*, » les plus heureux succès : mais il m'a » expressément chargé de vous faire » une observation. Si vous êtes per- » suadés, comme vous l'avez avancé, » que le roi de France ne peut sans » manquer à ce qu'il se doit à lui- » même, & sans faire tort à sa ré- » putation, se dispenser de revendi- » quer les droits qu'il peut avoir sur » le royaume de Naples, pensez-vous » que le roi d'Angleterre puisse, sans » manquer à ce qu'il se doit à lui- » même, & sans faire tort à sa répu- » tation, oublier les droits incontes- » tables qu'il a de son côté sur la » Normandie, la Guienne, l'Anjou, » & même sur la France entiere ? Si » donc vous croyez que votre maître » soit disposé à restituer un bien qui » ne lui appartient pas, ou du-moins » à payer à l'Angleterre un tribut en » forme de dédommagement, nous » entrerons en traité avec vous ; sinon » vous pouvez partir ».

Luxembourg & Marigni, transpor-

ANN. 1491. tés de colere, se leverent de leurs sièges, & jettant sur le chancelier un regard d'indignation : « Un roi de » France, dirent-ils, peut rechercher » l'amitié de ses voisins, mais il rit » de leurs menaces : il porte une épée » assez forte pour assurer sa couronne ». » Il suffit, dit Morton, on n'atten- » doit pas de vous une autre réponse : » le roi d'Angleterre enverra au pre- » mier jour des ambassadeurs en Fran- » ce, pour déclarer plus au long ses » intentions ».

Comme on se disposoit à sortir, un des conseillers du roi d'Angleterre demanda aux ambassadeurs, « Si le » roi de France seroit content qu'on » le laissât le maître de choisir un » époux à la duchesse de Bretagne, à » condition qu'il s'excluroit lui-mê- » me du nombre des prétendants » ? » Personne n'ignore, répondirent les » ambassadeurs, les engagements que » le roi a contractés avec la princesse » de Flandre, & la question qu'on » nous propose est si singuliere, qu'on » ne doit pas être surpris que nos ins- » tructions gardent le silence sur cet » objet ».

Les ambassadeurs, à leur retour,

apprirent la reddition de la ville de Nantes. Albret, fidele à ſes nouveaux engagements, y introduiſit les François, & la remit entre les mains du duc de Bourbon, après avoir eu la précaution d'emporter les pierreries, & tous les meubles précieux qui ſe trouvoient encore dans le château. Le roi lui-même s'y étant rendu quelques jours après, reçut le ſerment de fidélité de ſes nouveaux ſujets, & promit de les traiter avec douceur. ANN. 1491.

Une perte de cette nature jetta la conſternation à la cour de Bretagne. Le comte de Dunois & le prince d'Orange qui, pour conſerver leur crédit, feignoient une déſolation plus vive que ceux qui laiſſoient agir la nature, profiterent habilement de cette conjonćture pour ſonder le maréchal de Rieux & la comteſſe de Laval, les deux perſonnes les plus accréditées dans la province. Le mariage ſecret de la princeſſe avec Maximilien, l'oppoſition qu'y formoit la France, faiſoient le ſujet de tous les entretiens particuliers. Dunois qui s'étoit parfaitement réconcilié avec le maréchal, & qui ſçavoit combien, au-milieu même de ſes écarts, ce

ANN. 1491. guerrier aimoit sa patrie, s'étendit sur les maux que ce mariage préfageoit à la Bretagne, il cita l'exemple des Pays-Bas : depuis plusieurs années cette fertile contrée étoit ravagée impunément par les François qui y pénétroient de toutes parts, & par les Allemands eux-mêmes qui songeoient beaucoup plus à la piller qu'à la défendre. Si ces vastes provinces, fortes par elles-mêmes, & voisines de l'Allemagne, d'où elles pouvoient à chaque instant tirer des secours, étoient devenues la contrée la plus malheureuse de l'Europe ; à quoi devoit s'attendre la Bretagne enveloppée de tous côtés par la France, & sans aucune communication avec le reste des Etats de la maison d'Autriche ? Quel fond d'ailleurs pouvoit-on faire sur un souverain aussi inconséquent ou aussi lâche que Maximilien ? Si, lorsqu'appellé par le dernier duc qui le désignoit pour son successeur, & par une princesse qui le nommoit son époux, il n'avoit pas eu le courage d'affronter quelques dangers, & de paroître lui-même en Bretagne, devoit-on supposer qu'il montreroit plus d'ardeur lorsque des intérêts

moins vifs, & le malheur ſeul du peuple parleroient à ſon cœur ? En ſuppoſant même qu'il osât enfin ſe rendre en Bretagne, la province gagneroit-elle beaucoup à le poſſéder ? Ne ſe verroit-elle pas livrée à une troupe d'Allemands avides qui compoſoient ſon cortege, & auxquels il ne manqueroit pas de diſtribuer tous les emplois civils & militaires ? Auroit-il la généroſité de pardonner ſincérement à ceux des ſeigneurs Bretons qui avoient long-temps favoriſé la France ou le ſire d'Albret ? N'écouteroit-il, dans la diſtribution des graces, que les ſervices & le mérite perſonnel ? Dunois jugeant que ces paroles avoient fait une impreſſion profonde ſur l'eſprit du maréchal, ajouta qu'il ne voyoit qu'un remede à tous les maux dont la province étoit menacée ; que ce remede n'étoit peut-être pas auſſi difficile qu'il le paroiſſoit au premier coup d'œuil, & qu'après tout on ne hazardoit rien à en faire l'eſſai ; qu'il conſiſtoit à intéreſſer le roi lui-même à la conſervation de la province, en lui faiſant épouſer la princeſſe : il fit obſerver que ce prince ne paroiſſoit pas fort attaché à la fille de Maximi-

ANN. 1491. lien ; que faiſant réflexion qu'il ne pouvoit ſe donner des droits ſolides ſur la Bretagne que par cette voie, il ſeroit vraiſemblablement fort enclin à la ſuivre : C'eſt vous ſeul, dit-il en s'adreſſant au maréchal, que ce ſoin regarde : tuteur de la princeſſe, dépoſitaire de toute l'autorité, le parti que vous prendrez, les Bretons le ſuivront ſans murmurer ; & s'il reſtoit encore quelque reſſentiment contre vous à la cour de France, ce ſervice ſignalé effacera tout. Le maréchal remercia Dunois, & ſaiſit avidement cette ouverture. On eut moins de peine encore à gagner la comteſſe de Laval : comme la plupart de ſes poſſeſſions étoient en France, & hors des limites de la Bretagne, elle avoit un puiſſant intérêt à ne pas ſe brouiller avec ſon ſouverain. Ils convinrent avec Dunois que pour être plus à portée de ſervir utilement la France, en conſervant leur crédit auprès de la ducheſſe & du roi d'Angleterre, ils continueroient à ſe montrer fort animés contre la cour : ils pouſſerent ſi loin la diſſimulation, qu'ils envoyerent demander à Henri des paſſeports pour ſe retirer en Angleterre lorſque

lorsque la Bretagne ne pouroit plus être défendue.

ANN. 1491.

Le duc d'Orléans sort de prison.

*Godefroi, recueil sur Charles VIII.*

Pour prix des services qu'il rendoit à la France, Dunois demanda l'élargissement du duc d'Orléans. Il représenta que cette grace contribueroit merveilleusement au succès de la négociation dont il étoit chargé, parce que la duchesse persuadée que le prince ne s'étoit exposé au péril que pour la servir, apprendroit avec transport la nouvelle de sa liberté. Quelque couleur qu'il pût donner à sa demande, il ne fut point écouté. Madame sçavoit que le duc étoit son ennemi, & elle ignoroit qu'il eût l'ame assez grande pour pardonner. Le fidele Dunois ne se rebuta point: il engagea Jeanne de France, épouse infortunée du duc d'Orléans, à faire usage du crédit qu'elle avoit sur l'esprit de sa sœur & de son frere pour obtenir la liberté de son mari. Jeanne oublia dans ce moment tous les sujets de plainte qu'elle pouvoit avoir reçus d'un prince volage, & qui ne lui avoit jamais témoigné que du mépris. Rebutée par sa sœur, elle se couvrit d'habits de deuil, & les cheveux épars, elle embrassa les genoux

ANN. 1491. de son frere, & plaida si éloquemment la cause de son mari, que le roi la serrant entre ses bras, & ne pouvant lui-même retenir ses larmes, lui dit avec émotion : *Consolez-vous, ma sœur, vous obtiendrez ce que vous souhaitez si ardemment ; fasse le ciel que vous n'ayez jamais lieu de vous en repentir.*

Malgré cette promesse l'élargissement du duc souffroit encore de grandes difficultés. Le roi qui jusqu'alors n'avoit fait aucun usage de son autorité, ne pouvoit se résoudre à donner une pareille mortification à sa gouvernante, à sa sœur. Deux jeunes seigneurs en qui il plaçoit sa confiance, Miolans & Cossé, l'un chambellan, l'autre grand-pannetier, l'encouragerent à sortir enfin d'une honteuse tutelle, & à montrer à la France qu'elle avoit un roi. Il feignit une partie de chasse pour se dérober aux regards de ses surveillants, alla coucher à Montrichard, & s'avança jusqu'au pont de Barangon, d'où il dépêcha d'Aubigni, avec ordre de se faire ouvrir les prisons & de lui amener le duc d'Orléans. L'entrevue fut touchante. Le roi, dès ses plus tendres années, avoit témoigné une prédilection déclarée

pour le duc ; celui-ci dans le temps même où emporté par l'ambition, & entraîné par de perfides conseils, il sembloit avoir conjuré la perte de sa patrie, n'avoit jamais cessé d'aimer le roi. Content de ne devoir son élargissement qu'à l'amitié, dès qu'il apperçut son souverain, il descendit promptement de cheval, & alla se précipiter à ses pieds sans avoir la force de prononcer une parole. Charles le serra plusieurs fois entre ses bras, le pria d'oublier le passé ; & ne voulant pas se séparer de lui, il lui fit dresser un lit dans sa chambre.

Ann. 1491.

A cette nouvelle, Madame comprit que son autorité alloit expirer ; elle soupçonna qu'on l'avoit noircie dans l'esprit de son frere, & que peut-être elle n'en seroit pas quitte pour la perte de son crédit. Elle se hâta donc de lui écrire une lettre tendre & soumise, où, lui rappellant les soins qu'elle avoit eus de son enfance, elle le supplioit de ne point ajouter foi aux faux rapports, & de permettre qu'elle lui rendît compte de son administration. Charles, dans sa réponse, chercha à calmer l'esprit de sa sœur, il l'assura de la continuation de son

ANN. 1491.

amitié; il lui dit qu'on ne lui avoit fait aucuns rapports qui pussent préjudicier à son honneur, qu'il ne présumoit pas même que personne fût assez osé pour l'entreprendre : *Car de quelque façon que ce soit*, ajouta-t-il, *je n'y voudrois ajouter foi. Vous disant à dieu ma bonne sœur, ma mie, qui vous ait en sa garde.* Le roi avoit exigé du duc d'Orléans qu'il se réconciliât avec le duc de Bourbon : celui-ci de son côté n'avoit rien de mieux à faire, dans les conjonctures présentes, que de faire oublier au duc d'Orléans, à force de bienfaits, les procédés trop violents de Madame. Des amis communs leur ménagerent une entrevue. Non-seulement ils promirent d'oublier de part & d'autre le passé, mais jurerent sur les saints Evangiles de s'aimer, de se protéger, de se défendre mutuellement à l'avenir, & d'unir leurs forces pour le maintien de l'autorité royale & le soulagement du peuple; ils associerent à cette ligue le comte de Dunois, le maréchal de Baudricourt, les évêques d'Albi & de Montauban du nom d'Amboise, les seigneurs de Miolans, de Lisle, du Bouchage & Gonnaut; promet-

tant de les avancer de tout leur pouvoir, & de s'oppoſer à leur diſgrace; *voulant être réputés traîtres & déloyaux s'ils contrevenoient jamais à aucun des articles de cet engagement.* Le duc d'Orléans ne tarda pas à recueillir les fruits de cette réconciliation. On lui conféra le gouvernement de Normandie, & on l'envoya dans cette province pour prendre toutes les meſures que la prudence lui ſuggéreroit contre une invaſion ſubite dont on étoit menacé de la part des Anglois.

ANN. 1491.

Précautions que l'on prend à la cour de France contre le roi des Romains.

Charles d'Egmond rétabli dans le duché de Gueldres.

*Heuter. rer. Belgic.*
*Pontan. hiſt. Gelric.*
*Fiſen, hiſt. Leod.*
*Haræus. ann. Brabant.*
*D. Calmet, hiſt. de Lorr.*

Henri VII aſſembloit ſon parlement, demandoit de nouveaux ſubſides, levoit des troupes & envoyoit des ambaſſadeurs à preſque toutes les puiſſances de l'Europe. Il vouloit en impoſer par cet appareil, & s'enrichir par de nouveaux ſubſides; car au fond il n'avoit aucune envie de ſe meſurer avec la France, ni même d'envoyer des ſecours bien conſidérables en Bretagne. Depuis la priſe de Nantes, il ne douta point que la Bretagne ne fût perdue pour l'Angleterre; & incertain s'il retireroit jamais les avances qu'il avoit déja faites, il n'avoit pas envie d'en hazarder de nouvelles. Quoique l'on prît en France

ANN. 1491. des précautions contre l'effet de ces menaces, on n'en étoit pas fort alarmé : Maximilien causoit des inquiétudes plus réelles. On ne pouvoit se flatter qu'il dévorât en silence le double affront qu'on lui préparoit.

Ce prince revenoit de Hongrie, lorsqu'il reçut une ambassade d'Anne de Bretagne, qui l'instruisoit de la perte de Nantes, du danger où elle étoit exposée à Rennes, & qui le conjuroit de ne pas perdre un instant s'il vouloit empêcher qu'une princesse qui devoit lui être chere, ne tombât au pouvoir des François. Maximilien honteux de sa négligence va trouver l'empereur son pere, & le prie d'indiquer au plutôt une diete des princes de l'Empire. Elle se tint à Nuremberg. Quoique le zele des députés commençât à se refroidir, ils accorderent encore au roi des Romains une armée de douze mille lansquenets. Il ne manquoit plus que d'argent. Dans ce pressant besoin, il s'adressa encore une fois à l'empereur son pere. *Mon fils*, lui répondit l'avare Frédéric, *vous avez épousé, sans rien débourser, une princesse beaucoup plus riche que celle que vous recherchez ; il ne faut pas*

*acheter si cher une seconde femme : prenez patience, Dieu & votre bon ange vous aideront.* Maximilien forcé de se contenter de cette froide exhortation, n'avoit de ressource que du côté des Pays-Bas. Par le traité de Francfort, les villes de Gand, de Bruges & d'Ypres s'étoient soumises à lui payer une amende considérable ; il auroit pu la doubler en soumettant à la même punition les villes du Brabant & du Hainaut qui avoient eu part à la révolte. Sa trop longue absence avoit ruiné toutes les espérances qu'il avoit formées de ce côté. Albert de Saxe, Nassau & Chimai, ses lieutenants-généraux, plus attentifs à leur fortune particuliere, qu'aux intérêts de leur maître, avoient chicané les villes sur la forme de leur soumission, & continuoient de les vexer par mille petites injustices de détail. L'infatigable Desquerdes, & Philippe de Cleves qui sçavoient que l'intention de Madame, en concluant le traité de Francfort, n'avoit été que de donner le change au roi des Romains, mettoient à profit toutes les fautes des généraux ennemis, & aigrissoient sourdement les esprits. Un réglement sage ANN. 1491.

ANN. 1491. en lui même, mais trop précipité, acheva de soulever la Flandre. Pendant la derniere guerre on avoit excessivement haussé le prix des monnoies dans les Pays-Bas, ce qui ruinoit le commerce de ces provinces avec l'étranger. A la paix on se hâta de remédier à ce désordre, & on fixa un terme très court, après lequel toutes les monnoies seroient réduites au tiers de leur valeur courante. On vit alors ce qu'on n'avoit jamais vu, les débiteurs assiéger les portes de leurs créanciers, & ceux-ci s'évader ou se tenir cachés pour n'être pas forcés de recevoir l'argent qu'on leur apportoit. Au milieu de cette fermentation générale, l'ardent Coppenole parut sur la place de Gand & se déchaîna, avec sa véhémence ordinaire, contre la mauvaise foi & l'insatiable avarice de Maximilien, qui n'avoit imaginé, disoit-il, cette ruse que pour achever de ruiner les Flamands, en triplant la somme qu'ils s'étoient obligés de lui payer. Le doyen des tisserands prit la parole, &, sans prétendre justifier Maximilien, il exhorta ses compatriotes à souffrir cette injustice qu'on ne pou-

voit empêcher, plutôt que de perdre des sommes beaucoup plus considérables à soutenir une guerre malheureuse, laquelle, après tout, ne se termineroit, ainsi que toutes les précédentes, qu'en payant encore de nouvelles amendes. Comme on craignoit que ce discours ne fit impression sur l'esprit de la multitude, un des satellites de Coppénole s'approche du doyen, le perce de plusieurs coups de poignard, & l'étend mort à ses pieds : le peuple saisi d'horreur se disperse, & les partisans de la paix n'osent plus se montrer. L'exemple de Gand entraîna le reste de la Flandre : par-tout on courut aux armes, & les hostilités recommencerent de toutes parts. De si belles apparences ne rassuroient pas encore le Conseil de France, on se défioit d'un peuple orageux, accoutumé à passer de l'extrême confiance à l'extrême abattement : on chercha donc à susciter au roi des Romains un ennemi plus opiniâtre. ANN. 1492.

Depuis environ cinq ans on tenoit en France le jeune Charles d'Egmond, fils & héritier de l'impitoyable Adolfe, duc de Gueldres, & comte de Zut-

ANN. 1491. phen. Il avoit été fait prisonnier, ainsi que nous l'avons raconté, au combat devant Béthune; & depuis ce temps la France n'avoit point encore songé à faire usage d'un si puissant instrument que la fortune lui avoit mis entre les mains. Maximilien s'étoit emparé des Etats de cet infortuné, comme d'un fief dévolu à l'Empire; mais il n'avoit pas pris beaucoup de précaution pour s'attacher le cœur de ses nouveaux sujets: mécontents du gouverneur qu'il leur avoit envoyé, ils reçurent avec transport les émissaires de France qui les exhortoient à secouer le joug d'une domination étrangere, & à reconnoître l'héritier légitime de leurs anciens souverains. Assurée de leurs dispositions, Madame fit partir le jeune prince avec une escorte de mille chevaux, & lui procura l'alliance de Robert & d'Everard de la Mark, qui disposoient alors de presque toutes les forces de l'Etat de Liege. Le duc de Lorraine se joignit à cette confédération. René, comme nous l'avons vu, outré de se voir frustré de ses espérances sur la Provence, s'étoit ligué avec les princes mécontents; mais de quelque ref-

ANN. 1491.

ſentiment qu'il fût animé contre la cour de France, il n'avoit pu lui cauſer aucun embaras, parce qu'il s'étoit trouvé embaraſſé lui-même dans une guerre opiniâtre contre la ville de Metz, ſoit que Madame lui eût ſuſcité cette guerre pour le retenir en Lorraine; ſoit que déſirant de profiter de l'occaſion où cette ville libre ne pouvoit attendre aucun ſecours étranger, il eût été l'agreſſeur. Elle venoit d'être terminée ſans aucun avantage marqué de part ni d'autre, lorſque René apprit les ſoins que la France ſe donnoit pour ſon beau-frère. La reconnoiſſance qu'il eut de ce bienfait, & l'aſcendant que prenoit la monarchie le porterent à ſe rapprocher du roi : quoiqu'il ne renonçât point encore à la ſucceſſion de la maiſon d'Anjou, il ne ſongea plus à recourir aux armes; au contraire, il rendit depuis à la France des ſervices importants.

Dernieres meſures que l'on prend pour faire épouſer au roi l'héritiere de Bretagne. *Lobineau, hiſt. de Bret.*

Tandis qu'on dreſſoit ces batteries contre Maximilien, on tendoit, pour ainſi dire, des filets à la princeſſe, & on l'envelopoit de toutes parts ſans qu'elle s'en doutât : déja ſon Conſeil n'étoit plus rempli que de François :

Ann. 1491. Belcarius, rer. Gallic. Godefroi, recœuil sur Charles VIII.

le fidele Montauban lui-même s'étoit rendu : Anne seule résistoit. A la premiere ouverture qu'on osa lui faire de son mariage avec le roi, elle éclata en reproches si amers ; elle montra un tel désespoir, qu'on jugea qu'il ne faloit pas insister trop fortement. Témoin des malheurs qui avoient accablé la vieillesse de son pere, opprimée elle-même dès le berceau, entourée sans cesse des images de la mort, obligée de se cacher & de fuir au milieu de ses propres Etats, elle avoit conçu contre le roi, qu'elle ne connoissoit pas, la haine la plus profonde. Victime d'une politique artificieuse ; & trop long-temps abusée sous le voile de la parenté, elle ne sçavoit si l'on ne travailloit pas à l'abuser encore ; & au cas même qu'on agît de bonne foi, elle étoit persuadée qu'on recherchoit plus son héritage que sa personne, & cette idée achevoit de la révolter. D'ailleurs, elle regardoit l'engagement qu'elle avoit contracté avec Maximilien, comme un lien sacré ; plus il lui en avoit coûté pour former ces nœuds, plus elle s'y étoit attachée. Le prince d'Orange qui, en qualité de plus proche

parent, avoit été chargé de la négociation, manda au roi qu'il étoit nécessaire d'apuyer les remontrances par la terreur, & sur-tout de fermer promptement toute issue à une princesse déterminée à chercher un asyle en Angleterre, lorsqu'elle n'auroit plus d'autre moyen d'échaper aux poursuites de sa majesté. Charles profita de ce conseil. Aussi-tôt les troupes qui, l'année précédente, avoient évacué la Bretagne, y rentrerent en plus grand nombre, sous la conduite de la Trémouille & du vicomte de Rohan. Le vicomte s'assura de la Basse-Bretagne, tandis que la Trémouille, après un long circuit s'approchoit de la ville de Rennes, & que le roi lui-même, à la tête d'une troisieme armée, perçoit du côté de l'Anjou. La consternation étoit générale; aucune garnison en état de tenir contre des forces si supérieures; aucun ordre donné pour lever des troupes; aucun capitaine auprès duquel on pût se rassembler. Le prince d'Orange, Dunois, Rieux, & les autres chefs du Conseil, enfermés avec la duchesse, & se prévalant de la détresse où ils l'avoient réduite, lui

ANN. 1491.

ANN. 1491. représenterent avec force, qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'il faloit opter sur-le-champ, entre être reine de France ou princesse déshéritée : ils l'exhorterent à réfléchir sur le parti qu'elle alloit prendre. « Con» noissez-vous bien, lui demanderent» ils, l'époux que vous vous propo» sez d'aller chercher si loin, & êtes» vous bien assurée qu'il vous tiendra » compte de ce grand sacrifice ? Au» ra-t-il pour Anne fugitive les sen» timents qu'il a fait paroître pour la » duchesse de Bretagne ? Est-il dans » l'ordre ordinaire, & de la bien» séance que ce soit vous qui alliez le » chercher ; & s'il eût été digne de » la préférence que vous lui avez ac» cordée, & aussi passionné que vous » l'avez cru, se seroit-il fait attendre » si long-temps ; n'auroit-il rien ha» zardé pour assurer son bonheur ? » Ignoroit-il la triste situation où la » Bretagne étoit réduite, lorsqu'une » aveugle ambition l'entraînoit sur les » bords du Danube & au fond de la » Hongrie ? S'il a montré tant de » froideur, & une indifférence si ré» voltante dans un temps où il avoit » tout à espérer, quelle réception de-

» vez-vous attendre lorſque vous n'au-
» rez plus à lui offrir que des titres Ann. 1491.
» & des malheurs ? Si ces conſidéra-
» tions, ajouterent-ils, ne peuvent
» vous arrêter, tournez vos regards
» ſur vos ſujets, & prenez garde en
» quel état vous vous propoſez de
» les abandonner, & quel triſte ſort
» vous leur réſervez : déja exténués
» de miſere, ils vont être livrés à tous
» les déſordres de l'anarchie, & dé-
» vorés ſans miſéricorde par des lé-
» gions d'ennemis. François, Alle-
» mands, Eſpagnols, Anglois, tous
» vont fondre ſur la Bretagne, rava-
» ger les villes, brûler les campagnes,
» & la réduire en un vaſte déſert.
» Ennemis non moins implacables,
» Albret & Rohan, feront valoir leurs
» prétentions ſur pluſieurs portions du
» duché, & obtiendront des arrêts
» pour le démembrer. Telles ſont,
» lui dirent-ils, les ſuites naturelles
» du parti que vous voulez prendre ;
» au-lieu qu'en adoptant celui qu'on
» vous propoſe, tout change. Reine
» du plus puiſſant empire de l'uni-
» vers, vous ſerez adorée d'un peuple
» généreux & brave, qui croira vous
» devoir une partie de ſa ſplendeur.

Ann. 1491. » La Bretagne réunie au reste de la mo-
» narchie, gouvernée par les mêmes » loix, n'aura plus d'ennemis à crain- » dre : l'industrie & le commerce au- » ront bientôt réparé les malheurs » de la guerre, & la province de- » viendra plus florissante qu'elle ne » le fut jamais sous aucun de ses » ducs ».

Si ces remontrances ne ramenerent pas entiérementla duchesse, elles l'ébranlerent du-moins : on dépêcha au roi le prince d'Orange pour lui porter des propositions secretes, mais qui devoient être très-favorables à la France, si l'on en juge par les récompenses accordées au négociateur, & par l'acte de souveraineté que le roi exerça immédiatement après sur la province. Il convoqua les Etats dans la ville de Vannes, & nomma pour y assister en son nom l'archevêque de Rheims, de la maison de Laval, le vicomte de Rohan, le maréchal de Rieux, Jean du Verger, président de la cour des aides de Normandie, & Cardonne, général des finances : ils demanderent pour cette année un fouage de six livres six sous par feu, & il fut accordé sans aucune réclamation.

Quelques écrivains ont avancé que Dunois voulant donner au duc d'Orléans le principal mérite de cette réconciliation, écrivit au roi que ce prince étoit la seule personne au monde qui eût assez d'ascendant sur l'esprit de la duchesse pour triompher de son opiniâtreté : que le roi se fiant pleinement à la loyauté du duc, le chargea de cette commission bien délicate pour un amant : que le duc de son côté répondit parfaitement à la confiance du roi, vit la princesse, & la détermina, par l'exemple du généreux sacrifice qu'il avoit fait lui-même de sa passion, à dompter une haine injuste, & à se prêter à un arrangement qui assureroit le bonheur des deux peuples.

ANN. 1491.

Quoi qu'il en soit, Anne affecta de paroître ne céder qu'à la nécessité : elle soutint un siege ; & lorsqu'elle fut réduite à capituler, elle ne voulut traiter que conjointement avec les ministres du roi des Romains : en promettant de faire sortir tous les étrangers de la Bretagne, elle stipula une entiere liberté pour elle & pour tous les Bretons qui voudroient la suivre, de se retirer dans les Pays-

Mariage du roi avec l'héritiere de Bretagne. Mort du comte de Dunois.

*Lobineau, hist. de Bretagne.*

*Godefroi, recœuil de pieces.*

ANN. 1491. Bas. Etoit-ce une ſuite de ſon opiniâtreté naturelle, ou un reſte d'amour-propre, ou bien plutôt une précaution que le grand nombre d'Allemands qui compoſoient ſa garde rendoit néceſſaire? Dans le temps qu'on la croyoit occupée à faire les préparatifs de ce voyage, elle ſortit de Rennes, accompagnée ſeulement de Pontbriant, du Chancelier Montauban, & de Coetquen, prit la route de la Touraine, & ſe rendit au château de Langeais où le roi l'attendoit. Les diſpenſes de Rome étoient arrivées: on dreſſa le contrat, par lequel Anne, d'une part, fille & unique héritiere du duc de Bretagne depuis la mort de ſa ſœur Iſabeau, arrivée l'année précédente, céda & tranſporta au roi, au cas qu'elle mourût avant lui ſans enfants, tous ſes droits ſur le duché de Bretagne, le comté de Nantes, & ſes autres biens & ſeigneuries de quelque nature qu'ils fuſſent. Et Charles, roi de France, d'autre part, au cas qu'il mourût le premier & ſans laiſſer d'enfants légitimes, céda & tranſporta à la princeſſe tous les droits qu'il pouvoit réclamer ſur ces mêmes duché, comté, & ſeigneuries, à con-

dition toutefois qu'elle ne pouroit se remarier qu'au roi de France son successeur, s'il consentoit à l'épouser, & au cas qu'il fût déja marié, au plus prochain héritier de la couronne, lequel alors seroit tenu à l'hommage, & à payer toutes les redevances féodales, & ne pouroit aliéner, ni faire passer ses seigneuries en d'autres mains que celles du roi. ANN. 1491.

Après la signature du contrat, le roi & la princesse entrerent dans la grande salle du château, où tout étoit préparé pour la célébration du mariage. Louis d'Amboise, évêque d'Albi, reçut les serments des nouveaux époux : Reli, évêque d'Angers, & confesseur du roi, dit la messe, & donna la bénédiction nuptiale. La satisfaction des spectateurs fut troublée par un mouvement d'inquiétude : on cherchoit des yeux le comte de Dunois ; on se demandoit les uns aux autres quelle cause pouvoit l'avoir empêché de jouïr de son triomphe : ce malheureux prince venoit d'être enlevé, dans la vigueur de l'âge, par une révolution de goutte ; sa mort fut pleurée par tous les François : ils avoient oublié les maux que ses ta-

lents avoient causés à la patrie, pour ne s'occuper que du service important qu'il venoit de lui rendre.

ANN. 1491.

De Langeais, la cour se rendit à Saint-Denis, où se fit la cérémonie du couronnement. L'entrée à Paris, fût une des plus pompeuses que l'on eût vues depuis long-temps. La jeune reine fixoit tous les regards; la multitude admiroit l'éclat de sa parure, l'élégance de sa taille, la régularité de ses traits, l'éclat de ses yeux: les sages cherchoient à démêler dans cet ensemble quelques indices de ces brillantes qualités qui l'avoient élevée, dans un âge si tendre, au rang des plus grands hommes.

Emportement de Maximilien. Ambassade à l'archiduc Philippe.

Tandis que la France célébroit par des fêtes le mariage de son roi, Maximilien outré du double affront qu'il venoit de recevoir, & concevant à peine l'excès de son malheur, tâchoit de soulever toutes les cours de l'Europe par des propos indignes de son rang. Il peignoit le roi comme un ravisseur, un monstre de perfidie, qui, pour satisfaire une ambition effrénée, fouloit aux pieds les droits des nations, & les serments les plus sacrés. Il soutenoit que le mariage violent

que ce monarque venoit de contracter avec une princesse déja mariée, étoit contraire à toutes les loix, & que les enfants qui en naîtroient seroient réputés bâtards, & incapables de succéder. Les Suisses auxquels il s'adressa, répondirent, avec leur bon sens ordinaire, qu'ils étoient peu au fait de ce qui concernoit le mariage des rois, qu'ils laissoient au saint siege le soin de décider si le roi de France avoit encouru les censures ecclésiastiques. « Si le saint pere, ajouterent-» ils, met la France en interdit, & si » le corps Germanique entier arme » contre ce royaume, nous fournirons notre contingent; sinon nous » resterons tranquilles, sans trop nous » embarasser de ce qui se passe en » Bretagne. » Ann. 1492.

Le roi crut devoir envoyer une ambassade, non point à Maximilien à qui la colere faisoit oublier toutes les bienséances, mais à l'archiduc Philippe, pair de France, & souverain des Pays-Bas. Les ambassadeurs ayant obtenu audience, déclarerent que le roi leur maître justement offensé que le roi des Romains & l'empereur Frédéric eussent publié dans toute l'Eu-

ANN. 1491. rope que le roi leur avoit enlevé la princeſſe Marguerite leur fille, avoit cru qu'il étoit de ſon honneur de ſe laver pleinement de ce reproche : qu'en conſéquence il avoit fait choix d'une autre épouſe, & qu'il étoit prêt à renvoyer honorablement Marguerite dans les Pays-Bas, après l'avoir fait élever en France comme il convenoit à une perſonne de ſon rang : que ſa majeſté jugeant bien que ce nouvel arrangement exigeoit néceſſairement des modifications à quelques articles du traité d'Arras, conſentiroit que des commiſſaires reſpectifs réglaſſent cette affaire, pourvu qu'avant tout le roi des Romains & l'archiduc renonçaſſent aux alliances qu'ils avoient contractées avec l'Angleterre & l'Eſpagne : qu'à ces conditions le roi leur offroit ſon amitié.

Le Chancelier Carondelet répondit au nom du roi des Romains, & de l'archiduc : Que le roi de France, dans le parti qu'il venoit de prendre, n'avoit conſulté, ni ce qu'il ſe devoit à lui-même, ni ce qu'il devoit à la princeſſe Marguerite, à l'archiduc, au roi des Romains & à l'empereur : que la maiſon d'Autriche s'en

ſouviendroit en temps & lieu : que par rapport au traité d'Arras, c'eût été à ceux qui l'avoient eux-mêmes dicté à montrer au-moins quelque exactitude à l'obſerver : que le roi des Romains & l'archiduc ſçavoient quelles alliances ils devoient conſerver, à quelles autres ils devoient renoncer, & qu'ils n'avoient pas coutume de prendre là-deſſus l'avis du roi de France : qu'après ce qui venoit de ſe paſſer, ils ſe ſoucioient tout auſſi peu de ſon amitié que de ſa haine. Ann. 1492.

Ce diſcours offenſant & déplacé dans la bouche d'un vaſſal, eût pu avoir des ſuites funeſtes pour le jeune Philippe, ſi le roi n'eût été dès-lors entraîné par d'autres projets qui devoient l'éloigner des Pays-Bas. D'ailleurs on ne pouvoit, ſans injuſtice, s'offenſer qu'un pere, qu'un frere reſſentiſſent vivement l'affront fait à une fille, à une ſœur, & que dans la premiere chaleur ils ne meſuraſſent pas aſſez les termes dont ils ſe ſervoient. Le roi lui-même ſentoit la dureté de ſon procédé à l'égard de Marguerite ; le reproche ſecret de ſa conſcience le rendoit timide & embaraſſé. Le comte de Naſſau étant

Ann. 1492.

venu redemander, au nom de l'archiduc, la princesse & les deux provinces qui formoient sa dot, Charles se contenta de lui répondre, *qu'il en délibéreroit plus à loisir.* Il attendoit, pour prendre son parti, quelle seroit l'issue des négociations du maréchal Desquerdes dans les Pays-Bas. Elle fut extrêmement malheureuse : les Flamands, & sur-tout les Gantois, offensés de l'affront qu'on faisoit à leur pupile, & indignés que la France rompît un mariage qu'ils regardoient comme leur ouvrage, firent trancher la tête à Coppenole, & à quelques-uns de ses partisans, bannirent les autres ; & se réconcilierent avec Maximilien à des conditions beaucoup plus dures que celles qu'ils avoient rejettées l'année précédente. Il ne restoit plus que Philippe de Cleves cantonné dans la ville de l'Ecluse, où il s'étoit formé une sorte de souveraineté, & d'où il exerçoit impunément la piraterie sur toutes les côtes voisines. Assiégé par toutes les forces de terre de Maximilien, tandis qu'une escadre Angloise bloquoit le port, il fut réduit à évacuer l'Ecluse. Quoiqu'on lui offrît de reprendre son ancienne place auprès

ANN. 1492.

auprès du roi des Romains, il craignit de se remettre à la discrétion d'un maître qu'il avoit long-temps outragé, & aima mieux venir chercher du service en France.

Menaces du roi d'Angleterre.
*Bacon, hist. Henr. VII. Rapin Thoyras. Hume.*

Henri VII ne se contenta pas d'avoir aidé Maximilien à soumettre l'Ecluse, il promit de conduire bientôt en France une armée formidable. Ce monarque politique, honteux de se trouver la dupe d'une femme & d'un enfant, crut que le seul moyen d'éviter les reproches des Anglois, étoit de se montrer plus irrité qu'eux. Il convoqua donc son parlement, & tint le discours suivant : « Tant qu'il » ne s'est agi que des intérêts d'un » allié, & que des officiers généraux » commandoient nos armées, je n'ai » employé auprès de vous que l'or- » gane de mon chancelier : aujour- » d'hui qu'il s'agit des intérêts de l'An- » gleterre, que je me propose de pren- » dre le commandement des troupes, » j'ai cru devoir vous déclarer moi- » même mes intentions. Le roi des » François, dévoré d'une ambition » démesurée, bouleverse aujourd'hui » l'Europe entiere. Non content de » jouïr d'un royaume qui ne lui ap-

ANN. 1491.

» partient pas, il vient d'envahir la
» Bretagne, il ſouleve la Flandre &
» menace déja l'Italie. Après nous
» avoir long-temps amuſés par des
» menſonges, il a fini par nous né-
» gliger : maintenant il nous mé-
» priſe, & refuſe hautement le tri-
» but que ſon pere s'étoit engagé de
» payer à l'Angleterre. Profitons de
» ſon aveuglement ; & dédaignant à
» notre tour un ſi foible dédomma-
» gement, eſſayons de nous remet-
» tre en poſſeſſion de la France en-
» tiere. Vous n'avez pas oublié ſans
» doute, qu'un roi de France eſt
» mort dans les priſons d'Angleterre,
» & qu'un monarque Anglois a été
» couronné en France. Les conjonc-
» tures ſont aujourd'hui plus favora-
» bles qu'elles ne l'étoient alors. Des
» cabales, à la tête deſquelles nous
» avons vu les princes du ſang, ont
» déchiré ce royaume, & peuvent en-
» core ſe ranimer. Les Pays-Bas, réu-
» nis ſous un ſeul ſouverain, forment
» ſeuls un poids capable de balancer
» toutes les forces de la France, &
» le roi des Romains entraînera le
» corps Germanique entier, tandis
» que les rois de Caſtille & d'Aragon

» tomberont avec une armée victo-
» rieuse sur la Gascogne & le Lan- ANN. 1492.
» guedoc. Mais à quoi bon m'arrêter
» ici à vous détailler les secours
» que nous avons lieu d'attendre
» de nos alliés ? Depuis quand l'An-
» gleterre ne peut-elle s'en passer ?
» Rappellez-vous les journées à ja-
» mais mémorables de Créci, de Poi-
» tiers & d'Azincourt, où seuls & en
» petit nombre, nos peres triomphè-
» rent si glorieusement de toutes les
» forces de la France. Ce royaume,
» il est vrai, compte un grand nom-
» bre d'habitants ; mais il a peu de sol-
» dats. L'infanterie qui fait la prin-
» cipale force des armées, y est géné-
» ralement méprisée : leur cavalerie,
» sur laquelle ils fondent toutes leurs
» espérances, leur sera d'un foible se-
» cours, puisqu'il dépendra de nous
» d'asseoir toujours notre camp dans
» des endroits où elle leur deviendra
» inutile. Les frais de cette guerre
» ne sont pas aussi considérables qu'on
» pouroit se l'imaginer. La France
» n'est pas un désert, & j'aurai soin
» que la guerre nourisse la guerre.
» Je serois donc d'avis que ces frais
» ne tombassent que sur les riches,

Ann. 1492. » qui auront assez d'occasions de s'en » dédommager. Vous avez entendu » l'unique objet de cette assemblée : » c'est à vous maintenant à délibérer ».

Ce discours produisit tout l'effet que Henri en avoit attendu ; il échauffa le courage des Anglois qui se partageoient déja, en idée, les provinces de France. Henri étoit trop sage pour donner dans ces visions : il sçavoit que depuis la réunion des grands fiefs à la couronne, la France avoit acquis un tel degré de consistance, qu'aucune puissance étrangere ne pouvoit plus l'ébranler : il s'étoit convaincu, par ce qui venoit de se passer en Bretagne, que les troupes Françoises étoient plus aguerries, & mieux disciplinées que les siennes. Il comptoit peu sur ses alliés : Maximilien toujours dénué d'argent ne pouvoit être d'aucune ressource : Ferdinand & Isabelle ne cherchoient qu'à se remettre en possession du Roussillon : réduit à ses propres forces, il voyoit bien qu'il s'épuiseroit inutilement, & qu'assis sur un trône fort vacillant, il auroit lui-même plus à craindre qu'il ne causeroit d'effroi. Il ne se promettoit donc de cette levée de boucliers

que beaucoup d'argent. Accoutumé à faire de la guerre, ou plutôt des préparatifs de guerre, une sorte de négoce, il vouloit tirer premiérement de ses sujets des sommes beaucoup plus considérables qu'il n'en dépenseroit, ensuite faire acheter la paix à l'ennemi, s'assurer du-moins le remboursement des avances qu'il avoit faites pour la défense de la Bretagne. Ainsi en recevant des deux mains, pour ainsi dire, il ne pouvoit manquer de s'enrichir. Quant aux reproches qu'il devoit attendre de la part de ses sujets, il avoit une excuse toute prête : il feroit voir que les alliés sur lesquels on avoit compté, ou n'avoient point tenu parole, ou n'avoient qu'imparfaitement rempli leurs engagements.

ANN. 1491.

Le chancelier Motton, pour qui Henri n'avoit rien de secret, le servoit au gré de ses désirs : comme l'impôt accordé sous le nom de *bénévolence*, n'avoit rien de fixe, & devoit se mesurer sur les facultés de ceux à qui on le demandoit, il avoit endoctriné lui-même les commissaires chargés de cette perception. Lorsque vous vous adresserez, leur avoit-il dit, à un homme qui vit frugalement, vous

An. 1492.

lui direz que jouïssant de grands revenus, & dépensant peu, il doit avoir beaucoup d'argent comptant : lorsqu'au contraire vous aurez affaire à un homme fastueux & prodigue, vous ne manquerez pas de lui faire observer que d'après la dépense qu'il fait, on juge certainement qu'il a des fonds considérables, ou des ressources que tout le monde ne connoît pas : on appella cet argument, *la fourche du chancelier Morton.*

Le bruit des préparatifs de l'Angleterre se répandit bientôt en France. Déja l'on voyoit des escadres s'approcher, tantôt des côtes de Normandie, tantôt de celles de Guienne, puis venir fondre tout-à-coup sur quelque port de Bretagne. C'étoit une ruse de Henri pour semer au loin l'épouvante, & pour déterminer plus promptement le conseil de France à recourir à la négociation. Comme les compagnies d'ordonnance ne suffisoient pas pour garder une si grande étendue de terrein, le roi convoqua le ban & l'arriere-ban. Au milieu de ces alarmes, la France fut consolée par la naissance d'un dauphin. Charles, pénétré de reconnoissance pour

Naissance d'un dauphin.

*Recœuil de Godefroi.*

cette faveur du ciel, & plein d'admiration pour *le saint homme de Calabre*, qui s'étoit pratiqué un petit hospice dans les cours du Plessis-les-Tours où la reine venoit d'accoucher, le choisit pour être parain de l'enfant, honneur certes beaucoup plus singulier encore que tous ceux qu'on lui avoit rendus jusqu'à ce jour. Le saint homme trop modeste sans doute pour ne pas rougir de se voir préféré à tant de princes & de princesses qui se faisoient un honneur de porter les linceuls & les vases destinés à la cérémonie du baptême, nomma l'enfant *Charles Orland*, & profita habilement de cette circonstance pour solliciter en faveur des freres qui suivoient son nouvel institut, un hospice commode dans la ville de Lion. ANN. 1492.

Les Bretons à qui cet enfant sembloit toucher de plus près qu'au reste de la monarchie, célébrerent par de grandes réjouïssances cet heureux événement. Le roi ayant convoqué les Etats dans la ville de Nantes, se fit accorder un fouage plus fort que les années précédentes : en récompense, & pour gagner de plus en plus le cœur de ses nouveaux sujets, il ré- Régiements pour la Bretagne. *Ibid.* *Lobineau.*

ANN. 1492.

pandit ses bienfaits sur la province : il confirma & étendit les privileges des villes de Rennes & de Nantes : il unit irrévocablement la ville de Saint-Malo à l'ancien domaine de la couronne : il la déchargea de tous impôts, en lui payant seulement la somme de trois cents livres par an, laquelle devoit être convertie en aumônes. Trois années après, en 1495, il prit le parti de soustraire la Bretagne au ressort du parlement de Paris, en y établissant une cour souveraine, composée de deux présidents, de huit conseillers-clercs, & de dix lais, d'un greffier, & de deux huissiers.

Augmentation des tailles, & contributions des villes.
*D. Vaissette, hist. de Lang. Manuscrit de Fontanieu.*

Le danger auquel la France se trouvoit exposée, & la nécessité d'augmenter le nombre des troupes forcèrent de hausser les impôts. Les tailles avoient été réglées aux Etats de Tours, à la somme de quinze cent mille livres ; le roi ne voulant rien changer au fond de l'établissement, y ajouta successivement d'autres sommes sous le nom de crues : cette année la crue monta à huit cent mille livres. Indépendamment de cette surcharge, qui tomboit sur la classe des cultivateurs, il demanda des secours d'un autre

gence aux principales villes du royaume. Paris dut fournir pour sa part mille hommes soudoyés pendant trois mois. Les magistrats municipaux auxquels les ordres du roi furent adressés, voulant ou faire contribuer les officiers du parlement avec le reste des citoyens, ou s'autoriser de leur refus pour se dispenser eux-mêmes de contribuer, vinrent supplier la compagnie d'envoyer quelques députés pour assister aux délibérations de l'hôtel-de-ville: le premier président répondit que cette affaire ne regardant point la cour, elle ne députeroit aucun de ses membres; qu'elle n'empêchoit point cependant ceux qui le voudroient, de se mêler comme personnes privées au reste des citoyens. Les monuments ne nous instruisent point des suites de cette affaire: il y a lieu de présumer que la ville composa avec les commissaires du roi.

Ann. 1492.

Malgré les menaces de Henri, malgré la maniere insultante dont il avoit reçu les derniers ambassadeurs que la France lui avoit envoyés, le Conseil jugea qu'il étoit expédient de lui en adresser de nouveaux pour mieux son-

Précautions que l'on prend contre les menaces du roi d'Angleterre.

Histoire de Perkin.

Ann. 1492

*Godefroi, recueil de pieces.*
*Bacon, hist. Henr. VII.*
*Rapin Thoyras, hist. d'Angl.*
*Hume.*

der ses dispositions secretes. Ils trouverent dans le ministere Anglois une complaisance & des facilités qu'ils n'attendoient pas; si le traité ne fut pas entiérement conclu, il fut du-moins fort avancé, puisqu'à leur retour, & avant que Henri eût achevé ses préparatifs, le roi expédia de pleins pouvoirs au maréchal Desquerdes, & au président la Vacquerie, pour transiger en son nom avec les plénipotentiaires du roi d'Angleterre. De si belles apparences ne rassuroient pas entiérement la cour de France: Henri pouvoit n'affecter ces dispositions pacifiques que pour endormir son ennemi: on eut donc l'attention de se précautionner contre une surprise. On commença par fortifier toutes les places voisines de Calais, où l'on sçavoit déja que devoit se faire la descente. On attira en France un jeune aventurier qui commençoit à causer de vives inquiétudes au roi d'Angleterre, & qu'il est à propos de faire connoître en peu de mots.

Osbeck ou Varbeck, Juif converti, bourgeois & négociant de Tournai, alla s'établir à Londres sous le regne d'Edouard IV : il menoit avec

lui sa femme, qui, par l'éclat de sa beauté fixa bientôt les regards du voluptueux monarque : elle devint grosse, & l'on soupçonna avec beaucoup de vraisemblance que l'enfant qu'elle mit au monde pouvoit être le fruit de cette galanterie : il est au-moins certain qu'Edouard ne dédaigna pas d'en être le parain. Il le nomma *Pierre* ou *Peter :* on y ajouta dans la suite le surnom de *King* ou de roi, d'où se forma le nom de *Peterking*, & par abréviation *Perkin*, sous lequel ce jeune aventurier est connu dans l'histoire. Après la mort d'Edouard, il revint avec ses parents dans les Pays-Bas où il eut occasion de connoître un officier de la duchesse douariere de Bourgogne, sœur d'Edouard, & veuve de Charles le téméraire. Celui-ci le présenta à sa maîtresse, qui, charmée de la figure, de l'air noble, & des heureuses dispositions de cet enfant, crut avoir trouvé un instrument propre à opérer une révolution en Angleterre. Cette princesse intrigante & vindicative étoit indignée de voir sur le trône le comte de Richemont, chef d'un parti qu'elle détestoit ; & quoique ce même Riche-

ANN. 1492.

mont eût épousé sa nièce, elle ne lui pardonnoit ni ses dédains pour une princesse à qui la couronne appartenoit légitimement, ni l'oppression où il tenoit le parti d'York. Elle commença donc par dérober le jeune Perkin à tous les regards, & comme un habile sculpteur, qui a rencontré un bloc de marbre tel qu'il le désiroit, elle se mit à former ce jeune homme, à le dresser de bonne heure au rôle du duc d'York dont elle vouloit le charger, & à l'instruire si parfaitement de tout l'intérieur de la cour d'Edouard, qu'il parût impossible qu'un autre que son fils eût pu sçavoir ces particularités. Contente du succès de ses soins, elle fit répandre le bruit en Angleterre, que le jeune duc d'York, qu'on croyoit avoir été égorgé dans la tour de Londres avec son frere le prince de Galles, n'étoit point mort; qu'il avoit été dérobé à la fureur de Richard, par ceux mêmes qu'il avoit envoyés pour le poignarder; que ce prince étoit plein de vie, & qu'il se préparoit secrétement à revendiquer les droits de sa naissance. C'étoit dans le temps où le roi d'Angleterre favorisoit ouver-

tement les prétentions du sire d'Albret en Bretagne, & vivoit dans une extrême froideur avec Maximilien. Lorsque le mariage de ce dernier avec l'héritiere de Bretagne les eût réconciliés, & qu'ils commencerent à concerter leurs opérations, la duchesse de Bourgogne comprit que son projet couroit risque d'être découvert avant qu'elle eût eu le temps de faire jouer les ressorts qu'elle comptoit employer; elle prit donc le parti de faire passer Perkin en Portugal, pays où le commerce attiroit un grand nombre d'Anglois. La bonne mine de ce jeune étranger, sa dépense qui passoit la fortune d'un particulier, la langue Angloise qu'il parloit en perfection, l'air de mystere qu'on affectoit sur sa famille, ne pouvoient manquer de piquer la curiosité, & de préparer les esprits à quelque dénouement extraordinaire. Il ne se fit point en Portugal. La duchesse ayant appris que Henri se disposoit à passer en France, crut que le moment étoit enfin arrivé d'ouvrir la scene: elle fit passer Perkin en Irlande, pays peu affectionné au gouvernement Anglois; mais elle voulut qu'il continuât à faire

Ann. 1492.

ANN. 1492.

un myſtere de ſa naiſſance. L'éclat avec lequel il y parut, ſa bonne mine lui formerent bientôt une cour; le peuple s'attroupoit ſur ſon paſſage; les plus grands ſeigneurs lui firent des avances; & quoiqu'il ne ſe fût point encore découvert, on commença à le regarder comme un perſonnage. Charles, informé de ce qui ſe paſſoit en Irlande, invita Perkin à ſe rendre auprès de lui, le reçut avec honneur, crut ou feignit de croire le roman qu'il lui débita, & l'envoya dans ces mêmes ports de Normandie d'où Henri avoit autrefois mis à la voile pour aller s'aſſeoir ſur le trône d'Angleterre.

Peu raſſuré par cette précaution, & craignant toujours d'avoir à ſoutenir les efforts réunis des trois plus puiſſants Etats de l'Europe, Charles envoya des ambaſſadeurs à Ferdinand, roi d'Aragon, promettant de lui rendre les comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, s'il conſentoit à ſéparer ſes intérêts de ceux de Henri & de Maximilien. Ferdinand accepta la propoſition, & nomma de ſon côté des plénipotentiaires.

Cependant Henri avoit mis ſur

pied vingt-cinq mille hommes d'infanterie, & seize cents lances : il avoit tellement pris ses mesures que cette armée ne fut prête à s'embarquer qu'au commencement du mois d'Octobre, temps où l'on songe d'ordinaire à prendre des quartiers d'hiver. Ses principaux officiers lui représentoient que la saison étant fort avancée, il seroit plus expédient de remettre cet embarquement au printemps suivant. Henri leur répondit, que la guerre qu'il alloit entreprendre, ne pouvant se terminer en une seule campagne, & devant durer jusqu'à ce que la France fût entiérement soumise, peu importoit en quelle saison on la commenceroit ; qu'il auroit toujours la facilité, en cas qu'on ne pût faire autrement, de se retirer sur le territoire de Calais, & d'y laisser reposer ses troupes ; & qu'enfin ayant donné parole à ses alliés de passer cette année en France, il ne vouloit pas leur fournir un prétexte de manquer à leurs engagements. Henri n'ignoroit pas que ces alliés n'avoient encore fait aucuns préparatifs ; c'est même d'après la certitude qu'il en avoit, qu'il se hâtoit de pren-

ANN. 1492.

Paix avec l'Angleterre.
*Bacon, hist. Henr. VII.*
*Rapin Thoyras.*
*Hume.*
*Rymer.*

ANN. 1492. dre les devants. Il s'embarqua le 6 d'Octobre, & descendit ce même jour à Calais. Le lendemain arriva un courier dépêché par l'ambassadeur qu'il avoit auprès du roi d'Aragon : il lui donnoit avis que ce prince étoit entré en négociation avec la France, & qu'il n'y avoit aucun fonds à faire sur ses promesses. Le surlendemain on vit arriver un autre courier de la part de l'ambassadeur qu'il avoit auprès de Maximilien : il annonçoit que ce prince n'avoit encore ni troupes, ni argent. Henri assembla les principaux officiers de l'armée, & leur communiqua les dépêches qu'il venoit de recevoir, s'emportant avec chaleur contre la négligence ou la mauvaise foi de ces deux princes qui dérangeoient tout le plan de la campagne, & exposoient les Anglois à périr de misère pendant l'hiver. Dans le temps que ces tristes nouvelles se répandoient dans l'armée, se présenterent des ambassadeurs François pour demander la paix. Henri, après avoir montré beaucoup de répugnance à les entendre, cédant enfin aux représentations de son Conseil, nomma de son côté des ministres plénipotentiaires. Le con-

grès s'ouvrir à Etaples. Cependant Henri, tant pour accélérer la négociation, que pour achever de dégoûter les Anglois de cette expédition, alla mettre le siege devant Boulogne, place bien fortifiée, & en état d'opposer une longue résistance. Le traité qui avoit été déja fort avancé en Angleterre, fut entiérement conclu le 30 d'Octobre. Il portoit en substance : « 1°. Que le roi de France payeroit » au roi d'Angleterre la dette con- » tractée par la duchesse de Bretagne, » laquelle dette étoit évaluée, d'après » les mémoires fournis par les com- » missaires Anglois, à six cent vingt » mille écus d'or : 2°. Qu'il acqui- » teroit de plus cinq termes de la pen- » sion accordée par son prédécesseur » au roi Edouard, lesquels mon- » toient à cent vingt-cinq mille écus [a] : ANN. 1492.

a Ces deux sommes réunies montoient à 745000 écus d'or couronne. L'écu d'or couronne, en 1492, étoit au titre de 23 karats, au lieu que le nôtre est au titre de 22 : il étoit de 70 de taille au marc, & le nôtre de 30 ; de sorte que sur ces données il est aisé de comparer la valeur de ces deux pièces de monnoie, & de sçavoir ce que vaudroit aujourd'hui l'écu couronne de 1492 : s'il avoit cours sur le pied de notre louis d'or, sa valeur courante seroit de 10 liv. 15 sous ; ainsi 745000 écus d'or couronne, formeroient aujourd'hui la somme de 8008750 liv. de notre monnoie.

Ann. 1492. » 3°. Que la France acquiteroit cette » dette en payant à l'Angleterre cin- » quante mille livres par an, jusqu'au » parfait remboursement: 4°. Que si » le roi des Romains, & l'archiduc » Philippe son fils, désiroient d'être » compris dans ce traité, & qu'en- » suite le roi de France vînt, en quel- » que maniere que ce fût, à les atta- » quer, il seroit libre au roi d'An- » gleterre de les secourir; au-lieu que » s'ils étoient les agresseurs, l'Angle- » terre ne pouroit leur donner aucun » secours ». Charles apprenant que le traité étoit fort avancé, & ne voulant ni livrer Perkin, qu'on ne manqueroit pas de lui demander, ni rompre la négociation par un refus que son honneur lui prescrivoit, prit le parti de le faire évader secrétement. Ce qu'il avoit prévu arriva: les ministres d'Angleterre exigerent au nom de leur maître, qu'on remît entre leurs mains cet aventurier; & après s'être bien assurés qu'il n'étoit pas en France, ils stipulerent, dans un article ajouté au traité: *Qu'aucun des deux rois, tant que dureroit la paix, ne donneroit conseil, aide, ni support, soit directement, soit indirectement, aux trai-*

*tres, rebelles, ou conſpirateurs des Etats de l'autre.* Henri plus chargé d'argent que de gloire, reprit la route d'Angleterre.

Quoiqu'un reſte de pudeur l'eût engagé à réſerver à Maximilien le droit d'accéder au traité d'Etaples, il ne ſe flatoit pas que ce prince, qu'il ſacrifioit à ſon avarice, lui ſçût beaucoup de gré de cette attention. En effet, Maximilien rejeta l'offre avec le plus ſouverain mépris; la fortune ſembla prendre plaiſir à le dédommager de l'infidélité de ſes alliés, en remettant entre ſes mains la capitale de l'Artois. Voici comment la choſe ſe paſſa. Les bourgeois peu affectionnés à la France, conſidérant que le maréchal Deſquerdes avoit affoibli la garniſon de leur ville pour renforcer celle de Boulogne, & qu'il étoit alors éloigné d'eux, appellerent les garniſons Autrichiennes, des places voiſines, leur ſervirent de guides, & leur ouvrirent pendant la nuit une des portes de la ville. Les bourgeois furent mal récompenſés de cette trahiſon. Les Allemands qu'ils avoient appellés, n'ayant point reçu leur ſolde depuis pluſieurs mois, ſe mirent à

ANN. 1493.

Traité avec Maximilien & l'archiduc Philippe. La France rend l'Artois & la Franche-comté.

*Hæræus. ann. Brabant.*

*Fiſen, hiſt. Leod.*

*Godefroi, recœuil de pieces.*

ANN. 1493. piller les maiſons & même les égliſes : peu contents de ce qu'ils avoient enlevé par ce moyen, ils empriſonnerent les principaux citoyens, & les forcerent de racheter leur liberté, ſans que les magiſtrats, ni le roi des Romains lui-même puſſent arrêter cet odieux brigandage.

Une conquête ſi imprévue, & en même-temps ſi importante, pouvoit cependant avoir les ſuites les plus funeſtes pour l'archiduc. Le maréchal Deſquerdes preſſoit le roi de pourſuivre, par les voies juridiques & les armes à la main, un vaſſal rebelle, & de réunir à la couronne l'Artois & la Flandre. Dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit, cette conquête paroiſſoit facile; c'étoit, ſans contredit, la plus avantageuſe que la France pût entreprendre : mais auroit-elle été juſte ? L'archiduc pour avoir défendu ſon pere contre des ſujets rebelles, & s'être montré ſenſible à l'affront fait à ſa ſœur, méritoit-il de perdre ſes Etats ? C'eſt apparemment ce dont le maréchal ſe mettoit peu en peine. Charles VIII, qui commençoit à gouverner par lui-même, rejeta la propoſition; & ſoit qu'il fût alors guidé

par les principes de l'équité naturelle ; ou qu'entraîné par une brillante chimere, il ne cherchât qu'à se débarasser de tout ce qui pouvoit le retenir en France, il traita avec l'archiduc, & avec Maximilien son pere, & leur accorda plus qu'ils n'eussent pu se promettre de la victoire la plus signalée. Il offrit de rendre, en renvoyant la princesse Marguerite, les provinces de Franche-Comté & d'Artois, qui, après avoir été conquises par les François, avoient été cédées pour dot à la princesse : il réserva seulement les trois villes de Hesdin, d'Aire & de Béthune, pour être mises en sequestre entre les mains du maréchal Desquerdes, jusqu'à ce que l'archiduc eût atteint l'âge de majorité. Charles stipula que les villes de Tournai, de Mortagne & de S. Amand, qui, bien qu'enclavées dans les Etats de l'archiduc, étoient de l'ancien domaine de la couronne, resteroient à la France, & jouïroient de tous leurs droits ; mais il garda le silence sur les trois châtellenies de Lisle, Douai & Orchies, dont l'archiduc se trouvoit alors en possession, quoiqu'elles appartinssent incontestablement au roi

Ann. 1493.

Ann. 1493. depuis la mort de Charles le Téméraire, & que Louis XI n'eût consenti à en céder la jouïssance qu'autant de temps qu'il jouïroit des comtés de Bourgogne & d'Artois. Voici, je crois, la raison d'un silence qui a droit d'étonner dans cette occasion. L'archiduc, de son côté, réclamoit les comtés de Mâcon & d'Auxerre, enclavés dans le duché de Bourgogne; & comme on ne vouloit pas les lui rendre, on se contenta, pour lever de part & d'autre toute difficulté, d'insérer dans le traité cette clause générale : *Que le roi très-chrétien, & l'archiduc, demeureroient entiers à poursuivre, soutenir, & recouvrer, chacun d'eux, par voie amiable, ou de justice, & non autrement, tous tels droits & actions qu'ils entendent & prétendent avoir ès choses qui ne sont point appointées ni décidées par ce traité.*

Cette paix arriva fort à propos pour Maximilien. L'empereur Frédéric son pere, mourut à Lintz, âgé de soixante-douze ans; & les Turcs profitant de l'occasion, commençoient à faire des courses dans la Croatie, & sur les confins de l'Autriche.

Des trois grandes puissances li-

guées contre la France, deux étoient déja réconciliées, & l'on continuoit de négocier avec la troisieme. Les évêques d'Albi & de Leitoure, nommés plénipotentiaires auprès du roi d'Espagne, après avoir épuisé toutes les ressources de la politique, pour gagner du temps, avoient été enfin forcés de conclure un traité à des conditions très-préjudiciables à la monarchie. On les accusoit hautement en France de s'être laissé corrompre par l'or d'Espagne, & on exhortoit le roi à les révoquer. Les bourgeois de Perpignan, que nous avons vus sous le regne précédent si attachés à l'Espagne, s'étoient tellement habitués au gouvernement François, qu'ils écrivirent à Madame pour la supplier de remontrer au roi le tort qu'il se faisoit à lui-même en privant la monarchie du boulevard le plus assuré qu'elle eût du côté du midi : ils offroient leurs biens & leur vie pour la défense du royaume, & demandoient qu'au-moins on ne les livrât pas sans les entendre, & qu'il leur fût permis de plaider leur cause en justice réglée. Le vicomte de Rhodès accompagna cette lettre, écrite au

ANN. 1493.

Traité avec Ferdinand & Isabelle : restitution du comté de Roussillon.

*Godefroi, recœuil de pieces.*

*Ferreras, hist. d'Esp.*

*D. Vaissette, hist. de Lang.*

ANN. 1493. nom de la ville de Perpignan, d'une autre lettre beaucoup plus vive, où il ne craignoit point de dire que ceux qui donnoient de pareils conseils au roi, devoient être déclarés traîtres à la patrie. Ferdinand qui craignoit que Charles VIII n'ouvrît enfin les yeux, & que n'ayant plus rien à redouter, il ne rétractât des conditions que la nécessité seule avoit pu arracher, eut recours à une intrigue sourde. Il corrompit deux cordeliers, fort accrédités à la cour; l'un étoit Olivier Maillard, prédicateur du roi; l'autre se nommoit Jean de Mansierne, confesseur de Madame: ces deux freres abusant, dit-on, de l'ascendant que le caractere dont ils étoient revêtus, leur donnoit sur l'ame de leurs pénitents, leur représenterent que l'acquisition du Roussillon étoit injuste; que la jouïssance des fruits de cette province, avoit suffisamment rempli le prix de l'engagement; que Louis XI avoit senti des remords; mais que n'ayant pas eu le courage ou le temps de dégager sa conscience, son ame brûleroit en purgatoire jusqu'à ce que l'injustice fût réparée. Charles en consentant

sentant à restituer cette province, sans exiger le prix de l'engagement, chercha du-moins à lever tous les obstacles que l'Espagne pouroit opposer aux projets qu'il méditoit alors sur l'Italie. Il exigea donc que Ferdinand, pour prix du bienfait qu'il recevoit de lui, renouvellât les anciens traités d'amitié, de confédération, & de fraternité qui subsistoient, de temps immémorial, entre la France & l'Espagne, non-seulement de roi à roi, mais de nation à nation : qu'il jurât de renoncer à toute alliance avec les ennemis de la France, quels qu'ils pussent être ; de ne s'opposer en rien aux projets du roi sur l'Italie : qu'il s'engageât de plus à ne point marier ses enfants, ni avec ceux du roi des Romains, ni avec ceux du roi d'Angleterre, & de ne contracter avec ces deux princes aucune espece d'affinité. Ferdinand jura sans scrupule toutes ces conditions, & beaucoup d'autres encore ; bien résolu toutefois, de ne tenir que celles qui se concilieroient avec ses intérêts. A peine fut-il maître du Roussillon, qu'il maria une de ses filles au fils aîné du roi d'Angleterre ; l'autre à l'archiduc Phi-

ANN. 1493.

ANN. 1493.

lippe, fils unique de Maximilien, & son fils à cette même Marguerite, qui, après avoir été élevée en France, étoit retournée auprès de son pere. On rapporte que cette princesse, se trouvant accœuillie d'une furieuse tempête lorsqu'elle se rendoit par mer auprès de son nouvel époux, & se croyant au moment d'être submergée, fit elle-même l'épitaphe suivante, pour être gravée sur son tombeau :

> Ci gît Margot, la gente demoiselle,
> Qu'eut deux maris, & si mourut pucelle.

Projets ambitieux de Charles VIII. Il médite à la fois la conquête de Naples & de l'empire de Constantinople.

*Comines Foncemagne, Mém. de l'Acad. des belles-lettres.*

La conquête de la Bretagne avoit été l'ouvrage de Madame. Les traités, dont nous venons de rendre compte, étoient les prémices du gouvernement de son frere. En cédant si facilement des conquêtes qu'il eût pu conserver, Charles se promettoit de réparer avantageusement ses pertes, & d'ajouter à sa couronne, au-lieu de trois provinces qu'il en détachoit, des royaumes & des empires. Il étoit dans l'âge où une imagination vive enfante de vastes projets, & se passionne aisément pour ses productions.

La trempe de son esprit, l'éducation qu'il avoit reçue, le génie de son siècle, le concours fortuit de divers événements, tout contribuoit à l'égarer. Arrêtons-nous un moment à développer les causes, les motifs & l'origine d'une guerre qui forme époque dans notre histoire, & qui va nous occuper pendant trois regnes consécutifs. ANN. 1491.

Charles, comme nous l'avons observé, étoit né foible & valétudinaire; son pere craignant d'épuiser un tempérament si frêle, avoit défendu qu'on l'appliquât à aucune étude sérieuse: il s'étoit contenté de lui mettre sous les yeux l'exemple des rois qui avoient le plus glorieusement gouverné la France, & de faire germer dans son cœur des semences d'émulation. Sorti de l'enfance, & curieux de s'instruire, Charles se sentit transporté par la lecture des Commentaires de César, & de la vie de Charlemagne; il se passionna pour ces deux grands hommes, & les choisit pour ses héros. Un goût si décidé, suppose ordinairement quelque conformité de caractere avec ceux qu'on admire. Charles étoit aussi ambitieux, aussi brave, aussi intrépide que ses

ANN. 1493. deux héros ; mais il n'avoit ni l'étendue de génie néceſſaire pour bien combiner un plan, ni cette ſupériorité de lumieres qui enchaîne la fortune, ni enfin cette fermeté d'ame qui, conſtante dans ſes projets, triomphe des plus grands obſtacles. Entraîné par une ardeur martiale, & ſéduit par une aveugle préſomption, il crut que pour égaler ſes modeles, il n'avoit qu'à former une entrepriſe qui ſurpaſſât les leurs. Son choix ne fut pas douteux ; il médita de porter la guerre aux portes de Conſtantinople, & de conquérir l'empire d'Orient.

Quoique depuis pluſieurs ſiecles les François paruſſent avoir ſenti combien il y avoit de folie à quiter une patrie fertile pour aller arroſer de leur ſang les ſables de la Paleſtine ; on continuoit encore à regarder les croiſades comme l'action la plus glorieuſe & la plus ſainte qu'un guerrier pût entreprendre. Pluſieurs cauſes concouroient à entretenir cette pieuſe frénéſie. Le zele de la religion, qu'on croyoit ſervir en détruiſant ſes ennemis ; l'intérêt des papes qui impoſoient, ſous ce prétexte, des ſommes conſidéra-

bles sur toute la chrétienté; les plaintes des Grecs oprimés par les infideles. Depuis la prise de Constantinople, ces plaintes se faisoient entendre de plus près. Les plus sçavants hommes de la Grece, réfugiés en Italie où ils tenoient des écoles publiques, appelloient tous les chrétiens à la défense de leurs freres. C'étoit particuliérement de la France qu'ils attendoient du secours. L'ascendant que cette monarchie avoit déja pris sur tous les autres Etats de l'Europe, la gloire que la nation avoit acquise dans les anciennes croisades, attiroient sur elle tous les regards. Une vieille Sibylle, disoit-on, avoit annoncé, il y avoit plus de cinq cents ans, que le joug des infideles seroit brisé par les François : le roi David avoit prédit, mais en termes plus énigmatiques, ce grand événement, & même en avoit fixé l'époque au regne de Charles VIII. Les événements politiques de ce siecle sembloient justifier ces prédictions aux yeux de ceux qui ne soupçonnoient pas que ces mêmes événements les eussent fait naître. Matthias Corvin, roi de Hongrie, venoit d'apprendre

ANN. 1493.

Ann. 1493. aux chrétiens qu'avec des troupes inférieures on pouvoit battre les Turcs. Le célebre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, non content d'avoir résisté dans son isle à toutes les forces de l'empire Ottoman, s'étoit formé des établissements dans le Continent, infestoit toutes les côtes de l'Asie, & avoit abaissé la fierté des sultans jusqu'à leur faire payer une sorte de tribut. Les Vénitiens, maîtres de la plupart des isles de l'Archipel, & de toute la côte Septentrionale du golfe Adriatique, pouvoient livrer un passage pour pénétrer jusqu'au cœur de l'empire : quelques cantons de la Grece combattoient encore pour leur liberté : les Turcs n'avoient qu'un petit nombre de places fortes, & étoient peu instruits dans l'art de les défendre. Flaté d'une si agréable perspective, Charles remercioit la Providence de lui avoir réservé une gloire refusée aux plus illustres de ses prédécesseurs. Madame, elle-même, avoit contribué, sans s'en douter, à le confirmer de plus en plus dans son projet. Cette habile princesse avoit cru devoir l'annoncer au roi d'Angleterre, qui n'en pouvoit être alarmé, afin de mieux

lui dérober la connoiſſance de ce qui ſe paſſoit en Bretagne. Sans doute elle ſe flatoit qu'elle conſerveroit toujours aſſez d'aſcendant ſur l'eſprit de ſon frere, pour lui ouvrir les yeux lorſqu'il en ſeroit temps, ſur le danger, & même l'impoſſibilité d'une pareille entrepriſe : Charles crut avoir pris un engagement ſacré, & n'écouta plus que ceux qui l'exhorterent à le remplir. Dès qu'il commença à gouverner, il ſe hâta d'envoyer une ambaſſade au pape pour lui recommander de bien garder Zizim, & de ne le point remettre en d'autres mains que les ſiennes, lorſqu'il iroit lui-même le chercher. Dans le même-temps il attiroit à ſa cour André Paléologue, neveu du dernier empereur chrétien de Conſtantinople, & héritier naturel du trône, lequel, échapé à la fureur des Turcs, traînoit alors en Italie une vie obſcure & ignominieuſe. Charles, après avoir tiré de lui tous les éclairciſſements qu'il déſiroit, lui fit don d'une ſomme conſidérable *pour l'indemniſer*, eſt-il dit dans ſes lettres, *des frais du grand voyage qu'il a fait devers nous, pour nos grandes affaires, touchant le bien* ANN. 1491.

*de notre royaume, en attendant que nous* Ann. 1493. *l'ayons fait mieux appointer & récompenser :* ensuite il le renvoya en Italie pour y attendre son arrivée. Le dessein du roi étoit de se servir utilement du crédit que ces deux hommes conservoient encore dans le pays qu'il alloit attaquer, & d'y exciter une révolution en montrant à propos le sultan Zizim aux Turcs, & le despote Paléologue aux chrétiens. Il ne s'agissoit plus que de pouvoir faire passer en sûreté une armée aux portes de Constantinople. La France n'avoit qu'un petit nombre de vaisseaux destinés au commerce, qu'on rassembloit & qu'on armoit en guerre lorsque le besoin l'exigeoit. Recourir aux Vénitiens, & aux autres républiques d'Italie, comme on avoit fait du temps des anciennes croisades, c'eût été remettre la personne du roi, & le salut du royaume, à la discrétion des étrangers. La prudence exigeoit d'ailleurs qu'on s'assurât d'une place de refuge, en cas que les affaires ne tournassent pas aussi favorablement qu'on l'espéroit. La possession du royaume de Naples, qui avoit une marine florissante, & qui n'est séparé de la Grece

que par un golfe assez étroit, auroit procuré tous les avantages que l'on désiroit. Le roi résolut donc de commencer par faire valoir les droits qu'il avoit sur cette portion de l'Italie. Ann. 1493.

Ce royaume, ainsi que la Sicile qui en étoit une dépendance, avoit été possédé pendant près de deux siecles par les princes des deux maisons royales d'Anjou. Alfonse, roi d'Aragon, dont les ancêtres avoient déja enlevé la Sicile aux princes Angevins, profitant des troubles de la France, leur enleva encore le royaume de Naples où il établit sa résidence. Ce prince en mourant laissa le royaume d'Aragon & l'isle de Sicile, qu'il tenoit de ses ancêtres, à Dom Juan son frere, pere de Ferdinand le Catholique: mais il crut pouvoir, avec le consentement du pape, regardé comme seigneur suzerain de Naples, disposer de sa conquête en faveur d'un fils naturel, ou d'un bâtard qu'il aimoit tendrement. Ce bâtard se nommoit Ferdinand; il s'étoit maintenu dans la possession de ce royaume, contre tous les efforts de René d'Anjou, roi titulaire de Naples & de Sicile, & de Jean, son fils, qualifié

duc de Calabre ; parce que Louis XI, qui craignoit l'élévation des princes du sang, loin d'assister comme il l'auroit dû ses plus proches parents, les avoit traversés dans toutes leurs entreprises. Le roi René, ayant eu la douleur de survivre à Jean son fils, & à Nicolas son petit-fils, avoit institué pour son héritier, dans le comté de Provence, & dans ses droits au royaume de Naples, Charles du Maine, son neveu, préférablement à René, duc de Lorraine, fils d'Yolande, sa fille aînée. Charles du Maine, attaqué peu de temps après d'une maladie mortelle, & n'ayant point d'enfants, avoit adopté pour ses héritiers Louis XI, le dauphin Charles, & tous leurs successeurs sur le trône de France. On n'avoit rien à opposer à ce second testament, mais on contestoit la validité du premier. René, duc de Lorraine, prétendoit que la Provence & le royaume de Naples, n'étant pas régis par la loi salique, & ayant été souvent gouvernés par des filles, appartenoient légitimement à sa mere, & qu'ainsi son aïeul n'avoit pu anéantir les droits de la nature par un acte extorqué à sa foiblesse. Le roi de Fran-

ANN. 1493.

ce faisoit valoir, contre le duc de Lorraine, un pacte de famille, & d'anciens testaments de deux princes de la maison d'Anjou, qui avoient appellé à la succession, des mâles, quoique dans un degré plus éloigné, préférablement aux filles.

Ann. 149[illegible]

Tandis que le roi & le duc de Lorraine se disputoient en justice réglée le royaume de Naples, Ferdinand en jouïssoit, & prenoit des mesures pour l'affermir dans sa maison : il avoit déja obtenu du pape l'investiture de cet Etat pour Alfonse son fils aîné, & pour le jeune Ferdinand son petit-fils. Cette précaution excessive manqua de le renverser du trône. La principale noblesse, attachée aux princes de la maison d'Anjou, n'obéissoit qu'à regret à un bâtard de la maison d'Aragon : ce bâtard, d'ailleurs, avoit des vices qui le rendoient odieux ; il étoit dissimulé, cruel, & souverainement avare. Non content d'avoir surchargé le peuple d'impôts, il ne rougissoit point de trafiquer lui-même sous des noms empruntés, & de s'associer aux profits des plus riches négociants. Cependant comme d'un autre côté il fai-

ANN. 1493. soit un bon usage de ses richesses, & qu'il attiroit dans ses Etats les hommes à talents dont l'Italie commençoit à se remplir, peut-être lui eût-on pardonné ses vices, s'il n'eût eu un fils beaucoup plus haï que lui. Alfonse, guerrier intrépide, mais violent, & sans goût pour les arts, reprochoit à son pere d'avilir l'autorité royale par une molle complaisance pour une noblesse indocile; il menaçoit hautement de la châtier exemplairement lorsqu'il seroit monté sur le trône. Il avoit mis sur son casque la figure d'un balai, & avoit eu l'imprudence d'expliquer cet emblême à quelques-uns de ses favoris. La noblesse, redoutant l'effet de ses menaces, & voyant que Ferdinand étoit fort avancé en âge, prit les armes & déféra la couronne à Dom Frédéric, frere puiné d'Alfonse, prince philosophe, & né pour le bonheur des peuples. N'ayant pu parvenir à le séduire, & considérant que Charles VIII étoit trop jeune pour venir la défendre, elle s'adressa au duc de Lorraine, & l'invita à se rendre aux vœux d'un peuple disposé à le reconnoître pour son souverain. Le Conseil

de France, loin de s'opposer à la fortune du duc de Lorraine, lui avoit fourni des secours pour cette expédition : mais comme on s'apperçut qu'il tramoit des intrigues en Provence, le roi lui retira ses bienfaits, & lui défendit de songer désormais à une conquête qu'il vouloit lui-même entreprendre. La noblesse Napolitaine, perdant tout espoir de secours étranger, consentit à rentrer dans le devoir, & appella pour garants du traité qu'elle fit avec son souverain, Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, & le pape Innocent VIII. Cependant, au mépris des serments les plus solennels, le vieux Ferdinand, & Alfonse son fils, ayant attiré dans leur palais les nobles les plus distingués, sous prétexte d'y célébrer une noce, les chargerent de fers, les firent assommer à coups de bâton ou périr par d'autres genres de supplices. Trois ou quatre seulement échapèrent, sçavoir, Antoine de Saint-Séverin, prince de Salerne, & connétable du royaume, & les fils du prince de Bisignan, ses neveux. Ils sortirent du royaume à la faveur d'un déguisement, & se réfugierent à Venise. Af- ANN. 1493.

surés de la protection de cette puissance rivale & ennemie du roi de Naples, ils consulterent le sénat sur le choix du souverain auquel ils devoient s'adresser. Trois princes avoient alors des prétentions sur le royaume de Naples, Ferdinand le Catholique, le duc de Lorraine, & le roi Charles VIII. Le sénat exclut le premier, par la raison que possédant déja la Sicile, il deviendroit, par la conquête de Naples, un voisin trop redoutable à tous les autres Etats d'Italie. Il représenta que le duc de Lorraine survivoit depuis bien des années à sa réputation, & que ce seroit perdre son temps que de vouloir ressusciter un mort : il ajouta que le roi de France étoit le seul auquel on pût recourir sans trop de danger, & que la république en particulier, n'avoit qu'à se louer du voisinage de ce monarque.

Ann. 1493.

Ligue des princes contre l'amiral de Graville.

*Manusc. de Fontanieu.*

*Comines.*

*Godefroi, recueil de pièces.*

Saint-Séverin, & ses neveux, se rendirent donc à la cour de France, & chercherent à y acquérir des protecteurs. Ils ne sçurent d'abord à qui s'adresser. Depuis que le roi avoit commencé à gouverner par lui-même, le crédit de Madame étoit fort diminué. Louis de Mallet, seigneur de

Graville, qu'elle avoit admis dans le Conseil, & auquel elle avoit fait conférer la charge d'amiral de France, l'avoit en quelque sorte supplantée : il acquit en peu de temps un tel crédit, qu'il donna de l'ombrage à la reine, à Madame, aux ducs d'Orléans & de Bourbon. Nous en avons la preuve dans une ligue qu'ils jurerent entre les mains de l'archevêque de Narbonne, & dont l'original fut déposé au parlement. *Nous promettons & jurons*, disent les parties contractantes, *en parole de princes, par la foi & serment de nos corps, & damnation de nos ames, privation de notre part de paradis, & par le saint sacrement de baptême que nous avons reçu, de bien & loyaument servir le roi, de nous aimer, entretenir, favoriser, soutenir & supporter l'un l'autre .... Et quand aucun voudra entreprendre sur aucun de nous, comme sur notre honneur, état & biens & de nos serviteurs, que tous ensemble nous y obvierons & courrons sus de toute notre puissance. Et pour ce que aucuns pourroient, par ci-après, entreprendre de nous mettre en défiance, soupçon & malveillance, entr'autres le seigneur de Graville, amiral de France,*

ANN. 1491.

ANN. 1493. *par lui ou autres, nous serons tenus de le déclarer dans vingt-quatre heures l'un à l'autre .... & de ne faire, avec ledit amiral, procurer ou faire procurer aucune amitié ou intelligence, ni à autre de par lui, sans le sçu, vouloir & consentement de tous nous.*

Cette ligue affoiblit le crédit de Graville; mais les princes, non plus que l'Etat, n'y gagnerent pas. La faveur tomba toute entiere sur deux hommes qui en étoient moins dignes que lui, Etienne de Vesc, & Guillaume Brissonnet. Le premier, après avoir rempli auprès du jeune Charles les fonctions de valet-de-chambre, venoit d'obtenir l'office de sénéchal de Beaucaire, & la seigneurie de Grimaut. Brissonnet avoit été l'un des six généraux des finances sous le regne de Louis XI. On raconte qu'étant marié, & pere d'un grand nombre d'enfants, il reçut un jour la visite d'Angelo Catto, médecin & astrologue du roi, lequel, après avoir tiré son horoscope, lui prédit *qu'il seroit un jour un grand personnage dans l'église, & bien près d'être pape : dequoi sa femme,* ajoute l'historien, *ne fut trop contente, car c'étoit à dire qu'elle s'en iroit la pre-*

*miere, ce que les femmes n'aiment volontiers.* En effet, Briſſonnet étant devenu veuf, embraſſa l'état eccléſiaſtique, fut pourvu de l'évêché de Saint-Malo, & créé chef & ſurintendant des finances. Ce fut à ces deux favoris que s'attacha le prince de Salerne : il n'eut pas de peine à les mettre dans ſes intérêts ; comme ils connoiſſoient depuis long-temps les diſpoſitions ſecretes du roi, ils ſe chargerent volontiers de cette négociation. Malgré tout leur crédit, elle auroit encore ſouffert de grandes difficultés, ſi les puiſſances d'Italie ne fuſſent venues à l'appui, & n'euſſent elles-mêmes forgé les fers qui devoient les enchaîner. Jettons un coup d'œuil ſur les intérêts politiques qui les diviſoient.

ANN. 1493.

L'Italie, fermée de tous côtés par la mer ou par des montagnes preſque inacceſſibles, formoit en quelque ſorte un monde à part. La fertilité du terroir, l'induſtrie de habitants, la liberté que le peuple y avoit recouvrée beaucoup plutôt que dans aucune autre partie de l'Europe, rendoient alors cette contrée l'admiration de l'univers. Les Italiens faiſoient preſque ſeuls le commerce du Levant ;

Etat politique de l'Italie.

*Guichardin. Paul Jove. Machiavel. Commines. Giannone.*

ANN. 1493.

& ce commerce, avant la découverte du Nouveau Monde, & même plusieurs années après, rendoit des profits immenses : ils faisoient seuls la banque ou le commerce d'argent : ils exerçoient seuls les arts de luxe, & fabriquoient les plus riches étoffes : enfin ils étoient alors les uniques dépositaires de la saine littérature & du goût. Les Grecs, réfugiés parmi eux, après la prise de Constantinople, y avoient fait germer l'émulation : l'Italie avoit des philosophes, des orateurs, des historiens, des poëtes, d'habiles grammairiens, tandis que le reste de l'Europe croupissoit dans l'ignorance. Tant d'avantages étoient compensés par de grands inconvénients. Les Lettres ne changent point les qualités naturelles, elles ne servent qu'à leur donner du ressort : c'est aux loix & au gouvernement à en diriger l'emploi : dans un Etat bien policé, où la vertu seule est en honneur, elles forment des citoyens utiles & de grands hommes : dans une république corrompue, elles nourissent le plus souvent des monstres : les richesses engendrent presque toujours la mollesse & la dépravation. Les citadins

devenus opulents, avoient conçu un dégoût insurmontable pour les fatigues de la guerre, & s'en étoient déchargés sur des mercenaires. La plupart des républiques n'avoient point de troupes nationales, elles louoient des *condottieri* ou des chefs de bandes, qui, sans s'attacher fermement à aucun parti, passoient continuellement au service de ceux qui leur offroient une solde plus forte. Ces chefs mercenaires, dont toute la fortune consistoit ordinairement dans leur compagnie, s'étudioient à ménager le sang de leurs soldats. On livroit peu de batailles : l'art de la guerre consistoit dans des ruses, des surprises & des trahisons. La multitude d'Etats qui partageoient l'Italie, & la dangereuse facilité de se nuire réciproquement, obligeoient à négocier sans cesse : mais ces éternelles négociations, dans un siecle où la ruse passoit pour la suprême vertu, où le parjure & le mensonge étoient qualifiés de sagesse & d'habileté, ne servoient qu'à dépraver les ames & à faire pulluler les traîtres. Des intérêts communs & une crainte réciproque ayant forcé quelques-unes des puissances du

ANN. 1493.

ANN. 1493. premier ordre à se rapprocher, il s'étoit établi une sorte de balance : le royaume de Naples & l'Etat Ecclésiastique avoient long-temps formé le premier côté : Venise, Milan & Florence formoient l'autre. L'assassinat des Médicis, dont nous avons rendu compte sous le regne de Louis XI, & les troubles auxquels l'Italie se trouva livrée, dérangerent ce système politique. Louis, qui avoit interposé sa médiation dans cette guerre, imagina, pour vaincre l'obstination de Sixte IV, de réconcilier & d'unir irrévocablement le roi de Naples avec Laurent de Médicis & la république de Florence. Ce moyen réussit : le pontife abandonné par le roi de Naples, fut contraint de rechercher l'alliance de Venise & de Milan qu'il avoit long-temps persécutés. Comme cette derniere confédération étoit la plus forte, le roi de Naples, & Laurent de Médicis crurent ne pouvoir mieux l'affoiblir, qu'en procurant le rétablissement de Ludovic Sforce, surnommé le More, dans le duché de Milan. Cet homme dangereux avoit été forcé de s'en tenir éloigné pendant le bas âge de Jean Galéas,

son neveu, dont la tutelle avoit été confiée à Bonne de Savoie, mere du jeune prince. A son retour Ludovic fit enfermer Bonne de Savoie, princesse foible & livrée à une débauche honteuse. Bientôt il s'empara de toute l'autorité, & sous prétexte d'assurer la vie de son pupille, il le tint renfermé dans un château où personne n'eut la liberté d'entrer : au-reste, il recouvra les villes de Gênes & de Savone, que les ducs de Milan tenoient de la libéralité de Louis XI, & qui leur avoient été enlevées pendant la derniere guerre, par la négligence de Bonne, & par les intrigues du souverain pontife. Dépositaire de toute l'autorité, Ludovic, sans renoncer à l'alliance de Venise & du pape, chercha à se lier plus étroitement encore avec le roi de Naples son bienfaiteur : il demanda Isabelle d'Aragon, fille d'Alfonse, pour la faire épouser à Jean Galéas son neveu. On prétend qu'ayant vu la princesse, il en devint éperdument amoureux, & qu'il la demanda au pere non plus pour son neveu, mais pour lui-même. Un échange de cette nature ne pouvoit être accepté. Offensé d'un refus au- ANN. 1493.

ANN. 1493. quel il auroit dû s'attendre, Ludovic enferma la princesse d'Aragon avec son mari, & épousa une fille du duc de Ferrare. Isabelle s'ennuya bientôt de la honteuse captivité où elle étoit tenue : devenue mere, elle trembla pour les jours de son fils. L'ambition, & la mauvaise foi du tuteur, ne justifioient que trop de pareilles alarmes. Elle en fit part à son pere, & le conjura, tandis qu'il en étoit temps encore, de venir promptement la délivrer. Alfonse n'auroit pas balancé s'il eût été le maître des forces de Naples; mais Ferdinand, son pere, qui redoutoit les intrigues & les ressources de Ludovic, tâcha de calmer la colere de son fils. Deux puissances le seconderent dans le projet d'une pacification générale, le pape Innocent VIII, qui avoit succédé à Sixte IV, & Laurent de Médicis qui gouvernoit la république de Florence avec une autorité plus douce, mais non moins absolue que celle d'un souverain. Par malheur pour l'Italie ces deux hommes, si nécessaires au maintien de la paix, moururent presque en même-temps, & furent mal remplacés. A Laurent de Médicis suc-

céda Pierre son fils, jeune homme opiniâtre, ambitieux, & qui n'aspiroit qu'à changer en tyrannie l'autorité que la sagesse & la modération de ses peres lui avoient acquise dans une ville libre. A Innocent succéda Rodrigue Borgia, d'une famille Espagnole, homme d'une pénétration rare, d'une éloquence peu commune, d'un caractere entreprenant & hardi; mais sans principes, sans pudeur, implacable dans sa haine, & le plus méchant des hommes, dit Guicchardin, s'il n'eût eu un fils plus méchant encore. Quoique plusieurs papes n'eussent pas été irréprochables du côté des mœurs, ils cachoient du-moins le désordre de leur conduite, en donnant à leurs bâtards le nom de neveux. Alexandre VI fut le premier pape qui ne rougit pas de les nommer ses enfants. Il en avoit eu cinq d'un commerce criminel, avec Vanossa, dame Romaine, quatre garçons & une fille; le scandale étoit si public, qu'on fut surpris & indigné du choix que venoient de faire les cardinaux. Voici comment la chose se passa. Julien de la Rovere, cardinal de S. Pierre-aux-Liens, & Ascagne

ANN. 1493.

Sforce, frere de Ludovic, se disputoient la papauté, & avoient chacun un parti nombreux dans le sacré college. Ascagne, craignant de succomber, vendit sa voix, & celles de tous ses partisans, à Rodrigue Borgia, moyennant la cession des offices que celui-ci tenoit dans la cour Romaine, plusieurs bénéfices considérables, & un palais richement meublé. Une élection si contraire à la discipline de l'église, la connoissance qu'on avoit du génie & du caractere de Borgia, répandirent la consternation dans toutes les cours d'Italie. Le vieux Ferdinand, quelque constance qu'il eût fait paroître dans tout le cours de sa vie, ne put retenir ses larmes; il prédit que le nouveau pontife seroit le fléau de l'Italie & du monde chrétien; Ludovic lui-même, quoiqu'il pût compter sur le crédit du cardinal Ascagne, craignit les effets de l'ambition du nouveau pontife, & imagina un moyen de le contenir, du-moins pour un temps.

An. 1493.

Il est d'usage, parmi les princes chrétiens, d'envoyer au souverain pontife, aussi-tôt après son exaltation, une ambassade

ambassade solennelle pour le reconnoître en qualité de pere spirituel, & lui rendre l'obédience filiale. Ludovic proposa donc, comme un moyen de persuader au nouveau pape que toutes les puissances d'Italie étoient intimement unies & qu'il ne pouvoit en attaquer une sans se mettre toutes les autres à dos, que tous les princes & toutes les républiques d'Italie se concertassent pour envoyer le même jour, & à la même heure leurs ambassadeurs, & qu'un seul parlât au nom de tous. Ce projet avoit été généralement agréé, & il alloit s'exécuter, lorsque la vanité d'un particulier troubla cette harmonie. Pierre de Médicis, qui avoit été élu ambassadeur de la république de Florence, brûlant d'étaler sa magnificence, & craignant, si le projet de Ludovic avoit lieu, d'être confondu dans la foule, remontra au roi de Naples qu'il étoit extrêmement dangereux de laisser prendre, à un usurpateur tel que Ludovic, la moindre autorité dans les affaires communes, & d'accoutumer les autres puissances à déférer à ses conseils. Ferdinand, qui sentit la force de ces raisons, & qui

ANN. 1493.

Ann. 1493. haïssoit mortellement Ludovic, quoiqu'il gardât encore avec lui les bienséances extérieures & tous les dehors de l'amitié, lui envoya représenter que si d'un côté il étoit expédient de faire connoître au pape l'union qui régnoit entre toutes les puissances d'Italie; d'un autre côté il n'étoit pas moins dangereux de l'aigrir par une démarche qui lui paroîtroit une bravade, & qu'ainsi, toute réflexion faite, il valoit mieux s'en tenir à l'ancien usage. Ludovic sentit d'où partoit le coup, & se plaignit amérement qu'ayant travaillé pour la cause commune, il fût seul sacrifié au ressentiment du souverain pontife. Jugeant en effet qu'il seroit exposé aux plus grands dangers si le pape venoit à se joindre au roi de Naples & à Pierre de Médicis, il saisit avidement une occasion qui se présentoit de les brouiller ensemble. Innocent VIII avoit donné à Francesquetto Cibo, son fils naturel, les places de l'Anguillara, de Cervétri, & quelques autres châteaux dans le voisinage de Rome. Après la mort du pontife, Francesquetto qui n'avoit plus aucun crédit à Rome, & qui avoit épousé

la sœur de Pierre de Médicis, prit le parti de se retirer à Florence. Craignant que le nouveau pontife ne le dépouillât de ses places, il les offrit pour un prix très-modique à Virgile des Ursins, le plus puissant des Barons de l'Eglise, allié & ami du roi de Naples. Ferdinand, qui avoit le plus grand intérêt à affoiblir la puissance des papes, en augmentant celle des barons, encouragea Virgile à conclure le marché, & avança de ses propres deniers la plus grande partie de la somme stipulée. Ludovic fit représenter au pape, par le Cardinal Ascagne, que l'entreprise de Virgile des Ursins étoit un attentat contre les droits de l'église Romaine; que jamais ce seigneur n'eût osé braver si ouvertement son souverain, s'il n'eût été assuré de la protection de Ferdinand: que ce monarque rusé, & l'éternel ennemi du saint siege, avoit voulu essayer, par une offense assez légere en elle-même, jusqu'où iroit la patience du saint pere, pour se porter ensuite à des entreprises plus hardies; que si sa sainteté fermoit les yeux sur cette premiere démarche, elle encourageroit la révolte: au-lieu

ANN. 1493.

ANN. 1493. que si elle marquoit son ressentiment, elle verroit bientôt ses ennemis tomber à ses pieds. Alexandre déclara que le marché de Virgile des Ursins étoit nul, comme fait sans le consentement du seigneur suzerain, & lui fit signifier une défense de se mettre en possession des places contestées. Il se plaignit à Ferdinand de la part qu'il avoit eue à ce traité frauduleux: mais il ne se brouilla point encore ouvertement avec lui; il vouloit essayer auparavant ce qu'il devoit attendre, pour l'établissement de ses enfants, de la complaisance de ce monarque son feudataire. Il commença par proposer le mariage de Dom Giuffré le plus jeune de ses fils, avec une fille naturelle d'Alfonse, demandant pour le nouvel époux un office à la cour, & une terre titrée dans le royaume de Naples. Ferdinand cacha soigneusement le secret dépit que lui causoit l'arrogance du pontife: il ne rejetta point ouvertement le mariage, mais il fit naître des difficultés sur la nature de la dot. Il offrit en même-temps ses bons offices pour pacifier le différend survenu avec Virgile des Ursins; mais il exhorta

ſous main ce ſeigneur à ſe mettre en poſſeſſion des places qu'il avoit achetées, promettant de le défendre envers & contre tous. ANN. 1493.

Ce manege ne put échaper à la pénétration d'Alexandre : jugeant qu'il n'obtiendroit rien du roi de Naples, tant qu'il ne parviendroit pas à l'intimider, il ſe livra tout entier aux conſeils d'Aſcagne & de Ludovic. Avant que de prendre aucun engagement définitif, Ludovic crut devoir faire une tentative auprès de Pierre de Médicis, pour ſçavoir définitivement ſur quoi il pouvoit compter. Il lui rappella l'étroite alliance qui avoit toujours ſubſiſté entre leurs maiſons; il le pria de conſidérer combien cette union avoit procuré de gloire & d'avantages à l'une & à l'autre; & combien au-contraire les Médicis & la république de Florence avoient reçu d'outrages des princes de la maiſon d'Aragon : il lui remit ſous les yeux l'exécrable aſſaſſinat commis à l'inſtigation & par la connivence du roi de Naples, ſur Julien & Laurent de Médicis : il lui propoſa l'exemple de ce dernier qui s'étoit couvert d'une gloire

ANN. 1493.

immortelle en se rendant le médiateur & l'arbitre de tous les différends qui survenoient entre les divers Etats d'Italie : enfin il l'avertit de ne pas le forcer, par une conduite opposée, à prendre des mesures qui pourroient devenir funestes à la patrie. Convaincu, par la réponse de Pierre, que rien n'étoit capable de le dégager de l'alliance de Ferdinand, & des liens plus étroits encore qu'il avoit contractés avec Alfonse, Ludovic songea à s'appuyer de l'alliance des Vénitiens & du pape. Il se conclut entr'eux une ligue, par laquelle les trois puissances s'assuroient leurs Etats respectifs : les Vénitiens & le duc de Milan s'obligeoient en outre de fournir au pape deux cents lances, entretenues à leurs dépens, pour l'aider à recouvrer les places que Virgile des Ursins avoit envahies sur l'Eglise.

Cette ligue ne rassuroit point encore Ludovic : il apprenoit les menaces indiscretes auxquelles se laissoit emporter Alfonse son ennemi personnel : il considéroit que Ferdinand qui contenoit à peine ce génie fougueux, étoit vieux & infirme : que

Pierre de Médicis non-seulement livreroit passage aux troupes Napolitaines, mais se joindroit à elles pour venir l'ataquer. Il prévoyoit qu'à l'approche de ces troupes, les peuples du Milanois se souleveroient, soit à cause des impôts dont ils étoient écrasés, soit par commisération pour Jean Galéas leur légitime souverain. Il comptoit peu sur ses nouveaux alliés : il sçavoit que le pape n'ayant pour objet que de procurer de riches établissements à ses enfants, se réconcilieroit avec le roi de Naples dès que celui-ci consentiroit à lui donner une pleine satisfaction sur cet article : que les Vénitiens, voisins dangereux & amis suspects, se réjouiroient de ses désastres, parce qu'ils y trouveroient le moyen de s'agrandir. D'après toutes ces considérations, il conclut que sa perte étoit assurée s'il ne prévenoit ses ennemis, & s'il ne mettoit l'Italie en confusion. Ainsi quelque danger qu'il y eût pour lui d'appeller les François, puisque d'un côté le duc Jean Galéas, qu'il tenoit prisonnier, étoit cousin-germain du roi par sa mere, & que d'un autre côté le duc d'Orléans, premier prince du sang, ANN. 1493.

réclamoit des droits bien fondés sur
Ann. 1493. ce duché : comme il ne vit point d'autre moyen de se mettre à couvert des menaces d'Alfonse, & qu'après tout il ne pouvoit se trouver dans une situation plus périlleuse que celle qui l'attendoit s'il demeuroit tranquille ; il ne balança plus à prendre ce parti désespéré. Il se flata que plus le trouble seroit grand, plus la supériorité de ses lumieres lui procureroit d'avantages sur les autres princes, & que dans le désordre général, il trouveroit peut-être l'occasion de parvenir à une plus haute fortune.

Pour donner plus de poids à la négociation qu'il alloit entamer, il voulut y associer le pape : il lui représenta qu'envain il attendoit des établissements pour ses enfants de la part d'un ennemi du saint siege : que sa sainteté pouvoit juger par la maniere dont sa premiere demande avoit été reçue, & plus encore par les mesures que l'on prenoit à Naples, quels étoient à son égard les sentiments d'Alfonse & de Ferdinand : que non content d'appuyer la rébellion de Virgile des Ursins, le roi de Naples avoit attiré à son service les Colonnes ;

qu'il venoit de se liguer avec le cardinal de la Rovere, l'ennemi déclaré de sa sainteté, & que déja on déliberoit s'il n'étoit pas à propos de venir saccager Rome : que le seul moyen d'abattre l'orgueuil de ces bâtards Aragonois, & de les forcer à laisser en paix leurs voisins, étoit de leur susciter un ennemi dont le nom seul fût capable de les faire trembler : que le roi de France, héritier des droits de la maison d'Anjou, étoit l'instrument le plus propre qu'on pût employer dans les conjonctures présentes : qu'au-reste, après s'être servi de ce monarque pour mettre Ferdinand à la raison, on trouveroit toujours bien moyen, en se réunissant contre lui, de le renvoyer au-delà des Monts.

ANN. 1493.

Ambassade du pape & de Ludovic, au roi, pour l'engager à conquérir le royaume de Naples.
*Comines. Guicchardin. Paul Jove.*

Assuré du consentement du pape, Ludovic envoya en France une ambassade solennelle, composée du comte de Cajazze, de la maison de Saint-Séverin, de Charles de Balbiane, comte de Beljoyeuse, & de Galéas Viscomti. Ils trouverent en arrivant la négociation dont ils étoient chargés déja fort avancée. Le prince de Salerne les informa des disposi-

ANN. 1493. tions ſecretes du roi dont il étoit parfaitement inſtruit par Etienne de Veſc & Briſſonnet. Ce fut d'après ces informations que Charles de Balbiane, chargé de porter la parole, dreſſa le plan de ſa harangue. « Sire, dit » l'ambaſſadeur, s'il étoit poſſible de » ſoupçonner la ſincérité de Ludo- » vic, qui offre à votre majeſté ſon » argent & ſes troupes pour l'engager » à la conquête du royaume de Na- » ples, j'en donnerois pour garant » l'attachement inviolable de ſes an- » cêtres aux intérêts de la France, dans » les temps les plus difficiles de la » monarchie. Mais pour effacer juſ- » qu'aux moindres traces d'un ſoup- » çon injurieux, examinons ſur qui » doivent tomber les avantages ou les » inconvénients de cette expédition. » Que peut ſe promettre Ludovic du » ſuccès le plus heureux, ſinon une » juſte vengeance des injures qu'il a » reçues des Aragonois; ſatisfaction » bien douce à la vérité, mais qu'il » aura été obligé d'acheter par beau- » coup de dépenſes, de fatigues & » de dangers? Au contraire, une » gloire immortelle attend votre ma- » jeſté, la victoire livrera dans vos

» mains un royaume florissant ; & facilitera l'exécution d'autres projets plus éclatants encore. Supposons, au contraire, que l'entreprise n'ait pas le succès qu'on a lieu de s'en promettre, quel si grand préjudice portera-t-elle à votre royaume ? tandis que Ludovic écrasé sous le poids de la haine publique, n'aura pas même un asyle pour se réfugier en Italie. D'après ces considérations, croira-t-on qu'un prince, dont la prudence est assez connue, osât conseiller une pareille entreprise, s'il n'étoit bien assuré des moyens qui doivent en assurer le succès ? ANN. 1493.

» Comment en effet les forces du royaume de Naples pouroient-elles balancer un seul instant celles du plus puissant peuple de l'univers ? La gloire du nom François est répandue dans le monde entier : ce peuple belliqueux inspire la terreur à toutes les nations. Si les ducs d'Anjou, tout foibles qu'ils étoient, n'ont jamais attaqué le royaume de Naples qu'ils ne l'aient réduit aux dernieres extrémités : si malgré l'Italie entiere conjurée contre eux,

ANN. 1493. » ils sont allés s'asseoir sur ce trône : » que ne doit pas se promettre un » monarque triomphant, qui dispose » souverainement de toutes les forces » du royaume, sur-tout quand il est » appellé par les principales puissances » de l'Italie, & qu'il marche contre » un tyran détesté de ses propres sujets? Le pape, Venise, & Milan, » offrent de s'associer aux projets de » votre majesté. Florence, qui doit » tout son lustre à la protection spéciale dont l'ont honorée vos ancêtres, n'osera refuser passage à vos » troupes ; & en supposant qu'elle » fût assez aveugle & assez mal conseillée pour prendre ce parti, quels » remparts opposeroit-elle qui pussent » seulement arrêter huit jours une armée Françoise. A peine vos troupes » paroîtront-elles sur la frontiere du » royaume de Naples, que le parti » Angevin, depuis long-temps persécuté, mais toujours redoutable, » prendra les armes, & leur livrera » toutes les places dont il dispose.

» Le fruit d'une victoire si facile, » & si peu dispendieuse, sera la conquête d'un royaume, qui, bien » qu'inférieur à la France, offre ce-

» pendant de quoi satisfaire amplement l'ambition. Je m'étendrois sur la fertilité du terroir, le nombre des habitants, la splendeur des villes qu'il renferme, si je ne songeois que je parle devant un roi & une nation qui recherchent moins les richesses que la gloire. Je vais donc leur présenter des objets plus dignes de fixer leur attention. Le royaume de Naples n'est séparé de la Grece que par un golfe étroit; on peut le traverser en peu d'heures. De la Grece, pays opprimé, déchiré par les Turcs, & qui soupire après un libérateur, il est facile de pénétrer jusqu'aux portes de Constantinople, & de s'en emparer avant même que les Infideles aient le temps de rassembler leurs troupes éparses dans des provinces fort éloignées les unes des autres. Quel autre que le fils aîné de l'église, & le premier monarque de l'univers, est digne de concevoir, & capable d'exécuter une si haute entreprise? Combien de fois nos peres n'ont-ils pas vu vos généreux ancêtres, avec des forces bien inférieures à celles dont vous disposez,

ANN. 1493.

» traverser les mers, arracher les
ANN. 1493. » chrétiens à un honteux esclavage,
» & arborer leurs étendards sur les
» murs de Jérusalem ? C'est par ces
» actions vraiment héroïques qu'ils
» ont sauvé leurs noms de l'oubli, &
» qu'ils vous ont acquis le rang dont
» vous jouïssez : imitez, prince ma-
» gnanime, ces exemples domesti-
» ques : ce ne sont point les hommes,
» c'est Dieu même qui vous appelle,
» & qui n'a rassemblé tant de circons-
» tances favorables, tant d'événe-
» ments imprévus dont nous avons
» été témoins, que pour vous facili-
» ter les moyens d'acquérir, dans un
» âge encore tendre, une réputation
» égale à celle de ce glorieux Charles
» dont vous portez le nom ».

Ce discours remplit le jeune monarque de la plus vive ardeur, mais il ne fit pas la même impression sur la plupart de ceux qui composoient le conseil. L'amiral de Graville, qui, malgré la diminution de son crédit, conservoit encore une partie de l'autorité que sa prudence lui avoit acquise, représenta courageusement, qu'une guerre dans une contrée si éloignée, & sans communication avec

la France, entraînoit nécessairement une forte dépense, & ne pouvoit guère manquer d'avoir une issue malheureuse : que les ennemis qu'on se proposoit d'attaquer n'étoient point à beaucoup près aussi méprisables qu'il plaisoit aux ambassadeurs de les représenter : que tout le monde rendoit justice à la pénétration, aux lumieres & à la prudence de Ferdinand : qu'on vantoit ses richesses & les trésors immenses qu'il avoit amassés pendant un regne de trente-cinq ans : qu'Alfonse son fils, jouïssoit de la réputation du plus brave guerrier, & du meilleur général de l'Italie : qu'il falloit compter aussi pour beaucoup leur alliance avec Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, lequel ne souffriroit jamais que les François détrônassent ses plus proches parents, & allassent s'établir dans le voisinage de la Sicile : qu'on devoit se défier des promesses des Italiens, & s'attendre qu'aucun d'eux ne verroit d'un œuil indifférent la couronne de Naples sur la tête d'un roi de France : que Louis XI, dont le suffrage étoit d'un si grand poids en matiere de politique, avoit constamment fermé l'o-

ANN. 1493.

reille à toutes les avances de cette
ANN. 1493. nature que lui avoient faites les papes, répétant souvent, *que d'aller chercher des conquêtes en Italie, c'étoit vouloir acheter bien cher un long repentir :* qu'enfin avant de prendre aucun engagement, il étoit indispensable d'envoyer sur les lieux des personnes prudentes, pour s'assurer des dispositions des différentes cours, & sçavoir à quoi se réduisoient dans la réalité toutes ces magnifiques paroles.

L'avis de Graville entraîna tout le Conseil : le roi lui-même feignit de vouloir s'y conformer ; il nomma Perron de Baschi, & quelques autres personnes distinguées par leur mérite, pour aller sonder les dispositions des différentes cours d'Italie : mais au fond du cœur il étoit bien décidé à ne pas attendre leur rapport pour prendre des engagements. Entraîné par ses propres désirs, & par les conseils intéressés d'Etienne de Vesc, & de Guillaume Brissonnet, que les ambassadeurs Italiens avoient gagnés, en promettant de la part de Ludovic & du pape, au premier un duché dans le royaume de Naples, au second, un chapeau de cardinal, Charles signa,

en préfence de ces deux feuls témoins, un traité par lequel il s'obligeoit de conduire inceffament lui-même, une armée formidable deftinée à la conquête du royaume de Naples. Ludovic de fon côté promettoit de donner paffage à cette armée fur les terres du duché de Milan, d'y joindre cinq cents hommes d'armes entretenus à fes dépens; de prêter au roi deux cents mille ducats pour les frais de cette expédition, & de lui permettre d'armer dans le port de Gênes tous les vaiffeaux dont il croiroit avoir befoin. Le roi s'obligeoit en outre de défendre le Milanois envers & contre tous, d'y maintenir l'adminiftration de Ludovic; & de laiffer dans la ville d'Aft, tant que dureroit la guerre, deux cents lances difpofées à marcher à la défenfe du duché, fi le befoin l'exigeoit: enfin, par un écrit féparé, Charles promit de donner à Ludovic la principauté de Tarente, auffi-tôt après la conquête. ANN. 1493.

Honteux de la précipitation qu'il venoit de montrer, & craignant de rencontrer de nouvelles oppofitions à fes projets, Charles tint ce traité fort fecret, & chercha à tourner l'at-

ANN. 1493.

tention publique sur des objets d'un genre tout différent. Les Etats généraux avoient relevé un grand nombre d'abus qui s'étoient glissés dans l'administration de la justice. Le chancelier Guillaume de Rochefort dressa un réglement sur la police des cours souveraines & des tribunaux inférieurs, sur les fonctions & les devoirs des magistrats. Le roi, accompagné des princes du sang, & des principaux seigneurs du royaume, alla lui-même au parlement pour y faire enregistrer cette ordonnance. Comme la plupart des dispositions qu'elle renferme sont tirées des remontrances des Etats de Tours, dont nous avons déja rendu compte, ou d'anciennes ordonnances de nos rois, nous les passerons sous silence pour ne pas tomber dans des répétitions fatigantes.

Inquiétude du roi de Naples, & mouvements des cours d'Italie.

*Guicchardin.*

*Recœuil de Godefroi.*

Quoique Ludovic eût eu l'attention de colorer de prétextes spécieux l'ambassade qu'il envoyoit en France, Ferdinand en découvrit bientôt le véritable objet. Sentant combien il lui importoit de ne pas décourager ses sujets, il affecta une sécurité apparente ; il disoit donc qu'ayant une marine

supérieure à celle des François, il leur fermeroit aisément le chemin de la mer; que d'un autre côté ils ne pouvoient pénétrer par terre dans ses États sans traverser l'Italie dans toute sa longueur, & sans alarmer toutes les puissances qui se trouveroient sur leur passage : que si quelqu'un devoit redouter l'approche des François, c'étoit sur-tout Ludovic, puisque ces dangereux voisins, trouvant le duché de Milan à leur bienséance, seroient vraisemblablement tentés de s'en emparer : que pour lui il ne voyoit pas ce qu'il avoit à craindre : qu'il avoit des troupes aguerries, d'habiles généraux, & un fils dont la réputation étoit faite depuis long-temps : qu'il ne manquoit heureusement, ni d'argent, ni de munitions, & qu'il pouvoit encore compter sur l'assistance du roi d'Espagne son cousin & son beau-frere : qu'enfin la maniere dont les François avoient été reçus toutes les fois qu'ils avoient formé de pareilles entreprises, devoit leur avoir appris d'avance ce qu'ils gagneroient en l'attaquant. C'est ainsi que Ferdinand raisonnoit en public; mais intérieurement il étoit livré à une inquiétude

ANN. 1493.

mortelle. Il considéroit qu'il auroit à
ANN. 1493. combattre des ennemis belliqueux & puissants avec des troupes mercenaires ou énervées : que la France étoit une pepiniere inépuisable d'hommes braves, & accoutumés à se sacrifier pour leur roi, au-lieu que ses sujets ne montroient d'audace que dans la révolte : il sçavoit que son nom étoit en horreur dans tout le pays, & qu'à l'approche des François la noblesse Napolitaine se souleveroit, & lui demanderoit raison de la mort de tant de seigneurs qu'il avoit impitoyablement égorgés : il comptoit peu sur les secours d'Espagne ; il connoissoit la lenteur de cette cour, & d'ailleurs il appréhendoit qu'elle ne voulût profiter de l'occasion pour revendiquer le royaume de Naples comme conquis par Alfonse le vieux, avec l'argent & les forces du royaume d'Aragon.

Environné d'écœuils, Ferdinand crut que son premier soin devoit être de se ménager l'appui de ses voisins : il interposa donc sérieusement sa médiation pour réconcilier Virgile des Ursins avec le saint pere, & conclut le mariage de Dom Giuffré avec San-

che, fille naturelle d'Alfonse. Il donna au jeune époux la principauté de Squillaci, & une compagnie de cent lances. ANN. 1493.

La réconciliation de Ferdinand avec Ludovic, étoit plus difficile. Cependant, comme jusqu'alors ils avoient gardé tous les dehors de l'amitié, le roi de Naples ne balança point à lui envoyer le premier des ambassadeurs: il lui fit représenter à quel danger il s'exposeroit lui même en introduisant dans le Milanois des voisins redoutables qui réclamoient des droits sur ce duché: il l'invitoit à ne point se séparer de ses anciens amis sur des craintes chimériques: enfin il offroit de le maintenir dans le gouvernement du duché de Milan, & d'en rappeller sa petite-fille si c'étoit elle qui lui causât de l'inquiétude. Ludovic, qui craignoit d'être attaqué avant que les François ne fussent à portée de le défendre, parut plus inquiet & plus affligé que Ferdinand lui-même, du dessein qu'ils avoient formé de pénétrer en Italie; il convint que le danger le touchoit de plus près qu'aucun autre prince; & il supplia Ferdinand de ne le croire ni assez simple, ni

Ann. 1493.

assez aveugle pour ne pas s'opposer de tout son pouvoir à leur entrée : il excusa les liaisons qu'il étoit obligé d'entretenir avec eux, sur la dépendance où étoit son neveu de la couronne de France, à cause de Gênes & de Savone : enfin il demanda qu'on lui donnât du temps, promettant de prendre des mesures qui prouveroient sa façon de penser, & qui tranquilliseroient l'Italie. En effet, il maria peu de temps après Blanche Sforce sa niece, & sœur du duc Jean Galéas, à l'empereur Maximilien, moyennant la somme de quatre cents mille ducats, payables à certains termes, & pour quarante mille ducats de pierreries. Toute l'Allemagne fut indignée contre un empereur, qui, à l'apétit d'une somme assez modique, s'avilissoit au point d'épouser la petite-fille du bâtard de Jacques Attendulo ou Jacomuzzo, soldat de fortune, arraché, selon quelques auteurs, de la charrue ; selon d'autres, de la boutique d'un cordonnier. On ne blâmoit encore que la bassesse de Maximilien, parce qu'on ignora longtemps la principale condition de ce traité. Par un article secret, l'empe-

reur s'obligeoit, en recevant le dernier terme de la dot, de donner à Ludovic l'investiture du duché de Milan, comme d'un fief dévolu à l'Empire, d'autant que les trois derniers ducs avoient négligé de recourir à l'autorité impériale. C'étoit mettre un poignard dans la main d'un furieux, & vendre à prix d'argent le sang de son beau-frere. Comme Maximilien étoit l'ennemi déclaré des François, & le prince le plus à portée, par la situation de ses Etats, de leur fermer l'entrée de l'Italie ; on ne douta point que Ludovic n'eût recherché son alliance pour s'en faire un appui contre leurs projets ambitieux. Ferdinand fut si content d'apprendre cette nouvelle, qu'oubliant son rang & son âge, il vouloit s'embarquer pour aller trouver lui-même Ludovic, & achever de guérir cet esprit ombrageux. Mais ses enfants qui le voyoient infirme, & hors d'état de supporter les fatigues de la mer s'opposerent fortement à ce dessein. Ann. 1493.

Après avoir pris toutes ces précautions, par rapport aux différentes cours d'Italie, Ferdinand toujours inquiet, crut devoir aussi négocier avec

Ann. 1491. la cour de France ; il en avoit une occasion favorable. Charlotte d'Aragon, fille de Dom Frédéric son second fils, & proche parente du roi par sa mere, étoit élevée dans cette cour où l'on avoit dessein de la marier au roi d'Ecosse. Ferdinand feignant d'avoir à proposer quelques nouveaux arrangements relatifs à l'établissement de sa petite-fille, envoya en France, Camille Paudoné, son ministre de confiance, avec ordre de ne rien négliger pour obtenir la paix, soit en gagnant par des présents les personnes les plus accréditées dans le Conseil ; soit en offrant au roi de lui donner une pleine satisfaction sur toutes ses demandes, & même de lui payer tribut, si c'étoit le seul moyen de le désarmer.

Tandis que Ferdinand se donnoit tous ces mouvements, Baschi, & les autres ambassadeurs que le roi avoit envoyés en Italie, se rendirent d'abord à Venise : après avoir exposé au sénat les droits du roi leur maître, sur le royaume de Naples, ils demanderent, en son nom, *aide & conseil*. Les Vénitiens s'excuserent le mieux qu'ils purent sur ces deux points,

points, déclarant que la malheureuse nécessité où la république se trouvoit de contenir les Infideles, occupoit toutes ses forces, & que de s'ingérer à donner des avis à un roi si sage, & qui avoit un si bon Conseil, ce seroit de leur part une présomption impardonnable : ils ajouterent seulement qu'ils le verroient avec joie poursuivre ses glorieux desseins; qu'ils se montreroient toujours plus disposés à le seconder, qu'à lui susciter aucun embaras. ANN. 1493.

Les réponses du pape, auquel les ambassadeurs s'adresserent ensuite, furent encore plus vagues. Quoique l'établissement de dom Giuffré, le dernier de ses enfants, & la satisfaction qu'il avoit reçue de Virgile des Ursins, l'eussent déja réconcilié avec Ferdinand; cependant comme il ne devoit ces premiers avantages qu'à la crainte qu'il avoit sçu lui inspirer, & qu'il avoit d'autres enfants à pourvoir, il n'étoit pas fâché d'accroître la frayeur du roi de Naples, sans prendre néanmoins aucun engagement avec la cour de France : il ne parla donc que de son caractere de pere commun, de pacificateur, & d'arbitre,

ANN. 1493. ſans laiſſer appercevoir de quel côté il penchoit.

La négociation fut plus vive avec Pierre de Médicis, & la république de Florence. Le roi leur demandoit, pour prix de la protection que leur avoient toujours accordée ſes ancêtres, un libre paſſage par les places & ſur les terres de leur dépendance, des vivres en payant, & cent hommes d'armes qui lui tiendroient lieu d'ôtages. Pierre & les Florentins, en proteſtant de leur attachement à la couronne de France, chercherent à éluder les demandes du roi : ils repréſenterent le danger auquel ils ſe trouveroient expoſés de la part d'un voiſin trop redoutable, s'ils ſe déclaroient ouvertement, avant que les François fuſſent en Italie, & à portée de les ſecourir. Comme on ne ſe contentoit point de ces excuſes, & qu'on menaçoit de chaſſer du royaume tous les banquiers, & les autres commerçants de Florence, Pierre, qui n'étoit pas aſſuré des ſuffrages de tous ſes concitoyens, & qui avoit tout lieu de redouter les ſuites du parti qu'il alloit prendre, s'adreſſa à Ferdinand lui-même, & tâcha de lui perſuader que

ce que demandoient les François étoit de si peu de conséquence, par rapport au fond de la guerre, qu'il seroit peut-être expédient pour la cause commune qu'on leur donnât cette vaine satisfaction : qu'en feignant d'être dans les intérêts du roi de France, les Florentins gagneroient sa confiance, & pouroient être élus médiateurs & arbitres de ce différend; au-lieu qu'en l'irritant, ils s'exposoient aux plus grands dangers, sans qu'il en revînt presqu'aucun avantage à leur allié. Ferdinand ne goûta point ces raisons : il fit honte à Pierre de sa légéreté & de son peu d'amitié, & le persuada de s'exposer à tout plutôt que de manquer à ses engagements.

ANN. 1493.

Ce léger avantage ne rassura point Ferdinand. Apprenant que ses ambassadeurs avoient été chassés de la cour de France, & qu'il faloit désormais se préparer à la guerre, il tomba malade & expira peu de jours après, dans la soixante-onzieme année de son âge : plus accablé encore d'inquiétude & d'angoisse, que du poids des années. Sa mort n'opéra aucun changement dans les affaires d'Italie. Alfonse, qui lui succédoit, étoit plus

ANN. 1494. Mort de Ferdinand, roi de Naples : conduite de son fils Alfonse, & d'Alexandre VI. *Guicchardin. Giannone. Comines.*

ANN. 1494. haï de ses sujets, plus suspect à ses voisins. Ce prince, naturellement fier & emporté, fit violence à son caractere. Sçachant que le pape balançoit, & que du parti que prendroit sa sainteté dépendoit en grande partie la conservation du royaume de Naples, il résolut d'acheter son amitié à quelque prix que ce fût. Dom Giuffré étoit déja pourvu; le pape demandoit encore des établissements plus considérables pour deux autres de ses enfants. L'aîné, déja qualifié duc de Gandie, obtint d'Alfonse douze mille ducats de rente en fonds de terre, la promesse de la premiere des sept grandes charges qui viendroit à vaquer, & le commandement de trois cents lances. César Borgia, le second, que son pere venoit de faire cardinal, après avoir produit des témoins qui jurerent qu'il étoit fils légitime d'un autre pere, parce qu'une loi interdisoit l'entrée du sacré college aux bâtards, eut l'expectative des plus riches bénéfices du royaume.

Le premier fruit de cette réconciliation, fut une démarche qui scandalisa toute la chrétienté. Alfonse & le pape Alexandre envoyerent, de

concert, une ambaſſade au ſultan Bajazet, pour lui remontrer qu'un péril commun, & le même intérêt devoient les réunir : que le roi de France, comme il le publioit lui-même, ne ſongeoit à envahir le royaume de Naples, que pour fondre enſuite avec plus d'avantages ſur l'empire des Turcs : que l'hiſtoire des ſiecles paſſés avoit ſans doute appris à ſa hauteſſe combien il lui importoit de ſe précautionner contre un peuple inquiet & ambitieux : qu'elle commettroit une faute irréparable ſi elle reſtoit tranquille tandis qu'on écraſeroit ſes voiſins : que déja Charles demandoit Zizim au pape, menaçant d'uſer de violence, ſi on ne lui donnoit une prompte ſatisfaction : qu'ainſi il n'y avoit point de temps à perdre, & que ſa hauteſſe devoit ſans balancer, unir toutes les forces de ſon empire à celles de l'Italie, pour oppoſer une puiſſante digue à ce torrent débordé. Bajazet promit de profiter du conſeil ; mais intérieurement il craignoit de provoquer un ennemi redoutable : d'ailleurs trop de haine ſéparoit alors les Infideles & les Chrétiens, pour qu'on pût ſe flater qu'ils ANN. 1494.

agissent jamais de concert. Alfonse ne retira donc aucun avantage de cette démarche honteuse. Le pape qui, depuis ce temps, entretint un commerce réglé avec le sultan, fit augmenter la pension qu'on lui payoit pour la garde de Zizim; il ne rougit pas même de mettre à prix la tête de son prisonnier, s'engageant, moyennant une certaine somme, à lui donner la mort lorsqu'il ne pouroit plus en priver autrement les François. Alexandre ne s'en tint pas à ces premieres démarches; il négocia dans toutes les cours de l'Europe pour susciter des ennemis à la France; il intrigua même dans le Conseil du roi; & sçachant l'ascendant que Brissonnet avoit sur l'esprit de son maître, il lui promit le chapeau de cardinal, s'il parvenoit à le dégoûter de l'expédition de Naples.

ANN. 1494.

Tournois célebre dans la ville de Lyon. L'expédition de Naples y est résolue.

Déja Charles avoit envoyé à Gênes, du consentement & à la sollicitation de Ludovic, le seigneur d'Urfé, grand écuyer de France, pour hâter les préparatifs de la flote sur laquelle une partie de l'armée devoit s'embarquer. Déja les troupes étoient en mouvement, & défiloient du côté

des provinces méridionales : Charles cependant n'avoit point encore annoncé son projet à la nation. La résistance qu'il avoit éprouvée dans son Conseil, lui faisoit craindre de plus grandes oppositions encore de la part des cours souveraines & des principales villes du royaume. Ceux qui le conduisoient lui conseillerent d'enivrer en quelque sorte la nation, & d'empêcher que les sages ne pussent être écoutés. Par leur avis, il indiqua un tournois solennel dans la ville de Lyon : il dépêcha des hérauts pour annoncer dans toutes les provinces, & dans les cours les plus voisines, l'ouverture de cette fête militaire : la noblesse y accourut en foule. Les habitants de Lyon, qui ne devinoient pas les motifs qui avoient fait préférer leur ville à toutes les autres villes du royaume, ne négligerent rien pour se signaler dans cette occasion. On dressa des échafauds & des lices sur toutes les places, & dans les principales rues, sur-tout dans celle de la Juifverie où les chevaliers se rendoient volontiers, parce qu'ils y trouvoient plus d'aventures galantes que par-tout ailleurs. Aux spectacles mi- ANN. 1494.

litaires fuccédoient la danfe & les autres divertiffements alors en ufage. Ce fut dans l'ivreffe que caufoient ces fpectacles & ces fêtes, que Charles affembla fon Confeil, propofa l'expédition d'Italie, annonçant qu'il étoit réfolu d'en partager lui-même la gloire & les dangers. Il entraîna la plus grande partie des fuffrages. La principale nobleffe, qui auroit eu fans doute beaucoup de peine à fe déterminer à ce voyage fi elle eut été de fang froid & difperfée dans fes terres, fe trouvant alors réunie & expofée aux regards de fon maître, brûla de s'affocier à fes travaux.

ANN. 1494.

Obftacles qui s'oppofent à la marche de l'armée.

*Comines. Godefroi, recœuil de pieces. Belcarius, rer. Gallic.*

Pour ne point laiffer rallentir cette ardeur, Charles fit avancer fes troupes qui étoient déja raffemblées. Mais ce qui prouve bien l'inapplication du monarque, & le défaut de prévoyance de ceux qui compofoient alors fon Confeil, lorfque l'armée commença à marcher, il ne fe trouva point d'argent. On fut obligé d'emprunter cent mille ducats fur la banque de Soli à Gênes, à quatorze mille ducats d'intérêts pour quatre mois; & cinquante mille ducats d'un banquier de Milan. Ces fommes ne fuffifant pas même

pour équiper la flote qui devoit porter une partie de l'armée, on eut recours aux moyens extraordinaires : on établit une crue de deux cents dix-huit mille livres sur les tailles. Le roi donna des lettres pour affermer toutes les parties du domaine qui étoient en régie, en tirant des fermiers les plus grosses avances qu'il seroit possible : on prit même le parti d'en engager d'autres portions, jusqu'à la concurrence de cent-vingt mille écus d'or. Cet argent ne pouvoit promptement arriver, & la saison s'avançoit ; car l'on étoit déja au mois d'Août. Brissonnet qui avoit la surintendance des finances, soit qu'il cherchât à mériter le chapeau de cardinal que le pape lui avoit promis s'il venoit à bout de rompre cette expédition ; soit, comme il est plus vraisemblable, qu'il fût effrayé de la dépense & du peu de moyens qu'il avoit d'y subvenir, commença à dissuader cette entreprise mal concertée, avec la même chaleur qu'il l'avoit prônée quelque temps auparavant. Dans cette perplexité le Conseil s'assembla de nouveau : le maréchal Desquerdes, qu'on avoit tiré de Picardie pour commander l'armée,

Ann. 1494.

ANN. 1494. remontra que la saison ne permettoit plus de songer à pénétrer cette année dans le royaume de Naples : que les pluies d'automne rendroient les chemins de la Lombardie, pays gras & fangeux, absolument impraticables pour le charroi & l'artillerie : qu'en supposant qu'on pût vaincre ce premier obstacle, on se trouveroit nécessairement arrêté par les neiges de l'Apennin : que l'armée exposée à l'inclémence de la saison, sans vivres, sans munitions, & à la discrétion d'un prétendu allié plus à craindre qu'un ennemi déclaré, courroit risque d'être anéantie avant le retour du printemps : que Ludovic étoit un traître & un fourbe délié, qui n'appelloit les François que pour les faire servir d'instrument à son ambition, & qui ne croiroit jamais trouver de sûreté qu'en les perdant à leur tour : que puisque le roi étoit résolu de revendiquer le royaume de Naples, on devoit tenter l'unique moyen d'en faire la conquête, & d'en assurer la possession après l'avoir conquis : que ce moyen unique consistoit à profiter du reste de la saison pour s'emparer du duché de Milan au nom du duc d'Or-

léans auquel il appartenoit, à y laisser rafraîchir les troupes pendant l'hiver, à forcer les Vénitiens, qui se trouveroient à la merci des François, de fournir les secours qu'ils refusoient, & à faire du duché de Milan un entrepôt entre la France & Naples : que l'exécution de ce projet étoit facile dans un temps où Ludovic se trouvoit lui-même envelopé dans les filets qu'il tendoit à ses ennemis ; qu'elle étoit juste, puisqu'il s'agissoit de punir un tyran justement détesté ; qu'enfin elle étoit nécessaire, puisque le salut du roi & de l'armée en dépendoit. L'avis du maréchal fut appuyé par le duc d'Orléans, & par tous ses partisans : mais il répugnoit à la candeur de Charles, qui bien qu'il n'estimât pas Ludovic, & qu'il eût déja des raisons de s'en défier, ne pouvoit se résoudre à déshonorer ses armes par une noirceur, & à dépouiller le seul allié qu'il eût alors au-delà des Monts. Le Conseil étoit divisé ; le roi lui-même ne sçavoit plus à quoi se résoudre : un jour il envoyoit ordre aux troupes d'avancer ; le lendemain il dépêchoit un courier pour leur ordonner d'arrêter : enfin l'expédition al-

ANN. 1494. loit être rompue, lorsqu'on vit arriver en poste Julien de la Rovere, cardinal de S. Pierre-aux Liens, ennemi personnel de Rodrigue Borgia. Dès qu'il l'avoit vu élevé sur la chaire de S. Pierre, il s'étoit retiré dans son évêché d'Ostie. Envain le roi de Naples & Pierre de Médicis avoient travaillé à le réconcilier avec le pape. Alexandre avoit exigé que le cardinal vînt s'humilier devant lui, offrant de lui donner un sauf-conduit pour se rendre à Rome. Le cardinal qui sçavoit de quoi Alexandre étoit capable, avoit répondu, *qu'il ne confieroit jamais sa tête à la foi Catalane.* Comptant sur l'alliance secrete qu'il avoit formée avec Ferdinand, il s'étoit long-temps tenu renfermé dans Ostie : enfin ayant appris qu'Alfonse étoit disposé à le sacrifier à la vengeance d'Alexandre, il monta sur un brigantin, vint aborder à Savone, d'où il instruisit Ludovic d'une conjuration qui se tramoit pour lui enlever la ville de Gênes, & arriva en France dans le temps où l'entreprise de Naples paroissoit une affaire désespérée. Admis dans le Conseil du roi : « Quelle honte, s'écria-t-il, ô

» François ! & que dira l'Europe en-
» tiere si la crainte d'un bâtard de
» la maison d'Aragon suffit pour vous
» désarmer ! Qu'est devenu ce courage
» indomptable qui se plaisoit à bra-
» ver les plus grands périls, & qui
» avoit répandu chez tous les peuples
» la terreur des armes Françoises ?
» Et vous, prince, quel motif vous
» a donc porté à vous dépouiller si
» facilement de l'Artois & du Rous-
» sillon, si vous renoncez à un dé-
» dommagement que vous vous pro-
» mettiez de cette cession volontaire ?
» N'êtes vous plus ce triomphant mo-
» narque, qui, peu content d'avoir
» subjugué l'Italie, se proposoit de
» traverser la Grece & de briser les
» fers des chrétiens opprimés par les
» infideles ? Quel événement inopiné
» a dissipé dans un instant tous ces
» grands projets ? Quelle cause enfin
» peut vous arrêter ? Seroit-ce la crain-
» te ridicule de manquer d'argent ?
» L'Italie n'est-elle pas la contrée la
» plus riche de l'univers ; & les biens
» des vaincus n'appartiennent-ils pas
» au vainqueur ? Quelle ville osera
» vous refuser des contributions, ou
» disputer avec vous sur la somme

Ann. 1494.
Discours véhément du cardinal de la Rovere.
*Guicchardin.*

» qu'il vous plaira de lui demander ?
ANN. 1494. » Songez que désormais la conquête » du royaume de Naples vous coûtera » moins que ne vous coûteroit une » retraite honteuse & déshonorante. » Déja une escadre est partie de Naples, pour brûler dans le port de » Gênes, les vaisseaux que vous y avez » rassemblés à si grands frais, & emmener prisonniers tous les François » qui s'y trouvent. Songez enfin qu'après tant de préparatifs, tant d'ambassades reçues & envoyées, vous » n'avez plus à choisir qu'entre la » gloire ou l'infamie ».

Mesures que le roi prend avant son départ, pour l'administration du royaume. Mort du maréchal Desquerdes.

*Chronique d'Aquitaine.* *Fontanieu, Recueil de pieces.* *Desfrei, continuation de Gaguin.*

Ce discours véhément réveilla l'ardeur du roi. Il fit partir sur-le-champ le duc d'Orléans, pour prendre le commandement de la flote, rassurer la ville de Gênes, & combattre l'armée navale du roi de Naples, en quelque endroit qu'il la rencontrât. Il nomma pour lieutenant-général du royaume, pendant son absence, le duc de Bourbon, aidé des conseils de Madame. Le comte d'Angoulême veilla en qualité de gouverneur sur la Guienne, l'amiral de Graville sur la Normandie & la Picardie, le maréchal de Baudricourt sur la Bourgo-

gne, le seigneur d'Orval sur la Champagne, le baron d'Avaugour & le vicomte de Rohan sur la Bretagne. Ann. 1494.

Comme le roi emmenoit avec lui presque toutes les troupes réglées, & qu'il étoit à craindre que les puissances étrangeres ne profitassent de l'occasion pour envahir quelques provinces du royaume, il fit avant son départ un réglement provisionnel, qu'il auroit peut-être dû rendre permanent : nous allons en extraire les principaux articles. 1°. Le roi déclare qu'il va nommer des commissaires qui se transporteront dans les places frontieres, pour en examiner les fortifications, les munitions, l'artillerie, & dresser des mémoires de ce qui s'y trouve, & de ce qui peut y manquer. 2°. Il ordonne, conformément à une des demandes de la noblesse aux Etats de Tours, que désormais aucun gouvernement de place ou de province ne soit confié qu'à des hommes éprouvés par de longs services, originaires de France, & qui ayent des biens assez considérables dans le royaume pour répondre de leur fidélité. 3°. Que le guet, la garde, & tout le reste du service militaire, se fasse dans toutes

Ann. 1494. les places de guerre avec autant d'assiduité & de précautions que si les ennemis étoient aux portes de la ville. 4°. Que pour attacher plus spécialement encore la noblesse à la défense du royaume, & fournir une occupation convenable à quantité de gentilshommes inutiles à leur patrie, il soit nommé un certain nombre de commissaires d'une probité & d'une expérience reconnues, lesquels feront choix, dans chacune des six généralités ou départements du royaume, de vingt barons, quarante chevaliers & cent gentilshommes, faisant en tout trois cents soixante, tant barons que chevaliers, & six cents gentilshommes pour être toujours armés dans leurs maisons, & prêts à marcher à l'ennemi avec leurs serviteurs & domestiques. 5°. Le roi déclare que les barons ainsi élus, auront rang & état de premiers chambellans, les chevaliers de simples chambellans, & les gentilshommes d'écuyers d'écurie, pannetiers ou échansons. 6°. Qu'afin que ce nouvel établissement ne soit point à charge au peuple, on affectera pour les gages de ces nouveaux officiers tous droits de confiscations, bâtardises,

déshérences, épaves; & qu'au défaut du produit de ces droits, il sera procédé par les baillis & les sénéchaux, à une taxe sur les nobles qui voudront se racheter du droit de ban & d'arriere-ban, & sur les roturiers possesseurs de francs fiefs. 7°. Que si ces droits se trouvent encore insuffisants, on réglera une taxe, au moyen de laquelle les possesseurs de fiefs seront dispensés de service militaire, & même de toute contribution aux frais de gîte & de voyages du roi: enfin il ordonne qu'en chaque bonne ville du royaume, il soit fait choix d'un certain nombre d'arbalêtriers, archers, couleuvriniers, piquiers bien armés, pour empêcher tous désordres, jeux, blasphêmes, & marcher à l'ennemi sous les ordres des barons, chevaliers & gentilshommes, lorsque le besoin l'exigera. ANN. 1494.

Après avoir pris ces sages précautions, le roi quita Lyon où une maladie contagieuse commençoit à se répandre, passa par Vienne, & se rendit à Grenoble. Ce fut dans cette ville qu'il fit choix des commissaires pour les vivres, & des officiers qui devoient commander sous lui. La mort

venoit de lui enlever le maréchal Desquerdes, au moment où il alloit lui devenir plus nécessaire que jamais. Ce n'est pas que le roi manquât d'habiles généraux, il emmenoit avec lui le comte de Montpensier, la Trémouille, d'Aubigni, les maréchaux de Gié & de Rieux; mais au-milieu de cette foule de guerriers, il manquoit d'un homme assez supérieur pour le guider lui-même sans qu'il pût s'en offenser, & pour suppléer à son inexpérience. La France entiere pleura la mort de ce grand homme, & le roi ordonna qu'on rendît à son corps, dans toutes les villes, depuis Lion jusqu'à Boulogne, où il avoit élu sa sépulture, les mêmes honneurs qu'on auroit rendus à celui d'un roi de France.

ANN. 1494.

Nouvelles ambassades au pape & à la république de Florence. *Guicchardin. Comines. Paul Jove.*

Le pape & la république de Florence ne s'étoient point encore ouvertement déclarés : jusqu'alors ils n'avoient fait aux demandes du roi que des réponses vagues qui laissoient bien entrevoir leur penchant pour Alfonse, mais qui n'ôtoient point encore l'espérance de les ramener. Charles crut donc devoir leur envoyer une ambassade plus solennelle que les précé-

dentes, pour leur annoncer ſon arrivée, & les engager à s'expliquer ouvertement. Elle étoit composée de Robert Stuard, ſeigneur d'Aubigni, de Briſſonnet, évêque de S. Malo, de Jean de Gannai préſident au parlement de Paris, & de ce même Perron de Baſchi, déja employé dans les ambaſſades précédentes. Ils ſe plaignirent au ſaint pere de l'injuſte partialité qu'il montroit pour Alfonſe : ils oppoſerent au zele que les roi très-chrétiens avoient toujours fait voir pour les intérêts des ſouverains pontifes, & aux ſervices importants qu'ils leur avoient ſi ſouvent rendus, les violences, les artifices, & les rapines des rois de la maiſon d'Aragon. Ils demanderent pour le roi leur maître l'inveſtiture du royaume de Naples : enfin ils firent au pape de magnifiques promeſſes au cas qu'il favorisât une expédition à laquelle ſes prédéceſſeurs avoient invité Louis XI, & que Charles lui-même n'avoit entrepriſe qu'à la requête, & ſur les remontrances de ſa ſainteté. ANN. 1494.

Alexandre qui ne pouvoit nier les faits, excuſa le mieux qu'il put ſa conduite, en diſant que l'inveſtiture

Ann. 1494. du royaume de Naples ayant été successivement accordée à trois rois de la maison d'Aragon, il n'avoit pu se dispenser de la confirmer en faveur d'Alfonse, jusqu'à ce que le roi de France eût prouvé qu'il y avoit plus de droit, auquel cas l'investiture donnée à Alfonse devenoit nulle, puisqu'on avoit eu la précaution d'y insérer la clause, *sans préjudice du droit d'autrui.* Il ajouta que le roi très-chrétien, sçachant que le royaume de Naples étoit un fief du saint siege, ne voudroit pas sans doute le tenir de son épée; qu'il étoit infiniment plus convenable au fils aîné de l'Eglise de laisser au saint siege le droit de prononcer sur les droits respectifs des deux parties. Il protesta qu'il étoit prêt à rendre une justice exacte telle qu'on devoit l'attendre d'un pere commun, dont le devoir étoit d'éteindre, & non de fomenter les querelles qui s'élevoient entre ses enfants.

Les Florentins, auxquels on s'adressa ensuite, avoient une forte propension pour la France : les profits immenses qu'ils tiroient du royaume par la banque & le commerce, l'opinion

vraie ou fausse que Charlemagne avoit rebâti leur ville détruite par les Goths, la protection qu'ils avoient reçue dans tous les temps des monarques François, tout contribuoit à les attacher aux intérêts de cette couronne. Les plus sages faisoient observer qu'il y avoit de la démence à s'exposer, pour la querelle d'autrui, à une guerre dont l'issue ne pouvoit manquer d'être malheureuse ; ils citoient l'exemple du grand Cosme de Médicis, qui, en tenant une exacte neutralité entre les princes d'Anjou & d'Aragon, avoit conservé l'amitié des deux partis : ils répétoient ce qu'on avoit entendu dire à Laurent lorsqu'il apprit la réunion de la Bretagne à la couronne de France ; *Quelle puissante monarchie, & si jamais elle connoît ses forces, que deviendra l'Italie !* Mais Pierre accoutumé à ne suivre que ses caprices, se rendit maître des délibérations, & violenta les magistrats. Peu content de l'autorité que ses peres lui avoient acquise, il aspiroit à la tyrannie, & ne croyoit pas pouvoir y parvenir sans le secours d'Alfonse. Une conspiration qui vint à se découvrir, dans laquelle entroient

ANN. 1494.

Ann. 1494

ſes plus proches parents, & dont il ſoupçonnoit Ludovic d'être le premier auteur, acheva de l'enchaîner à la fortune des Aragonois. Il répondit aux ambaſſadeurs François en termes reſpectueux, que l'alliance que les Florentins avoient faite par ordre du roi Louis XI avec Ferdinand, roi de Naples, ſubſiſtoit encore, puiſqu'on y avoit expreſſément ſtipulé qu'elle auroit lieu à l'égard d'Alfonſe; que par ce traité ils s'étoient obligés non-ſeulement à défendre le royaume de Naples, mais à refuſer paſſage à toutes les troupes qui viendroient l'envahir: qu'enchaînés par leurs ſerments, ils ſe trouvoient malheureuſement forcés de faire violence à leur inclination naturelle; qu'ils oſoient toutefois eſpérer qu'un monarque & ſi grand & ſi juſte approuveroit leur conduite, & ne s'offenſeroit point de leurs refus.

Marche de Charles VIII, générosité de la ducheſſe de Savoie & de la marquiſe de Montferrat.

Charles traverſoit alors le Dauphiné; on lui parla d'une montagne ſinguliere qu'on mettoit au nombre des merveilles de la province; étroite par en bas, elle s'élargiſſoit par degrés, & préſentoit de toutes parts la figure d'un cône renverſé. Charles, natu-

rellement présomptueux, résolut de lui faire perdre son nom d'*inaccessible* qu'elle portoit dans le pays : il ordonna à Raimond Tribo, capitaine de ses écheleurs, de l'escalader. C'est la premiere fois, je crois, qu'il est mention de cette compagnie dans notre histoire. Tribo, & ses écheleurs, gravirent jusqu'au sommet, & trouverent une plaine assez vaste, couverte de pâturages : ils y bâtirent à la hâte une petite chapelle où un prêtre célébra la messe. ANN. 1494.

Au sortir du Dauphiné l'armée entra sur les terres de la maison de Savoie : le duc que nous avons vu quelques années auparavant à la cour de France, étoit mort, ne laissant qu'un fils encore au berceau. Blanche de Montferrat sa veuve, fit monter à cheval cet enfant, quoiqu'il n'eût encore que cinq ans, & l'envoya audevant du monarque : elle-même s'étudia à le recevoir avec toute la galanterie & la magnificence qui étoient alors d'usage dans les cours des souverains, & qui en ont été bannies depuis par un triste & fastidieux cérémonial. Instruite du besoin où il étoit d'argent, & n'en ayant point à lui of-

ANN. 1494.

frir, elle lui présenta ses pierreries, en le priant de les mettre en gage pour la somme de 12000 ducats. La marquise de Montferrat, lorsque le roi passa chez elle, fit avec joie & de meilleure grace encore le même sacrifice : ainsi, dès l'entrée de la campagne, c'étoit en se dépouillant généreusement que deux dames alimentoient tant de braves chevaliers.

Charles étoit parti le 29 d'Août de Grenoble : il arriva le 9 de Septembre dans la ville d'Ast, où étoit le rendez-vous général de son armée. A peine commençoit-il à se montrer au-delà des Alpes, qu'on trembla pour sa vie : il fut attaqué de la petite vérole, maladie dangereuse à son âge, & avec un corps mal conformé. Cependant au bout de six ou sept jours il se trouva hors de danger. En même-temps il reçut la nouvelle de la victoire que le duc d'Orléans venoit de remporter sur Dom Frédéric, frère du roi Alfonse. Il faut reprendre les choses de plus haut.

Entreprise d'Alfonse contre Ludovic. *Guicchardin.*

Alfonse, après avoir employé la médiation du pape & de Pierre de Médicis pour se réconcilier avec Ludovic, convaincu que toutes les belles

les paroles de cet homme dangereux ne tendoient qu'à l'amuser jusqu'à l'arrivée des François, forma une résolution digne de la haute réputation qu'il s'étoit acquise n'étant encore que duc de Calabre : ce fut de porter la guerre dans le duché de Milan, en y faisant entrer deux armées à la fois l'une par la côte de Gênes, l'autre par la Romagne; de tirer de la longue captivité où il gémissoit, le duc Jean Galéas son gendre; de le montrer à ses sujets, & d'exterminer l'usurpateur avant qu'il pût recevoir des secours étrangers. Pour faciliter l'exécution de ce projet, il lia par le moyen du cardinal de la Rovere, Génois de naissance, des intelligences avec les principaux seigneurs de cette république, qu'il trouva très-disposés à entrer dans ses vues. Le succès paroissoit infaillible si Alfonse eût pu se passer du secours de ses alliés : mais comme il faloit nécessairement traverser leurs Etats, & que d'ailleurs les forces dont il disposoit ne suffisoient pas seules pour une si grande entreprise, il fut contraint de négocier avec eux. Le pape & Pierre de Médicis louerent d'abord un projet

ANN. 1494.

*Paul Jove.*
*Comines.*
*Corio. hist. de Milan.*

Ann. 1494. qui devoit assurer la tranquillité de l'Italie, ou du-moins mettre à couvert les frontieres de leurs Etats, & promirent de le seconder : cependant, au moment de l'exécution, ils firent naître de grandes difficultés. Ils redoutoient l'un & l'autre de s'engager trop avant, & d'irriter les François avec lesquels ils seroient peut-être forcés de traiter. Pierre refusa long-temps d'ouvrir à la flote Aragonoise le port de Livourne, sous prétexte qu'ayant déja refusé aux François le passage sur les terres de Florence, il ne pouvoit accorder cette demande sans montrer une partialité déclarée. Alexandre, qui avoit promis de joindre les galeres de l'Eglise à celles de Naples, & de fournir à l'armée de terre des renforts considérables, ne consentit à remplir ses engagements, qu'après qu'Alfonse lui auroit livré le cardinal de la Rovere, son ennemi capital, toujours renfermé dans Ostie. Le cardinal, averti que la négociation se termineroit à ses dépens, prit la fuite, comme nous l'avons dit, débarqua à Savone, d'où il instruisit Ludovic de ce qui se tramoit contre lui, & vint ranimer

par ses discours l'ardeur des François qui commençoit à se rallentir. Ce fut d'après les informations qu'il donna des projets d'Alfonse, que Charles se détermina à faire partir sur-le-champ le duc d'Orléans pour aller prendre le commandement de la flote Françoise. Il n'y avoit point de temps à perdre. Déja Frédéric s'étoit montré sur la côte de Gênes avec une flote composée de trente-cinq galeres, de dix-huit navires, & de plusieurs moindres vaisseaux : elle portoit une nombreuse artillerie, & trois mille hommes de débarquement. Après avoir fait une tentative inutile sur Porto-Vénéré, elle vint attaquer Rapallo, à vingt milles de Gênes, & l'emporta d'assaut. Frédéric y déposa une partie de ses troupes de débarquement pour venir insulter la ville de Gênes par terre, tandis qu'avec la flote il tenteroit de s'introduire dans le port. Ces deux attaques subites, secondées par les intelligences qu'on avoit dans la ville, devoient assurer le succès. L'arrivée du duc d'Orléans avec deux mille Suisses, fit évanouir de si belles espérances. Ce prince, après avoir rassemblé sa flote, composée de dix- Ann. 1494.

ANN. 1494. huit galeres, six galéasses, & neuf gros vaisseaux, n'attendit pas que Dom Frédéric vînt l'attaquer : il résolut de tenter sur Rapallo la même entreprise que l'ennemi avoit concertée sur Gênes. Ayant laissé mille Suisses sous la conduite d'Antoine de Bessei, bailli de Dijon, avec ordre de venir assaillir la place, conjointement avec les troupes de Ludovic, il s'embarqua avec les mille autres dans le dessein de l'attaquer du côté de la mer, ou de livrer bataille à Dom Frédéric, s'il s'opposoit à son passage. La garnison retranchée dans un poste avantageux se défendit quelque temps avec vigueur, & repoussa plusieurs fois les Suisses commandés par le bailli de Dijon : mais voyant que Dom Frédéric ne se mettoit point en devoir de la secourir, & qu'elle étoit sur le point d'être investie de tous côtés, elle prit la fuite, & se dispersa dans les montagnes. Parmi les prisonniers on remarqua Jules des Ursins, attaché comme ses parents au service du roi de Naples; Frégosin, fils légitime du cardinal Paul Frégose, qui avoit été quelque temps doge de Gênes, & Orlandin de la même maison. Fré-

déric, effrayé de la grandeur & de la force de quelques bâtiments François auxquels il ne croyoit pas que ses galeres pussent résister, assuré d'ailleurs par quelques épreuves de la supériorité de l'artillerie Françoise sur la sienne, n'osa hazarder un combat dont le salut de Naples dépendoit. Après avoir attendu inutilement que la flote ennemie se dispersât, & qu'il se présentât quelque occasion favorable de la battre en détail, il prit le large & regagna les ports de Naples. Le duc d'Orléans de son côté, tourmenté d'une fievre quarte, & n'ayant plus d'ennemis à combattre, quitta le commandement de la flote, & vint trouver le roi dans la ville d'Ast. Ann. 1494.

L'armée de terre Napolitaine, qui devoit entrer dans le duché de Milan dans le temps que l'armée de mer feroit révolter Gênes, n'eut pas un succès plus heureux. Alfonse avoit eu dessein de la commander en personne, & sans doute c'étoit le parti le plus glorieux qu'il pût prendre : mais le pape lui ayant représenté le danger de s'éloigner de ses Etats dans une telle conjoncture, il nomma pour la commander à sa place, le jeune Fer-

dinand son fils, & lui donna pour
ANN. 1494. conseil les trois meilleurs officiers qu'eût alors l'Italie. C'étoient Nicolas des Ursins, comte de Pétiliane, Alfonse d'Avalos, marquis de Pescaire, & Jean-Jacques Trivulce, seigneur Milanois, que la haine de Ludovic avoit forcé à s'expatrier. Cette armée composée de la fleur des troupes Napolitaines, considérablement augmentée par celles de l'Eglise, s'accrut encore de quelques renforts venus de Florence, & de ceux que lui fournit Bentivoglio, prince ou tyran de Boulogne. Ludovic qui n'avoit pas de forces suffisantes pour arrêter la marche de cette armée, pria Charles VIII de lui donner trois cents lances Françoises, & d'Aubigni pour les commander. Il y joignit cinq cents lances Italiennes, sous la conduite de Saint-Séverin, comte de Cajazze, recommandant à ces deux généraux de se tenir sur la défensive jusqu'à ce qu'il leur eût envoyé de nouveaux renforts. Le jeune Ferdinand qui avoit la supériorité du nombre, & qui brûloit de signaler ses premieres armes, vint plusieurs fois présenter la bataille à d'Aubigni. Celui-ci croyant avoir

assez fait s'il couvroit la frontiere du pays qu'il avoit à garder, refusa toujours de sortir de ses retranchements. Ferdinand n'osant entreprendre de le forcer dans ses lignes, & ne pouvant parvenir à l'attirer en rase campagne, fut réduit à faire la petite guerre. Des partis de fourageurs se rencontroient & se livroient de petits combats sans aucun avantage décisif de part ni d'autre. Peu après, les deux généraux changerent de rôle à l'occasion que je vais raconter. Les Colonnes, qui, depuis quelque temps, étoient au service du roi de Naples, indignés qu'on leur eût préféré les Ursins pour le principal commandement des armées, se retirerent dans leurs terres; & à l'instigation du cardinal Ascagne, devenu l'ennemi du pape depuis que celui-ci s'étoit livré aux Aragonois, ils se mirent à la solde du roi de France. Impatients de se signaler par quelque coup d'éclat qui les annonçât favorablement auprès du nouveau maître qu'ils servoient, & qui laissât des regrets à celui qu'ils venoient de quitter, ils concerterent les moyens de s'emparer d'Ostie, dont le pape s'étoit mis en possession après le départ ANN. 1494.

précipité du cardinal de la Rovere. Les circonstances étoient favorables : les troupes du pape étoient éloignées ; & avant qu'elles fussent à portée de les attaquer ils pouvoient recevoir par mer du secours de la part des François. L'entreprise réussit : le pape craignant un soulévement dans Rome, rappella promptement ses troupes. Ferdinand considérablement affoibli par cette désertion, ne songea plus qu'à disputer le terrein, & prit enfin le parti de se retirer avec le reste de son armée sur les terres de l'Eglise. Ainsi Ludovic se trouva heureusement délivré d'une attaque qui avoit menacé de renverser sa fortune : mais il eut bientôt à soutenir à la cour de France des assauts d'une autre nature, & plus rudes & plus embarassants.

ANN. 1494.

Visite que Ludovic & sa femme rendent au roi : parure de la princesse.

*Commines. Godefroi, recœuil de pieces. Paul Jove.*

A peine Charles commençoit-il à entrer en convalescence, que Ludovic s'empressa de venir grossir sa cour, amenant avec lui la princesse sa femme, & le duc de Ferrare son beau-pere. La princesse montoit un cheval superbe, couvert de drap d'or & de velours cramoisi : elle avoit une robe de drap d'or vert, recouverte d'une gaze légere : ses cheveux noués avec

un ruban, tomboient avec grace sur ses épaules & sur son sein : elle avoit sur la tête un chapeau de soie cramoisie, surmonté de cinq ou six plumes rouges & grises. Son cortege étoit composé de vingt-deux dames de la premiere qualité, montées & vêtues comme elle, & de six chars couverts de drap d'or, & remplis des plus rares beautés de l'Italie. Ce spectacle attira les regards de toute l'armée. La princesse avoit dessein d'aller descendre au logis du roi; il ne voulut pas le permettre, annonçant qu'il iroit lui rendre la premiere visite. Comme sa santé ne lui permit pas de sortir ce jour-là, il se rendit le lendemain chez elle, & la trouva encore plus magnifique, & mieux parée qu'elle n'étoit la veille. Elle avoit une robe de satin vert, couverte de diamants, de rubis & de perles : les manches étroites & déchiquetées dans toute leur longueur, laissoient voir la chemise, & n'étoient attachées que par des rubans gris dont les bouts pendoient presque à terre. Cette robe, qui lui découvroit entiérement la gorge, étoit garnie par en haut d'un rang de grosses perles, séparées au milieu par un rubis ANN. 1494.

ANN. 1494

d'une grosseur & d'un éclat remarquables : elle étoit coeffée comme la veille, excepté qu'au lieu d'un chapeau elle portoit une toque de velours, surmontée d'aigrettes & chargée de pierreries. Le roi, après un compliment fort court, lui proposa une danse Françoise, qu'elle exécuta de bonne grace. Les dames qui composoient son cortege, danserent à son exemple avec cette brillante jeunesse qui accompagnoit le roi : l'armée entiere prit part aux divertissements.

Inquiétudes & intrigues de Ludovic.

Ludovic, malgré ses profusions, ne réussit pas également à la cour. La ruse Italienne sympathisoit mal avec la franchise ou l'indiscrétion Françoise. On tint de lui des propos offensants, & il ne les ignora pas. Brissonnet, soit qu'il cherchât à faire sa cour au duc d'Orléans, soit, comme il est assez vraisemblable, qu'il fût embarassé à faire subsister l'armée, rappella le projet du maréchal Desquerdes. Il proposa dans le Conseil de profiter du reste de la saison pour s'emparer du Milanois au nom du duc d'Orléans auquel il appartenoit incontestablement, d'y faire rafraîchir les troupes pendant l'hiver,

& de remettre au printemps suivant l'expédition de Naples. Une nouvelle ruse de Ludovic acheva de le rendre extrêmement suspect au roi. On continuoit à négocier avec la république de Florence : l'on se flatoit que l'approche de l'armée royale, & les succès qu'elle avoit déja eus en Italie feroient ouvrir les yeux au sénat & à Pierre de Médicis sur le danger auquel ils s'exposoient. Ludovic, qui se croyoit intéressé à empêcher tout accommodement, parce qu'il se flatoit que les François, pour ne pas affoiblir leur armée, lui confieroient la garde des places qu'ils enleveroient aux Florentins, négocioit de son côté avec Pierre, l'exhortant à tenir ferme, & à ne rien céder aux François qui seroient bientôt forcés, ajoutoit-il, à s'en retourner avec beaucoup plus de promptitude qu'ils n'étoient venus. Pierre convaincu que Ludovic ne cherchoit qu'à le perdre, voulut au-moins le dévoiler aux yeux des François. Il fit cacher Jean Mattaron, député du roi, dans la salle où il donna audience à l'agent secret de Ludovic. Après avoir répété à cet agent toutes les sollicitations & les prières

ANN. 1494

de son maître, pour l'engager à rejetter les demandes du roi de France, il déclara que puisque Ludovic tenoit si peu la promesse qu'il avoit faite de fermer aux François l'entrée de l'Italie, ou du-moins de les chasser honteusement de cette fertile contrée, il alloit désormais songer à sa propre sûreté, & conclure de son côté avec eux un traité, aux meilleures conditions qu'il pouroit obtenir. Le Milanois consterné supplia Pierre de suspendre un dessein si funeste à l'Italie : il lui représenta qu'un sûr garant des promesses de Ludovic, c'étoit l'intérêt qu'il avoit à ne pas souffrir que les François formassent aucun établissement au-delà des Monts ; que ce prince n'étoit pas assez aveugle pour ne pas s'appercevoir que ces étrangers ne seroient pas plutôt maîtres de Naples qu'ils songeroient à faire valoir les droits qu'ils réclamoient sur le duché de Milan ; que les mesures qu'il avoit prises pour faire échouer tous leurs projets, étoient à la vérité un peu longues ; mais qu'en revanche, elles étoient désormais infaillibles. Le résultat de cette conférence adressée au Conseil, par un homme dont on ne

pouvoit suspecter la fidélité, jetta dans un grand embaras. Ludovic, qui avoit des espions par-tout, apprit bientôt ce qui s'étoit passé, & sentant de quelle importance il étoit pour lui de dissiper au plutôt les nuages qui pouvoient s'être élevés dans l'esprit du roi, il alla le trouver, & lui dit d'un ton assuré, qu'un petit Etat ne se gouvernoit pas par les mêmes principes qu'une puissante monarchie : qu'un roi de France pouvoit être sincere impunément, & n'étoit jamais obligé de recourir à la ruse : qu'il n'en étoit pas de même dans un pays où une quantité de puissances à-peu-près égales avoient des intérêts opposés, & se balançoient mutuellement : que près de se voir accablé par la réunion de trois de ces puissances, il n'étoit parvenu à suspendre leurs coups qu'en les leurant par de belles promesses : qu'il continuoit encore à les tromper pour les empêcher de prendre des résolutions vigoureuses, & les livrer à sa majesté pieds & poings liés : qu'après tout, peu importoit à un roi de France quel parti prendroient de foibles citadins que la terreur de son nom avoit déja conster- ANN. 1494.

nés : qu'il lui seroit même avantageux qu'ils osassent résister, parce que ce seroit un moyen beaucoup plus simple d'en tirer toutes les contributions qu'il lui plairoit d'ordonner : qu'il faloit faire ensorte que Florence fournît aux frais de la conquête du royaume de Naples : que les revenus de ce royaume, les dépouilles des rebelles, & les immenses trésors amassés par les rois d'Aragon suffiroient ensuite pour la conquête de Constantinople & la destruction de l'empire des Turcs : que le successeur & l'émule de Charlemagne devoit dicter des ordres, faire parler la terreur, châtier les mutins, & ne pas s'abaisser jusqu'à traiter d'égal à égal avec quelques bourgeois.

Ann. 1494.

Achat de l'empire de Constantinople.

*Foncemagne, Mém. de l'Acad. des belles-lettres. Manusc. de Fontanieu.*

Ce discours, qui flatoit la paresse & la présomption de Charles, eut tout le succès que l'auteur en attendoit. Tandis qu'il continuoit à le presser de suivre ses hautes destinées, & qu'il lui peignoit Bajazet tremblant au bruit de ses exploits, un François croyoit servir utilement sa patrie & son roi en lui acquérant des titres sur l'empire de Constantinople. Remond Perraut, né d'une famille obscure dans la Saintonge, devenu par son

mérite cardinal & évêque de Gurk, traita dans une église de Rome avec cet André Paléologue, dont nous avons déja eu occasion de parler, neveu & légitime héritier du dernier empereur Grec. Il fit rédiger par deux notaires un acte ignoré de la plupart de nos historiens, & dont nous allons rendre compte. André, après avoir déclaré qu'il est l'héritier naturel du trône de Constantinople depuis la mort de Constantin son oncle, cede & transporte à perpétuité, & sans aucune réserve, tous ses droits, à Charles & à ses successeurs, sur le trône de Constantinople, aux conditions suivantes: que le roi lui payera, sa vie durant, une pension de 4300 ducats: qu'il lui donnera le commandement d'une compagnie de cent lances: que dans le terme de six mois, il lui assignera un fonds de terre de 5000 ducats de revenu, soit en Italie, soit en France: qu'il emploiera ses bons offices pour lui faire continuer la pension de huit mille ducats qui lui avoit été donnée par Sixte IV sur les fonds de la croisade: qu'il le rétablira, après la conquête dans le despotat de Morée, à la charge par le despote de

Ann. 1494.

Ann. 1494.

prêter serment de fidélité, & d'envoyer tous les ans à l'empereur une haquenée blanche. Le cardinal de Gurk n'étant pas suffisamment autorisé pour engager le roi, on stipula que le traité ne seroit valable qu'au cas où le roi ne déclareroit pas, avant la fête de la Toussaints, qu'il y renonçoit.

Nouvelles inquiétudes de Ludovic.

Charles n'avoit garde de faire une pareille déclaration : enchanté de ce commencement de fortune, pressé par Ludovic qui le congédioit, pour ainsi dire, de ses Etats, par des flateries & des louanges presque injurieuses, tant elles étoient outrées ; il partit enfin d'Ast le 6 d'Octobre, se reposant de la garde de cette place sur le duc d'Orléans à qui elle appartenoit, & que la fievre quarte empêchoit de suivre l'armée. C'étoit laisser à Ludovic un dangereux voisin : bientôt on lui donna une nouvelle alarme. Depuis que le roi étoit parti de Grenoble, des fouriers alloient, la craie à la main, marquer, dans toutes les villes qui se trouvoient sur son passage, des logements pour lui & pour les principaux seigneurs François. Ils étoient venus à Pavie, &, par le con-

seil de Ludovic ils avoient choisi pour le roi la maison la plus apparente de la ville. Charles n'y voulut point descendre, & alla se loger dans le château. C'étoit la prison où Ludovic retenoit le duc Jean Galéas son neveu. On doubla la garde ordinaire du roi, précaution que l'on ne prenoit que dans les occasions périlleuses. Ludovic arrive, apprend ce qui vient de se passer; il apperçoit autour du château une garde menaçante, & ne sçait s'il doit entrer. A la fin considérant que si les François en vouloient à sa vie ou à sa liberté, il lui étoit désormais impossible d'échaper, il fait un effort sur lui-même, & vient se présenter au roi dans l'état d'un criminel qui s'attend à entendre prononcer sa sentence. Charles lui dit qu'il vouloit rendre visite au duc son cousin-germain: Ludovic tremblant l'introduisit dans l'appartement du prince moribond. La présence de ce témoin empêcha qu'on n'entrât en aucun éclaircissement. Le roi s'approchant du lit du malade, parut touché de la tristesse répandue sur son visage; il l'exhorta à prendre courage, promettant de le défendre comme son bon

ANN. 1494.

ANN. 1494. parent, envers & contre tous. La scene devint plus attendrissante : la duchesse trompant la vigilance de Ludovic, s'élance dans la salle, les cheveux épars, & le visage baigné de larmes ; elle se précipite aux genoux du roi, implore sa protection pour un époux réduit à l'état le plus déplorable, pour un fils encore enfant, & sur-tout pour le malheureux Alfonse son pere, qui n'a point mérité d'encourir la disgrace de sa majesté, & qui se soumet à lui payer tribut. Le roi attendri jusqu'aux larmes, répondit avec beaucoup d'embaras, que l'affaire étoit trop avancée ; qu'il y alloit de son honneur ; & s'arracha au plus vîte d'un lieu qui ne lui présentoit que des images de la plus parfaite désolation.

Alexandre, informé de la marche des François, se hâta d'envoyer un nonce pour défendre au roi, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, de mettre le pied sur les terres de l'Eglise. *Vous direz au saint pere*, répondit le jeune monarque, *que j'ai fait vœu de visiter le tombeau de saint Pierre, & qu'il faut absolument que je m'en acquite.* Il continua sa marche,

& alla loger à Plaisance. On y reçut la nouvelle que Jean Galéas expiroit. Ludovic, qui accompagnoit encore le roi, prit congé de lui pour aller mettre ordre aux affaires du duché, & se rendit en hâte à Milan. Les principaux membres du Conseil ducal, qu'il avoit gagnés d'avance, représenterent que dans l'effroyable confusion où se trouvoit alors l'Italie, la patrie avoit besoin d'un prince prudent, expérimenté, & fortement intéressé à la défendre : que ni François, fils de Jean Galéas, à peine âgé de cinq ans, ni la duchesse sa mere, princesse sans expérience, ne pouvoit porter un si lourd fardeau; qu'ainsi il n'y avoit point d'autre parti à prendre, dans la malheureuse conjoncture où l'on se trouvoit, que de déroger pour l'utilité publique à l'ordre de la succession, & de forcer Ludovic à recevoir la couronne ducale. L'hypocrite étala une longue résistance, parla en faveur de son petit-neveu, & ne parut céder qu'à la force : mais en secret il protesta devant un notaire, qu'il ne recevoit point la dignité ducale de la main du peuple, mais du choix de l'empereur,

ANN. 1494.

Il est couronné duc de Milan.

ANN. 1494. qui lui en conféra quelque temps après l'investiture, comme il s'y étoit obligé dès l'année précédente.

De quelques nuages que Ludovic cherchât encore à s'enveloper, personne ne douta qu'il n'eût fait empoisonner son neveu : on connut alors les vraies causes de la conduite énigmatique qu'il avoit tenue jusqu'alors : on vit pourquoi il s'étoit montré si ardent à introduire les François en Italie : pourquoi il s'étoit en même-temps allié à l'empereur leur ennemi déclaré : pourquoi il avoit éludé ou rejetté tous les projets de pacification qu'on lui avoit proposés, & n'avoit cru devoir chercher sa sûreté que dans un bouleversement général. Toute l'Italie détesta cette politique barbare : les François eux-mêmes furent indignés qu'un scélérat eût osé les faire servir d'instruments à ses attentats : le Conseil s'assembla. Quelques uns représenterent qu'il ne faloit pas douter que le perfide Ludovic, ayant retiré de leur arrivée tous les avantages qu'il s'en étoit promis, ne travaillât déformais à les perdre, & ne se portât peut-être à des forfaits plus atroces encore que celui qu'il venoit de

commettre : qu'il faloit ſans balancer marcher contre lui, & en faire une prompte juſtice tandis qu'il ne pouvoit encore oppoſer aucune réſiſtance : d'autres plus timides trembloient pour les jours du roi, dans une contrée où le poiſon étoit devenu une des manieres les plus ordinaires de ſe défaire de ſes ennemis : ils conſeilloient de laiſſer l'Italie en proie aux monſtres qui la déchiroient, & de repaſſer promptement en France : d'autres enfin combattirent ces deux avis ; ils montrerent que Ludovic, en exécration à toute l'Italie, ſe garderoit bien de ſe brouiller avec les ſeuls alliés qui puſſent le garantir de la vengeance publique : qu'il faloit ſe ſervir de ſes lumieres, & même de ſa méchanceté, pour exécuter l'entrepriſe projettée ſur Naples ; profiter de la trahiſon, & châtier à loiſir le traître : qu'enfin il ſeroit déshonorant pour des François de ne s'être montrés en Italie que comme d'aveugles inſtruments entre les mains de Ludovic. Cet avis l'emporta, & il fut réſolu qu'on marcheroit en avant. Deux chemins ſe préſentoient, l'un plus court & plus facile conduiſoit par Boulo-

ANN. 1494.

ANN. 1494.

gne, la Romagne, la Marche d'Ancone, dans l'Abruzze, premiere province du royaume de Naples : l'autre traversoit l'Apennin, les Etats de Florence, & ceux du pape, puissances confédérées avec l'ennemi qu'on alloit attaquer. Plusieurs étoient d'avis qu'on choisît le premier : d'autres représenterent qu'on ne pouvoit suivre cette route sans se séparer de la flote, qui portoit toute la grosse artillerie, & la plus grande partie du bagage ; qu'en paroissant esquiver le danger on accroîtroit le courage des Italiens ; qu'en laissant derriere soi deux puissances ennemies, auxquelles se joindroient peut-être Ludovic & les Vénitiens, on couroit risque de se fermer toute communication avec la France. Ces raisons parurent décisives, & l'armée se mit à passer l'Apennin. Elle consistoit, outre la maison du roi, composée de cent gentilhommes & de quatre cents archers, en seize cents lances, chacune de six chevaux, en douze mille hommes d'infanterie, moitié Suisses, moitié Gascons, en un corps nombreux de volontaires, & en plus de cent quarante pieces d'artillerie. L'Italie en-

Marche de l'armée: comparaison de la milice Italienne avec celle de France.
*Guicchardin.*
*Machiavel.*
*Paul Jove.*

tiere, quand bien même elle auroit été unie d'intérêts, n'auroit opposé qu'une vaine résistance au premier choc de cette armée. Il y avoit alors trop de différence entre la milice Françoise & la milice Italienne : les compagnies d'ordonnance étoient composées de gentilshommes, que leur fortune particuliere mettoit en état de se fournir de chevaux & d'armes, qui, endurcis aux travaux, & passionnés pour la gloire, brûloient de se signaler, & de parvenir par degrés au commandement. En Italie, au contraire, c'étoient pour la plupart des artisans, ou autres gens de la lie du peuple, qui n'étoient animés à bien servir, ni par aucun sentiment de gloire, ni par l'espoir de s'avancer. Les capitaines, mercenaires comme leurs soldats, avoient souvent des intérêts opposés à ceux du prince qui les stipendioit; ils étoient divisés entr'eux par des jalousies qui leur permettoient rarement d'agir de concert: d'ailleurs comme leur paie n'étoit point fixée, & qu'ils étoient entiérement maîtres de leurs compagnies, ils ne les tenoient pas complettes. Sur le moindre dégoût, ils passoient

au service d'un autre prince ; quel-
Ann. 1494. quefois même l'ambition ou l'avarice leur faisoit ajouter la trahison à la légéreté. L'infanterie, plus méprisable encore, n'avoit aucune idée des évolutions militaires, & ne combattoit que par pelotons : au-lieu que les Suisses, nation très-valeureuse, & les Gascons qui s'étoient instruits à leur école, formoient de gros bataillons qu'ils opposoient à l'ennemi comme des murs impénétrables. La disproportion étoit encore plus frapante par raport à l'artillerie. Les Italiens n'avoient que des canons de fer qu'ils faisoient traîner par des bœufs, à la queue de leur armée, plus pour la montre que pour l'usage. Après une premiere décharge, il se passoit des heures entieres avant qu'on fût en état de tirer un seul coup. Les François avoient des canons de bronze beaucoup plus légers, traînés par des chevaux, & conduits avec tant d'ordre, qu'ils ne retardoient presque point la marche de l'armée : ils disposoient leurs batteries avec une promptitude incroyable, & leurs décharges se succédoient avec tant de célérité & de justesse, qu'ils faisoient

en

en un moment, ce que les Italiens ne pouvoient faire qu'en plusieurs jours.

ANN. 1494.

Premiers exploits des François en Italie.

Après avoir traversé l'Apennin, Montpensier qui commandoit l'avant-garde, vint investir Fivisano, la premiere place des Florentins. Les François l'ayant emportée d'assaut, massacrerent la garnison & la plupart des habitants. Cette exécution militaire jetta la consternation dans l'Italie, où depuis long-temps la guerre se faisoit d'une maniere beaucoup moins cruelle. L'armée s'approcha ensuite de la ville de Serzane, & du château de Serzanelle, regardé comme la principale clef des Etats de Florence. La situation de ces deux places sur des rochers, & au milieu d'un terrein sec & aride, empêchoit qu'on ne pût les assiéger en regle; il faloit ou les emporter d'assaut, ou les laisser derriere soi. Le premier parti paroissoit difficile, le second étoit dangereux. Pierre de Médicis vint lever la difficulté.

Révolution à Florence.

Pierre considérant que la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors le rendoit de jour en jour plus odieux à ses concitoyens; qu'on n'imputoit qu'à lui

ANN. 1494.

ſeul tous les malheurs de la guerre; & que déja ſes plus implacables ennemis le regardoient comme un homme perdu, propoſa enfin au ſénat d'accorder le paſſage libre aux François, & de traiter avec eux aux conditions les moins onéreuſes qu'on pouroit obtenir. Il fut élu chef de la députation que la république envoya au roi; mais preſſé par ſon impatience, & ne voulant partager avec perſonne le mérite de cette réconciliation, il partit ſans attendre ſes collegues, & ne s'arrêta qu'à Pietra-Santa, d'où il envoya demander un ſauf-conduit. Briſſonnet & le ſeigneur de Piennes vinrent l'y recevoir: au-lieu de le conduire directement à la tente du roi, ils le promenerent autour de Serzanelle, lui montrant les batteries de canon déja dreſſées, & prêtes, au premier ſignal, à foudroyer la place. Pierre, alarmé du danger, & déconcerté par les regards dédaigneux & ſombres que lançoit ſur lui le jeune monarque, ne ſe ſentit pas le courage de rien conteſter aux François: il s'engagea donc à leur livrer ſur-le-champ les places de Serzane, de Serzanelle, de Pietra-Santa, de Piſe & de Livourne, c'eſt-à-

dire, toutes les clefs de la république ; & à leur faire prêter deux cens mille ducats par les Florentins. Le roi de son côté promit qu'il ne tiendroit ces places qu'à titre de dépôt, s'obligeant de les rendre dès qu'il auroit achevé la conquête du royaume de Naples. Dans le temps que Pierre signoit un traité si préjudiciable à sa patrie, arriva au camp Ludovic qu'on n'espéroit plus d'y revoir. *Seigneur*, lui dit Pierre, *il faut que vous vous soyez égaré, car je suis allé au-devant de vous, & j'ai eu le malheur de ne vous point rencontrer ? Il faut bien, en effet*, lui répondit malignement Ludovic, *que l'un de nous deux se soit égaré : mais, seigneur ne seroit-ce point vous ?* Tous deux s'étoient égarés, comme la suite de cette histoire nous l'apprendra. Ludovic venoit rendre hommage de Gênes, & apportoit trente mille ducats au roi, espérant que les François, pour ne pas partager leurs forces, lui confieroient la garde de quelques-unes des places frontieres qu'ils enlevoient aux Florentins : on reçut son serment & ses trente mille ducats ; mais on le connoissoit déja trop pour compter sur sa fidélité. Outré du refus qu'il ANN. 1494.

Ann. 1494.

venoit d'essuyer, il reprit la route de Milan, laissant à la suite du roi, Galéas de Saint-Séverin, & Beljoyeuse, pour tramer une nouvelle intrigue dont nous verrons bientôt le succès. Revenons à Pierre de Médicis.

Les collegues que la république lui avoit donnés, trouverent le traité déja conclu, & ne pouvant se dispenser d'y souscrire, ils éclaterent en reproches sanglants contre lui, & le déférerent au sénat comme un traître. La ville entiere se livra au plus violent désespoir. Médicis averti de ce qui se passoit, courut à Florence pour rassembler ses amis. Personne ne le salua, ne daigna lui répondre. Il va se présenter à l'hôtel-de-ville, on lui en refuse durement l'entrée. Certain de sa perte, il retourne à son palais, arme ses domestiques, & mande en hâte Paul des Ursins qu'il avoit attiré au service de la république : bientôt il apprend que le Conseil vient de le déclarer traître à la patrie ; que le peuple s'attroupe sur la place publique dans le dessein de venir l'attaquer. Troublé à l'approche du danger, il s'enfuit précipitamment avec Jean & Julien de Médicis ses freres compris

dans l'arrêt de proscription. Il auroit dû se retirer au camp des François ; mais craignant que le sacrifice qu'il venoit de faire ne l'eût pas pleinement réconcilié avec eux, il alla chercher un asyle auprès de Bentivoglio, tyran de Boulogne, qui lui demanda séchement s'il n'avoit pas honte de vivre après ce qui venoit de se passer ? Pierre déconcerté s'enfuit à Venise, déguisé en valet : la république ne consentit à le recevoir qu'après s'être assurée que le roi ne s'en tiendroit point offensé. Ann. 1494.

Cependant les Florentins, oubliant dans un instant les services de Cosme, & de Laurent de Médicis, tâchoient d'abolir un nom long-temps cher à la patrie. On arracha leurs armes de tous les monuments publics : on déclara leurs descendants incapables de jamais exercer aucune charge dans la république, & l'on abandonna au pillage ce riche palais qui effaçoit en splendeur ceux des plus puissants souverains de l'Europe : on déroba, ou l'on mutila ces vases précieux, ces statues antiques, ces beaux tableaux amassés à si grands frais : on dispersa cette fameuse bibliotheque, enrichie

Ann. 1494.

des dépouilles de la Grece, le premier asyle des Muses fugitives, & le plus bel ornement de l'Italie.

Tandis que le peuple se livroit à cette fureur barbare, les magistrats envoyoient au roi de nouveaux députés, non point pour anéantir un traité déja exécuté en partie; mais pour le faire rédiger au nom & par les véritables représentants de la république. A la tête de la députation étoit un de ces hommes extraordinaires, dignes par leur singularité de fixer les regards de la philosophie.

Commencements de frère Jérome Savonarole.

*Pic de la Mirandole. Compend. revelation. Epistola Hieron. Nardi, hist. Florent.*

Jérome Savonarole, d'une famille noble de Padoue, & fils du premier médecin du duc de Ferrare, montra dès l'enfance un goût décidé pour la méditation & la retraite : il fuyoit toute espece de divertissements; il se promenoit seul, & dans les lieux les moins fréquentés. A l'âge de vingt-deux ans, & pendant les réjouïssances du Carnaval, il se déroba de la maison paternelle, & alla s'enfermer dans un couvent de Dominiquains. Quelques instances que fît sa famille pour l'en arracher, il persista dans sa premiere résolution, & parvint de bonne heure aux premieres charges de l'Or-

dre. Dégoûté de la philosophie scolastique qu'il avoit enseignée avec succès, il se consacra tout entier à l'étude de l'Ecriture-sainte. Il y a dans l'ordre des esprits, comme parmi les corps, une sorte d'aimant. La lecture des prophetes transporta frere Jérome, le remplit d'enthousiasme, & ne lui laissa plus aucun repos ; il se persuada qu'il étoit animé du même esprit, & appellé aux mêmes fonctions. Frere Jérome ne réfléchit pas que chez le peuple Juif, les prophetes étoient une sorte de magistrats extraordinaires, avoués par les loix ; qu'ils étoient tenus, lorsqu'on l'exigeoit, d'appuyer leurs prédictions par des miracles, sous peine d'être traités comme des imposteurs & des perturbateurs du repos public. Il ne vit ou ne voulut voir, dans ces hommes privilégiés, que des lumieres supérieures, des intentions droites, un zele dévorant pour la cause de Dieu, & un courage au-dessus des persécutions & des menaces. A cet égard, il crut leur ressembler. Appellé à Florence pour y remplir les fonctions de prédicateur, il fut touché jusqu'aux larmes, des déréglements qu'il ob-

ANN. 1494.

ANN. 1494 serva dans cette grande ville. Les richesses y avoient apporté le luxe, le luxe y avoit introduit la corruption. Il est dans l'ordre de la nature, attentive à conserver les especes, que lorsqu'une nation s'abatardit & se déprave à un certain point, elle tombe au pouvoir d'un autre peuple qui, par des traitements durs, mais salutaires, la rappelle à de meilleurs principes d'administration, ou la réduit à n'être plus comptée parmi les nations. Les Italiens, uniquement dominés par la soif des richesses, énervés par la débauche, divisés par de petits intérêts, insensibles à l'honneur, bassement superstitieux, ou follement incrédules, esclaves ou tyrans, lâches & cruels, devoient naturellement s'attendre au sort qu'avoient éprouvé avant eux les Egyptiens, les Perses, les Grecs, & les Romains eux-mêmes. La connoissance de l'Histoire, quelques observations philosophiques, un simple coup d'œil sur les intérêts & l'état politique des principales puissances de l'Europe, suffisoient pour prévoir les malheurs dont l'Italie étoit menacée : frere Jérome aima mieux les annoncer comme des révélations. Laurent de Mé-

dicis vivoit encore ; il fit avertir l'orateur de se renfermer dans les bornes de son ministere, & de n'enseigner au peuple que les préceptes de la morale ou l'explication des dogmes. Il falut obéir ; mais alors les sermons de frere Jérome furent moins fréquentés : il avoue qu'il les trouva lui-même insipides, & qu'il se crut changé en un autre homme. La contrainte dura peu. Laurent mourut ; Pierre son fils, livré aux plaisirs, ou occupé d'intrigues, ne porta pas l'attention jusqu'à veiller sur les prédicateurs. Frere Jérome reprit avec chaleur son premier rôle ; il s'expliqua plus ouvertement qu'il n'avoit encore fait sur les malheurs dont étoit menacée la patrie ; il annonça l'arrivée des François, & déclara que Charles leur roi avoit été choisi de Dieu pour être le fléau de l'Italie, le réformateur de l'Eglise, & le propagateur de la Foi : que Florence essuieroit une révolution ; mais qu'après avoir beaucoup souffert elle se releveroit enfin de son abaissement : il consigna ces prédictions dans les archives publiques, & s'en fit délivrer un acte authentique. Si l'on fait attention que dès-lors ANN. 1494.

ANN. 1494. l'entreprise de Naples n'étoit plus un mystere pour ceux qui étoient admis à la confidence de Charles VIII ; que la France étoit remplie de banquiers & de négocians Florentins, il ne paroîtra pas bien surprenant que le secret du roi ait pu parvenir à la connoissance du prophete par des moyens qui n'ont rien que de très-naturel. Cette prédiction cependant excita la risée publique, personne n'y crut, & beaucoup de gens s'en moquerent ; mais lorsqu'on apprit dans la suite que l'armée des François étoit en marche ; que Ludovic lui ouvroit le passage des Alpes, la consternation devint générale : on regarda frere Jérome comme un prophete ; & dans l'extrême embaras où se trouva la république, ce fut sur lui qu'elle jetta les yeux pour implorer la clémence du vainqueur. *Ministre des vengeances célestes*, lui dit-il en l'abordant, *j'ai donc enfin la satisfaction de te contempler. Depuis quatre ans, j'annonce ici ton arrivée : entre dans cette terre que Dieu t'a livrée, & accomplis tes hautes destinées ; mais en exerçant les vengeances du Tout-puissant, imite sa miséricorde : sauve cette malheureuse ville de Florence, qui, bien que*

*dépravée, renferme encore un grand nombre de fideles serviteurs de Dieu : défends la veuve & l'orphelin, conserve la chasteté des épouses de Jésus-Christ ; autrement tremble que dans sa colere il ne brise la verge dont il se sert pour châtier l'Italie.* Le roi écouta avec respect l'homme de Dieu ; il promit d'avoir égard aux demandes de la république ; mais il remit à prendre des engagements définitifs au temps où il se rendroit lui-même à Florence. ANN. 1494.

Il étoit alors à Pise, l'une des places de sûreté qui lui avoient été remises par Pierre de Médicis. Cette ville qui s'étoit long-temps gouvernée en république, & qui, pendant plus d'un siecle, avoit disputé l'empire de la mer aux Génois & aux Vénitiens, étoit enfin tombée au pouvoir des Florentins. Ceux-ci n'avoient cru pouvoir s'assurer de leur conquête qu'en l'épuisant d'hommes & d'argent. Il n'y avoit point de traitements barbares qu'ils ne lui eussent fait essuyer. Ludovic qui sçavoit combien la domination des Florentins y étoit détestée, & qui ne doutoit point que si dans cette conjoncture les Pisans recouvroient leur liberté, ils ne se jet-

taſſent dans ſes bras, plutôt que
ANN. 1494. de s'expoſer à retomber ſous le joug de Florence, avoit laiſſé, dans l'armée du roi, Galéas de Saint-Séverin, & le comte de Beljoyeuſe pour exhorter les principaux citoyens à ne pas perdre une ſi belle occaſion de briſer leurs fers. Les Piſans profiterent du conſeil; ils choiſirent le moment où le roi alloit entendre la meſſe, & traînant avec eux leurs femmes & leurs enfants, ils ſe mirent à genoux en criant, à pluſieurs repriſes, *liberté*. Un des plus notables, chargé de porter la parole au nom de tous, expoſa dans un diſcours pathétique, les longs tourments qu'ils avoient eſſuyés de la part des Florentins. Le roi qui n'entendoit point la langue Italienne s'adreſſa à Rabot, l'un de ſes maîtres des requêtes, pour ſçavoir de lui ce que tout ce peuple demandoit. « Ils repréſentent à vo» tre majeſté, répondit Rabot, ce » qu'ils ont eu à ſouffrir de la part des » Florentins, & la conjurent de les » délivrer d'un odieux eſclavage ». Le roi ayant répondu qu'il y conſentoit, mille cris de joie annoncerent cette grande nouvelle: le peuple courut ſur un pont, précipita dans l'Arno

la figure du lion, symbole de la domination Florentine, & éleva sur le même piédestal la statue du roi, qui, deux années après fut précipitée à son tour. On frapa des monnoies aux armes de France, avec la légende : *Charles, libérateur des Pisans.* Au milieu de toutes les bénédictions qui retentissoient à ses oreilles, Charles ne put se dissimuler qu'il s'étoit trop avancé : il exigea que les officiers Florentins, commis pour l'exercice de la justice & la perception des impôts, exerçassent sans empêchement leurs fonctions ; condition absolument incompatible avec la grace qu'il venoit d'accorder aux Pisans : aussi ne fut-elle observée qu'autant de temps qu'il resta lui-même dans la ville. Au-reste Ludovic qui avoit été l'auteur secret de cette révolution, n'en profita pas : le roi laissa la garde du vieux château aux habitants, & mit dans le nouveau une garnison Françoise, aux ordres de Balzac, seigneur d'Entragues.

Ann. 1494.

Après avoir réglé la police de la ville, il prit la route de Florence, & s'arrêta au Pont-de-Signe, qui n'en est éloigné que de sept milles d'Italie. Ce qui venoit de se passer à Pise

Entrée du roi à Florence.
*Comines.*
*Guicchardin.*
*Corio.*
*Godefroi.*

avoit rempli les esprits d'aigreur & de défiance. Si le roi avoit violé si ouvertement les conditions du traité de Serzane, en disposant souverainement d'une place dont il n'étoit que le dépositaire ; à quoi devoit-on s'attendre lorsqu'il se trouveroit au milieu de Florence, & en état d'y faire la loi. Les magistrats armerent à la hâte les bourgeois ; manderent tous les sujets de la république, leur assignerent des postes à peu de distance des murailles, avec ordre d'entrer dans la ville lorsque la cloche donneroit le signal. D'un autre côté on délibéroit dans le Conseil du roi sur le parti qu'on prendroit par rapport aux Florentins : Philippe de Savoie, comte de Bresse, proposa de rappeller Pierre de Médicis, & de le rétablir à Florence : il faisoit observer que Pierre gagné par un procédé si généreux, & ne pouvant d'ailleurs se soutenir par lui-même, dans un poste trop envié, demeureroit inviolablement attaché aux intérêts de la France. Cet avis prévalut, on dépêcha un courier à Boulogne où l'on sçavoit qu'il s'étoit retiré ; mais on ne l'y trouva plus ; & avant qu'il pût

être informé de ce qui se pratiquoit en sa faveur, les affaires avoient changé de face. Frere Jérome Savonarole, dont le crédit augmentoit à mesure que le danger devenoit plus pressant, déclara si positivement que la volonté du ciel étoit que Charles entrât dans Florence, & que tous les efforts humains ne pouvoient l'en empêcher, que les magistrats, moitié persuadés eux-mêmes, moitié intimidés par le peuple, prirent enfin la résolution d'aller au-devant du roi & de lui présenter les clefs de la ville. Il y fit son entrée le 17 de Novembre, précédé de toutes ses troupes qui marchoient enseignes déployées, & tambours battants. Ce cérémonial militaire n'avoit pas été employé uniquement pour inspirer plus de terreur aux Florentins : le roi prétendit de plus qu'étant entré les armes à la main dans cette ville, elle lui appartenoit par droit de conquête ; il songea donc à y établir un tribunal pour rendre la justice en son nom : mais voyant que les Florentins étoient résolus à s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à

Ann. 1494.

ANN. 1494. leur liberté, il se relâcha de sa premiere prétention, & entra en négociation avec eux. Dans une des conférences, le roi déclara qu'il avoit mis par écrit ses dernieres résolutions, & ordonna à l'un de ses secrétaires d'en faire la lecture. Pierre Capponi, un des principaux magistrats de la république, révolté de la dureté de la plupart de ces conditions, saute de son siege, arrache le papier des mains du secrétaire, le déchire aux yeux du roi. *Puisque ce sont-là*, dit-il en se retirant, *vos dernieres résolutions, faites battre le tambour ; nous allons sonner nos cloches*. La fierté du républiquain en imposa au jeune monarque : on rappella Capponi, & après lui avoir reproché un emportement qui, bien qu'excusable par le motif qui l'inspiroit, pouvoit dans l'instant même réduire sa patrie en cendres, on convint que le roi pardonneroit le passé : que la république de Florence seroit amie, confédérée, & sous la protection perpétuelle de la couronne de France : qu'il seroit libre au roi d'y laisser deux ministres, sans le consentement desquels on ne prendroit aucune résolution

par rapport à l'affaire de Naples; que tant que dureroit cette guerre, les Florentins ne pouroient nommer de capitaine général de leurs troupes, que de l'aveu du roi : qu'ils lui fourniroient pour les frais de cette entreprise cent-vingt mille ducats; sçavoir, cinquante mille dans quinze jours, quarante mille dans trois mois, & les trente mille restants, au mois de Juin : que les places de Pise, de Livourne, de Pietra-Santa, de Serzane & de Serzanelle, demeureroient entre ses mains jusqu'après la conquête du royaume de Naples : que le monarque s'engageroit dès ce moment, par un serment solennel, de les rendre aux Florentins aussi-tôt que la conquête seroit achevée, ou dès le moment qu'il quitteroit l'Italie, pour quelque raison que ce pût être : que les commandants établis dans ces places prêteroient le même serment.

Ann. 1494.

Tels furent les principaux articles du traité. Le roi d'une part, & de l'autre les principaux magistrats, en jurerent l'observation dans la principale église de Florence, pendant la célébration du service divin, & la main étendue sur l'autel.

ANN. 1494. Entrée du roi à Sienne. *Ibid.*

Après avoir séjourné huit jours à Florence, le roi en partit pour se rendre à Sienne. Cette ville, avec son territoire, formoit une république indépendante, mais déchirée par des factions. Envelopée de tous côtés par les Etats du pape, du roi de Naples, ou de la république de Florence, elle s'étoit vue forcée de s'associer à la ligue qu'avoient formée ces trois puissances. Dès qu'elle eut appris la révolution arrivée à Florence, elle ne songea plus qu'à sa sûreté particuliere. Elle fit abattre ses portes, & même une partie de ses murailles pour donner une plus libre entrée aux troupes. Toutes les rues étoient tendues comme dans un jour de fête. On avoit dressé des arcs de triomphe avec des inscriptions où l'on appelloit Charles, *le bras droit de l'Italie*, *le libérateur de l'Eglise*, *& le propagateur de la foi*: des chœurs de femmes & d'enfants chantoient de mauvais vers François à sa louange. Malgré toutes ces adulations, Charles qui vouloit s'assurer une communication libre entre Naples & la France, se mit en possession de la citadelle de Sienne, & y laissa une garnison.

Une marche si rapide, dans la saison la plus rude de l'année, répandit l'épouvante dans toutes les cours de l'Europe. Les puissances qui, jusqu'alors, avoient vu avec une sorte d'indifférence l'entrée des François en Italie, tremblerent au bruit de leurs exploits : les Vénitiens, l'empereur, le roi d'Espagne, mais sur tout Ludovic, n'apperçurent de sûreté qu'en réunissant leurs forces : les ambassades se multiplierent : on forma le projet d'une ligue générale. On avoit espéré que le jeune Ferdinand, renforcé de toutes les troupes du pape, iroit camper à Viterbe, & y arrêteroit les François jusqu'à ce que les alliés vinssent le dégager. Ce poste étoit le plus avantageux qu'il pût choisir : il auroit eu derriere lui les places des Ursins, & les terres du pape, d'où il auroit tiré avec la plus grande facilité toutes ses subsistances : au-lieu que le roi de France n'ayant ni magasins, ni alliés sur lesquels il pût compter, auroit été contraint, ou d'attaquer un camp bien retranché, ou de voir son armée périr de faim & de misere. Ferdinand étoit allé reconnoître ce poste, & n'auroit pas

ANN. 1494.

Inquiétude des puissances voisines : conduite équivoque du Pape.

manqué d'en tirer parti si la rapidité
ANN. 1494. des François, & la conduite équivoque du pape ne l'en eussent empêché.

Alexandre VI, qui jusqu'alors n'avoit pu réduire les Colonnes, ni recouvrer Ostie, & qui apprenoit au contraire que les Savelli, & d'autres familles puissantes s'étoient jointes à eux, & entretenoient des intelligences jusque dans son palais, ne vouloit plus permettre que ses troupes s'éloignassent de Rome: considérant qu'il exposoit ses Etats, qu'il hazardoit son rang pour une querelle qui lui étoit étrangere; il résolut de tenter encore une fois la voie de la négociation: il fit revenir à Rome Prosper Colonne, & le cardinal Ascagne pour employer leur médiation auprès du roi: il lui envoya, sans la participation de son allié, une nouvelle ambassade, composée de deux cardinaux & de son confesseur, pour offrir aux François un passage libre sur les terres de l'Eglise, & même tous les vivres dont ils auroient besoin, pourvu que le roi cessât de vouloir entrer dans Rome, & respectât, comme son titre de roi très-chrétien

l'y obligeoit, une terre consacrée par les tombeaux des saints apôtres, & arrosée du sang des martyrs. Ferdinand, informé de l'objet de cette ambassade, & craignant que le pape pour ménager sa réconciliation, ne le livrât avec son armée, n'osa plus s'avancer du côté de Viterbe. Le roi de son côté, sous prétexte de rendre plus d'honneur au saint pere, nomma des ambassadeurs pour lui porter sa réponse, & continua sa marche. Avant que ces ambassadeurs fussent arrivés à Rome, il s'étoit emparé de Viterbe. Alexandre apprenant que le roi lui enlevoit ses places, tandis qu'il l'amusoit par des ambassades, fit mettre en prison Prosper Colonne, & le cardinal Ascagne, quoiqu'ils ne se fussent rendus à Rome qu'à sa priere, & munis de sauf-conduits. Il usa de la même perfidie à l'égard des ambassadeurs François; mais faisant réflexion qu'il étoit trop dangereux de pousser à bout un prince dont il se verroit bientôt forcé d'implorer la miséricorde, il rendit la liberté à tous ces prisonniers. Après avoir laissé garnison à Viterbe, le roi vint à Népi où il fit rafraîchir son armée. Là, il

ANN. 1494.

ANN. 1494. reçut une députation qui le surprit agréablement. Les Ursins, quoiqu'ils fussent à la solde du roi de Naples, & enrichis de ses dons, ne rougirent pas d'offrir à son ennemi le passage sur leurs terres, & la libre disposition de leurs places. Charles profita de la trahison en méprisant les traîtres. De Brancaccio, qui appartenoit à Virgile des Ursins, il détacha le comte de Ligni, & Ives d'Alegre, avec cinq cents lances, & deux mille Suisses pour aller se joindre à la petite armée des Colonnes, qui désoloit la campagne de Rome, & empêchoit qu'il n'entrât de provisions dans cette capitale. Le pape cependant étoit dans la derniere perplexité; un jour il paroissoit résolu de soutenir le siege, & exhortoit Ferdinand à faire réparer promptement les murailles: le lendemain il condamnoit cette entreprise téméraire, & parloit de se soumettre à la loi du plus fort: réfléchissant ensuite sur ce qu'il avoit à craindre d'un vainqueur justement irrité, il méditoit d'aller chercher un asyle chez les puissances étrangeres; il fit même jurer aux cardinaux qui lui restoient attachés, qu'ils

le suivroient dans quelque lieu qu'il établît sa résidence ; puis venant à considérer qu'il ne pouvoit compter que médiocrement sur leur affection, & qu'il laisseroit à Rome d'autres cardinaux ses ennemis déclarés, qui se préparoient à le déposer ; il condamnoit ce lâche dessein, & paroissoit déterminé à s'ensevelir sous les ruines de son palais. Les cris du peuple qui commençoit à ressentir les horreurs de la famine, la crainte d'un soulévement général, déterminerent enfin le pontife irrésolu à céder à la nécessité : il consentit que le roi entrât à Rome, & ne demanda pour Ferdinand que la liberté de se retirer en toute sûreté. Charles accorda le sauf-conduit, & tâcha de rassurer l'esprit du pape, en lui faisant déclarer qu'il ne s'éloigneroit en rien du respect que ses ancêtres avoient marqué dans tous les temps aux pontifes Romains. Ferdinand refusa généreusement le sauf-conduit qu'on lui présentoit ; il sortit de Rome, le 3e Décembre, par la porte S. Sébastien, tandis que les François y entroient par celle de Sainte-Marie-du-Peuple. Charles fit son entrée, de nuit, à la

ANN. 1494.

Entrée du roi à Rome: soumission forcée du pape. *Guicchardin. Paul Jove. Belcarius. Brantome. Burchardi Diar.*

ANN. 1494. lueur des flambeaux, armé de toutes pieces, & la lance en arrêt. La marche imposante de cette armée, le bruit des instruments militaires, les éclats de lumieres, que réfléchissoient ces hommes couverts de fer, formoient un spectacle nouveau & terrible pour les Romains, qui ne sçavoient encore ce qu'il plairoit au roi d'ordonner de leur sort. Il alla loger au palais de Saint-Marc, fit ranger son artillerie sur la place, & poser des corps-de-gardes dans tous les carrefours. Les jours suivants il fit dresser des fourches patibulaires dans le champ de Flore, & dans le quartier des Juifs, où le prévôt des maréchaux attacha quelques Romains séditieux : enfin, tant qu'il séjourna dans Rome, la justice s'y rendit en son nom, & il affecta d'y exercer tous les actes de souveraineté.

ANN. 1495. Alexandre VI, tourmenté de remords, & se rendant justice au fond du cœur, n'avoit osé soutenir les regards d'un vainqueur irrité : il venoit de se renfermer dans le château Saint-Ange, sans faire attention qu'il rendoit par-là sa situation plus périlleuse en laissant le champ libre à ses ennemis.

mis. Les cardinaux Ascagne, Colonne, la Rovere, Savelli, Perraut, évêque de Gurk, pressoient le roi d'indiquer un concile, où l'on procéderoit à la déposition d'un pontife simoniaque, décrié par ses débauches, & chargé de l'exécration publique : ils représentoient qu'il ne lui seroit pas moins glorieux de délivrer l'Eglise du tyran qui l'opprimoit, qu'il ne l'avoit été autrefois à Pepin & à Charlemagne, de d'affranchir du joug des Lombards : que sa sûreté particuliere se trouvoit en cela parfaitement d'accord avec les intérêts du monde chrétien ; puisqu'enfin quelque traité qu'il conclût avec Alexandre, il ne pouvoit jamais compter sur les serments d'un homme sans foi, sans pudeur & sans principes de religion : pour achever de dévoiler Alexandre aux yeux du monarque, on publia le commerce de lettres que cet indigne pontife entretenoit depuis un an avec le sultan Bajazet. Aux exhortations des cardinaux se joignirent celles du fameux Jérome Savonarole, qui se trouvoit en quelque sorte subrogé à tous les droits & à toute la puissance des Médicis. Depuis le départ du roi, les

Ann. 1495.

Florentins avoient délibéré ſur la forme qu'ils donneroient à leur république : le plus grand nombre & les plus conſidérables des citoyens penchoient pour l'ariſtocratie, ou le gouvernement des nobles : mais Savonarole, qui trouvoit mieux ſon compte dans le gouvernement populaire, s'oppoſa de tout ſon pouvoir à cet avis. Il fit mettre dans la chaire où il prêchoit, un grand Chriſt, avec l'inſcription, *Roi des Florentins.* Après l'avoir fait ſaluer par le peuple, en cette qualité, il annonça, de la part de ce nouveau maître, que Florence ne pouvoit être heureuſe, ni ſe préſerver du joug de quelque nouveau tyran, qu'en partageant l'autorité entre tous les citoyens. Le peuple eut le choix des magiſtrats, & Savonarole, par ſon éloquence & ſes intrigues, diſpoſa des ſuffrages du peuple. Le prophete en annonçant les victoires des François, avoit en même-temps annoncé la réformation de l'Egliſe. Son honneur, ſa réputation dépendoient en grande partie du parti que le roi prendroit à l'égard du pape. Un autre motif l'aiguillonnoit encore : il s'étoit déchaîné ſans aucun reſpect

Ann. 1495.

humain contre les débordements de la cour Romaine : il ne la désignoit, dans son style prophétique, que par les noms de *Babylone* & de *prostituée* : il ne pouvoit échaper à la vengeance d'Alexandre, qu'en le mettant hors d'état de lui nuire. Quelques-uns ont même soupçonné qu'il ne désespéroit pas d'obtenir la tiare s'il parvenoit à la faire tomber de dessus la tête d'Alexandre. Quoi qu'il en soit, il conjuroit le roi de mériter les faveurs du ciel, en remplissant avec zele le principal objet de sa mission, & le menaçoit de quelque revers éclatant s'il se montroit lâche ou timide dans la cause de Dieu. Le roi cédant à des instances si vives, ordonna deux ou trois fois qu'on dressât des batteries de canon contre le château Saint-Ange. Mais outre que par caractere il étoit éloigné de tout acte de violence, il avoit dans son conseil des gens que le pape avoit sçu gagner par de secretes largesses : ils lui représenterent qu'il ne seroit pas bien glorieux pour un roi de France de réduire, ou peut-être même de tuer un prêtre : que le projet d'assembler un concile entraîneroit bien des lon-

ANN. 1495.

ANN. 1495. gueurs ; qu'en ſuppoſant qu'on parvînt à dépoſer Alexandre, on riſquoit de cauſer un ſchiſme dans l'Egliſe, puiſque l'Empire, l'Angleterre, l'Eſpagne, & une partie de l'Italie ne feroient pas diſpoſés à recevoir un pape de la main des François : qu'en partant de France, le roi n'avoit eu pour objet que de conquérir le royaume de Naples, & de porter plus loin ſes armes ſi la fortune le ſecondoit ; qu'il faloit pourſuivre ces glorieux deſſeins, & laiſſer au clergé de Rome le ſoin de vuider ſes querelles.

Le roi ne ſçavoit encore à quoi ſe réſoudre, lorſqu'un événement, qui n'avoit rien que de naturel, & qui cependant fut alors regardé comme un miracle, acheva la ſoumiſſion du pontiſe. Une partie des murailles du château Saint-Ange qui étoient fort vieilles, & qui aparemment ſe trouvoient ſurchargées, s'écroula ſubitement, & laiſſa le pape ſans défenſe. Charles, loin de ſe prévaloir de cet accident, lui adreſſa les ſeigneurs les plus diſtingués de ſa cour : le traité fut conclu aux conditions ſuivantes : 1°. Que le pape s'uniroit au roi pour

la défense de l'Italie. 2°. Qu'il lui laisseroit la garde de Viterbe, Terracine, Spolette, Civita-Vecchia, jusqu'après la conquête du royaume de Naples. 3°. Qu'il n'inquiéteroit en aucune maniere ceux des cardinaux, ni des vassaux de l'Eglise qui s'étoient attachés à la France. 4°. Que Zizim, frere du sultan Bajazet, seroit remis entre les mains du roi qui vouloit s'en servir pour l'avantage de la chrétienté. 5°. Que le roi auroit le droit d'établir des lieutenants dans celles des provinces du saint siege qui avoisinoient le royaume de Naples, afin de s'assurer qu'elles ne fourniroient aucun secours à ses ennemis. 6°. Que le pape donneroit au roi en qualité d'ôtage, le cardinal César Borgia son fils, lequel accompagneroit sa majesté pendant quatre mois. 7°. Que le roi rendroit solennellement au pape l'obédience filiale.

ANN. 1495.

Après la signature de ce traité, le pape se rendit au Vatican, où le roi alla le visiter. Nous n'entrerons point dans le détail minutieux des cérémonies qui s'observerent dans cette entrevue : il suffit de remarquer que le pape, après avoir traité le roi avec

ANN. 1495. une parfaite égalité, & lui avoit même cédé le pas en plusieurs occasions, essaya ensuite par degrés ce qu'il avoit à se promettre de la condescendance du monarque, & voulut lui faire prendre place après le doyen des cardinaux; que Charles craignant de se dégrader, & ne voulant pas se brouiller pour si peu de chose, aima mieux se tenir debout pendant toute la cérémonie. Quelques historiens Italiens ont cependant écrit que le roi se contenta de cette place; qu'il baisa le pied & la main du souverain pontife, & que celui-ci, pour perpétuer la mémoire de son triomphe, fit peindre le détail de toutes ces cérémonies, dans une galerie du château Saint-Ange. Quand tous ces faits seroient aussi certains qu'ils paroissent douteux, à quoi se réduiroit ce triomphe prétendu? Les hommages volontaires qu'un roi très-chrétien auroit rendus au successeur de S. Pierre, empêcheroient-ils que Rodrigue Borgia, après une résistance inutile, n'ait été forcé de subir la loi du vainqueur, & de souffrir, sans oser s'en plaindre, qu'à Rome, & sous ses propres yeux, un monarque François ait fait rendre

la juſtice en ſon nom, & exercé tous les autres droits de la ſouveraineté.

ANN. 1495.

Alfonſe abdique la couronne de Naples en faveur du jeune Ferdinand.

*Guicchardin. Comines. Paul Jove. Bekarius. Giannone.*

Tandis que le pape & le roi ſe chicanoient ſur un futile cérémonial, Naples offroit un exemple bien frapant des foibleſſes humaines. Alfonſe, qui juſqu'alors ne s'étoit montré que comme un prince dévoré d'ambition, un guerrier intrépide, prit le parti d'abdiquer la couronne, & de la placer ſur la tête du jeune Ferdinand ſon fils. Comme on ne concevoit pas les raiſons d'un changement ſi inattendu, on s'épuiſa en conjectures auſſi vaines les unes que les autres : ceux-ci publioient, qu'impatient de ne point voir arriver de ſecours de la part de Bajazet, il alloit à Conſtantinople hâter par ſa préſence les préparatifs des Turcs : ceux là, qu'il paſſoit en Eſpagne pour remontrer à Ferdinand le Catholique le danger où la Sicile ſe trouveroit expoſée ſi les François s'établiſſoient dans le royaume de Naples : d'autres mettoient en avant des prodiges, des prophéties, l'aparition de l'ombre du vieux Ferdinand qui conſeilloit à ſon fils de céder à l'orage : d'autres enfin, n'imputerent cette démarche qu'à la terreur dont

ANN. 1495. il étoit agité ; car jamais homme cruel ne fut véritablement brave. Vingt-quatre des premiers barons, séduits par de feintes caresses, & impitoyablement égorgés; un grand nombre d'autres proscrits ou chargés de fers; les biens de l'Eglise mis à l'encan; le peuple accablé d'impôts, & soumis à mille vexations de détail; toutes ces images se présentoient alors à son esprit, & lui troubloient l'imagination. Au milieu de la consternation que causoit l'approche des François, il lisoit ou croyoit lire sur le visage de ses sujets, & même de ses courtisans, des mouvements d'impatience & de joie: les voûtes de son palais sembloient répéter à ses oreilles les cris de ceux qui invoquoient la France: en proie à la crainte & aux remords, il crut que sa retraite désarmeroit la haine de ses sujets, & que voyant sur le trône un prince affable, & qui n'avoit offensé personne, ils désireroient avec moins d'ardeur un changement de domination. A ce premier motif se joignoit une autre considération non moins décisive. Alfonse étoit averti qu'il se formoit à Venise une ligue formidable

pour chaſſer les François d'Italie, & que Ludovic en étoit le premier moteur : il craignit que la haine perſonnelle qui ſubſiſtoit entr'eux, n'empêchât cet homme ombrageux & défiant de rien conclure, juſqu'à ce qu'il fût bien aſſuré qu'il n'avoit plus rien à redouter de ſa part. Après avoir aſſiſté à la cérémonie du couronnement de ſon fils, il partit de Naples avec quatre galeres, & alla chercher un aſyle à l'extrémité de la Sicile, dans la ville de Mazara*, qui lui avoit été cédée par le roi d'Eſpagne. Le genre de vie qu'il y mena, ne ſurprit guere moins que ſon abdication. Ce prince qui juſqu'alors s'étoit plongé dans la débauche la plus effrénée, & avoit affiché un mépris ſcandaleux pour toutes les pratiques de religion, s'enferma dans un monaſtere où il paſſoit la plus grande partie des nuits en prieres, & donnoit aux religieux l'exemple de la ferveur.

ANN. 1495.

Charles reçut à Rome la nouvelle de cette étrange révolution : ſentant combien il étoit important pour le ſuccès de ſon entrepriſe de ne pas laiſſer au jeune Ferdinand le temps de regagner le cœur de la nobleſſe ;

An. 1495. il se mit en marche le 28 de Janvier, après avoir séjourné près d'un mois à Rome : il arriva le 29 à Vélétri. Dès le même soir on s'apperçut de l'évasion de César Borgia, cardinal de Valence, qui devoit accompagner le roi en qualité d'ôtage, tant que dureroit l'expédition de Naples. On ne douta point qu'une fuite si prompte n'eût été concertée avec le pape, & n'annonçât quelque nouvelle trahison. Bientôt on en eut une triste assurance. Zizim, dont le roi comptoit se servir utilement dans l'expédition qu'il projettoit contre les Turcs, tomba dangereusement malade, & expira quelques jours après. Quoiqu'on affectât de publier que les débauches auxquelles il venoit de se livrer, avoient abrégé ses jours, il passa pour constant que le pape, pour gagner les trois cents mille ducats promis par Bajazet, ne l'avoit remis entre les mains des François, qu'après l'avoir fait empoisonner. La haine du pontife ne se borna pas à cette noirceur. Depuis long-temps il sollicitoit Ferdinand le Catholique de déclarer la guerre à la France : pour lui en faciliter les moyens, il avoit fait prêcher

en Espagne une croisade contre les Infideles; il lui en abandonna le produit pour être employé contre les François. Séduit par cet apas, & déja excité par la jalousie, Ferdinand envoya en Italie Antoine de Fonséca pour résider auprès du pape, & se régler en tout par ses conseils. Aussitôt après l'évasion du cardinal de Valence, cet ambassadeur parut dans le camp des François, & adressant au roi la parole, il dit avec fierté : 

*Le roi d'Aragon & de Castille qui m'envoie, a des droits anciens sur le royaume de Naples, qu'il a pu oublier en faveur de ses parents, mais auxquels il n'a point renoncé : il possede tranquillement la Sicile, & ne permettra pas qu'une puissance étrangere vienne s'établir dans son voisinage. En recevant de moi*, répondit Charles, *les comtés de Roussillon, & de Cerdagne, Ferdinand jura de ne point s'opposer à mes projets sur l'Italie, & j'ai peine à croire qu'un si religieux monarque veuille violer la foi des serments.* L'ambassadeur, sans rien répondre, tire de son sein l'original du traité, le met en pieces; puis appellant par leur nom quelques capitaines Espa-

Ann. 1495.

gnols qui étoient entrés au service de France ; il les somme de le suivre, sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie. Charles eut la force de réprimer sa colere ; mais toute son autorité ne put empêcher que plusieurs officiers François ne répondissent par des défis & des menaces, à l'insolente bravade de Fonséca.

Progrès des François dans le royaume de Naples : le jeune Ferdinand décharge ses sujets du serment de fidélité.

L'armée continua sa marche, & vint investir la petite ville de Montfortin. Trois fils de Jacques de Conti, à qui elle appartenoit, s'y étoient jettés dans l'espérance de la défendre. La place fut emportée d'assaut, & abandonnée à la fureur du soldat. Les trois Conti, qui s'étoient retirés dans la forteresse, se remirent à la discrétion du vainqueur. Cet exemple ne découragea point les habitants de Mont Saint-Jean : quoiqu'ils n'eussent que trois cents hommes de garnison ; ils comptoient tellement sur la force de leurs murailles, qu'ils insulterent les hérauts qui étoient venus les sommer de se rendre : en peu d'heures ces murailles furent démolies, la garnison & les habitants passés au fil de l'épée, & les maisons livrées aux flammes. Ces exécutions

militaires, qu'on ne connoiſſoit point en Italie, répandirent une conſternation générale; aucune ville n'oſa plus fermer ſes portes. ANN. 1495.

Ferdinand, ayant raſſemblé une armée compoſée de cinquante eſcadrons, & de ſix mille hommes de pied, vint ſe poſter à Saint-Germain pour fermer aux François l'entrée de ſes Etats. Le lieu étoit très-propre à ce deſſein; couvert d'un côté par des montagnes eſcarpées, de l'autre par des marais impraticables, il étoit défendu en face par la riviere du Garillan. Ferdinand avoit de plus coupé les chemins par de grands abatis d'arbres, & bordé une chauſſée étroite d'une grande quantité de pièces de canon. Il paroiſſoit donc extrêmement dangereux de tenter le paſſage : mais la terreur qui précédoit les François, avoit abattu le courage des ennemis. Dès qu'ils apperçurent Louis d'Armagnac, comte de Guiſe, fils de l'infortuné duc de Némours qui marchoit à eux avec trois cents lances, & deux mille hommes d'infanterie; ils oublierent tous les avantages de leur poſte, & ſe mirent à fuir en déſordre. Envain Fer-

dinand voulut les ralier ; il fut contraint de les ſuivre, & d'aller s'enfermer avec eux dans la ville de Capoue, l'une des plus fortes places de ſon royaume. Il eſpéroit de pouvoir s'y maintenir juſqu'à l'arrivée des ſecours étrangers ; mais la fortune obſtinée à le perſécuter lui enleva bientôt cette derniere reſſource. On lui manda de Naples que le peuple appelloit à haute voix les François, & que ſa préſence y étoit abſolument néceſſaire pour empêcher un ſoulévement général. Il s'y rendit en diligence avec peu de ſuite, promettant de revenir dès le lendemain, & laiſſant le commandement en ſon abſence à Jean-Jacques Trivulſe, l'un des plus grands capitaines d'Italie. Trivulſe répondit mal à cette marque de confiance. Il envoya demander un ſauf-conduit au roi, & s'étant rendu avec les premiers magiſtrats de la ville au camp des François, il traita de la reddition de la place. Il promit même d'amener avec lui Ferdinand, ſi le roi vouloit faire à ce prince infortuné un ſort digne de ſa naiſſance. Pour excuſer un procédé ſi noir, Trivulſe aſſura toujours

ANN. 1495.

ANN. 1495.

qu'il n'avoit agi dans cette occaſion que de concert avec Ferdinand lui-même, lequel voyant ſa perte aſſurée avoit cherché à recœuillir quelques débris du naufrage. Quoi qu'il en ſoit, Ferdinand ne tomba point au pouvoir des François, & en eut l'obligation à la révolte de ſes ſujets. Les magiſtrats de Capoue, apprenant ſon retour lui envoyerent dire, que ne voulant pas s'expoſer au triſte ſort qu'avoient éprouvé les habitants de Mont-Saint-Jean, ils s'étoient ſoumis aux François, & qu'ainſi il ne ſe donnât pas la peine de paſſer plus avant. La ville d'Averſe, ſituée à égale diſtance de Capoue & de Naples, lui fit une pareille députation. De retour à Naples, il trouva toute cette ville en combuſtion. Forcé de céder à l'orage, il raſſembla ſur la place de ſon palais les principaux citoyens, & leur tint ce diſcours: « Je » prends à témoin Dieu qui m'entend, & ceux d'entre vous qui ont » été à portée de me connoître, que » je n'ai jamais ambitionné le trône » que pour regagner vos cœurs par » une conduite oppoſée à celle de » mon pere & de mon aïeul. L'eſpoir

ANN. 1495. » de mériter votre estime me flatoit » beaucoup plus que le vain éclat » d'une couronne : le malheur attaché à ma maison ne m'a pas permis de goûter une joie si pure : nos » affaires sont réduites à la derniere » extrémité ; & ce qui met le comble à notre infortune, nous périssons beaucoup moins par la valeur » de nos ennemis que par la trahison » de nos officiers, & la lâcheté de » nos soldats. Il nous resteroit encore » bien des ressources si nous pouvions » résister quelque temps : le roi d'Espagne & toutes les puissances d'Italie arment en notre faveur. S'il ne » s'agissoit que de ma personne, je » me sens assez de courage pour terminer ma vie par une mort digne d'un roi ; mais comme je ne » pourois acquérir cette gloire sans » exposer la vie & la fortune de mes » sujets, je cede à l'orage, & je dépose un sceptre que je n'avois accepté que pour faire des heureux. » Je vous conseille & vous exhorte de » traiter avec la France ; & afin que » vous le puissiez sans honte, je vous » rends le serment de fidélité que vous » m'aviez jurée : puissent votre em-

» preſſement & votre ſoumiſſion déſarmer un farouche vainqueur. Si » l'orgueuil du conquérant vous rend » ſon joug inſupportable, & vous fait » regretter votre légitime ſouverain, » je ne ſerai pas loin, & vous me » trouverez toujours diſpoſé à répandre pour vous juſqu'à la derniere » goutte de mon ſang. Si au contraire » vous vivez en paix ſous vos nouveaux maîtres, ne craignez point » que je trouble jamais votre repos: » je me conſolerai dans ma retraite » par l'idée de votre bonheur. Tout » exilé que je vais être, je ſuporterai mon malheur ſans amertume ſi » vous confeſſez que depuis que je reſpire je n'ai offenſé perſonne; que » j'ai cherché tous les moyens de vous » rendre heureux; & qu'enfin ce ne » ſont point mes fautes qui m'ont précipité du trône ».

ANN. 1495.

Un diſcours ſi touchant & ſi noble fit verſer des larmes à tous les aſſiſtants; mais la haine invétérée contre la maiſon d'Aragon reprit bientôt le deſſus. A peine Ferdinand étoit-il rentré dans ſon palais, qu'on vint lui annoncer que déja le peuple pilloit ſes écuries. Outré de cette indignité,

ANN. 1495. il sort presque seul, & vient fondre l'épée à la main sur une canaille insolente; tout fuit à son aspect. Après avoir choisi les vaisseaux qu'il vouloit emmener, il fit brûler ou couler à fond tous ceux qui lui étoient inutiles, & rentra dans le château pour mettre ordre à son départ. Il crut s'appercevoir à quelques signes, que la garnison, composée de cinq cents Allemands, avoit formé le complot de l'arrêter pour le vendre aux François; il n'avisa point d'autre moyen pour échaper de leurs mains que de leur abandonner tous les meubles qui étoient dans le château : tandis qu'ils en faisoient le partage, il s'enfuit par une porte dérobée, emmenant avec lui la reine douariere son aïeule, & la princesse Jeanne sa tante : il se retira d'abord dans l'isle d'Ischia à trente mille de Naples. Une nouvelle trahison l'y attendoit. Le gouverneur, soit qu'il craignît d'être dépossédé, ou qu'il méditât déja de se soumettre au vainqueur, refusa de le recevoir dans la citadelle s'il n'y venoit lui second. Quelque danger qu'il y eût à remettre sa personne à la discrétion d'un traître, comme c'étoit le

seul moyen de conserver cette place importante, il accepta la proposition. Dès qu'il apperçut le traître, il s'élança sur lui, le renversa par-terre, au grand étonnement de la garnison, qui ne fit aucun mouvement pour défendre son capitaine.

ANN. 1495.

Soumission du royaume de Naples. *Ibid.*

Cependant la terreur du nom François achevoit de soumettre le royaume. Elle étoit telle, que deux cents cavaliers de la compagnie du comte de Ligni s'étant approchés de Nole, y firent prisonniers Virgile des Ursins, & le comte de Petiliane, accompagnés de quatre cents lances. Cette prise occasionna un procès. Ces deux seigneurs avoient envoyé demander au roi un sauf-conduit; mais ils ne l'avoient point encore reçu lorsqu'ils furent arrêtés. Le comte de Ligni vouloit les traiter comme des prisonniers de guerre, & les mettre à rançon. Ils soutenoient au contraire que le roi, en leur accordant un sauf-conduit, les avoit pris sous sa garde, & s'étoit rendu garant de leur liberté. Charles se chargea lui-même d'acquitter la rançon; mais, pour s'attacher plus étroitement les Colonnes leurs ennemis, il les retint toujours

ANN. 1495. prisonniers à la suite de l'armée. Après avoir pris le serment des bourgeois de Capoue, il vint à Averse où il reçut les députés de Naples, qui lui apportoient les clefs de leur ville. Il s'y rendit le lendemain 21 de Février. Les rues étoient tendues : les bourgeois faisoient retentir l'air d'acclamations : les femmes superbement parées, répandoient, des fenêtres de leurs appartements, des eaux de senteur, & les fleurs que fournissoit la saison. L'allégresse étoit si générale & si vive, qu'on n'eût pu décerner de plus grands honneurs au pere de la patrie, ou au fondateur d'un puissant empire. C'est ainsi qu'au cœur de l'hiver, sans argent, sans magasins, Charles traversa & soumit l'Italie. Ses fouriers, la craie à la main, étoient allés lui marquer des logements dans toutes les villes qui se trouvoient sur son passage depuis Lyon jusqu'à Naples : aucune place ne fut capable de l'arrêter plus d'un jour : l'armée ne coucha pas une seule nuit sous des tentes. Tout ce voyage ressembla moins à la marche d'un conquérant, qu'à celle d'un puissant monarque qui visite ses provinces.

Les deux forteresses de Naples tenoient encore pour Ferdinand. Le marquis de Pescaire commandoit dans le château-neuf, séjour ordinaire des rois. Il ne manquoit ni de fidélité, ni de courage; mais les cinq cents Allemands, qui composoient la garnison, traiterent à son insçu, & l'auroient livré aux François s'il ne se fût secrétement enfui. Le château de l'Œuf, bâti dans la mer, soutint plusieurs jours le feu de l'artillerie. Dom Frédéric, oncle de Ferdinand, s'y étoit renfermé. Ce prince philosophe, qui avoit séjourné quelque temps à la cour de Louis XI, où il avoit acquis un grand nombre d'amis, essaya de renouer la négociation que Trivulse avoit déja ébauchée. Après avoir obtenu un sauf-conduit, il vint trouver le roi, & lui dit que Ferdinand son neveu, n'étoit point assez vain pour oser se mesurer avec le plus puissant monarque de l'univers; qu'il étoit prêt à donner aux autres l'exemple de la soumission, s'il plaisoit à sa majesté de lui conférer le duché de Calabre, avec le rang de premier baron du royaume de Naples. Charles comprit que céder la Calabre à un

ANN. 1495.

prince qui avoit des droits sur le royaume entier, ce seroit se donner un vassal dangereux; il offrit, tant à Ferdinand qu'à Frédéric, des établissements plus considérables en France, qu'ils n'en demandoient dans le royaume de Naples; mais à condition qu'ils renonceroient pour toujours à l'Italie. Frédéric n'eut garde d'accepter ces offres: voyant qu'il n'avoit aucun moyen de défendre le château de l'Œuf, & qu'il lui seroit impossible d'en retirer la garnison s'il attendoit l'arrivée de la flote Françoise; il promit de l'évacuer dans huit jours, si avant ce terme il n'étoit secouru. Il tint parole, & alla rejoindre son neveu qui étoit encore dans l'isle d'Ischia. Après avoir renouvellé la garnison de la citadelle, & y avoir laissé pour commandant Innigo d'Avalos, marquis de Guast, Ferdinand & Frédéric se retirerent en Sicile pour y attendre l'arrivée des secours que leur promettoit le roi d'Espagne.

Fautes que commirent les François après la conquête.

L'exemple de la capitale entraîna le reste du royaume. La principale noblesse, tant Aragonoise qu'Angevine, s'empressa de se rendre à Naples, & de prêter le serment de fidé-

lité. Les syndics des villes accouroient au-devant des troupes que le roi avoit envoyées dans les provinces, & se disputoient l'avantage de posséder les premieres des garnisons Françoises. Avec une attention médiocre il eût été facile d'achever ce que la fortune avoit si bien commencé : mais Charles manquoit d'application, & les favoris auxquels il prodiguoit sa confiance, n'avoient ni les lumieres, ni la droiture nécessaires pour en faire un bon usage. Plusieurs villes échaperent à la révolution générale ; les unes parce qu'on avoit négligé de les sommer ; d'autres, parce que demandant à être unies au domaine de la couronne, elles eurent la douleur d'apprendre qu'on les avoit cédées à des particuliers dont elles redoutoient la rapacité. Ainsi les villes de Brindes, d'Otrante & de Gallipoli dans la Pouille ; celle de Rhege à l'extrémité de la Calabre ; la Turpia & la Mantia dans la même province, resterent soumises à Ferdinand, & lui laissoient une porte toujours ouverte pour rentrer dans le royaume lorsqu'il le jugeroit à propos. On agit avec la même négligence par rapport

ANN. 1495.

ANN. 1495. aux places conquiſes. La plupart étoient pourvues de vivres, & de toutes les munitions néceſſaires pour ſoutenir un ſiege. Le roi, par une générosité meurtriere, ou plutôt par un aveuglement impardonnable, céda toutes ces proviſions à ſes principaux officiers, en leur permettant de les vendre à leur profit. La nobleſſe ne fut pas traitée avec tous les égards dûs à ſon rang; elle eſſuya mille difficultés pour obtenir audience du roi & des miniſtres : la naiſſance & le mérite furent ſans conſidération : les graces devinrent le prix de la baſſeſſe & de l'intrigue : la faction Angevine, & tous ces barons perſécutés à cauſe de leur attachement pour la France, ne parvinrent qu'après bien des ſollicitations & des longueurs, à être rétablis dans leurs biens. Les François furent revêtus de toutes les grandes charges du royaume, & envahirent l'héritage de pluſieurs familles qui n'avoient point mérité de le perdre. A tant de cauſes de mécontentement ſe joignoient des railleries piquantes, & un mépris inſultant. Les François, nouris dans les exercices militaires, endurcis à la fatigue, tournoient en ridicule

ridicule les guerriers d'Italie, & sembloient avoir pris à tâche de les humilier dans toutes les rencontres. Bientôt le penchant qu'on avoit témoigné pour la domination Françoise se changea en une haine violente ; & l'aversion qu'on avoit eue pour la maison d'Aragon, fit place à la pitié & au repentir : pour comble de malheur Charles étoit bien éloigné de soupçonner ces dispositions secretes : croyant s'être acquis l'amour de ses nouveaux sujets en diminuant de deux cents mille ducats les impositions ordinaires ; il visitoit tranquillement les curiosités naturelles des environs de Naples, assistoit à des Tournois & à des courses de chevaux. Après avoir demandé inutilement au pape l'investiture du royaume de Naples, même avec la clause, *sans préjudice du droit d'autrui*, il prit enfin le parti de s'en passer. La cérémonie de son couronnement fut indiquée au 12 de Mai.

ANN. 1495.

Cette fête surpassa en magnificence toutes celles qui l'avoient précédée : le roi étoit monté sur un cheval couvert de drap d'or ; il portoit sur la tête une couronne d'or ; tenoit de la main droite un globe ou une pomme

Charles forcé de renoncer à ses projets sur l'empire de Constantinople. *Comines. Guicchardin.*

Ann. 1495. d'or, de la gauche un ſceptre; il étoit vêtu d'un riche manteau d'écarlate, doublé d'hermines. Dans cet équipage, il traverſa, ſous un dais, les principales rues de la ville, conférant l'Ordre de Chevalerie aux enfants des meilleures familles, & ſe rendit à l'égliſe de S. Janvier, où il fit les ſerments uſités au couronnement des rois de Naples. La circonſtance la plus remarquable de cette cérémonie, fut l'affectation du roi à ſe parer des ornements impériaux, en vertu de l'achat qu'il avoit fait de l'empire de Conſtantinople : il ne fit pas attention ſans doute combien il s'aviliſſoit lui-même en confeſſant avoir reçu des mains d'un malheureux fugitif, des titres plus éclatants que ceux qu'il tenoit de ſes ancêtres, & en triomphant en peinture d'un puiſſant empire qu'il n'avoit plus aucune eſpérance de conquérir. On lui doit au-moins cette juſtice, qu'il ne négligea rien de tout ce qui pouvoit humainement aſſurer le ſuccès de cette expédition. Son premier ſoin, en arrivant en Italie, avoit été d'écrire à Pierre d'Aubuſſon, grand-maître de Rhodes, & de lui aſſigner un

rendez-vous pour concerter avec lui le plan de la campagne : il avoit fait passer en Grece un grand nombre d'émissaires pour appeller le peuple à la liberté ; tout avoit réussi au gré de ses désirs ; les Grecs n'attendoient que des armes & l'arrivée des François pour se déclarer. L'archevêque de Durazzo, Albanois de naissance, étoit à la tête de la conspiration. Il vint à Venise pour acheter des armes, & conférer avec Philippe de Comines qui y résidoit en qualité d'ambassadeur. Ce judicieux écrivain, l'un des plus habiles politiques de son siecle, convient que les mesures étoient bien prises ; que les chemins étoient ouverts jusqu'à Constantinople, & que Bajazet fut saisi d'un tel effroi, en apprenant le détail de la conspiration, qu'il donna ordre de préparer des vaisseaux pour s'enfuir en Asie. L'archevêque de Durazzo, ajoute-t-il, *étoit homme léger en paroles*, & manquoit de cette discrétion si nécessaire à un homme public. Dans une ville toute chrétienne, & naturellement ennemie des Turcs, il ne crut pas devoir cacher l'objet de sa négociation : il connoissoit bien mal le carac-

Ann. 1495.

ANN. 1495.

tere & les diſpoſitions ſecretes de ſes hôtes. Les deux puiſſances qui ſembloient le plus intéreſſées à la réuſſite de cette grande entrepriſe, furent préciſément celles qui travaillerent avec le plus d'ardeur à la faire échouer ; le pape en empoiſonnant Zizim dont le roi comptoit ſe ſervir, & en empêchant d'Aubuſſon, qu'il avoit créé cardinal, d'agir de concert avec les François ; les Vénitiens, en s'aſſurant de la perſonne de l'archevêque de Durazzo, en lui enlevant ſes papiers, & en révélant au grand-ſeigneur le plan de la conſpiration : action infame qui coûta, dit-on, la vie à plus de quarante mille chrétiens. Une pareille trahiſon n'a rien de bien ſurprenant de la part d'un homme tel que Rodrigue Borgia ; mais devoit-on l'attendre d'une république zélée en apparence pour la religion, & renommée par la ſageſſe de ſon gouvernement ? Il faut expliquer les raiſons d'une conduite ſi ſurprenante.

Conduite des Vénitiens. *Ibid.*

Veniſe commençoit à prendre un aſcendant bien décidé ſur les autres puiſſances d'Italie. Malgré les pertes qu'elle avoit eſſuyées de la part des Turcs, elle poſſédoit encore toutes

lès côtes de la Dalmatie, de l'Albanie & de la Grece, avec la plupart des isles de l'Archipel. Depuis longtemps elle ambitionnoit la possession de quelques places fortes à la pointe de l'Italie, afin de fermer l'entrée de son golfe à tous les vaisseaux étrangers. L'autorité des papes, la puissance des rois de Naples avoient fait échouer tous ses projets. Lors donc qu'elle apprit que le roi de France se proposoit de porter la guerre à Naples, elle n'eut garde de s'opposer à ce dessein, parce qu'elle crut appercevoir, dans l'abaissement d'une puissance rivale, un moyen facile de s'agrandir. Elle ne s'étoit point imaginée qu'un roi, à peine sorti de l'enfance, dût se charger lui-même de la conduite d'une guerre difficile & éloignée : elle se persuadoit qu'il se contenteroit d'y envoyer un général, & qu'à titre d'alliée elle dirigeroit la conduite des François, & les feroit servir d'instruments à son ambition. L'arrivée du roi au-delà des Monts dérangea les combinaisons, mais ne détruisit point les espérances des chefs de la république. En comparant la foiblesse de l'armée Françoise, & l'inex-

ANN. 1495.

Ann. 1495.

périence du jeune monarque, avec l'opulence & les ressources des ennemis qu'il auroit à combattre, ils conclurent qu'il seroit bientôt forcé de renoncer à une entreprise téméraire, & qu'il pouvoit tout au plus occasionner une diversion qui tourneroit à leur profit. Charles, de son côté, considérant que pour l'exécution de ses projets sur Constantinople, il auroit besoin d'être secondé par les Vénitiens, leur adressa en qualité d'ambassadeur le célebre Philippe de Comines pour les attirer à son alliance, ou les retenir du-moins dans la neutralité, tant que dureroit l'expédition d'Italie. Malgré tous les honneurs qu'on lui rendoit, Comines ne tarda pas à démêler l'inquiétude & la défiance du sénat : il s'apperçut que l'envie de s'agrandir avoit engagé ces rusés politiques dans une démarche dont ils commençoient à se repentir. Pour mieux s'assurer de leurs dispositions, il leur offrit de la part de son maître, Brindes & Otrante, les deux villes maritimes qui, par leur situation à l'entrée du golfe, étoient celles qui leur convenoient le plus : ils les refuserent, en disant qu'ils se te-

noient trop honorés de l'alliance d'un si grand monarque, & qu'ils ne prétendoient point lui faire acheter leur amitié. L'ambassadeur comprenant par cette réponse que les Vénitiens ne verroient point d'un œuil tranquille les succès des François, conjura son maître d'accepter l'offre que lui faisoit le roi de Naples de se rendre son tributaire. Charles enivré de ses premiers succès, rejetta ce conseil. La nouvelle de ce qui venoit de se passer à Florence, acheva d'alarmer les Vénitiens : cinq ou six places, dont une seule auroit pu les occuper pendant des années entieres, enlevées sans résistance ; la capitale de cet Etat, réduite à implorer la clémence du vainqueur, les avertirent du danger où ils se trouveroient exposés s'ils laissoient accabler leurs voisins. Le duc de Milan plus alarmé qu'eux, tant à cause de la situation de ses Etats, que par le voisinage du duc d'Orléans, les pressoit vivement de se déclarer. Ils reçurent en même-temps des ambassadeurs du pape, du roi de Naples, de Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, de l'empereur Maximilien, & même du sultan

ANN. 1491.

Ann. 1495. Bajazet. Quoique quelques-uns de ces ambassadeurs eussent pris la précaution de se travestir, que les autres eussent prétexté de faux motifs de leur voyage, & qu'ils ne s'assemblassent que la nuit & dans les endroits de la ville les plus écartés, Comines, qui stipendioit un grand nombre d'espions, apprit à point nommé le temps & le lieu où se tenoient ces conférences, tout ce qui s'y passoit & ce qui s'y disoit. Sçachant que les ambassadeurs de Milan étoient les plus ardents promoteurs de la ligue; il leur représenta avec force les dangers auxquels s'exposoit leur maître en se déclarant l'ennemi d'une puissance capable de l'écraser. Voyant qu'il ne pouvoit, ni les intimider, ni les obliger à lui parler avec franchise; il s'adressa au sénat Vénitien, & lui demanda en quoi le roi, son maître, avoit pu offenser la Seigneurie, & quelles puissantes raisons les obligeoient à rompre avec la France? Les sénateurs que ces questions embarassoient, répondirent que bien loin que le roi eût à se plaindre d'eux, ils travailloient utilement pour sa gloire, s'il étoit vrai, comme il l'avoit pu-

blié, qu'il eût dessein d'abattre l'empire des Turcs : qu'ils ne désespéroient pas d'associer à ce projet glorieux l'empereur, le roi d'Espagne, & toutes les puissances d'Italie, pourvu que le roi, content d'avoir abaissé le roi de Naples jusqu'à lui payer tribut, se contentât de quelques places de sûreté dans le royaume, & donnât en gage à la république deux ou trois villes dans la Pouille, pour assurer le remboursement des grands frais qu'elle feroit volontiers pour cette expédition. Ils ajouterent que l'on commençoit à craindre que le roi n'eût mis en avant le voyage de Constantinople, qu'afin de donner le change sur ses véritables projets : que les violences exercées à Florence, & le danger où se trouvoient les Etats du pape & du duc de Milan, avertissoient assez les autres Puissances de se précautionner : que c'étoit à ce monarque à rassurer toutes les cours de l'Europe, en déclarant promptement ses véritables intentions sur le parti qu'on lui proposoit. Quoiqu'il parût évidemment que l'objet des Vénitiens étoit de gagner du temps, & de ralentir la marche du roi, Comines ANN. 1495.

ANN. 1455. l'exhorta vivement à profiter de cette ouverture pour reculer sans honte, & à ne pas s'engager dans une contrée d'où il n'y auroit qu'un miracle qui pût le ramener. Il ne fut pas plus écouté que la premiere fois. Charles pénétra dans les Etats de l'Eglise. L'irrésolution d'Alexandre, qui étoit un des principaux chefs de la ligue ; le danger auquel il se trouva exposé, tant que les François séjournerent dans sa capitale, suspendirent les négociations. En quittant Rome, Charles tomba avec la rapidité de la foudre sur le royaume de Naples. On apprit presqu'au même instant la déroute de Saint-Germain, la soumission de Capoue, d'Averse & de Naples. Les châteaux tenoient encore : on espéroit que situés avantageusement, abondamment pourvus de toutes sortes de munitions, & défendus par une garnison Allemande, ils donneroient aux alliés le temps de conclure leur ligue, & de sauver le reste du royaume. Un courier apporta la nouvelle qu'ils étoient rendus. *Lors les sénateurs Vénitiens m'envoyerent querir*, dit Comines, *& les trouvai en grand nombre, comme de cinquante ou*

*de soixante, en la chambre du doge, qui étoit malade de la colique, & il me conta ces nouvelles de visage joyeux; mais nul en la compagnie ne se sçavoit feindre si bien comme lui. Les uns étoient assis sur un marche-pied des bancs, & avoient la tête appuyée entre leurs mains, les autres d'une autre sorte; tous démontrant avoir grande tristesse au cœur; & croi que quand les nouvelles vinrent à Rome de la bataille perdue à Cannes contre Hannibal, les sénateurs qui étoient demeurés n'étoient pas plus esbahis ni plus épouvantés qu'ils l'étoient; car un seul ne fit semblant de me regarder, ni ne me dit un mot que lui, & les regardois à grande merveille. Le doge me demanda si le roi leur tiendroit ce que toujours il leur avoit mandé, & que je leur avois dit. Je les assurai fort que oui, & ouvris des voies pour demeurer en bonne paix, & m'offrois de la faire tenir, espérant les ôter de soupçon, & puis me départis.*

ANN. 1495.

Ligue des principales puissances de l'Europe contre les François.

*Comines. Guicchardin. Godefroi, recœuil de pieces. Belcar.*

Plus la fortune sembloit favoriser une entreprise que la prudence désavouoit, plus Comines trembloit pour les suites. Instruit des projets de la ligue, & voyant que ses remontrances étoient perdues auprès du roi, il

écrivit au duc d'Orléans de fortifier
Ann. 1495. à la hâte la ville d'Ast, où la fievre l'avoit forcé de s'arrêter : au duc de Bourbon, lieutenant-général du royaume, de faire passer le plus promptement qu'il seroit possible des renforts considérables dans cette ville qui alloit être assiégée : à la marquise de Monferrat, d'envoyer au duc d'Orléans tous ses gendarmes, pour le mettre en état de défense jusqu'à l'arrivée des secours qu'on attendoit de France. Le duc d'Orléans pressoit de son côté l'arrivée de ces secours ; il autorisa son cousin le duc de Bourbon à vendre ou engager tous les biens de la maison d'Orléans, s'il n'avoit point d'autre moyen de faire avancer des troupes, en lui marquant que de la célérité de leur marche dépendoit le salut du roi & du royaume. En effet le péril étoit imminent. Après bien des débats la ligue fut conclue. Ferdinand le Catholique s'engageoit pour sa part à envoyer une armée dans le royaume de Naples, commandée par un de ses plus habiles généraux, & à faire une si puissante diversion du côté des Pyrénées, que le duc de Bourbon ne pût songer à

faire passer des renforts en Italie. L'empereur devoit fournir aux confédérés les troupes les plus aguerries de l'Allemagne, & pénétrer avec une autre armée dans la Champagne, si on lui fournissoit de l'argent. Le duc de Milan se chargeoit d'emporter la ville d'Ast qui étoit sans défense, & de fermer le passage des Alpes aux renforts qui pouvoient venir de France: enfin les Vénitiens, outre la flote qu'ils avoient déja envoyée sur les côtes de la Pouille, s'obligeoient de stipendier, conjointement avec le pape & le duc de Milan, une armée de quarante mille combattants, laquelle, réunie en un seul camp, iroit attendre les François à la descente de l'Apennin. *La ligue*, ajoute Comines, *fut conclue un soir bien tard: le matin me demanda la seigneurie, plus matin qu'ils n'avoient de coutume. Comme je fus arrivé & assis, me dit le doge qu'en l'honneur de la sainte Trinité ils avoient conclu ligue avec notre saint pere le pape, les rois des Romains & de Castille, & le duc de Milan, à trois fins; la premiere, pour défendre la Chrétienté contre le Turc; la seconde, pour la défense d'Italie; la tierce, à la pré-*

Ann. 1495.

*servation de leurs Etats, & que je le* Ann. 1495.
*fisse sçavoir au roi.* Quoique Comines fût préparé à cette nouvelle, il convient qu'il en fut accablé, & qu'il perdit un moment la parole. Revenu à lui-même, & jugeant que plus il laisseroit paroître d'abattement, plus il nuiroit aux affaires de son maître; il répondit avec une tranquillité apparente, qu'il sçavoit d'avance ce qu'on venoit de lui annoncer, & beaucoup d'autres particularités encore qu'on ne lui disoit pas; qu'il les avoit mandées non-seulement au roi, mais aux ducs d'Orléans, & de Bourbon, afin qu'ils eussent le temps de pourvoir, comme ils l'avoient fait, à la sûreté de la ville d'Ast. C'étoit piquer au vif les Vénitiens; car aucune nation n'est si attentive à tenir ses délibérations secretes. Pour augmenter encore la défiance entre les confédérés, Comines ajouta qu'il n'avoit pas même eu le mérite d'apprendre le premier au roi la nouvelle de cette ligue, que ce monarque en avoit reçu des avis certains de Rome & de Milan. Le doge déconcerté à son tour, & voulant entamer une conversation avec l'ambassadeur, lui représenta

d'abord qu'une ligue qui n'avoit pour objet que de garantir aux puissances contractantes leurs Etats respectifs, ne faisoit aucun tort au roi, à moins qu'il n'eût véritablement dessein d'envahir l'Italie : il lui demanda ensuite s'il n'avoit rien de nouveau à proposer. *Il n'est plus temps*, lui dit Comines, *de proposer des ouvertures lorsque la guerre est déclarée.* ANN. 1495.

Les hommes qui se possedent le mieux, n'ont qu'une certaine mesure de fermeté. Comines étoit si accablé de ce qu'il venoit d'entendre ; il étoit si profondément enseveli dans ses réflexions, que se tournant vers le secrétaire à qui la Seigneurie avoit donné ordre de l'accompagner : *Mon ami*, lui dit-il, *je te prie de me rappeller ce que m'a dit le prince, car j'ai tout oublié : je ne sçais ce que sont devenues ma mémoire & ma raison.*

Charles, quoique beaucoup moins effrayé que son ambassadeur, ouvrit enfin les yeux sur le danger de sa position. Il n'y avoit pas un moment à perdre. S'il donnoit le temps aux confédérés de tirer de Suisse & d'Allemagne des troupes aguerries, & de se retrancher dans les défilés de l'A-

ANN. 1495. pennin, tout étoit perdu; les lauriers dont il s'étoit couvert ne serviroient qu'à rendre sa défaite plus humiliante. Le seul moyen d'échaper consistoit à marcher promptement à l'ennemi, & à passer sur le ventre à toutes ces puissances Italiennes tandis qu'elles n'avoient encore que leurs forces nationales. Ce parti même n'étoit pas sans danger, vu le petit nombre de troupes qu'il emmenoit avec lui; car il ne pouvoit se résoudre à évacuer Naples, & à perdre le fruit de ses travaux. Il sentit alors le tort qu'il avoit eu de ne pas s'assurer de quelques places éloignées, dont il eût été facile de s'emparer. La faute étoit irréparable: il faloit partir. Il nomma pour son lieutenant-général, dans le royaume de Naples, Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, *bon chevalier*, dit Comines, & *hardi, mais peu sage; il ne se levoit qu'il ne fût midi*. L'administration générale des finances fut confiée à Etienne de Vesc, créé duc de Nole, & gouverneur de Gaete, que tous les historiens nous représentent comme un homme incapable de se bien acquitter de cet emploi. Rabot & Nicolaï furent déclarés chefs

ſuprêmes de la juſtice : le roi diſtribua enſuite les gouvernements. D'Aubigni, créé grand connétable, fut chargé de défendre la Calabre, province voiſine de la Sicile, & la plus expoſée aux attaques de l'ennemi. George de Sulli fut fait gouverneur de Tarente, Robert de Lénoncourt d'Aquila, Gratien des guerres de l'Abruzze, Dom Julien de S. Angelo, d'Alegre & Perſi ſon frere de la Baſilicate, l'Eſparre d'Otrante, Gabriel de Montfaucon de Manfredonia, Robodanges & Lavenarde des châteaux de Naples. Il ne put laiſſer à tous ces gouverneurs que cinq cents lances Françoiſes, qui, à raiſon de ſix chevaux par lance, formoient trois mille chevaux, deux mille cinq cents Suiſſes, & autant de Gaſcons. Il crut devoir ſuppléer à ce petit nombre par des Italiens : il avoit rétabli dans leurs terres Antoine de S. Séverin, prince de Salerne, & le prince de Biſignan : il avoit donné des duchés, & plus de trente places fortes à Profper & à Fabrice Colonnes ; il s'étoit attaché par des bienfaits Anthonel Savelli, regardé comme un des meilleurs capitaines d'Italie. Tous ces ſeigneurs

Ann. 1495.

Ann. 1495.

formoient une armée auxiliaire de cinq cents lances à la solde du roi ; mais on n'avoit d'autres fonds à leur assigner, non plus qu'aux troupes Françoises, que le produit des impôts ; & la perception de ces impôts étoit difficile dans un pays où tout n'étoit point encore soumis, & dans lequel les ennemis étoient à la veille de pénétrer. D'ailleurs on ne pouvoit guere compter sur la fidélité de ces chefs Italiens, accoutumés à changer de parti, & à se jouer des engagements les plus sacrés. Les Colonnes, comblés des bienfaits du roi étoient déja entrés en négociation avec Ludovic.

Retour du roi avec une partie de l'armée.

*Comines. Guicchardin. Ferron. Paul Jove.*

Après avoir fait ces dispositions, par rapport à l'administration civile & militaire du royaume de Naples, Charles se mit en marche le 20 de Mai, n'emmenant avec lui que 900 lances, 2500 Suisses, 1500 officiers de sa maison, en tout 9400 combattants. Le premier ennemi qu'il dût rencontrer sur sa route, étoit le pape Alexandre, lequel sçachant à quel point sa conduite l'avoit rendu odieux aux François, & n'osant se rassurer sur les promesses du roi, avoit demandé une armée aux alliés pour dé-

sendre Rome. Ceux-ci jugeant par la maniere dont il en avoit usé avec le jeune Ferdinand à l'approche des François, qu'il y auroit de l'imprudence à lui confier une partie de leurs forces, lui conseillerent de s'absenter de cette capitale où les François ne pouvoient faire un long séjour, & de se retirer dans quelque place éloignée. Ce fut le parti qu'il prit. Il écrivit au roi qu'ayant tout disposé pour que l'armée ne manquât de rien sur les terres de l'Eglise, il se rendoit à Orviette, d'où il ne manqueroit pas d'aller le trouver à Viterbe dès qu'il seroit informé de son arrivée. Charles traversa Rome, & ne voulut pas descendre au Vatican où le pape lui avoit fait préparer un logement. Il vint à Viterbe; mais le pape qui ne se trouva plus en sûreté dans Orviette, s'enfuit à Pérouse, s'approchant toujours de la mer, & résolu de s'embarquer sur le golfe de Venise si les François prenoient le parti de le suivre. Malgré le juste ressentiment qu'inspiroient ces fréquentes infidélités du pape, le roi ne se crut pas dégagé de sa parole: il lui rendit Civita-Vecchia, Terracine, Spolette, Viterbe, & ne garda

ANN. 1495.

ANN. 1495. qu'Oftie, qu'il remit depuis au cardinal de la Rovere. Toutes les places de l'Etat Eccléfiaftique ouvrirent leurs portes aux François, & leur fournirent des vivres, à l'exception de la petite ville de Tofcanelle qui ofa leur réfifter. Elle fut emportée d'affaut & livrée au pillage. Parmi les prifonniers que le fer avoit épargnés, fe trouva une jeune perfonne d'une beauté rare : on la réferva pour le roi. Malgré l'air d'abattement & de défolation répandu fur toute fa perfonne; malgré les larmes qui ruiffeloient de fes yeux, le roi la preffoit dans fes bras, & fe difpofoit à lui faire violence, lorfqu'en fe débattant elle apperçut dans la falle un tableau de la Vierge : *Au nom de celle*, s'écria-t-elle, *qui, par fa pureté, mérita d'être mere du fils de Dieu, ô roi, fauve-moi l'honneur*. Charles ayant levé fes yeux fur ce tableau réprima fes défirs, & ayant appris de cette vertueufe fille qu'elle étoit promife à un jeune homme d'une famille honnête, que fon pere, fa mère & fon amant avoient furvécu au malheur de leur patrie, & fe trouvoient au nombre des prifonniers, il les fit mettre en liberté, & lui donna pour dot cinq cents écus d'or.

Au sortir des terres de l'Eglise, le roi vint à Sienne, où Comines avoit eu ordre de se rendre. *Hé bien!* lui demanda le roi en riant, *les fiers républicains que vous quittez, n'envoyeront-ils personne au-devant de moi? Sire,* lui répondit Comines, *ils m'ont bien assuré, lorsque je prenois congé d'eux, qu'ils se proposoient d'envoyer quarante mille hommes sous les armes au-devant de votre majesté.* Les jeunes courtisans qui méprisoient les Italiens, & qui s'étoient persuadés qu'il ne naissoit des soldats qu'en France, se divertirent beaucoup de l'air sérieux de l'ambassadeur, le roi en rit comme les autres. Envain Comines lui détailla le nombre & la qualité des troupes ennemies, lui vanta l'habileté des généraux : envain il le conjura de ne pas attendre l'arrivée des Allemands que devoit envoyer l'empereur, rien ne fut capable d'ébranler le monarque, ni de l'engager à hâter sa marche. Sienne, comme nous l'avons dit, étoit la république la plus désordonnée de toute l'Italie. Fatiguée de sa liberté, elle demanda en grace une garnison Françoise, & le comte de Ligni pour gouverneur, s'engageant

ANN. 1495.

à lui payer vingt mille ducats par an.
ANN. 1495. Cette requête fut rejettée d'une voix unanime dans le Conseil : car quelle apparence d'affoiblir l'armée dans une pareille conjoncture ; & d'ailleurs quel avantage pouvoit-on se promettre de la soumission volontaire d'une ville sans communication avec le reste de la monarchie, incapable de se défendre elle-même, en proie aux factions, & toujours à la veille d'essuyer quelque nouvelle révolution ? Néanmoins Ligni, favori du roi, flaté de la préférence que les Siennois lui avoient donnée sur tous les officiers de l'armée, eut le crédit d'obtenir qu'on y laissât une garnison de trois cents hommes, & le seigneur de l'Isle pour la commander en qualité de son lieutenant. Peu de jours après, les Siennois, comme on l'avoit prévu, chasserent honteusement cette foible garnison. Une autre affaire plus importante occupa le Conseil. Les Florentins pressoient le roi de leur rendre leurs villes qu'il n'avoit en dépôt que jusqu'après la conquête de Naples. Ils offroient pour appuyer une si juste demande, non-seulement de payer le dernier terme de la somme stipulée

par le traité de Florence, mais de prêter au roi soixante-dix mille ducats & de le faire accompagner jusque dans la ville d'Ast, par Francisque Secco leur capitaine général, avec trois cents lances & deux mille hom-d'infanterie. Tout parloit en leur faveur ; la parole sacrée des rois ; le courage avec lequel ils avoient rejetté les propositions des confédérés qui s'engageoient, au cas qu'ils accédassent à la ligue, de les remettre en possession de toutes les places qu'on leur avoit enlevées ; la facilité d'augmenter considérablement l'armée, tant des troupes qu'ils offroient, que de celles qu'on retireroit de cinq ou six places où l'on avoit laissé garnison ; enfin le besoin ou l'on étoit d'argent. La plus saine partie du Conseil opina donc à leur donner sur-le-champ une pleine satisfaction : le roi naturellement juste, lorsqu'il ne suivoit que les mouvements de son cœur y paroissoit déterminé, lorsque le comte de Ligni, le seigneur de Piennes, & quelques autres courtisans, qui s'attendoient à tirer parti de l'embaras de ces infortunés, insisterent si fortement sur le danger de se fier à la

ANN. 1495.

Ann. 1495.

parole des Florentins, & sur la nécessité de les tenir enchaînés jusqu'à ce que l'armée fût en sûreté, qu'ils parvinrent sinon à faire rejetter la requête, du-moins à faire suspendre toute décision. Six ou sept jours furent employés, ou plutôt perdus en délibérations; & jamais on n'avoit eu tant de raisons de ne pas perdre un seul instant.

Préparatifs des confédérés pour lui fermer le passage.

Déja les troupes combinées du pape, des Vénitiens, & du duc de Milan, étoient en marche pour venir attendre les François à la descente de l'Apennin. Outre cette armée, forte de trente à quarante mille combattants, Ludovic en avoit mis une autre sur pied, sous la conduite de Galéas de Saint-Séverin, composée de sept cents lances, & de trois mille hommes d'infanterie Allemande: il la destinoit au siege de la ville d'Ast qu'il croyoit trouver sans défense. Aveuglé par la prospérité, il fit signifier au duc d'Orléans qu'il se dispensât à l'avenir d'alonger ses autres titres de celui de duc de Milan: qu'il s'épargnât toutes les peines qu'il se donnoit pour garder la ville d'Ast: qu'il la remît purement & simplement entre les mains de

Galéas

Galéas de Saint-Séverin, lequel ayant reçu du roi le collier de l'Ordre de S. Michel, ne pouvoit paroître suspect aux François : Ludovic ne prévoyoit pas alors qu'un jour il se trouveroit à la discrétion du prince qu'il bravoit si insolemment. Ann. 1495.

Le duc d'Orléans se laisse enfermer dans Novarre. *Ibid.*

Avant qu'il fût en état d'agir, le duc d'Orléans avoit reçu les renforts qu'il attendoit de France : se trouvant à la tête d'une petite armée, composée de trois cents lances, de deux mille Suisses, & de l'arriere-ban du Dauphiné, il oublia qu'on ne lui avoit confié ces troupes que pour faciliter au roi le passage du Tesin. Deux gentilshommes Milanois vinrent lui offrir de l'introduire dans la ville de Novarre où ils avoient formé une conspiration. Il accepta la proposition, & dérobant sa marche à Galéas de Saint-Séverin, il se rendit maître de la place sans effusion de sang. Cette entreprise, toute téméraire qu'elle étoit, auroit eu le plus heureux succès si le duc d'Orléans eût sçu profiter de ce premier avantage. Il faloit ou marcher sur-le-champ à Milan qui se seroit révolté à son approche, ou du-moins faire entrer des provisions

ANN. 1495. demande des Florentins. La ville entiere présenta l'image de la désolation; les rues, les places publiques retentirent de cris douloureux. « Hélas, disoient-ils, pourquoi nous » a-t-on fait goûter les douceurs de » la liberté si l'on avoit dessein de » nous replonger dans les horreurs de » l'esclavage : accoutumés à ramper » sous des maîtres impitoyables, nous » dévorions nos maux en silence. Assu» rés de la protection d'un puissant » monarque, & d'un peuple magna» nime, nous avons osé braver nos » tyrans : où ne se portera pas leur » vengeance ? Malheureux qu'allons » nous devenir? » Les femmes, les enfants sortoient de leurs maisons, embrassoient les genoux de tous les officiers, & même des simples soldats. Leurs cris, leurs larmes, toucherent le cœur des guerriers; ils s'assemblèrent tumultuairement sur la place du palais, & élurent le capitaine Salazar pour porter la parole au nom de l'armée. Salazar, après avoir établi pour principe que le premier devoir d'un guerrier, étoit de secourir les foibles & de venger les opprimés, représenta fortement au roi que sa propre gloire,

l'honneur du nom François, les vœux des Suiſſes ſes alliés, exigeoient qu'il conſervât ſes bienfaits aux malheureux Piſans. Il ajouta que ſa majeſté devoit plutôt écouter les conſeils déſintéreſſés de ſes fideles ſerviteurs, que les avis de quelques conſeillers mercenaires que l'argent des Florentins faiſoit parler : il finit par déclarer que ſi le beſoin d'argent, & la ſomme qu'offroient ces derniers pouvoient tenter ſa majeſté, tous ſes officiers alloient apporter à ſes pieds leurs chaînes d'or, les ſoldats leur paie, plutôt que de conſentir qu'il ternît ſa gloire en livrant aux boureaux de malheureux citoyens qu'il avoit pris ſous ſa ſauve-garde. Ce mouvement des ſoldats fut ſi violent qu'un ſimple archer menaça en face le cardinal Briſſonnet s'il ne ſe déſiſtoit de ſon odieuſe pourſuite ; que d'autres inſulterent le maréchal de Gié & le préſident de Gannai qu'on ſçavoit être favorables aux Florentins. Le préſident fut ſi effrayé qu'il ſe tint caché pendant pluſieurs jours.

ANN. 1495.

Charles jugeant qu'il faloit laiſſer ralentir l'ardeur des ſoldats, promit en ſecret aux Florentins de leur don-

Entrepriſe inconſidérée ſur Gênes.

ANN. 1495. ner une pleine satisfaction lorsqu'il seroit arrivé dans la ville d'Ast. Quelque chagrin que leur causât ce nouveau délai, ils permirent à Francisque Secco, & à Camille Vitelli d'accompagner le roi, & de servir dans l'armée Françoise tant qu'elle seroit en Italie. C'étoit un renfort bien foible dans un danger si pressant; ce danger touchoit si peu le roi & les jeunes guerriers qui l'accompagnoient, que le cardinal de la Rovere ayant promis, si on lui donnoit un détachement de l'armée Françoise, de faire soulever la ville de Gênes, obtint, contre l'avis de la plus saine partie du Conseil, les troupes qu'il demandoit; elles consistoient en cent vingt lances Françoises, quelques compagnies Italiennes, & cinq cents arbalêtriers, sous la conduite de Philippe de Savoie, comte de Bresse, de Jean de Polignac, comte de Beaumont, & de Hugues d'Amboise. Ce petit corps de troupes s'avança jusqu'aux fauxbourgs de Gênes, attendant l'arrivée de la flote Françoise commandée par Miolens. Depuis la défection de Ludovic cette flote se trouvoit réduite à sept galeres, deux

galions & deux flutes. La flote Génoise, renforcée des galeres du pape, l'atteignit près de Rapallo, dans ce même endroit où l'année précédente le duc d'Orléans avoit triomphé de Dom Frédéric : le combat ne fut ni long, ni douteux, les galeres Françoises tomberent toutes au pouvoir de l'ennemi. L'armée de terre qui couroit risque d'être envelopée de toutes parts, se retira, par des chemins escarpés, dans la ville d'Ast, où elle attendit quel seroit le succès du combat où le roi alloit se trouver engagé. ANN. 1495.

Charles, après avoir séjourné six jours à Pise, vint à Luques, à Piétra-Santa, à Serzane, & delà à Pontremoli, la premiere place qui appartînt au duc de Milan. Les habitants ayant renvoyé trois cents fantassins qui formoient la garnison, ouvrirent leurs portes, à condition que leurs vies & leurs biens seroient en sûreté. Au mépris de cette capitulation, les Suisses qui n'avoient pas oublié que dans une querelle particuliere, environ quarante de leurs camarades avoient été tués l'année précédente par les habitants de cette ville, tirerent leurs épées, & sans rien communiquer de

Ann. 1495. leur dessein, ils fondirent sur ces malheureux qui étoient sans défense, pillerent les maisons, & mirent le feu dans tous les quartiers de la ville.

Passage de l'Apennin.

Cette infraction du droit des gens, ce mépris de l'autorité royale, méritoient un punition exemplaire. Les Suisses, revenus à eux-mêmes, détesterent une fureur barbare, & n'osoient plus se montrer : ils attendoient en silence ce qu'il plairoit au roi d'ordonner de leur sort, lorsqu'ils apprirent qu'il se présentoit une occasion d'expier utilement leur faute. L'armée étoit au pied de l'Apennin ; on délibéroit sur les moyens de voiturer la grosse artillerie sur le sommet de ces montagnes escarpées, & par des chemins qui paroissoient impraticables. Comme on n'en appercevoit aucun, on proposa de l'enclouer, ou même de la briser, pour ne pas la laisser au pouvoir de l'ennemi ; mais on sentoit en même-temps que c'étoit priver l'armée de sa principale force, & peut-être de son unique ressource. Dans cet embaras les Suisses offrirent, si le roi daignoit leur pardonner, de la voiturer à force de bras dans les endroits où les chevaux ne

pouroient la traîner. Charles non-seulement accorda le pardon; mais promit de ne jamais oublier un service si signalé. Aussi-tôt on vit cette troupe guerriere sautant d'allégresse, & comme soulagée d'un pesant fardeau, s'atteler par centaines, & se présenter à l'ouvrage. La Trémouille fut chargé de diriger cette manœuvre. Il eut l'attention de placer de distance en distance des rafraîchissements pour les travailleurs, des relais de chevaux & de mulets dans les endroits où ces animaux pouvoient tirer : des compagnies de pionniers précédoient les Suisses pour casser des éclats de rochers, & combler les ravins; d'autres de charpentiers, de forgerons & de charons avec les instruments de leur profession, accompagnoient les voitures, & réparoient promptement ce qui venoit à se briser. La Trémouille se montroit partout, animant les travailleurs de la voix & du geste. Convaincu que l'exemple est l'exhortation la plus persuasive, il portoit lui-même deux boulets de canon. Après des fatigues incroyables, l'armée parvint enfin au sommet de la montagne. La plus gran-

ANN. 1495.

ANN. 1495.

de difficulté n'étoit point encore surmontée ; il faloit soutenir avec des cables ces masses énormes que l'on avoit eu tant de peine à traîner, & empêcher qu'en roulant elles n'écrasassent ceux qui les conduisoient. A toutes ces fatigues, se joignoit l'incommodité de la saison ; on étoit dans les premiers jours de Juillet, le ciel étoit sans nuages, & le soleil dardoit en plein ses rayons. Lorsqu'après cette opération la Trémouille alla saluer le roi, le monarque fut quelque temps sans pouvoir le reconnoître, tant il lui trouva le visage noirci & brûlé.

Dispositions des confédérés à Fornoue.

Cependant l'armée des confédérés, commandée par François de Gonzague, marquis de Mantoue, s'étoit assemblée dans la plaine, au nombre de trente-cinq mille combattants : si elle n'eût eu pour objet que de couper au roi le chemin de la France, il n'est pas douteux qu'elle ne se fût retranchée dans les gorges de l'Apennin, d'où il auroit été impossible de la déloger : la supériorité qu'elle avoit sur l'armée Françoise, composée de sept à huit mille combattants, harassée d'une longue marche, dénuée de

vivres & d'argent, fit concevoir aux confédérés de plus hauts desseins. Ils se proposerent de faire le roi prisonnier, d'enveloper si bien les François qu'il n'en pût échaper un seul homme, & d'effrayer tellement cette nation superbe, qu'elle perdît pour jamais l'envie de reparoître au-delà des Monts. Leur premier projet avoit été d'établir leur camp à Fornoue, village situé au pied de l'Apennin : puis considérant que ce lieu étoit trop étroit pour faire manœuvrer une armée si nombreuse, composée presque entiérement de cavalerie ; craignant même que si le roi les appercevoit du sommet de la montagne, il ne prît le parti de retourner sur ses pas, & de se retirer à Pise, & dans les autres villes de Toscane où il avoit laissé des garnisons, ils abandonnerent ce poste, & vinrent asseoir leur camp près l'abbaye de Ghiaruola, à trois milles de Fornoue, dans une plaine assez vaste, traversée par la petite riviere où le torrent du Tar, qui, descendant de l'Apennin, va se perdre dans le Pô. La position de leur camp étoit telle, que les François ne pouvoient continuer leur marche sans

ANN. 1495.

ANN. 1495.

s'expoſer à tout le feu de leur artillerie, ni entreprendre de l'aſſaillir ſans traverſer le torrent du Tar, dont les rives eſcarpées & bordées de ſaules, auroient jetté le déſordre dans leurs eſcadrons ; l'enceinte en étoit ſi vaſte que toute l'armée avoit la facilité de s'y ranger en bataille ; ils l'avoient ſi abondamment pourvu de vivres, qu'ils pouvoient y ſubſiſter commodément pendant pluſieurs mois : en un mot toutes les meſures paroiſſoient ſi bien priſes, que ſi la valeur des troupes Italiennes eût répondu à l'habileté & à la prudence des généraux, les François ne pouvoient éviter la mort ou la priſon.

Négociations inutiles.

Le maréchal de Gié, qui commandoit l'avant-garde, avoit traverſé l'Apennin, pluſieurs jours avant le reſte de l'armée, pour s'aſſurer de la tête des défilés. Arrivé au village de Fornoue, il découvrit le camp ennemi qui couvroit une vaſte étendue de terrein. Après avoir détaché quelques coureurs pour le reconnoître de plus près, il envoya aux généraux un trompette chargé de leur demander la liberté du paſſage pour l'armée, qui ne ſongeoit qu'à ſe retirer paiſible-

ment en France, & qui offroit de payer tous les vivres qu'on lui fourniroit. L'arrivée de ce trompette jetta le trouble dans le camp des confédérés; ils commencerent à s'appercevoir qu'il faudroit en venir aux mains. Jusqu'alors ils s'étoient persuadé que le bruit de leurs préparatifs, & la comparaison que le roi feroit de ses forces avec les leurs, suffiroient pour l'empêcher de traverser l'Apennin. Tant qu'il avoit séjourné à Pise, ils avoient cru qu'il disperseroit la plus grande partie de ses troupes dans les places de la Toscane, & qu'il s'embarqueroit avec le reste à Livourne pour regagner la France, en côtoyant les rivieres de Gênes où une flote ennemie l'attendoit. Quand ils apprirent qu'il s'approchoit de l'Apennin, ils imaginerent que parvenu au pied de cette montagne il abandonneroit son artillerie, ses bagages, & chercheroit des sentiers escarpés pour gagner le Montferrat, plutôt en fugitif qu'en roi; mais lorsqu'on fut assuré qu'une partie de l'armée étoit déja logée à Fornoue, la terreur devint générale: les Italiens se représentoient l'impétuosité des lances Fran-

ANN. 1495.

ANN. 1495. çoises à qui rien ne pouvoit résister ; la fermeté des bataillons Suisses, le feu terrible & redoublé de l'artillerie ; mais rien ne contribua plus à les abattre, que l'audace d'une poignée d'hommes déterminés qui venoient les chercher du fond de l'Italie, & qui sembloient prendre plaisir à braver la mort. Les chefs partagerent l'épouvante du soldat. Quand on vint à délibérer sur la réponse qu'on feroit au trompette, les deux provéditeurs, que la seigneurie de Venise avoit donnés pour conseil au marquis de Mantoue, opinèrent que, puisque les François ne demandoient qu'à se retirer paisiblement, il faloit leur ouvrir le passage. Le comte de Cajazze lui-même, général des troupes du duc de Milan, & François-Bernardin Viscomti, qui lui avoit été donné pour conseil, quoiqu'ils prévissent clairement le danger où se trouveroit Ludovic si l'armée Françoise entroit dans le Milanès, n'oserent s'opposer à l'avis des provéditeurs. Il n'y eut que l'ambassadeur d'Espagne, dont le maître ne couroit aucun risque, & le marquis de Mantoue, qui brûloit de signaler

son généralat, qui se récriassent contre une pareille proposition. Ils remontrerent fortement de quelle honte les confédérés alloient se couvrir s'ils souffroient qu'une poignée de François fût venue les braver impunément dans leur camp : à quel péril ils s'exposoient si, négligeant une si belle occasion d'accabler l'ennemi, ils lui permettroient de se rapprocher des frontieres de son royaume, d'en tirer de nouvelles forces pour les attaquer avec plus d'avantage. Après bien des contestations on résolut d'informer le sénat de Venise de la demande des François, & d'attendre ses ordres ; mais comme il n'y avoit aucune espérance qu'ils arrivassent à temps, on renvoya le trompette sans lui faire de réponse, & l'on fit sortir quelques compagnies de stradiots pour donner la chasse aux coureurs du maréchal. Ces stradiots étoient des Grecs que les Vénitiens levoient dans le Péloponnese, l'Italie, l'Epire, & dont ils se servoient avec avantage contre les Turcs. *Ils sont dures gens*, dit Comines, *& couchent dehors toute l'année eux & l urs chevaux*. Ils avoient une méthode barbare de faire la guerre,

ANN. 1495. c'étoit de couper la tête à tous les ennemis qu'ils pouvoient atteindre, de les attacher à l'arçon de leur selle, & de les présenter aux provéditeurs Vénitiens, qui leur donnoient un ducat par tête. Au-reste, ils ne combattoient point de pied ferme, mais ils formoient d'excellentes troupes légeres.

Si au-lieu de perdre le temps à donner la chasse à quelques coureurs, les généraux eussent été sur-le-champ investir le village de Fornoue, ils auroient triomphé, sans courir aucun risque, de l'avant-garde de l'armée; & cette portion une fois détruite ou dissipée, les François n'eussent plus songé à s'ouvrir un passage. Le maréchal sentit le danger de sa position. Après en avoir informé le roi, & l'avoir inutilement pressé de hâter sa marche, il abandonna le village de Fornoue pour se rapprocher des montagnes. Les confédérés mirent alors en délibération s'ils n'iroient pas l'attaquer dans ce nouveau poste. La trop grande circonspection des provéditeurs, la crainte que le roi ne survînt pendant l'action, & qu'on ne fût obligé de se battre en désordre & sur un

terrein désavantageux ; la certitude que les François ne pouvoient passer que sous le canon du camp, & dans une plaine où il seroit facile de les enveloper, continrent l'armée dans ses lignes. Ainsi le roi eut tout le temps de rejoindre son avant-garde ; l'armée entiere vint camper à Fornoue. Autant l'arrivée du maréchal de Gié avoit jetté de trouble parmi les Italiens, autant la vue du camp des confédérés causa d'effroi aux François. Charles lui-même qui avoit craint que les ennemis ne vinssent pas à sa rencontre, & qui en effet eût pu leur échapper, s'il n'eût perdu de propos délibéré quatorze ou quinze jours à Sienne & à Pise, commença à sentir toute la grandeur du péril où il se trouvoit engagé. Comines lui avoit dit qu'avant de prendre congé de la seigneurie, il étoit convenu avec les provéditeurs, que si les deux armées venoient à se rencontrer, ils s'assembleroient pour pacifier le différend, & empêcher l'effusion du sang chrétien. Le roi lui ordonna de tenter avec eux la voie de la négociation. Aussi-tôt Comines leur adressa une lettre où, en leur rappellant cet en-

Ann. 1495. gagement, il leur demandoit un rendez-vous à égale diſtance des deux camps. Les provéditeurs, après avoir répondu que les François les avoient ſuffiſamment dégagés de leurs promeſſes, en commençant la guerre dans le Milanès, promirent cependant d'écouter les propoſitions qu'on auroit à leur faire. Cette réponſe vague ne ſatisfit point le roi. Il avoit à ſe défendre contre un ennemi plus redoutable encore que l'armée des confédérés, c'étoit la famine qui ne pouvoit manquer de ſe faire bientôt ſentir dans un lieu inhabité & entouré de montagnes. Il craignit, avec raiſon, que les Italiens ne cherchaſſent à l'amuſer par des lenteurs étudiées, & à le miner inſenſiblement : c'eſt pourquoi dans un Conſeil qui ſe tint le ſoir même, & auquel Comines ne fut point appellé, il fut réſolu que l'armée ſe mettroit en marche dès le lendemain matin; qu'arrivée à la hauteur du camp ennemi, elle tireroit quelques coups de canon, & qu'elle continueroit ſa marche ſi perſonne ne ſortoit pour la combattre. Le cardinal Briſſonnet fut chargé d'informer Comines de cette réſolu-

tion. *Il me déplut fort*, ajoute ce sage historien, *que les choses prissent ce train; mais mes affaires avoient été telles au commencement du regne de ce roi, que je n'osois fort m'entremettre, afin de ne me point faire ennemi de ceux à qui il donnoit autorité, qui étoit si grande, quand il s'y mettoit, que beaucoup trop.*

ANN. 1495.

Bataille de Fornoue. *Comines. Guicchardin. Corio. Brantome.*

Le lendemain matin, 6 de Juillet, le roi armé de toutes pieces, rangea son armée en bataille. L'avant-garde, qui devoit percer la premiere, fut composée de l'élite de l'armée; elle consistoit en trois cents lances Françoises, cent lances Italiennes, trois mille Suisses ou Gascons, & trois cents archers de la garde. Le maréchal de Gié la commandoit, & avoit pour principaux officiers Jean-Jacques Trivulce, seigneur Milanois, Engilbert de Cleves, Lornai, & Antoine de Bessei, bailli de Dijon. Le corps de bataille fut confié au sire de la Trémouille: le roi s'y plaça, accompagné de ses neuf preux: c'étoient Matthieu, bâtard de Bourbon, Louis de Luxembourg, comte de Ligni, Louis d'Armagnac, comte de Guise, Hallewin, seigneur de Piennes, Bon-

ANN. 1495. neval, d'Archiac, Galiot de Genouillac, Fraxinelles & Barafe. L'arrieregarde fut confiée au vicomte de Narbonne, de la maifon de Foix. Ces deux dernieres divifions étant trop foibles, chacune en particulier, elles dûrent marcher à peu de diftance l'une de l'autre, afin d'être toujours à portée de fe fecourir. Il ne reftoit point de troupes réglées pour la garde du bagage : les valets & les ouvriers, au fervice de l'armée, s'armerent de haches & de longues épées, & formerent un corps d'environ deux mille hommes. Lorfque l'armée commençoit à défiler, le roi fit appeller Comines, & lui ordonna de continuer la négociation entamée la veille. *Sire*, lui dit Comines, *je le ferai volontiers ; mais je ne vis jamais deux fi groffes compagnies fi près l'une de l'autre, qui fe départiffent fans combattre.* Il adreffa donc un nouveau trompette aux provéditeurs, & fe rendit, non fans péril de fa vie, au lieu affigné pour la conférence. Déja les confédérés, inftruits de la marche du roi, s'étoient rangés en bataille dans leur camp ; & avoient jetté aux champs quelques compagnies de ftradiots. Tandis que

les provéditeurs délibéroient ſur la réponſe qu'ils feroient à Comines, les François tirerent ſur les ſtradiots qui s'approchoient trop près de leurs rangs. Les provéditeurs renvoyerent promptement le trompette François, accompagné d'un autre du marquis de Mantoue : ils mandoient qu'ils alloient ſe rendre au lieu de la conférence, pourvu qu'on fît ceſſer le feu de l'artillerie. C'étoit une ruſe pour découvrir la diſpoſition des François, pour examiner de quel côté ils avoient porté leurs principales forces, en quel endroit le roi s'étoit placé, quels étoient ſes habits, & à quels ſignes on pouroit le reconnoître dans la mêlée? Les François peu défiants admirent cet eſpion dans leurs rangs, & ne s'apperçurent de la faute qu'ils avoient faite, qu'à la trop ſcrupuleuſe attention avec laquelle il examinoit la perſonne du roi : on n'imagina point d'autre moyen de réparer cette faute qu'en faiſant prendre aux neuf preux les mêmes armes & les mêmes couleurs que portoit le roi, afin de diminuer le danger en le partageant ſur pluſieurs têtes. Dès que les ennemis eurent reçu les informations

ANN. 1495.

ANN. 1495. qu'ils désiroient, ils sortirent de leur camp, & s'avancerent fiérement à la rencontre des François : leur disposition étoit tellement combinée, que s'ils parvenoient à rompre les premiers rangs, il étoit impossible que personne leur échappât. Le marquis de Mantoue, capitaine-général, aidé des conseils de Rodolfe de Gonzague son oncle, fit avancer par des chemins couverts, une partie des stradiots, soutenus d'un corps d'arbalêtriers, & d'une compagnie de gens d'armes, pour tomber sur le bagage qui étoit sans défense, se saisir du village de Fornoue, & se montrer à la queue de l'armée Françoise. Il prit avec lui six cents hommes d'armes avec leurs archers, cinq mille hommes d'infanterie, avec quinze cents stradiots, & passa le Tar derriere l'armée pour attaquer l'arriere garde qui ne pouvoit long-temps l'arrêter, & tomber ensuite sur le corps de bataille. Il laissa sur l'autre bord du Tar, Antoine de Montéfeltro, bâtard d'Urbin, avec un corps de troupes considérable, & lui ordonna de traverser la riviere, & de prendre l'ennemi en flanc lorsqu'il recevroit un

courier de la part du seigneur Rodolfe. En même-temps le comte de Cajazze, général du duc de Milan, traversa le Tar à la tête de l'armée Françoise, avec quatre cents hommes d'armes, & deux mille hommes d'infanterie, laissant pareillement sur l'autre rive Annibal de Bentivoglio, avec deux cents hommes d'armes pour venir le joindre lorsqu'il seroit aux mains avec l'avant-garde, commandée par le maréchal de Gié. On laissa à la garde du camp deux compagnies d'hommes d'armes, & mille hommes d'infanterie aux ordres des deux providiteurs Vénitiens qui, n'ayant pu empêcher la bataille, avoient voulu, à tout événement, se ménager cette ressource. ANN. 1495.

Le marquis de Mantoue fondit sur l'arriere-garde avec une extrême valeur : le combat étoit engagé, lorsque Matthieu, bâtard de Bourbon, accourut au corps de bataille, où il trouva le roi qui, selon l'usage, conféroit l'Ordre de Chevalerie : *Avancez, Sire*, lui cria-t-il, *avancez*. Aussi-tôt le roi marche au milieu de ses preux, menant avec lui le corps de bataille ; ce premier choc fut terrible ; dans un

ANN. 1495.

inſtant on vit la terre couverte de lances briſées, & de chevaliers renverſés. Charles combattoit aux premiers rangs avec ſi peu de précaution, que les ennemis ſaiſirent les rênes de ſon cheval, & que le bâtard Matthieu fut fait priſonnier à ſes côtés. Dans le moment où le combat étoit le plus animé, on vit paroître le long de l'armée, ce corps de ſtradiots que le marquis avoit envoyés piller les bagages, & ſe ſaiſir du village de Fornoue. Ils avoient exécuté la premiere partie de cette commiſſion; mais l'envie de mettre leur butin en ſûreté, leur avoit fait reprendre la route du camp. A cette vue quinze cents de leurs camarades, que le marquis avoit amenés avec lui pour entrer le ſabre à la main dans les rangs ennemis, lorſque le choc des lances y auroit jetté le déſordre, quitterent leur poſte pour courir du côté où il y avoit eſpérance de s'enrichir. Il arriva par un autre hazard, non moins heureux, que Rodolfe de Gonzague, qui devoit donner l'ordre au bâtard d'Urbin de faire avancer ſon corps de réſerve lorſqu'il en ſeroit temps, fut renverſé d'un coup de lance, & écraſé

ſous

sous les pieds des chevaux. Les gens d'armes du marquis, après avoir brisé leurs lances, & s'être quelque temps défendus avec leurs masses, se sentant pressés par les François, & voyant que personne ne venoit à leur secours, prirent la fuite, & furent poursuivis l'épée dans les reins. Tous ceux qu'on put atteindre, furent impitoyablement massacrés. Les François se crioient les uns aux autres : *Camarades, souvenez-vous de Guinegatte.* Le lecteur n'aura pas oublié, sans doute, que c'est le nom d'une bataille donnée sous Louis XI, où les François vainqueurs d'abord, avoient été ensuite battus pour s'être livrés avec trop d'avidité au pillage. Dans cette derniere occasion, au-contraire, on ne fit pas un seul prisonnier. Le roi auroit dû ou modérer l'ardeur de ses troupes, ou les suivre lui-même s'il ne pouvoit les arrêter. Il resta pendant plus d'un quart-d'heure sur le champ de bataille, fort éloigné de son avant-garde, & n'ayant autour de sa personne *qu'un seul valet-de-chambre, appellé Antoine des Ambus, petit homme*, dit Comines, *& mal armé.* Tandis que tout le monde, & ses preux eux-mêmes donnoient la

ANN. 1495.

ANN. 1495. chasse aux fuyards, il faillit d'être mis à mort ou fait prisonnier par une compagnie de gendarmes ennemis, qui, ayant été rompue au commencement du combat, s'étoit retirée sur les bords de la riviere, & qui, voyant le champ de bataille libre, eut la hardiesse d'y revenir. Charles se défendit long-temps contre eux avec une extrême valeur; mais il n'auroit pu éviter de tomber entre leurs mains, si quelques-uns des siens, qui revenoient de la poursuite de l'ennemi, n'eussent paru fort à propos.

Tandis qu'on se battoit à l'arriere-garde, le comte de Cajazze attaqua l'avant-garde, moins dans l'espérance de la rompre, que pour l'empêcher de se joindre au corps de bataille où devoient se porter les grands coups. Les Italiens qu'il conduisoit, après avoir brisé leurs lances, ne pouvant soutenir l'impétuosité Françoise, & consternés de la perte de Jean de Picinino & de Galéas Correge, deux de leurs plus fameux capitaines, prirent honteusement la fuite. Si le maréchal de Gié les eût poursuivis, la déroute eût été complete; mais appercevant au-delà de la riviere un corps

de réſerve, & ne ſçachant point encore ce qui s'étoit paſſé à l'arriere-garde, ni au corps de bataille, il modéra l'ardeur de ſes troupes, & ne quitta point le lieu où il avoit combattu : quelques-uns oſerent l'accuſer de lâcheté ; d'autres donnerent de juſtes éloges à ſa prudence, & à ſon amour pour la patrie ; conſidérant que ſi le reſte de l'armée étoit battu, elle n'avoit aucun endroit où ſe réfugier : il lui conſervoit un poſte où elle pouvoit ſe rallier, & tenter la fortune d'un nouveau combat. ANN. 1495.

L'action ne dura pas plus d'une heure ; les confédérés perdirent trois mille cinq cents hommes, parmi leſquels on comptoit un grand nombre de gens de la premiere qualité : les François n'en perdirent pas deux cents : Matthieu, bâtard de Bourbon, & Julien du Bourgneuf, capitaine des gardes de la Porte, furent les deux ſeuls officiers qu'on regretta : les autres n'étoient que de ſimples archers ou des fantaſſins. Qui croiroit qu'après une action ſi déciſive les Italiens aient encore ſongé à s'attribuer les honneurs de la victoire ? Les provéditeurs ayant envoyé à Ve-

Ann. 1495. nise les tentes du roi, & quelques autres bagages qu'ils avoient achetés des ſtradiots, on y ordonna des réjouïſſances publiques, & on chanta le *Te Deum* dans toutes les égliſes.

La précaution que ces mêmes provéditeurs avoient priſe d'aſſurer leur camp, ſauva les reſtes de l'armée des confédérés. La plupart des corps mis en déroute, y chercherent un aſyle: mais l'épouvante étoit ſi générale que perſonne n'y ſeroit demeuré, ſi Nicolas des Urſins, comte de Pétilliane, ne fût venu les raſſurer. Il avoit été fait priſonnier avec Virgile ſon frere, dans la ville de Nole; & le roi qui craignoit que pendant ſon abſence ils ne ſuſcitaſſent une révolte dans le royaume de Naples, les avoit obligés de le ſuivre tant qu'il ſeroit en Italie. Profitant de l'embaras où ſe trouvoient les François à Fornoue, ils s'étoient enfuis, Virgile chez un gentilhomme de ſes amis, Pétilliane dans le camp des confédérés. Après s'être donné beaucoup de mouvements pour raſſembler les fuyards, voyant que tout le monde trembloit encore, & qu'on étoit au moment de ſe diſperſer, il repréſenta fortement aux gé-

néraux & aux ſoldats, que le roi de France n'étoit ni en état, ni dans la diſpoſition de venir attaquer un camp bien retranché, & défendu par une armée deux ou trois fois plus forte que la ſienne : que n'ayant engagé le combat que pour s'ouvrir un paſſage, il ſe trouveroit fort heureux ſi on lui laiſſoit la liberté de fuir. Il propoſa même de retourner à l'ennemi ; mais il ne trouva perſonne de ſon avis.

Dans le camp du roi, ou plutôt ſur le champ de bataille, on délibéroit ſur ce qu'il y avoit de mieux à faire dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit. Jean-Jacques Trivulce, ſeigneur Milanois, mais ſincérement attaché à la France, Franciſque Secco, & Camille Vitelli, généraux Florentins, ſoutinrent qu'il faloit profiter de l'épouvante de l'ennemi, & marcher au camp, que perſonne n'auroit le courage de défendre. Peut-être auroit-on dû les en croire, parce qu'ils connoiſſoient mieux que les François les mœurs & le caractere des Italiens ; mais la haine perſonnelle qu'ils portoient à Ludovic les rendoit ſuſpects ; & d'ailleurs les François contents de la gloire qu'ils s'étoient acquiſe, n'aſ-

piroient qu'à retourner promptement dans leur patrie.

ANN. 1495

Marche de l'armée Françoise jusqu'à la ville d'Ast. *Ibid.*

A l'approche de la nuit ils quitterent le champ de bataille, & se retirerent dans une petite ferme assez mal bâtie, où ils eurent beaucoup à souffrir de la disette des vivres, & de la perte des équipages. Une grange, qui se trouva pleine de gerbes de bled, offrit des rafraîchissements pour les chevaux, & un logement pour les plus grands seigneurs; les autres coucherent sur la terre, sans tentes, sans manteaux, exposés à un violent orage, & aux attaques imprévues des stradiots, qui, endurcis à la fatigue, & montés sur des chevaux très-légers, venoient à chaque instant répandre l'alarme. Comines, qui s'étoit formé un abri sous quelques ceps de vigne, recommença le lendemain la négociation que la bataille avoit interrompue. Le roi lui donna pour adjoints le cardinal Brissonnet, le maréchal de Gié, & le seigneur de Piennes. Ceux-ci s'avancerent de leur côté jusqu'à la riviere du Tar, tandis que les provéditeurs Vénitiens, le marquis de Mantoue, & le comte de Cajazze arriverent sur l'autre bord. Ils eurent

bien la facilité de se saluer, mais ils ne pouvoient entrer en conférence si les uns ou les autres ne traversoient la riviere. Comme ils refusoient également de hazarder cette démarche; Comines ne pouvant souffrir qu'une injuste défiance, ou un point d'honneur mal entendu, fît échouer une négociation dont il se promettoit de grands avantages, laissa ses collegues, & accompagné du secrétaire Robertet, il alla trouver les confédérés, & entra en conférence. Elle fut courte; Comines n'étoit chargé d'aucune instruction, & les provéditeurs s'obstinerent à ne vouloir faire aucune ouverture. On convint seulement d'une treve pour le reste de la journée; le ministre François promit de revenir le lendemain avec des instructions & de pleins pouvoirs. Charles, craignant avec raison que les ennemis ne se prévalussent de la disette où son armée étoit réduite, partit au milieu de la nuit avec si peu de précaution, que l'on oublia de prendre des guides. Les confédérés se tenoient renfermés dans leur camp, attendant toujours l'arrivée du trompette que Comines avoit promis de leur envoyer. Ils n'appri-

ANN. 1495.

rent qu'à midi le départ de l'armée ;
Ann. 1495. & lorſqu'ils voulurent la ſuivre, ils trouverent la riviere du Tar ſi conſidérablement enflée par les pluies d'orage qui étoient tombées depuis deux jours, qu'elle n'étoit plus guéable en aucun endroit. Ce ne fut qu'à quatre heures après midi que le comte de Cajazze parvint à la traverſer avec deux cents lances, non pour s'oppoſer à la marche des François, mais uniquement pour prévenir leur arrivée à Plaiſance, où Trivulce avoit des amis qui, peut-être, lui en euſſent ouvert les portes. Les autres chefs de l'armée le ſuivirent ſans aucun deſſein d'en venir aux mains. La fortune cependant leur fournit une belle occaſion de venger leur défaite s'ils euſſent eu le courage d'en profiter. Le roi, après avoir traverſé la riviere de Trébia, laiſſa ſur l'autre bord deux cents lances, une partie des Suiſſes, & toute ſon artillerie. Comme cette riviere n'étoit pas profonde, on ne ſoupçonna pas qu'on courût aucun riſque en ſéparant ainſi l'armée pour la commodité des logements. Le même accident, qui avoit groſſi les eaux du Tar, fit déborder la Trébia.

Une partie de l'armée eût vu égorger l'autre sans pouvoir la secourir si les ennemis se fussent présentés : on attendit avec une mortelle inquiétude que la riviere fût rentrée dans son lit pour faire passer l'artillerie. Après cinq jours d'une marche pénible, les François entrerent dans le Tortonnese : alors les ennemis cessèrent de les suivre, & allerent se joindre à l'armée qui assiégeoit Novarre. Trivulce, toujours dominé par la haine qu'il portoit à Ludovic, proposa dans le Conseil du roi de proclamer duc de Milan le jeune François Sforce, fils de Jean Galéas, mort empoisonné, assurant qu'aussi-tôt que la nouvelle en seroit répandue, toutes les villes se révolteroient contre l'usurpateur, & ouvriroient leurs portes aux François. Charles, soit qu'il craignît de préjudicier aux droits du duc d'Orléans, soit qu'il ne cherchât qu'à sortir au plutôt de l'Italie, rejetta la proposition. L'armée devoit passer sous les murs de Tortone, où commandoit Gaspar de Saint-Séverin, surnommé *Fracasse*. Celui-ci informé de l'approche du roi, & craignant apparemment d'être assiégé, vint au-

ANN. 1495.

ANN. 1495.

devant de lui, accompagné ſeulement de deux gentilshommes, s'excuſa de ne pouvoir le recevoir dans la ville, & lui fit apporter toutes ſortes de proviſions. Il aſſiſta même à ſon ſouper, mêlé dans la foule des courtiſans. L'armée traverſa le Montferrat, & arriva après bien des fatigues dans la ville d'Aſt, qu'elle regardoit comme le terme de ſes travaux. On y trouva ce corps de troupes qu'on avoit ſi imprudemment détaché de l'armée pour l'envoyer contre la ville de Gênes, & quelques renforts nouvellement arrivés de France, ſous la conduite du prince d'Orange.

Situation déplorable du duc d'Orléans aſſiégé dans Novarre.
*Corio.*
*Bekarius.*
*Comines.*

Les François, ſans en excepter les principaux officiers, avoient une telle impatience de revoir leur patrie, que l'on ne rougit point de mettre en délibération ſi l'on n'abandonneroit pas à ſon mauvais ſort le duc d'Orléans, qui s'étoit perdu, diſoit-on, par une déſobéiſſance formelle aux ordres du roi. De ſept mille hommes renfermés avec lui dans Novarre, deux mille étoient morts de miſere, les autres ſe trouvoient réduits à la plus affreuſe diſette : le prince lui-même, quoiqu'affoibli par une fievre-quarte qui

le minoit insensiblement, avoit toujours rejetté le conseil de ceux qui vouloient lui persuader de se dérober à ses troupes, bien résolu de ne jamais se séparer de tant de braves gens qui s'étoient sacrifiés pour lui. Cette situation déplorable toucha tous les cœurs sensibles : le roi oublia dans cet instant les torts du premier prince du sang, pour ne songer qu'à le sauver à quelque prix que ce fût. L'entreprise étoit périlleuse. L'armée qui assiégeoit Novarre, étoit de trente mille combattants, parmi lesquels on comptoit mille hommes d'armes Allemands, accoutumés à se battre contre les François dans les Pays-Bas, & dix mille lansquenets, la meilleure infanterie de l'Europe après les Suisses. Cette armée déja formidable venoit d'être renforcée par celle des confédérés, qui, bien que battue à Fornoue, étoit encore deux fois plus nombreuse que la Françoise. Il faloit donc nécessairement attendre de nouveaux renforts avant que de rien tenter avec quelque apparence de succès. Charles dépêcha le bailli de Dijon vers les Suisses, & vint lui-même à Trin, tant pour être plus à portée de jetter ANN. 1495.

ANN. 1495. des convois dans Novarre, que pour s'approcher d'une maîtresse qu'il avoit à Quiers. Cette belle personne se nommoit Anne Solare, elle étoit fille d'un gentilhomme chez lequel le roi s'étoit trouvé logé lors de son premier voyage.

Message ridicule du pape.

*Brantome.*
*Guicchardin.*

Sur ces entrefaites, on vit arriver à Trin un officier du pape, chargé d'une commission bien extraordinaire. Alexandre sommoit le roi, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, de sortir d'Italie dans dix jours; de retirer dans un autre terme fort court qu'il lui marqua, toutes les troupes qu'il avoit laissées dans le royaume de Naples; ou de venir lui-même à Rome pour rendre compte de sa conduite. « Je suis bien étonné, répondit le roi, que le saint » pere n'ayant pas daigné m'attendre » à Rome, lorsqu'à mon retour de » Naples j'allois lui baiser dévotement » les pieds, il ait aujourd'hui tant » d'impatience de m'y revoir. Vous » lui direz que je songe à m'ouvrir » encore le chemin jusqu'à lui, & » que je le prie très-instamment d'a» voir cette fois la complaisance de » m'attendre, afin que mon voyage

» ne soit pas en pure perte ». L'officier du pape qui ne s'étoit chargé qu'avec beaucoup de répugnance d'une pareille commission, se trouva fort heureux d'en être quitte pour servir de risée. Au-reste les troupes que le pape exigeoit qu'on rappellât du royaume de Naples, étoient dans une situation déplorable. Il faut reprendre la suite des affaires de cette contrée.

ANN. 1495.

Affaires de Naples : victoire de Séminara.

*Idem.*

Le temps que le roi avoit pris pour en sortir avec plus de la moitié de son armée, étoit précisément celui où il auroit dû y appeller de nouveaux renforts. Ferdinand le Catholique, conformément aux engagements qu'il avoit contractés avec les princes d'Italie, venoit de faire passer en Sicile une flote & quelques troupes de débarquement, sous la conduite de Gonsalve Hernandès de Cordoue, que les Espagnols, par un effet de cette ostentation qu'on leur a si souvent reprochée, surnommoient dès lors *le grand Capitaine*, & qui mérita depuis ce glorieux titre par une suite non interrompue de succès. D'un autre côté les Vénitiens, avec une escadre beaucoup plus considérable encore, croisoient sur les côtes de la Pouille,

ANN. 1495. & s'emparoient, à titre de conſervateurs, de toutes les places maritimes dont les François avoient négligé la conquête. Les naturels du pays qui haïſſoient les François, & qui, depuis le départ du roi, avoient ceſſé de les craindre, ſoupiroient après un changement de domination.

Informé des diſpoſitions ſecretes de ſes anciens ſujets, & ſecondé par Gonſalve de Cordoue, le jeune Ferdinand quitta la Sicile où il s'étoit réfugié, & vint débarquer à Rhegge. Toutes les villes devant leſquelles il ſe montra ouvrirent leurs portes; la Calabre entiere ſe ſeroit ſoulevée en ſa faveur, ſi d'Aubigni, qui en étoit gouverneur, ne ſe fût hâté d'étouffer cet incendie dans ſa naiſſance. Après avoir raſſemblé le peu de troupes dont il pouvoit diſpoſer, & s'être fait joindre par Perſi du nom d'Alégre, il marcha à la rencontre de l'armée ennemie, & la joignit près de la petite ville de Séminara. Des ſoldats diſciplinés & aguerris l'emporterent facilement ſur une multitude confuſe & mal armée. Ferdinand, après avoir rempli tous les devoirs de général & de ſoldat, fut renverſé de

cheval, & il alloit perdre la vie ou la liberté, si Jean de Capoue qui avoit été son page, & qu'il aimoit tendrement, ne l'eut promptement relevé, & n'eut attiré sur sa tête les coups qu'on adressoit à son maître. Ce généreux guerrier, digne d'un meilleur sort, expira sur le champ de bataille: Ferdinand, avec ce qu'il put ramasser de troupes, s'enfuit sur ses vaisseaux & repassa en Sicile: Gonsalve de Cordoue, avec ses Espagnols, se retira à Rhegge, d'où les François ne purent le chasser, parce que d'Aubigni que ce soin regardoit, fut attaqué d'une maladie lente qui le mit hors d'état de rien entreprendre.

ANN. 1495.

Conspiration à Naples contre les François.

Un début si malheureux auroit peut-être rebuté Ferdinand, & laissé le temps aux François d'affermir leur domination, si la haine que leur portoient les Napolitains eut été moins profonde & moins active. Ferdinand ayant reçu avis qu'il y avoit à Naples une conspiration formée en sa faveur, & qui n'attendoit plus que sa présence pour éclater, ramassa promptement tout ce qu'il put trouver de vaisseaux Napolitains, Siciliens, & Espagnols, & avec une flote formi-

dable en apparence, il se montra sur
ANN. 1495. les côtes du royaume de Naples, avant même que la nouvelle de sa défaite y fût répandue. Les villes d'Amalfi & de Salerne se donnerent à lui. Il croisa pendant deux jours à la vue de Naples, attendant toujours des nouvelles de la conjuration. Montpensier avoit si bien pris ses mesures, que personne n'osa remuer. Quelques-uns de ses officiers lui conseilloient de faire embarquer une partie de son monde, & d'attaquer la flote Aragonoise qui n'eût pu lui résister; car sur un grand nombre des vaisseaux qui la composoient, il n'y avoit que des matelots. Montpensier crut avoir assez fait en attendant l'ennemi de pied ferme, & en faisant échouer tous les projets qu'il pouvoit avoir formés. En effet, Ferdinand, après s'être arrêté deux jours à la vue de Naples, se retira dans l'isle d'Ischia. Les conjurés qui craignoient d'être découverts, lui dépêcherent secrétement une barque pour lui conseiller d'attirer les François hors des murailles. Il vint donc débarquer à l'embouchure du Sébeneto, petite riviere à un mille de Naples. Montpensier donna dans le piege

qu'on lui tendoit ; prenant avec lui tout ce qu'il put rassembler de soldats, il se mit en marche pour combattre Ferdinand. A peine étoit-il sorti des murs de la ville, que les conjurés sonnerent le tocsin, appellerent le peuple à la liberté, & s'assurerent de toutes les portes. Montpensier, qui, du lieu où il étoit encore, entendit le tumulte, délibéra sur le parti qu'il devoit prendre. Craignant de se trouver envelopé de tous côtés, n'osant entreprendre de forcer la porte par où il étoit sorti, il fit le tour des murs par des chemins étroits & raboteux, & regagna le château-neuf.

ANN. 1495.

Cependant Ferdinand entroit dans Naples aux acclamations du peuple : les dames les plus qualifiées, sortant de leurs maisons, couroient à lui les bras ouverts, l'embrassoient au milieu des rues, & essuyoient la sueur de son visage. Tandis que le peuple se livroit à tous les transports de la plus vive allégresse, le marquis de Pescaire rassembloit les hommes de service, barricadoit les rues qui aboutissoient au château-neuf, y plaçoit de l'artillerie, des corps-de-garde, & prenoit toutes les précautions possi-

Le jeune Ferdinand rentre dans Naples aux acclamations de ses anciens sujets.

*Guicchardin. Giannone. Belcarius. Comines.*

AN. 1495. bles pour empêcher que les François ne pénétrassent dans la ville. Ceux-ci, après l'arrivée du comte de Montpensier, se rangerent en bataille sur la place du château-neuf, d'où ils entrerent dans les rues l'épée à la main; mais accablés par la multitude ils furent contraints de revenir sur leurs pas. L'exemple de Naples entraîna toutes les villes voisines; Averse, Capoue & Montdragon chasserent leurs garnisons, & proclamerent Ferdinand. Gaete fut victime de son zele. La garnison qui étoit nombreuse tomba sur les séditieux, en égorgea une partie, & dispersa tout le reste. Les maisons furent livrées au pillage. La défection qui porta le coup le plus sensible aux affaires des François, fut celle de Prosper & de Fabrice Colonnes. Le roi, par une profusion indiscrete, leur avoit donné plus de trente villes ou châteaux; il stipendioit leurs compagnies de gendarmes qui étoient si nombreuses qu'elles formoient une petite armée. Cependant à peine virent-ils l'embaras où il se trouvoit, que craignant de perdre de si riches établissements, ils se servirent de ses bienfaits pour achever de

l'accabler, n'alléguant d'autre raison d'une conduite si odieuse, que le retardement du paiement de leurs pensions : espéroient-ils donc être payés plus exactement par le jeune Ferdinand, & n'auroient-ils pas dû en quittant le service de Charles, lui remettre ce qu'ils tenoient de sa libéralité ? ANN. 1495.

Ferdinand assiégeoit les châteaux de Naples ; mais il y trouva une si forte résistance qu'il auroit perdu toute espérance de les réduire, si la prévoyance des François eût égalé leur valeur, ou s'ils eussent eu seulement l'attention d'y conserver les provisions qu'ils y avoient trouvées lorsqu'ils s'en mirent en possession. Le roi, ainsi que nous l'avons remarqué, avoit permis aux capitaines de vendre ces provisions à leur profit, & ceux qui leur avoient succédé dans le gouvernement de ces places, n'avoient pas encore songé à les mettre en état de défense. Ainsi dès que les chemins furent fermés, Montpensier fut si effrayé du danger de sa position, qu'il stipula dès-lors, que si avant trente jours les châteaux n'étoient pas secourus, il les rendroit à Ferdinand,

Capitulation pour les châteaux, mal observée ensuite par le comte de Montpensier. *Ibid.*

Ann. 1495.

à condition que la garnison pouroit en liberté se retirer en Provence. Il donna pour ôtages Ives d'Alegre, Robert de la Mark, prince d'Ardennes, la Chapelle d'Anjou, Roquebertin & Genlis.

Charles ayant été informé des conditions du traité, donna ordre à Perron de Baschi, de faire embarquer sur-le-champ deux mille hommes, tant Suisses que Gascons, avec toutes les provisions nécessaires pour la conservation des châteaux de Naples. Arban, officier d'une grande réputation, eut le commandement de cette petite flote. Il s'avança en bon ordre jusqu'à la hauteur de Gaete; mais appercevant une escadre ennemie bien supérieure à la sienne, & n'osant entreprendre de la percer, il alla chercher un asyle dans le port de Livourne, où il attendit de nouveaux renforts. Privé de cette ressource, & réduit à ne pouvoir compter que sur ses propres forces, Montpensier écrivit à ses lieutenants de venir le dégager. Aubigni, sur lequel il fondoit sa principale espérance, étoit dangereusement malade : à son défaut le brave Persi ramasse la plus grande par-

tie des Suiſſes & des lances Françoiſes, & marche vers Naples. Ferdinand avoit envoyé pour l'arrêter une armée à Eboli, ſous la conduite du comte de Mataloné. Quoique ſupérieure aux François, elle prit lâchement la fuite. Ferdinand lui-même délibéra s'il ne leveroit pas le ſiege; il en fut détourné par les prieres & les larmes des bourgeois de Naples qui, après leur trahiſon, avoient tout à craindre du reſſentiment des François. Plein d'ardeur & de courage, Perſi s'approcha du château-neuf; mais il trouva le camp des aſſiégeants ſi bien retranché, qu'après pluſieurs tentatives infructueuſes, il fut contraint de ſe retirer. Montpenſier, voyant que le terme de la capitulation approchoit, & ne pouvant ſe réſoudre à tenir un engagement trop préjudiciable aux intérêts de ſon ſouverain, profita de l'éloignement de la flote ennemie qui croiſoit à la hauteur de Gaete afin de fermer l'entrée du royaume à tous les vaiſſeaux François. Il fit embarquer avec lui deux mille cinq cents hommes, & ſe retira promptement à Salerne, ne laiſſant dans le château-neuf que trois cents hommes, nombre ab-

ANN. 1495.

ſolument ſuffiſant pour le défendre, tant que dureroit le peu de proviſions qui s'y trouvoient encore. Ferdinand ſe plaignit amérement de cette infraction, & menaça de faire trancher la tête aux ôtages : peut-être auroit-il exécuté cet acte de barbarie, s'il n'eût craint qu'un revers de fortune ne le livrât enſuite au pouvoir d'un ennemi toujours redoutable, même dans ſes diſgraces.

ANN. 1495.

Traité de Trin avec les Florentins : criminelles intrigues du comte de Ligni.
*Ibid.*

Charles reçut à Trin ces triſtes nouvelles. Quoique la délivrance du duc d'Orléans fût l'affaire la plus urgente, il n'avoit garde de négliger ce qui concernoit le royaume de Naples : n'ayant alors aucun moyen d'y faire paſſer des troupes, il fit avec la république de Florence un traité qui pouvoit avoir les ſuites les plus heureuſes s'il eût été fidélement exécuté. Depuis long-temps les députés de cette république ſuivoient le roi, ſans ſe laiſſer rebuter par les délais & toutes les autres mortifications qu'il leur faloit eſſuyer. Charles ſe détermina enfin à leur donner une pleine ſatisfaction : le traité fut conclu aux conditions ſuivantes. « 1°. Toutes les villes & pla» ces de la Toſcane, où les Fran-

ANN. 1495.

» çois ont laiſſé des garniſons, ſe-
» ront remiſes de bonne-foi à la ré-
» publique de Florence, à la réſerve
» des villes de Serzane & de Piétra-
» Santa qui ont appartenu autrefois à
» la république de Gênes, & qui lui
» ſeront rendues en deux ans, ſi cette
» derniere république prend le parti
» de ſe ſoumettre elle-même à la do-
» mination Françoiſe; auquel cas le
» roi dédommagera les Florentins de
» la perte de ces deux places. 2°. Les
» Florentins délivreront ſur-le-champ
» au roi les trente mille ducats reſ-
» tants de la ſomme promiſe par le
» traité de Florence; mais à condi-
» tion que le roi de ſon côté leur don-
» nera en gage une partie de ſes pier-
» reries pour la ſûreté de cette ſom-
» me, dans le cas où, pour quelque
» raiſon que ce pût être, leurs places
» ne leur ſeroient pas rendues. 3°. Im-
» médiatement après cette reſtitu-
» tion, les Florentins prêteront au
» roi, ſous l'obligation de quatre gé-
» néraux de ſes finances, la ſomme
» de ſoixante-dix mille ducats pour
» être employée à la ſubſiſtance & à
» la ſolde des troupes que le roi a
» laiſſées dans le royaume de Naples.

ANN. 1495.

» 4°. Ils enverront au ſecours de » ces troupes deux cents cinquante » lances entretenues à leurs frais pour » ſervir dans ce royaume juſqu'à la fin » du mois d'Octobre. 5°. Enfin ils » pardonneront tout le paſſé aux » Piſans, les traiteront avec dou- » ceur à l'avenir, leur laiſſant la li- » berté de faire le commerce, & » d'exercer toutes ſortes de profeſ- » ſions ». Les trente mille ducats furent payés, & auſſi-tôt envoyés au bailli de Dijon qui faiſoit des levées de Suiſſes. Le roi de ſon côté adreſſa aux gouverneurs, qu'il avoit laiſſés dans les places de Toſcane, les ordres les plus précis de remettre ſans délai ces places aux commiſſaires de la république. Ces premiers ordres ne parvinrent point à leur deſtination. L'ambaſſadeur Florentin qui en étoit chargé, crut pouvoir traverſer en ſûreté le Milanès, d'autant plus que la république n'étoit point en guerre avec Ludovic. Cependant ce dernier, au mépris du droit des gens, fit arrêter l'ambaſſadeur, lui enleva ſes papiers, & informa les Piſans du danger où ils alloient ſe trouver expoſés s'ils n'acceptoient les ſecours qu'il

qu'il leur offroit. Les Florentins furent réduits à solliciter de nouveaux ordres : ces ordres furent expédiés, mais ils furent mal exécutés. Le comte de Ligni manda secrétement aux gouverneurs de trouver des prétextes pour n'y point déférer, se chargeant de faire agréer leur conduite au roi. Saillant fut le seul qui ne voulut point tremper dans cette odieuse manœuvre. Il remit aux commissaires Florentins le port & la citadelle de Livourne où il commandoit. Entragues, après avoir usé de défaites, & avoir tiré des commissaires Florentins des sommes considérables, vendit la citadelle de Pise aux Pisans eux-mêmes, moyennant la somme de vingt mille ducats, dont douze mille pour lui, & huit mille pour être distribués à ses troupes : les places de Librefatta, de Serzane, de Piétra-Santa, furent pareillement vendues, les unes à la république de Gênes, les autres à celle de Lucques. Pour colorer du-moins de quelque prétexte honnête ce honteux trafic, les commandants stipulerent que ces places resteroient unies à la France, & reconnoîtroient le roi pour leur protecteur. Charles informé de ce bri-

ANN. 1495.

ANN. 1495.

gandage, fit ôter de sa chambre le lit du comte de Ligni, & bannit Entragues de toutes les terres de son obéissance. Ce premier mouvement dura peu: Charles plus affligé que ceux qu'il venoit de punir, & ne pouvant supporter plus long-temps l'absence de son favori, le rappella bientôt auprès de lui. Le premier usage que celui-ci fit de la faveur de son maître, fut d'obtenir le rappel d'Entragues & de ses complices. Les malheureux Florentins qui se virent dépouillés de leurs places, & des milliers de braves gens qu'on avoit laissés dans le royaume de Naples, & à qui on enlevoit leur derniere ressource, eurent seuls à pleurer sur la foiblesse du monarque.

Comines tente une négociation avec les chefs de la ligue.

De Trin l'armée s'avança à Verceil. Cette place avoit long-temps fait partie du duché de Milan. Philippe-Marie Visconti l'avoit cédée au duc de Savoie pour le détacher d'une ligue formidable formée contre lui; mais il avoit stipulé qu'elle seroit neutre dans toutes les guerres qui s'éleveroient contre le duché de Milan. Ludovic, au commencement de cette guerre, avoit fait renouveller la mê-

me promesse à la duchesse de Savoie : mais celle-ci, toute Françoise dans le cœur, ne put la refuser aux instances du roi. Lorsqu'il y fut entré, il commença à jetter des postes jusqu'à un mille de Novarre. Bientôt on vit arriver quelques pelotons de Suisses qui annonçoient que leurs compatriotes les suivoient en corps d'armée. Si tous fussent arrivés dans ce moment, la bataille auroit eu lieu, quoique la plupart de ceux qui composoient le Conseil désirassent ardemment que tout pût s'arranger par la voie de la négociation. Les confédérés étoient dans les mêmes dispositions : il ne s'agissoit que de sçavoir qui feroit les premieres démarches. Le roi jusque-là victorieux, & commandant en personne son armée, ne croyoit pas qu'il fût de sa dignité de faire des avances. Les confédérés de leur côté, qui agissoient au nom du pape & de l'empereur, & qui d'ailleurs craignoient, en laissant paroître leur inquiétude, de rendre les François plus difficiles, attendoient pour traiter, que la faim & le désespoir eussent livré entre leurs mains le premier prince du sang. Le hazard leva cette premiere difficulté. ANN. 1495.

ANN. 1495. Après la mort de la marquise de Montferrat, il s'éleva des disputes sur la tutelle d'un fils qu'elle laissoit en bas âge. Les Etats du pays, qui craignirent les suites de cette division, obligerent les contendants de choisir le roi pour arbitre. Charles, ne pouvant se charger lui-même de ce soin honorable, envoya Comines sur les lieux pour veiller à la sûreté du jeune prince, & au rétablissement de la concorde. Cet habile ministre trouvant à cette cour un gentilhomme du marquis de Mantoue, lia conversation avec lui, & parut s'étonner de l'aveuglement de son maître, qui ne s'appercevoit pas qu'il travailloit à sa propre ruine en contribuant à l'élévation des Vénitiens. Après s'être assuré par les réponses de ce gentilhomme, que cette réflexion n'étoit point échapée au marquis, & que, malgré son titre de généralissime, il se prêteroit volontiers à un projet de pacification, Comines prit sur lui d'écrire aux deux provéditeurs vénitiens, pour leur offrir de reprendre les conférences qu'ils avoient commencées sur les bords du Tar. Bientôt on vit arriver à Verceil un député chargé de demander des

sauf-conduits, & de convenir du lieu où se tiendroient les conférences. Ces rusés politiques s'étoient étrangement trompés dans leur choix : car désirant ardemment la paix, ils avoient envoyé pour en faire la premiere ouverture, l'homme du monde le moins disposé à les seconder. C'étoit Albertin Boschetto, sujet & confident du duc de Ferrare : celui-ci dépouillé de la Polésine par les Vénitiens, souhaitoit leur abaissement, comme l'unique moyen de réparer ses pertes. Albertin, après s'être acquitté de sa commission dans une audience publique, vit le roi en particulier, & l'exhorta vivement à ne rien accorder de ce qu'il étoit venu lui demander, déclarant que les confédérés trembloient dans leur camp, & qu'au premier mouvement que feroit l'armée Françoise pour venir les attaquer, ils prendroient honteusement la fuite. Trivulse, par haine contre Ludovic; plusieurs courtisans, par attachement pour le duc d'Orléans, appuyerent cet avis : mais Comines, la Trémouille & le prince d'Orange le combattirent si fortement, qu'ils déterminerent le roi à expédier les sauf-conduits, & à

ANN. 1495.

convenir du lieu des conférences. Les commiſſaires reſpectifs s'y rendirent. C'étoient de la part des confédérés le marquis de Mantoue, Bernard Contarini, & François-Bernardin Viſcomti; & de la part des François, le prince d'Orange, le maréchal de Gié, le ſeigneur de Piennes & Comines. La crainte que l'arrivée des Suiſſes ne changeât les diſpoſitions pacifiques où ſe trouvoit le roi, engagea les commiſſaires à ſe hâter. Dès la premiere conférence, on convint d'une treve, au moyen de laquelle, le duc d'Orléans pouroit ſortir ſeul de Novarre; mais à condition qu'il y rentreroit dans le même état, ſi le traité ne s'achevoit pas. Comme il devoit traverſer les bataillons ennemis, le marquis de Mantoue, s'offrit pour lui ſervir d'ôtage, & paſſa dans le camp des François. La principale difficulté conſiſtoit à faire conſentir la garniſon de Novarre à cet arrangement. Ces hommes exténués de miſere, & en proie à toutes les horreurs de la famine, craignoient qu'après le départ du premier prince du ſang, on ne les oubliât: envain on leur promettoit que le duc les délivreroit ſous trois

ANN. 1495.

Les François ſortent de Novarre.

*Comines. Paul Jove. Guicchardin. Corio.*

jours, ou viendroit partager leur sort, il falut pour les rassurer, que le maréchal de Gié leur envoyât pour ôtage le marquis de Rochefort son neveu. Trois jours après on convint que la garnison Françoise sortiroit de la place avec armes & bagages : que la garde de la ville seroit confiée aux bourgeois : qu'il ne resteroit dans la citadelle que trente François qui la tiendroient au nom du duc d'Orléans, & auxquels Ludovic fourniroit chaque jour une certaine quantité de vivres pour leur argent. *Et ne croiroit-on jamais, sans l'avoir vue*, ajoute Comines, *la pauvreté des personnes qui en sortoient. Bien peu de chevaux en sortit ; car tout étoit mangé, & n'y avoit point six cents hommes qui se fussent pu défendre, combien qu'il en saillit bien cinq mille cinq cents. Largement en demeuroit par les chemins, à qui les ennemis propres faisoient de l'aide. Je sçai bien que j'en sauvai bien cinquante pour un écu, qui étoient couchés dans un jardin, & à qui on donna de la soupe, & n'en mourut qu'un : sur le chemin en mourut environ quatre ; car il y avoit dix milles de Novarre à Verceil où ils alloient. Le roi usa de quelque charité envers ceux qui ar-*

Ann. 1495.

*riverent audit Verceil, & ordonna huit cents francs pour les départir en aumônes, & aussi des paiements de leurs gages; & furent payés les morts & les vifs, & aussi les Suisses, dont il étoit bien mort quatre cents: mais quelque bien qu'on leur pût faire, il mourut bien trois cents hommes audit Verceil, les uns par trop manger, les autres par maladie, & largement sur les fumiers de la ville.*

Arrivée d'une armée de Suisses au secours des François. *Ibid.*

Sur ces entrefaites arriva l'armée des Suisses sous la conduite du bailli de Dijon: au-lieu de huit à dix mille hommes qu'on attendoit, on fut bien surpris d'en compter jusqu'à vingt-deux mille, en y comprenant, tant ceux que le roi avoit ramenés avec lui de l'expédition de Naples, que ceux qui venoient de sortir de Novarre à la suite du duc d'Orléans. Le souvenir des bienfaits dont les avoit comblés Louis XI; la gloire attachée aux armes Françoises, & plus que tout cela encore, l'espérance de s'enrichir des dépouilles de la Lombardie, les avoient attirés en foule. On voyoit parmi eux des vieillards septuagénaires qui s'étoient signalés dans les guerres contre Charles de Bourgogne, & qui montroient encore la même vigueur. Tout

y seroit accouru jusqu'aux femmes & aux enfants, si l'on n'eût pris le parti de leur fermer l'entrée du Piémont. Cet essain de guerriers ne causa guere moins d'effroi à ceux qu'ils venoient défendre, qu'à ceux qu'ils devoient combattre. Le roi & la noblesse de France la plus distinguée se trouvoient à la discrétion de ces mercenaires : la seule précaution dont on s'avisa fut de les partager dans des postes éloignés les uns des autres : encore devoit-on bien prendre garde qu'ils ne s'apperçussent du motif qui la dictoit. Le duc d'Orléans seul triomphoit ; persuadé que la couronne de Milan ne pouvoit plus lui échaper, s'il parvenoit à rompre les conférences qui se tenoient pour la paix. Il mit dans ses intérêts le cardinal Brissonnet, en promettant de donner à l'un de ses enfants un établissement de dix mille ducats de rente aussi-tôt après la conquête. Le cardinal le servit avec chaleur : mais quelque ascendant qu'il eût sur l'esprit du roi, il vit avec douleur que son crédit avoit des bornes. Charles, à la vue du danger où étoit exposé le duc d'Orléans, avoit bien eu la générosité d'oublier les justes su-

ANN. 1495. jets qu'il avoit de se plaindre de lui; mais il n'avoit aucune envie d'exposer sa vie & le salut de son armée pour tenter une conquête qui tourneroit toute entiere au profit de ce prince, & qui n'en feroit peut-être qu'un sujet plus indocile encore. Voyant que ce premier moyen ne lui réussissoit pas, le duc d'Orléans agit sourdement auprès des Suisses, & les exhorta à demander la bataille, en leur faisant entendre qu'on se garderoit bien de leur rien refuser. Cette démarche séditieuse parvint à la connoissance du prince d'Orange, qui, prévoyant les suites qu'elle pouvoit avoir, crut qu'il étoit de son devoir d'en informer le roi. Le Conseil s'assembla. On y disputa avec tant d'aigreur & d'animosité de part & d'autre, qu'on vit le moment où les principaux chefs alloient en venir aux mains. Le duc d'Orléans, outré contre le prince d'Orange, s'emporta jusqu'à lui donner publiquement un démenti. Le roi étouffa la querelle, mais n'en demeura que plus décidé à sacrifier les intérêts du duc d'Orléans. Les conférences furent suivies avec chaleur. Tant qu'il ne s'étoit agi que de

la délivrance du duc d'Orléans, Ludovic avoit laissé agir ses ministres : Ann. 1495.
lorsqu'il fut question de rédiger le traité de paix, il voulut y assister en personne : il se fit même accompagner de la duchesse sa femme en qui il avoit beaucoup de confiance. *Et étoit notre façon de procéder*, dit Comines, *que sitôt que nous étions arrivés au logis dudit duc, il venoit au-devant de nous & la duchesse, jusqu'au bout d'une galerie, & nous passions devant lui en entrant dans sa chambre, où nous trouvions deux grands rangs de chaises l'un devant l'autre, & bien près l'un de l'autre. Ils se séoyent de l'un des côtés, & nous de l'autre. Premier étoit assis de son côté un pour le roi des Romains, l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Mantoue, les deux provéditeurs Vénitiens, puis le duc de Milan, sa femme, & le dernier l'ambassadeur de Ferrare. Et de leur côté ne parloit nul que ledit duc, & du nôtre un; mais notre condition n'est point de parler si posément comme ils font : car nous parlions quelquefois deux ou trois ensemble, & ledit duc disoit, Ho, un à un. Venant à coucher les articles, tout ce qui s'accordoit étoit écrit incontinent par*

ANN. 1495. *un secrétaire des nôtres, & aussi par un de leur côté; & au départir, le lisoient les deux secrétaires, l'un en Italien, & l'autre en François, & quand on se rassembloit aussi, afin de voir si on n'y avoit rien changé, & aussi pour abréger; & est bonne forme pour expédier grande affaire.* Il n'y avoit point de difficulté par rapport à la ville de Novarre, les François consentoient à la céder; mais ils demandoient en échange la propriété entiere & absolue de la ville de Gênes, qui avoit long-temps appartenu à la France, & dont Louis XI avoit cédé le gouvernement & le domaine utile aux ducs de Milan, sous la suzeraineté de la couronne de France. On soutenoit que Ludovic, en faisant la guerre à son seigneur avoit mérité de perdre son fief. Celui-ci qui travailloit alors à s'étendre, & qui venoit tout nouvellement d'envoyer un corps de troupes auxiliaires à Pise, dans le dessein de s'en emparer en feignant de la défendre, n'avoit garde de consentir à se voir dépouillé de Gênes. Il excusa le mieux qu'il put sa conduite, sur la nécessité où il s'étoit trouvé de se précautionner contre les menaces & les intri-

gues du duc d'Orléans. Enfin connoissant la vive ardeur qu'avoient tous les François de retourner dans leur patrie, il crut qu'en ne se dessaisissant point, il ne hazardoit rien à promettre. Il usa de tant de soumissions, il donna de si belles paroles, que les ministres François ou trop impatients, ou trop crédules, voulurent bien s'en contenter. Les principales conditions du traité portoient en substance : 1°. Que le roi rendroit la ville de Novarre au duc de Milan, lequel accorderoit un pardon général à tous les partisans du duc d'Orléans. 2°. Que le duc pour indemniser le roi des frais de la guerre, feroit remise à sa majesté de quatre-vingt-dix mille ducats qu'il lui avoit avancés pour l'expédition de Naples : qu'il payeroit de plus cinquante mille ducats au duc d'Orléans. 3°. Que le gouvernement & le domaine utile de la seigneurie de Gênes, resteroient comme auparavant entre les mains de Ludovic ; mais à condition qu'il rempliroit à l'égard du roi tous les devoirs de vassal ; qu'il fourniroit incessament deux gros vaisseaux armés & équipés à ses dépens, pour être envoyés au secours

ANN. 1495.

Traité de Verceil.

*Godefroi, recœuil de pieces.*

ANN. 1495. des châteaux de Naples ; que l'année suivante il en fourniroit trois autres : que le port de cette ville resteroit toujours ouvert à tous les bâtiments François qui voudroient s'y rafraîchir ou y acheter des provisions ; que ce même port au contraire seroit fermé à tous les ennemis de sa majesté : que le châtelet qui défendoit ce port, & qui commandoit la ville, seroit mis en sequestre entre les mains du duc de Ferrare, lequel y tiendroit pendant deux ans une garnison composée de ses propres sujets, & entretenue partie aux dépens du roi, partie aux dépens du duc de Milan, & qui jureroit de la remettre à celle des deux parties contractantes qui auroit observé le plus religieusement les articles du traité. 4°. Que Ludovic jureroit de se séparer de la confédération d'Italie, s'il se trouvoit qu'elle eût été formée contre le roi ; qu'il déclareroit, de concert avec la France, la guerre aux Vénitiens s'ils continuoient de secourir le jeune Ferdinand, & s'ils ne rendoient pas au roi les places dont ils s'étoient emparés dans la Pouille : qu'il donneroit un libre passage sur toute l'étendue de

ſes terres aux troupes Françoiſes qui marcheroient à Naples, pourvu qu'elles n'excédaſſent point le nombre de quatre cents lances, & de quatre mille hommes de pied à la fois; au lieu que ſi le roi les conduiſoit lui-même, non-ſeulement ce monarque auroit la liberté du paſſage avec tel nombre de troupes qu'il voudroit, mais le duc de Milan ſeroit tenu de l'accompagner avec toutes les forces de ſes Etats. 5°. Que Ludovic rendroit les neuf galeres de France priſes au dernier combat de Rapallo: qu'il mettroit en liberté le ſeigneur de Miolans & tous les autres priſonniers, ſans en exiger de rançon: qu'il jureroit de ne jamais inquiéter les Florentins que le roi prenoit ſous ſa protection: qu'il rappelleroit dans un terme très court les troupes qu'il avoit envoyées au ſecours des Piſans: qu'il rétabliroit dans la jouïſſance de leurs biens Trivulſe, & les autres capitaines Milanois attachés au ſervice de France: enfin qu'il donneroit pour garants de ſes promeſſes, quatre ôtages au choix du roi, dont deux de Milan, & deux de Gênes.

Ce traité fut ſigné par le roi & le

Ann. 1495. 10 d'octobre.

Sédition des Suisses : danger où se trouve le roi.

*Comines. Belcar. Guicchardin.*

duc de Milan, dès le même jour qu'il eût été arrêté entre les plénipotentiaires. On avoit les plus fortes raisons de se hâter. Aussi-tôt que la nouvelle s'en répandit, les Suisses déja indignés de se voir frustrés des riches dépouilles qu'ils s'étoient promises, & secrétement animés par les partisans du duc d'Orléans, battirent le tambour, s'assemblerent tumultuairement, & délibérerent sur le parti qu'ils avoient à prendre. Quelques-uns des plus emportés proposerent de se saisir du roi, & de tous les seigneurs de l'armée, de les emmener en Suisse, d'où on ne les laisseroit partir qu'après avoir payé leur rançon. D'autres, en plus grand nombre, détestant cette perfidie, conclurent seulement à demander trois mois de paie, conformément à un traité par lequel Louis XI s'étoit engagé à leur compter ce temps de service toutes les fois qu'il les feroit sortir enseignes déployées hors des limites de leur pays. Ils commencerent par se saisir du bailli de Dijon & de Lornai : ils s'introduisirent ensuite en assez grand nombre dans la ville de Verceil. Le roi informé du péril où

il étoit exposé, se retira précipitamment à Trin : mais comme il ne pouvoit enlever avec la même promptitude ses équipages, il fut obligé de composer avec les Suisses, & de leur donner des cautions pour la somme qu'ils exigeoient. La concorde se rétablit; on renouvella même à cette occasion tous les traités de confédération qui subsistoient entre les deux puissances. Après s'être débarassé des Suisses, Charles eut quelque envie de s'aboucher avec Ludovic. Celui-ci parut en recevoir la nouvelle avec joie; mais lorsqu'il fut question de se rendre à Trin, il proposa de grandes difficultés, & finit par demander que l'entrevue se fît sur un pont séparé en deux par une forte barriere. Charles, qui se souvenoit d'avoir vu l'année précédente ce même Ludovic empressé à faire la cour à ses ministres, ne daigna pas même répondre à la proposition, & reprit brusquement la route de France.

Ann. 1495.

Ce départ précipité contribua plus que toutes les autres fautes qu'il avoit faites jusqu'alors, à lui faire perdre ses conquêtes en Italie. Si, au-lieu de repasser les Monts, lorsque rien ne l'y

Retour précipité du roi: mauvaise foi des confédérés.

*Ibid.*

Ann. 1495.

obligeoit, Charles se fût approché de Gênes, il auroit forcé Ludovic à lui livrer non-seulement les ôtages qu'il avoit promis, mais les neuf galeres Françoises qu'il retenoit, & les deux gros vaisseaux qu'il s'étoit obligé de fournir pour la défense des châteaux de Naples. Cette flote sur laquelle on avoit dessein d'embarquer trois mille Suisses, & toutes sortes de munitions, & qui devoit être renforcée à Livourne par celle que commandoit Arban, auroit été plus que suffisante pour faire lever le siege des deux châteaux : or, de la conservation de ces châteaux dépendoit celle de tout le royaume. Charles ne l'ignoroit pas ; mais toujours guidé par une présomption aveugle, il se persuada que la terreur de son nom tiendroit en respect toutes les puissances d'Italie, & qu'il pouvoit en toute sûreté se décharger sur quelques ministres du soin de veiller à l'exécution du dernier traité. Il ne tarda pas à s'appercevoir combien il s'étoit abusé. La seule condition que Ludovic voulut bien remplir, fut de mettre une garnison Ferraroise dans le châtelet de Gênes, & il ne la remplit, que parce qu'il

crut y trouver son avantage : persuadé que le duc de Ferrare, son beau-pere, le favoriseroit toujours au préjudice d'une puissance étrangere, il se félicita d'avoir trouvé un moyen si simple de contenir une ville séditieuse, & de suspendre pendant deux années tous les projets que les François pouvoient avoir formés pour s'en emparer. Quant aux autres articles, il se fit donner une défense du pape de les remplir, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques. Les Vénitiens pousserent plus loin la dissimulation: Quoique le traité eût été fait sous les yeux & de l'aveu de leur ambassadeur, ils avoient demandé deux mois afin de délibérer sur le parti qu'ils devoient prendre : le roi en quittant l'Italie leur adressa Comines en qualité de ministre plénipotentiaire. A son arrivée le sénat ordonna des prières publiques, des aumônes, des processions générales pour demander à Dieu la grace de se bien conduire. Le résultat de tout cet appareil fut de déclarer à l'ambassadeur, que la république s'étant bornée à secourir ses alliés, & n'ayant rien à démêler avec le roi, elle ne voyoit aucune ma-

Ann. 1495.

ANN. 1495. tiere à un traité. Pour adoucir ce que ce refus pouvoit avoir d'offensant, le doge remit sur le tapis le projet de croisade que le roi avoit annoncé à l'Europe. Il offroit, au nom de la république, d'engager le roi de Naples à reconnoître la suzeraineté du monarque François, à lui payer un tribut de cinquante mille ducats, à lui laisser en toute propriété la ville de Tarente, & deux autres places maritimes qui lui serviroient d'entrepôt entre la France & la Grece; il promettoit que la république de son côté armeroit cent galeres, & obligeroit toutes les autres puissances d'Italie à fournir leur contingent. Comines étoit trop sage pour compter sur ces vaines promesses: il apprit que dans le même-temps les Vénitiens formoient de nouveaux engagements avec le jeune Ferdinand; qu'ils lui fournissoient vingt galeres pour bloquer les châteaux de Naples; qu'ils envoyoient à son secours une armée de terre entretenue à leurs frais, & commandée par le marquis de Mantoue; & qu'à ce prix ils se mettoient en possession des villes maritimes situées sur leur Golfe.

C'étoit peu pour les confédérés d'a-

ANN. 1495.

Conspiration en faveur de Pierre de Médicis.

*Guicchardin. Comines. Paul Jove.*

voir renvoyé les François au-delà des Monts, s'ils ne parvenoient à leur fermer le retour en Italie. La république de Florence leur causoit une vive inquiétude. Quoiqu'elle eût un juste sujet de se plaindre du roi, elle lui restoit constamment attachée, & le sollicitoit par tous les motifs de l'honneur & du devoir, à venir la défendre : envain les confédérés, pour se l'attacher, avoient offert de la remettre en possession des places qu'elle avoit perdues : un seul homme faisoit échouer toutes leurs négociations. Frere Jérome Savonarole annonçoit aux Florentins, que s'ils fléchissoient la colere céleste par un prompt repentir, la même main qui avoit fait la blessure opéreroit la guérison, & que Florence, purifiée de ses souillures, se releveroit, à l'aide des François, plus glorieuse & plus belle qu'elle n'étoit avant ses désastres. Il persuadoit la multitude ; mais les jeunes gens des meilleures maisons, indignés de se voir exclus des charges, parce qu'ils ne vouloient point s'assujettir à une triste réforme, tinrent des assemblées secretes, & formerent entr'eux le projet de soustraire leur patrie au joug

ANN. 1495.

d'un moine enthousiaste, & d'y rappeller Pierre de Médicis. Les confédérés, & sur-tout le pape Alexandre VI, qui regardoit Savonarole comme son ennemi le plus opiniâtre, promirent des secours : ils fournirent des sommes considérables à Virgile des Ursins pour lever une armée, & le chargerent de conduire Pierre à Florence. Les mesures étoient bien prises ; mais avant que Virgile se fût approché assez près de la ville, la conjuration fut découverte : on instruisit le procès des coupables, & sans égard pour leur naissance, sans même observer la forme prescrite par les loix, on les punit du dernier supplice. Ce contre-temps déconcerta les projets des confédérés. Ludovic qui ne sçavoit encore si Pierre de Médicis, lorsqu'il seroit rétabli dans sa premiere place, lui pardonneroit de l'en avoir fait tomber, cessa le premier de contribuer aux frais de cette guerre. Les Vénitiens se lasserent bientôt de porter seuls toute la dépense : insensiblement l'armée de Virgile des Ursins manqua de tout. Dans le temps où ce seigneur voyoit dépérir ses troupes, & ne sçavoit plus à quoi se ré-

foudre, Gemel, envoyé du roi à Florence, & Camille Vitelli, général de cette république, vinrent le trouver, & lui proposerent de se mettre à la solde de France. Les Florentins, pour se dispenser de lui opposer une armée, se chargerent de défrayer ses troupes jusqu'à ce qu'elles fussent entrées sur les terres de Naples. Virgile accepta ces offres avec d'autant plus de joie, que les Colonnes ses rivaux étoient alors au service de Ferdinand. A son arrivée il reprit quelques châteaux dont les enemis s'étoient emparés : il retint dans l'obéissance la ville d'Aquila qui étoit sur le point de se soulever, & après avoir pacifié l'Abruzze, il alla se joindre au comte de Montpensier. Quelque précieux, à tout autre égard, que fût ce renfort, il ne fit qu'accroître l'embaras où l'on se trouvoit déja. Depuis près d'un an les troupes Françoises n'avoient point reçu de paie, & Montpensier ne les retenoit sous ses drapeaux qu'en les trompant par de belles promesses, & en leur abandonnant de temps à autre, le pillage de quelque place révoltée.

ANN. 1495.

Charles cependant n'avoit point

ANN. 1495. oublié les affaires d'Italie : il n'avoit désiré avec tant d'ardeur de revenir en France, que pour être à portée de faire passer des secours à Naples. Les soins qu'il fut obligé de donner à l'administration intérieure, la difficulté de trouver de l'argent après tous les emprunts qu'il avoit faits l'année précédente, jettoient nécessairement de la lenteur dans ses préparatifs. Les plaisirs de son âge, le bal, les tournois, des fêtes galantes, lui enlevoient encore un temps précieux : enfin avant que de songer à l'Italie, il faloit mettre à couvert les provinces de France exposées aux ravages de l'ennemi.

ANN. 1496.

Guerre contre l'Espagne : prise de Salces.

*Comines.*

*D. Vaissete.*

Ferdinand le Catholique, profitant de l'éloignement des troupes Françoises, avoit rassemblé toutes ses forces dans la province de Roussillon. Il essaya d'abord de surprendre le château de Son, l'une des clefs du royaume de Navarre : il y a beaucoup d'aparence que si cette premiere tentative eut réussi, il auroit dès-lors enlevé ce royaume à Catherine de Foix, & à Jean d'Albret son mari. Obligé de renoncer à son entreprise, il fit filer ses troupes dans le Languedoc, & ravagea tous les environs de Carcassone

&

& de Narbonne. Le duc de Bourbon qui, outre sa qualité de lieutenant-général du royaume, étoit gouverneur particulier de la province de Languedoc, y envoya promptement le peu de troupes disciplinées dont il pouvoit disposer, & en confia le commandement à Guichard d'Albon, seigneur de Saint-André, & à la Roche-Aimon, ses lieutenants, avec ordre de se tenir sur la défensive, & de fortifier Narbonne dont on craignoit que les Espagnols ne voulussent s'emparer. Alain d'Albret, pere du roi de Navarre, fut chargé de convoquer le ban & l'arriere-ban de la Gascogne, & de couvrir cette frontiere. Les choses resterent en cet état jusqu'au retour du roi. Saint-André ayant alors reçu des renforts considérables, & se trouvant à la tête d'une armée de dix-huit mille combattants, s'avança dans le Roussillon, prit d'assaut & réduisit en cendres la ville de Salces dont Ferdinand avoit fait sa place d'armes, sans que l'armée Espagnole, plus nombreuse que la Françoise, & qui de l'endroit où elle étoit pouvoit entendre le bruit du canon, eût le courage de venir la défendre. Ferdinand étonné de ce

ANN. 1496.

Ann. 1496

coup de vigueur, & craignant que les François ne se remissent en possession du comté de Roussillon, feignit de désirer ardemment la paix : il envoya demander une treve, afin que les plénipotentiaires eussent la liberté de s'assembler. Charles de son côté, qui recevoit de jour en jour des nouvelles plus accablantes les unes que les autres du côté de l'Italie, n'eut garde de rejetter la proposition.

Suite des affaires du royaume de Naples.
*Guicchardin. Giannone. Comines. Belcarius.*

Depuis son retour en France, il n'avoit pu envoyer à Naples que huit cents lansquenets levés dans les Etats du duc de Gueldres. La petite flote qui les portoit s'étant jointe dans le port de Livourne à celle que commandoit Arban, dirigeoit sa route vers les châteaux de Naples, lorsqu'on reçut avis qu'ils étoient rendus. Elle prit le parti d'aborder à Gaete, où elle mit à terre environ trois mille hommes d'infanterie, & des munitions. Montpensier n'étoit plus embarassé qu'à trouver de l'argent.

Une des principales branches du revenu des rois de Naples, consistoit en certains droits qu'ils levoient sur le bétail qu'on rassembloit tous les ans,

au commencement du printems, dans la Capitanate. Ces droits montoient à plus de quatre-vingt mille ducats. Montpensier, qui, depuis l'arrivée de Virgile des Ursins, & des nouveaux renforts, avoit repris la supériorité sur les ennemis, se rendit le premier dans cette contrée, & y choisit les postes les plus avantageux : mais comme il avoit une province entiere à garder, il fut contraint de disperser son armée dans des endroits fort éloignés les uns des autres. Ferdinand le suivoit, non dans l'intention de le combattre, ses forces ne le permettoient pas, mais dans la seule vue d'empêcher que les François ne profitassent de cet argent. Il s'approcha du poste gardé par Virgile des Ursins & Mariano Savelli, rangea ses troupes en bataille pour contenir ces deux généraux, & envoya en course huit cents chevaux légers, qui lui ramenerent environ soixante mille pieces de bétail. Montpensier accourut pour réparer cette perte : dans sa marche il rencontra près de Nocera, huit cents lansquenets que les Vénitiens envoyoient au secours de Ferdinand, il les tailla en pieces, & s'approcha de Foggia où

ANN. 1496.

son ennemi s'étoit renfermé, & où il n'avoit encore fait entrer qu'une très-petite partie du butin. Les François reprirent tout le reste; mais ils ne purent empêcher que pendant leur retraite les troupes légeres de Ferdinand ne leur en enlevassent encore une partie. Quoique le dommage tombât tout entier sur les propriétaires, Montpensier vit avec douleur qu'il venoit de perdre la seule ressource qui lui restât encore.

Ann. 1496.

Capitulation d'Atelle: mort du comte de Montpensier. *Ibid.*

Il seroit difficile d'imaginer une situation plus déplorable que celle où étoit réduit ce général: sans vivres, sans argent pour s'en procurer, il ne pouvoit contenir ses soldats qu'en fermant les yeux sur leurs brigandages: s'il vouloit ménager le peuple, les Allemands & les Suisses se soulevoient & demandoient leur paie avec des cris séditieux: chaque jour on lui annonçoit la révolte de quelque place, ou la défection de quelques-uns de ses alliés. Couroit-il vers l'endroit où le danger sembloit le plus pressant, il apprenoit en arrivant que la province qu'il venoit de quitter étoit en feu. Dans cette cruelle position, il n'y avoit qu'une victoire dé-

cisive qui pût retarder sa perte; mais les raisons qui lui faisoient désirer la bataille n'étoient pas ignorées de son ennemi: Ferdinand qui le suivoit pas à pas, se tenoit toujours retranché sur des montagnes, ou alloit se renfermer dans des places fortes. Pour comble de malheur la division régnoit dans le camp des François. Le jeune d'Alegre, seigneur de Persi, fier de deux victoires qu'il avoit remportées, s'étudioit à contredire son général, & à faire échoner toutes ses entreprises. Dans ces tristes conjonctures Montpensier fut averti que le marquis de Mantoue, général des Vénitiens, venoit de se joindre à Ferdinand avec une nouvelle armée. Obligé de reculer devant des forces si supérieures, il dépêcha en France Etienne de Vesc, gouverneur de Gaete, pour représenter au roi l'état de l'armée; ensuite il se mit en marche dans l'intention de se retirer à Venouse, ville bien fortifiée & pourvue de toute sorte de munitions. Ferdinand l'atteignit près d'Ariano, & le serra de si près qu'il lui coupa les vivres, & jusqu'à l'eau. La situation avantageuse du camp ennemi ne permettoit pas aux

Ann. 1496.

François de l'attaquer, & la retraite Ann. 1496 étoit extrêmement dangereuse. C'étoit cependant le seul parti qu'il y eût à prendre. Montpensier la fit à l'entrée de la nuit avec tant d'ordre, que Ferdinand n'en fut informé que le lendemain matin. Il se mit à poursuivre les François; mais n'ayant plus aucune espérance de les joindre, il s'attacha au siege de Gesualde : cette place, qui passoit pour forte, fut emportée en peu d'heures. Les François avoient cru qu'elle arrêteroit longtemps l'ennemi : comme ils n'étoient plus qu'à huit milles de Venouse où ils avoient dessein de se retirer, & que d'ailleurs ils manquoient de vivres, ils s'amuserent de leur côté à piller la ville d'Atelle. Ferdinand les surprit dans cette méchante place, dominée de tous côtés par des colines, & où l'on ne pouvoit arriver que par des défilés. S'étant rendu maître de tous les passages, il se tint assuré de vaincre sans effusion de sang. Montpensier & Virgile des Ursins vouloient que l'armée, plutôt que de se laisser exténuer par la disette, tentât de s'ouvrir un passage l'épée à la main. C'étoit le parti le plus glorieux, &

en même-temps le plus sûr ; mais Persi & les autres chefs de sa faction n'y voulurent point consentir. Dès que la famine commença à se faire sentir, les huit cents lansquenets, arrivés depuis quelques mois dans le royaume de Naples, passèrent dans le camp ennemi, & ne rougirent point de tourner leurs armes contre ceux qu'ils étoient venus secourir. Cette défection découragea le reste des troupes. Il falut se résoudre à capituler, ou plutôt à recevoir les conditions qu'il plairoit à l'ennemi de prescrire. Montpensier promit, 1°. de se rendre dans un mois à Ferdinand ; avec toutes les troupes renfermées avec lui, s'il n'arrivoit une nouvelle armée pour le délivrer, à condition toutefois qu'il auroit la liberté de ramener ses soldats en France, soit par terre, soit par mer, avec armes & bagages : 2°. de laisser à Ferdinand toute l'artillerie, même Françoise, qui se trouvoit dans le royaume de Naples : 3°. d'ordonner à tous les officiers généraux, qui relevoient de lui, d'évacuer les places où ils tenoient garnison, excepté les trois villes de Gaete, de Tarente & de Venouse. Ferdinand

ANN. 1496.

Ann. 1496. de ſon côté, s'obligea de fournir pendant les trente jours ſtipulés, des vivres ſuffiſants à l'armée, & enſuite des vaiſſeaux pour la porter en Provence, au cas que Montpenſier voulût ſe retirer par mer; d'accorder à Virgile des Urſins, & à tous les autres chefs Italiens, une amniſtie générale, & de les rétablir dans leurs biens, pourvu qu'avant un certain terme, ils lui prêtaſſent ſerment de fidélité.

Montpenſier exécuta fidélement la capitulation. A l'expiration du terme il ſe rendit à Ferdinand avec les cinq ou ſix mille hommes enfermés avec lui dans Atelle: il notifia aux gouverneurs particuliers des provinces, les articles qui les regardoient; mais comme ils ne tenoient point de lui leurs emplois, ils refuſerent hautement de déférer à ſes ordres. Ferdinand qui ſoupçonna qu'il y avoit une colluſion ſecrete entre le général & ſes lieutenants pour éluder une des principales clauſes du traité, ne ſe hâta point de relâcher ſes priſonniers. Après les avoir promenés dans les rues de Naples, & les avoir fait embarquer ſur quelques vaiſſeaux, il les re-

tint dans la petite isle de Procide où il ne prit aucun soin de leur subsistance. Des maladies contagieuses, causées par la disette & le mauvais air, les emporterent presque tous. Montpensier, qui, par le crédit du marquis de Mantoue son beau-frère, eût pu se soustraire à un traitement barbare, aima mieux partager le sort du soldat; il périt victime de son zele; & fut enterré sans pompe sur le rivage. Les Suisses donnerent en cette occasion une preuve éclatante de constance: quelques offres que leur fît le vainqueur pour les attirer à son service; quelque chose qu'ils eussent à souffrir pour un monarque qui les abandonnoit, ils resterent fideles: de treize cents qu'ils étoient dans l'armée de Montpensier, à peine en réchapa-t-il trois cents cinquante. *Je vis revenir*, dit Comines, *ceux qui en revinrent, qui rapporterent toutes leurs enseignes; & montroient bien à leurs visages qu'ils avoient beaucoup souffert, & tous étoient malades; & quand ils partirent de leurs navires pour un peu prendre l'air, on leur haussoit les pieds.*

Ann. 1496.

Tandis que ces choses se passoient dans le royaume de Naples, Etienne

Ann. 1496.

Charles se dispose à passer une seconde fois en Italie ; raisons qui firent échouer ce projet.

*Comines. Registres du parlement. Manusc. de Fontanieu. D. Vaissette, hist. de Lang.*

de Vesc, que le comte de Montpensier, quelque temps avant ses désastres, avoit député en France, exhortoit le roi de faire partir au plutôt de nouveaux renforts. Charles le desiroit ardemment : depuis près d'un an il se tenoit renfermé dans la ville de Lyon pour être plus à portée de veiller aux affaires de Naples. Le Conseil étoit dans les mêmes dispositions : ceux même qui s'étoient opposés le plus fortement au premier voyage, pressoient un nouvel armement. Quoique la treve qu'on avoit conclue avec l'Espagne, ne permît pas de dégarnir cette frontiere, la France ne manquoit pas de soldats ; mais on n'avoit encore ni vaisseaux, ni argent. Le roi commença par suspendre le paiement des pensions, & même d'une partie des gages de ses officiers jusqu'après son retour d'Italie : ensuite il eut recours aux expédients ordinaires ; il établit sur les tailles une nouvelle crue de quatre cents mille livres ; il fit des emprunts dont il assigna le remboursement, tant sur les recettes générales de France, que sur les revenus du royaume de Naples : enfin il demanda aux prin-

cipales villes les contributions nécessaires pour équiper une flote. Après avoir mis ordre à ses finances, le roi régla la marche des troupes. Il fut résolu que Trivulse passeroit le premier les Alpes avec huit cents hommes d'armes, & quatre mille Suisses ou Gascons, & qu'il attendroit dans la ville d'Ast le reste de l'armée : que le duc d'Orléans conduiroit le corps de bataille, & que le roi lui-même les suivroit avec l'arriere-garde. Tous ces projets s'évanouirent, par les raisons que nous allons voir. ANN. 1494.

La ville de Paris avoit été taxée à cent mille écus. Les officiers municipaux désiroient, si l'imposition avoit lieu, qu'elle fût répartie sur toutes les classes des citoyens de cette grande ville : ils supplierent donc le parlement d'envoyer un certain nombre de députés à l'assemblée de l'hôtel-de-ville. La cour ayant répondu qu'elle n'enverroit personne, promit seulement d'aider de ses conseils les officiers municipaux, s'ils venoient la consulter : ceux-ci s'autoriserent du refus du parlement pour n'offrir au roi que cinquante mille livres. Charles, qui, dans le besoin où il se trou-

voit d'argent, ne pouvoit consentir
Ann. 1496. à une pareille diminution, adressa au Parlement Philippe de Luxembourg, Cardinal du Mans, le sire d'Albret, l'Amiral de Graville, & Guillaume de Poitiers, seigneur de Clérieux. Ils déclarerent aux Chambres assemblées que l'intention du roi étoit que pour cette fois seulement, & sans tirer à conséquence, les membres du parlement contribuassent avec le reste des citoyens. La Vacquerie, premier président, après avoir pris les voix, fit réponse aux commissaires, que le royaume étoit épuisé par tant d'impositions qui se succédoient tous les ans; qu'on ne liroit qu'avec douleur, dans les archives des cours souveraines, l'excès de misere où le peuple étoit réduit. *Que dure chose étoit de présent rendre les bonnes villes franches, les grands personnages & cours souveraines du royaume, contribuables à si grands merveilleux & insupportables emprunts : laquelle chose, en brief temps, pouvoit être cause de grands désolations.* Il pria les commissaires d'exposer au roi la pauvreté de ses sujets, & de lui annoncer de la part du parlement, une députa-

tion & des remontrances. Plusieurs autres villes imiterent l'exemple de la capitale. Ann. 1498.

Le duc d'Orléans, qui devoit commander le corps de bataille, mécontent du dernier traité fait avec Ludovic, & sçachant que la France négocioit encore avec l'usurpateur, fit usage de tout son crédit pour rompre cette expédition : le dauphin Charles Orland étoit mort sur la fin de l'année précédente ; la reine qui dès lors se trouvoit enceinte, venoit d'accoucher d'un second fils qui ne vécut que quelques jours. La santé du roi s'altéroit à vue d'œuil. Ceux qui formoient le Conseil secret du duc d'Orléans, l'exhortoient à ne pas s'éloigner dans ces moments critiques. Ainsi en se montrant disposé à obéir aux ordres du roi, il fit naître des difficultés, & laissa entrevoir une forte répugnance à se charger de la commission qu'on lui donnoit : Charles qui se rappella dans ce moment que le duc d'Orléans n'avoit pas assez dissimulé sa joie lorsque le reste de la France pleuroit la mort des deux jeunes princes, & qui devina peut-être le motif secret de son refus, l'obli-

gea de quitter la cour, & de se retirer à Blois.

Ann. 1495.

Le monarque lui-même, au moment où tout le monde s'attendoit à le voir passer en Italie, prit subitement la route de Tours pour visiter avant son départ les tombeaux de S. Martin & de S. Denis. On soupçonna que la dévotion avoit moins de part que l'amour à ce pélerinage. Le bruit se répandit qu'étant devenu éperdûment amoureux à Lyon d'une des filles de la reine, il n'avoit pas voulu s'éloigner sans lui faire ses adieux. On appelloit *Filles de la reine*, des filles de qualité qu'Anne avoit attirées auprès d'elle pour leur procurer une meilleure éducation, sans trop réfléchir aux désordres qu'un pareil établissement pouroit occasionner dans une cour galante. Quoi qu'il en soit, le roi, après avoir passé quelques jours au château du Plessis-les-Tours, prit la route de Saint-Denis. Les Parisiens se préparoient à le recevoir avec la plus grande magnificence; il ne voulut pas honorer leur ville de sa présence, pour les punir du peu de zele qu'ils avoient montré dans une affaire qui intéressoit la gloire

de la nation. Il avoit même dessein de pousser plus loin sa vengeance : comme il attribuoit au parlement la résistance qu'il avoit éprouvée de la part des officiers municipaux, il projetta d'ériger un nouveau parlement à Poitiers, & de lui donner pour ressort les provinces de Poitou, de Touraine, d'Anjou, du Maine, de la Marche, d'Aunis & d'Angoumois. Les Poitevins, instruits des dispositions du monarque, sollicitoient vivement l'expédition des lettres patentes : mais le chancelier Robert Brissonnet, qui, par le crédit de son frere, avoit succédé au célebre Guillaume de Rochefort, éluda leurs demandes, & parvint, en gagnant du temps, à faire oublier ce projet. C'est la seule occasion importante où nous trouvions le nom de ce chancelier ; il mourut l'année suivante, & eut pour successeur Gui de Rochefort, frere de Guillaume, duquel nous aurons souvent occasion de parler.

Ann. 1496.

Le bruit des préparatifs des François excita une fermentation générale en Italie. Les Vénitiens & le duc de Milan, qui avoient agi de concert pour tromper le roi, commençoient

ANN. 1496.

L'empereur se met à la solde des Vénitiens & du duc de Milan.

*Machiavel. Paul Jove Comines. Belcarius.*

à n'être plus si étroitement unis. Ces deux puissances s'étoient engagées à défendre à frais communs la ville de Pise contre les Florentins : mais sous le titre spécieux d'alliés & de protecteurs, elles ne tendoient qu'à s'en emparer à l'exclusion l'une de l'autre. La crainte que leur inspira l'arrivée des François, suspendit leur mutuelle jalousie ; elles se rapprocherent sans cesser de se haïr. Ludovic, dont les Etats alloient devenir le théâtre de la guerre, représenta aux Vénitiens que la présence de l'empereur étoit absolument nécessaire pour les sauver de la fureur Françoise, & offrit de payer la moitié de la dépense. Les Vénitiens regardoient Maximilien comme un protecteur extrêmement suspect, à cause des prétentions de l'Empire & de la maison d'Autriche, sur une partie de leurs Etats : d'ailleurs, ils avoient une grande répugnance à soudoyer une armée qui n'agiroit que par les conseils de Ludovic. Cependant, comme ils avoient tout lieu d'appréhender que ce dernier, si on le poussoit à bout, ne traitât avec le roi, & qu'ils ne demeurassent seuls exposés au ressentiment

des François, ils joignirent leurs ambassadeurs à ceux de Milan, & promirent à l'empereur soixante mille ducats, pour lever une armée & la stipendier pendant trois mois. Maximilien, après avoir touché une partie de cette somme, ne se pressa point de remplir ses engagements, & demanda bien-tôt trente mille ducats d'augmentation de solde. Les Vénitiens, qui ne s'étoient prêtés qu'à regret au premier engagement, rejetterent ouvertement cette nouvelle demande. Ludovic s'en chargea seul, ne doutant point qu'à ce prix il ne lui fût facile d'acquérir la souveraineté de Pise. L'empereur parut enfin, mais avec une armée qui ne répondoit ni à ses engagements, ni à sa dignité. Persuadé qu'il n'avoit qu'à donner des ordres pour se faire obéir par tous les princes d'Italie, il manda le duc de Savoie & le marquis de Montferrat, qui, bien que ses feudataires refuserent d'aller le trouver : le duc de Ferrare lui-même, quoique beau-pere de Ludovic, s'excusa d'avoir aucun commerce avec l'empereur, sous prétexte qu'étant encore dépositaire de la ci-

Ann. 1496.
tadelle de Gênes, il ne devoit faire aucune démarche qui pût le rendre suspect aux François. Enfin les Vénitiens, loin de le seconder comme il l'avoit cru, ne s'étudierent qu'à faire échouer toutes ses entreprises. Obligé de renoncer aux flateuses espérances qu'il avoit trop légérement conçues, Maximilien commença enfin à s'appercevoir de l'indécence du rôle qu'on lui faisoit jouer. Ludovic qui le tenoit à ses gages, lui proposa comme une derniere ressource, de se porter pour arbitre entre les Florentins & les Pisans : il lui représenta que les Vénitiens qui n'avoient aucun titre à réclamer sur la ville de Pise, ne pouroient s'empêcher de la remettre entre ses mains, & que d'un autre côté les Florentins trop foibles pour resister seuls à ses forces & à celles des confédérés, se trouveroient forcés de se soumettre à l'arbitrage. Ludovic se flatoit que si une fois cette ville étoit remise entre les mains de l'empereur, il l'en tireroit bientôt, soit par adresse, soit avec de l'argent. Les Vénitiens qui démêloient le but de Ludovic, agréèrent la médiation de l'empereur;

Ann. 1494.

mais ils prirent en même-temps des précautions pour rester les plus forts dans Pise : ils espérèrent que si ce prince pouvoit rendre à cette ville le port de Livourne, comme les Pisans l'en prioient, ces deux places, après son départ, tomberoient en leur pouvoir, & feroient respecter leur puissance sur ces parages, comme elle l'étoit déja sur leur golfe. Les Florentins furent moins dociles que ne l'avoit espéré Ludovic. Convaincus que l'empereur ne se conduisoit que par les conseils des confédérés, & que ceux-ci ne cherchoient qu'à les dépouiller, ils répondirent que le projet de pacifier l'Italie, étoit vraiment digne de sa majesté impériale ; qu'ils se feroient toujours un devoir de l'honorer & de la servir ; mais qu'elle étoit trop équitable pour exiger que ceux qui avoient été violemment dépouillés, fussent obligés contre la disposition formelle des loix de l'empire, de mettre leurs droits en compromis, avant que d'avoir été rétablis dans la jouissance de ce qu'on leur avoit enlevé ; qu'après avoir obtenu cette satisfaction, la république qui ne desiroit que la paix avec ses

voisins, & qui connoissoit l'équité
ANN. 1496. de sa majesté impériale, ne feroit aucune difficulté de se soumettre à son arbitrage. Les Florentins ne se flaterent pas que cette réponse désarmât l'empereur; ils fortifierent à la hâte le port de Livourne, & implorerent le secours des François. En effet, l'empereur qui s'étoit déja rendu à Gênes, y fit embarquer une partie de ses troupes pour aller attaquer Livourne par mer, tandis qu'avec le reste de son armée, il livreroit un assaut du côté de la terre. L'arrivée d'une petite flote Françoise, commandée par Hugues d'Amboise, baron d'Aubijoux, rassura les Florentins, & rompit tous les projets de l'empereur. Après avoir livré quelques assauts à la place, il prit le parti de lever le siege, & rempli d'indignation contre les Vénitiens, auxquels il imputoit l'affront qu'il venoit de recevoir, il se retira précipitamment en Allemagne, laissant une partie de ses troupes au duc de Milan.

Depuis la capitulation d'Atelle & la mort du comte de Montpensier, les François, quelque courage qu'ils montrassent encore, ne pouvoient

plus se soutenir dans le royaume de Naples. Les gouverneurs particuliers sans communication entr'eux, enveloppés de toutes parts par des ennemis supérieurs, ne combattroient plus que pour reculer de quelques jours leur défaite, & mériter le stérile honneur d'avoir été les derniers à se rendre. Le jeune Ferdinand n'eut pas le temps d'achever sa conquête : comblé de gloire, & parvenu au terme de ses travaux, il fut attaqué d'une maladie mortelle. L'envie de se lier plus étroitement avec la cour d'Espagne, ou peut-être une passion désordonnée, l'avoit porté à épouser Jeanne d'Aragon sa tante, fille du vieux Ferdinand son aïeul, & d'une sœur de Ferdinand le Catholique. Quoique ce mariage eût été fait avec les dispenses du saint siege, il scandalisa les vrais Chrétiens, & on regarda assez généralement la mort de ce prince comme une punition céleste. Fréderic son oncle, qui lui succéda, acheva de soumettre le peu de villes qui tenoient encore pour les François. Ceux-ci parurent redoutables jusque dans leur défaite : plusieurs capitaines, qui sçavoient

ANN. 1496.

Les François abandonnent le royaume de Naples : origine des maladies vénériennes.

*Belcarius. Guicchardin.*

Ann. 1497.

Expédition infructueuse en Lombardie.

*Corio.*
*Comines.*
*Guicchardin.*
*Paul Jove.*

neur intéressé à les défendre : quoique contrarié par ses ministres, & trahi par ceux en qui il plaçoit sa confiance, il ne cessa jamais de s'en occuper, autant que le permettoient & son aversion pour les affaires, & son penchant pour les plaisirs. Après même qu'il eut appris que sa conquête lui étoit échappée, il ne renonça point à s'en remettre bientôt en possession ; mais il crut devoir suivre une autre marche, & commencer par s'assurer de quelques places de communication entre la France & Naples. Ayant donc congédié une grande partie de l'armée qu'il avoit assemblée l'année précédente, il n'en réserva que huit cents lances, trois mille Suisses, & autant de Gascons qu'il envoya en Lombardie sous la conduite de Trivulse. Le choix du général, très-accrédité dans l'Etat de Milan, la qualité des troupes qu'il commandoit, firent trembler Ludovic : peut-être en effet cette petite armée eût-elle suffi pour le punir de ses infidélités, si Trivulse eut été entiérement maître de ses opérations : mais Charles qui considéroit que toutes les conquêtes qu'on pouroit faire dans

dans le Milanès, tourneroient au profit du duc d'Orléans qu'il venoit de disgracier, avoit en quelque sorte subordonné ce général au cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, & à Baptistin Frégose, qui promettoient d'introduire les François dans la ville de Gênes. Charles considéroit plus cette conquête, par rapport à ses projets sur Naples, qu'il n'auroit fait celle du Milanès entier. Trivulse fut donc forcé de partager son armée en trois corps. Frégose, à la tête du premier, s'empara de Novi, qui coupoit toute communication entre Gênes & Milan : le cardinal, avec le second, se rendit maître de Ventimiglia, tandis que Trivulse réduisoit la forteresse de Bosc, & tenoit en échec toutes les forces du duché de Milan. De si heureux commencements n'eurent cependant aucune suite : chacun des trois corps, pris séparément, étoit trop foible pour hazarder de grandes entreprises : il n'y eut aucun mouvement dans la ville de Gênes. Les troupes Allemandes, que Maximilien avoit laissées à Ludovic, & qui se trouvoient répandues sur les deux rivieres, s'étant mises en marche pour

Ann. 1497.

ANN. 1497.

aſſiéger Ventimiglia, le cardinal chercha un aſyle dans le Montferrat. Frégoſe de ſon côté vint rejoindre Trivulſe : celui-ci apprenant que toutes les forces des Vénitiens venoient au ſecours du Milanès, ſous la conduite du comte de Pétilliane, fut réduit à ſe renfermer dans l'Aſteſan.

Négociations avec l'Eſpagne.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, Charles continuoit de négocier avec le roi d'Eſpagne pour le détacher de la ligue d'Italie. Ferdinand le Catholique employoit alors avec ſuccès contre la France, les mêmes ruſes dont Louis XI s'étoit ſervi contre Dom Juan d'Aragon. Sans s'oppoſer directement aux projets du roi, il le tenoit en ſuſpens, & tâchoit de l'amuſer juſqu'à ce que les affaires des François fuſſent entiérement ruinées au-delà des Monts. Dans une conférence qu'il eut avec Guillaume de Poitiers, ſeigneur de Clérieux, il propoſa un moyen de pacification entre les deux couronnes. Ce moyen conſiſtoit à conquérir à frais communs le royaume de Naples, & à le partager entre la France & l'Eſpagne. Il offroit de faire la moitié de la dépenſe, & ne demandoit pour ſa part que

la Calabre. Ce partage parut si avantageux qu'on s'en défia : on craignit que ce rusé politique n'eût abusé de la crédulité de Clérieux ; on lui adressa du Bouchage pour sonder plus particuliérement ses intentions. Ferdinand pressé par ce nouvel ambassadeur, ne nia point qu'il n'eût fait l'ouverture dont on lui parloit ; mais il ajouta qu'il n'avoit proposé ce partage que comme un simple projet peut-être chimérique, & dans lequel, en effet, il avoit apperçu, en y réfléchissant avec plus d'attention, des difficultés insurmontables. Tout ce que du Bouchage put obtenir, fut une nouvelle prorogation de treve qui devoit durer encore deux mois, après que l'une des deux puissances auroit envoyé déclarer à l'autre qu'elle y renonçoit, & dans laquelle il ne comprit que l'empereur Maximilien, le jeune archiduc son gendre, auquel l'empereur venoit de céder l'administration des Pays-Bas, & le roi d'Angleterre dont le fils aîné avoit épousé une de ses filles.

Ann. 1497.

Il s'étoit élevé des querelles entre les négociants Anglois & François : elles avoient même dégénéré en une

ANN. 1497.

Réglement avec l'Angleterre.

*Godefroi, recœuil de pièces.*

*Rapin Thoyras.*

guerre ouverte, sans que les deux souverains en prissent connoissance. Henri qui recevoit annuellement les cinquante mille livres stipulées par le traité d'Etaples, n'avoit garde de rompre volontairement avec la France : un second motif, non moins puissant le retenoit encore. Ce jeune aventurier, dont nous avons parlé sous le nom de Perkin, lui causoit alors une vive inquiétude. Reconnu pour duc d'York par la duchesse douariere de Bourgogne, accœuilli par le roi d'Ecosse qui lui avoit donné en mariage une de ses proches parentes, désiré par les plus grands seigneurs d'Angleterre, il se trouvoit déja à la tête d'une armée, & auroit pu, s'il eût été appuyé par les François, détrôner Henri. Charles, dont toutes les vues se portoient sur l'Italie, ne songea point à tirer parti d'une occasion que vraisemblablement son pere n'auroit pas négligée. Comme les deux monarques désiroient également la paix, ils défendirent respectivement toute voie de fait, & nommerent des commissaires qui réglerent les points contentieux entre les marchands.

Assuré de la paix avec ses voisins,

Charles veilla avec moins de distraction aux affaires d'Italie. L'ambition des Vénitiens, les accroissements rapides que leur puissance avoit pris, donnoient de l'inquiétude à leurs voisins. Les Florentins, qui désespéroient de les chasser de Pise sans le secours des François, faisoient les plus vives instances auprès du roi, pour l'engager à repasser les Monts : ils promettoient de mettre sur pied huit cents hommes d'armes, & cinq mille hommes de pied, & demandoient d'Aubigni pour les commander. Le marquis de Mantoue, ce capitaine général des Vénitiens, qui leur avoit rendu de si grands services dans la conquête du royaume de Naples, offensé de leur ingratitude, & tremblant pour ses propres Etats, offroit au roi trois cents hommes d'armes ; le duc de Ferrare en promettoit cinq cents, & deux mille fantassins : Bentivoglio, tyran de Boulogne, les Ursins, le préfet de Rome, devoient se joindre à toutes ces puissances. Le pape lui-même, quoiqu'on ne dût pas compter beaucoup sur sa parole, n'attendoit, disoit-il, que l'arrivée du roi pour se déclarer ouvertement en sa faveur. On pou-

Ann. 1497.

Dispositions favorables de la plupart des princes d'Italie pour la France ; raisons qui empêcherent le roi d'en profiter.

*Comines. Guicchardin. Belcarius.*

ANN. 1497. voit donc, à peu de frais, trouver dans l'Italie même des forces capables de contrebalancer celles de la ligue ; & si les François eussent paru dans ces circonstances, rien n'auroit été capable de les arrêter. Le roi, que cette perspective flatoit agréablement, sentit renaître sa premiere ardeur : il confessoit hautement les fautes qu'il avoit faites dans le cours de sa derniere expédition ; il dressoit de nouveaux plans : mais dans tous ces plans il auroit falu commencer par détrôner Ludovic, & il ne se soucioit point de rendre ce service au duc d'Orléans : d'ailleurs aucun ne pouvoit réussir sans argent, & après les dettes qu'on avoit contractées les années précédentes, il n'étoit pas facile d'en recouvrer. Le cardinal Brissonnet, qui avoit le maniement général des finances, augmentoit à dessein l'embaras. Ce ministre avoit un tel ascendant sur l'esprit du roi, que personne n'osoit le contredire : *Qui est bel exemple pour les princes*, remarque Comines, *car il faut qu'ils prennent la peine de conduire eux-mêmes leurs affaires pour le moins, & quelquefois en appeller d'autres, selon les matieres, & les tenir presque égaux :*

*car s'il y en a un si grand que les autres le craignent, celui-là est le roi & seigneur quant à l'effet; & se trouve le maître mal servi.* Dans ces conjonctures, & lorsqu'il auroit falu étaler sa puissance, Charles ne rougit point de demander à la république de Florence un emprunt de cent cinquante mille ducats. Il essuya un refus auquel il n'auroit pas dû s'exposer. Cette démarche imprudente acheva de le décréditer au-delà des Monts. Le duc de Ferrare, dépositaire depuis deux ans de la forteresse de Gênes, devoit la remettre, ou à Charles, ou à Ludovic. Quoiqu'il penchât intérieurement pour le roi, & que la justice le portât à le préférer, parce que Ludovic ne s'étoit point mis en peine de remplir les conditions du traité de Verceil; néanmoins sentant le peu de fonds qu'il pouvoit faire désormais sur la France, & craignant d'attirer sur ses Etats les forces combinées de Milan & de Venise, il ne balança plus à la remettre à Ludovic, en stipulant des dédommagements pour lui, & des établissements pour ses enfants. Charles, qui passoit rapidement de la plus vive ardeur à la plus

ANN. 1497.

An. 1497.

grande indifférence, en reçut la nouvelle avec le même sang-froid que si la chose ne l'eût pas regardé. Il est certain cependant qu'il n'avoit point encore renoncé à l'Italie ; mais il avoit déja renvoyé l'exécution de ses projets au temps où Brissonnet lui fourniroit de l'argent : en attendant il s'occupa utilement de l'administration intérieure du royaume.

Administration intérieure : premiere rédaction des Coutumes.
*Préface du Coutumier général. Fleuri, hist. du Droit François.*

Quoique Charles VII & Louis XI eussent conçu le projet de faire rédiger par écrit les coutumes particulieres des différentes provinces, ils n'avoient point trouvé le temps d'exécuter un si louable dessein. La France n'avoit encore sur cette matiere importante, que quelques compilations informes, publiées par des jurisconsultes sans autorité : les loix qui régloient l'état & la fortune des citoyens, ne se conservoient que par tradition. Dans tous les procès qui s'élevoient entre deux particuliers, il faloit faire des informations sur les lieux, & entendre un grand nombre de témoins pour vérifier les dispositions & l'esprit de la Coutume, ce qui rendoit nécessairement ces procès & longs & dispendieux. Charles

eut le premier la gloire d'avoir remédié à cet abus. Il ordonna aux différents bailliages de choisir dans les trois Ordres du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat, les personnes les plus éclairées, qui tiendroient des assemblées sur les mémoires qui leur seroient présentés par les maires & échevins des villes, les juges particuliers, & toutes les personnes constituées en dignité, afin d'en extraire les coutumes, privileges & style usités dans chaque bailliage ou sénéchaussée. Il nomma de sa part des commissaires pour présider à cette rédaction. Lorsque le travail fut avancé, il adressa des lettres-patentes à Thibaut Baillet, président au parlement de Paris, & à quelques autres magistrats, pour faire publier dans chaque bailliage & sénéchaussée, les Coutumes qui y avoient été arrêtées, avec pouvoir d'accorder les articles qui seroient en contestation, à la charge néanmoins que si la difficulté étoit trop grande, ils adressassent les Parties au parlement, en laissant subsister, par provision, la Coutume qui avoit occasionné le débat. Ce travail, commencé sous Charles VIII, fut

Ann. 1497.

ANN. 1497.

continué par ses successeurs, & ne fut entiérement terminé que sous le regne de Charles IX.

Mort de la Vacquerie, premier président.

*Regiſtres du parlement.*

*Manuſc de Fontanieu.*

La France perdit cette année Jean de la Vacquerie, premier président du parlement de Paris. Né sujet du duc de Bourgogne, il avoit passé au service du roi Louis XI avec le maréchal Desquerdes. Egalement distingués, l'un dans la conduite des armées, l'autre dans les fonctions de la magistrature, ils firent respecter l'autorité royale, & rendirent les plus importants services à la monarchie, pendant la minorité orageuse de Charles VIII. Les Etats de Tours avoient supplié le roi de pourvoir à tous les offices de judicature par la voie de l'élection; mais ils n'avoient point expliqué si, dans cette dénomination générale, ils comprenoient les premieres dignités. Jean le Maître, premier avocat-général, en annonçant au parlement la perte de son chef, exhorta les magistrats à lui choisir un digne successeur. Il cita l'exemple de Henri de Marle & de Robert Mauger qui avoient été pourvus de cette même place par voie d'élection, le premier en 1402, le second en 1412.

Jean Luillier, procureur-général, s'opposa fortement à cette innovation : il soutint que les exemples allégués ne donnoient aucun droit au parlement, lequel consulté dans ces occasions par le roi, n'avoit pu se dispenser d'obéir. Malgré l'opposition du procureur-général, la cour, sans donner l'exclusion à aucun de ses présidents, présenta au roi, Simon, Bochard, & ce même Jean le Maître qui avoit parlé en faveur de l'élection. Charles, qui, sans doute, trouva mauvais qu'on ne l'eût pas consulté, donna l'exclusion à ceux que le parlement lui désignoit, & nomma Pierre de Courthardi, qui remplissoit les fonctions de second avocat-général.

ANN. 1497.

Changement dans la forme du grand Conseil.

*Lettres-patentes de Charles VIII. Etats de Tours.*

Il s'appliqua ensuite à donner une nouvelle forme au grand Conseil. Ce tribunal suivoit par-tout le roi, & étoit, pour me servir des expressions du temps, *souventes fois ambulatoire*. Quoiqu'on y traitât *des grandes matières, tant des droitures du roi, comme des procès des grands personnages, & autres de tous états*, on n'avoit point songé à y attacher un certain nombre de juges fixes & permanents. Le chan-

celier y présidoit, & n'avoit pour assesseurs que quelques maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, ceux des baillis, des sénéchaux & autres officiers royaux qui se rencontroient par hazard à la cour. Il arrivoit fréquemment que les particuliers, après s'être bien fatigués à suivre le roi dans ses courses, prenoient le parti de s'en retourner sans avoir été jugés, parce qu'il ne se trouvoit pas un nombre compétent de magistrats auprès du chancelier. Il arrivoit encore, lorsque la même affaire remplissoit plusieurs audiences, que les mêmes magistrats qui avoient assisté aux plaidoyers n'assistoient point au jugement, & se trouvoient remplacés par d'autres qui opinoient sur des matieres dont ils n'étoient pas suffisamment instruits. Les Etats de Tours, en exposant au roi ces inconvénients, l'avoient supplié d'y remédier. Charles créa dix-sept conseillers, lesquels, joints au chancelier & aux maîtres des requêtes de l'hôtel, dûrent vaquer à l'expédition des procès portés à ce tribunal, défendant qu'aucun autre qu'eux y eût voix délibérative : il leur assigna des gages, & ne les astreignit

ANN. 1497.

qu'à six mois de résidence à la suite de la cour. Nous aurons soin d'observer les variations que cet établissement éprouva sous les regnes suivants. Ann. 1497.

Non content de rétablir l'ordre dans les tribunaux, Charles voulut partager lui même les fonctions des magistrats. Convaincu que le plus ancien & le plus sacré devoir des rois, est de rendre la justice, il adressa à la chambre des comptes la lettre suivante.

Le roi rend lui-même la justice à ses sujets.

*Godefroi, recœuil de pieces.*

*Comines.*

*De par le roi. Nos amés & féaux, pour ce que voulons bien savoir la forme que ont tenu nos prédécesseurs rois à donner audience au pauvre peuple, & mesme comme monsieur S. Louis y procédoit; nous voulons, & vous mandons, que en toute diligence faites chercher par les registres & papiers de notre chambre des comptes ce qui s'en pourra trouver, & en faites faire un extrait, & incontinent après le nous envoyez. Donné à Amboise le 22 Décembre. Charles.*

Ayant reçu les éclaircissements qu'il désiroit, il se mit à donner réguliérement des audiences à tous ceux qui se présentoient. Quoique sa premiere éducation & le genre de vie qu'il

ANN. 1497.

avoit mené jusqu'alors n'eussent pas contribué à le rendre bien propre à ces sortes de détails, les soins qu'il se donna ne demeurerent point infructueux. Il découvrit par ce moyen un grand nombre de vexations & d'injustices qui se commettoient dans les provinces par des officiers revêtus d'une portion de son autorité. Les châtiments qu'il exerça contre les plus coupables, rendirent les autres ou plus modérés, ou plus circonspects.

ANN. 1498.

Il médite de réformer le clergé, & consulte les docteurs de Paris

*Du Boulai, hist. univ. Paris.*

En continuant de porter ses regards sur les abus qui s'étoient introduits dans le royaume, Charles apperçut de nouveaux objets de réforme. Le clergé, dont le devoir est de répandre la doctrine & de veiller sur les mœurs, s'étoit éloigné de son institution primitive, tant par l'exemple contagieux qu'il recevoit de Rome, que par la fragilité attachée à la nature humaine: presque tous les évêques croupissoient dans une honteuse ignorance: la plupart ne résidoient point dans leurs dioceses: quelques-uns possédoient à la fois trois ou quatre évêchés. Le clergé du second ordre, dépourvu de surveillants, en proie à l'oisiveté & à la plupart des autres vices qu'elle en-

traîne avec elle, rendoit en quelque ſorte mépriſable une profeſſion qui, à ne l'enviſager que du côté de la politique, eſt encore la plus belle qu'ait jamais imaginée aucun légiſlateur. Charles, obligé comme chef de l'Etat de remédier au mal, craignit de porter atteinte aux privileges d'un Corps en poſſeſſion de ſe réformer lui-même : pour connoître plus clairement juſqu'où s'étendoient ſes droits, il adreſſa aux docteurs de Paris ces trois queſtions à réſoudre : Ann. 1498.

*Le pape eſt-il tenu d'aſſembler de dix ans en dix ans un concile repréſentant l'Egliſe univerſelle, ſur-tout dans un temps où des déſordres notoires ſe ſont gliſſés dans l'Ordre eccléſiaſtique ?*

*En cas de néceſſité urgente, & après dix ans révolus depuis la tenue du dernier concile, ſi le pape eſt prié & ſommé d'en convoquer un nouveau, & qu'il differe de le convoquer ; les princes, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, & autres membres de l'Egliſe, ont-ils le droit de s'aſſembler d'eux-mêmes, & formeront-ils, ſans l'aveu du pape, un concile repréſentant l'Egliſe univerſelle ?*

*Enfin, en ſuppoſant toujours une néceſſité urgente, & les dix années révolues*

ANN. 1498.

*depuis la tenue du dernier concile, une grande & notable partie de la chrétienté, telle que le royaume de France, où le roi représentant la nation, peut-elle, après avoir averti & sommé le pape, & les autres puissances de pourvoir au besoin de l'Eglise, s'assembler & former un concile, sans avoir besoin de l'aveu, ni de la présence de celles des autres puissances qui négligeroient ou refuseroient de se joindre à elle.*

Quoique la Faculté de Théologie eût répondu affirmativement, & sans aucune restriction, aux demandes du monarque; ce grand, cet utile projet, seul capable de remédier au schisme, qui, dans la suite, déchira l'Eglise, & couvrit l'Europe de sang, entraînoit nécessairement des longueurs, & ne fut point exécuté.

Projet sur la diminution des impôts. *Comines. Belcarius*

Les troubles de la régence, les guerres de Bretagne & d'Italie avoient forcé le gouvernement, ainsi que nous l'avons observé, à augmenter successivement la taille : sur la fin de ce règne, elle montoit à deux millions cinq cents mille livres; c'est-à-dire, à plus du double de la somme réglée par les Etats. Charles se proposa de la réduire aussi-tôt que ses dettes se-

roient acquittées, à la somme de douze cents mille livres que ses sujets lui avoient volontairement offerte, & de l'employer toute entiere à la défense du royaume : *Quant à lui*, ajoute Comines, *il vouloit vivre de son domaine ; ce qu'il pouvoit bien faire, car le domaine est grand, & en y comprenant les Aides & les Gabelles, il passe un million de francs.* ANN. 1498.

Livré tout entier à ces fonctions utiles, ou aux exercices d'une religion qu'il avoit toujours respectée, Charles s'étoit détaché de tous ces plaisirs dangereux ou frivoles qui avoient occupé son jeune âge : la vue des palais qui commençoient à décorer l'Italie, & la comparaison qu'il en avoit faite avec ce que l'on connoissoit alors de plus magnifique en France, lui avoient inspiré le goût des bâtiments. C'étoit le seul amusement qu'il se permît encore. Il faisoit construire à Amboise, lieu de sa naissance, le plus superbe édifice que l'on eût vu en France. Non-seulement il comptoit l'enrichir des meubles précieux, des statues & des tableaux qu'il avoit rapportés d'Italie, il avoit eu la précaution d'amener avec lui les

Mort du roi. *Ibid.* *Le Ferron. Hist général. des Brissonnet.*

17 d'Avril.

plus habiles architectes, & les peintres les plus célebres de l'Europe. Dans un des voyages qu'il y fit avec toute la cour, il conduisit la reine dans une galerie pour voir une partie de paume qui se faisoit dans les fossés : cette galerie étoit un lieu abandonné, le plus sale & le plus infect du château. Quoique Charles fût de petite taille, la porte étoit si basse qu'il se donna un coup à la tête en y entrant. Comme il ne sentit point de douleur, on ne prit aucune précaution contre cet accident. Après être resté quelque temps en cette galerie, il s'en retournoit avec la reine, lorsqu'il tomba à la renverse sans connoissance & sans mouvement. *Toute personne entroit en ladite galerie qui vouloit, & le trouvoit-on couché sur une pauvre paillasse, dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eût rendu l'ame, & y fut neuf heures. Trois fois la parole lui revint, & à toutes les fois il disoit : Mon Dieu, la glorieuse Vierge Marie, monseigneur S. Claude, & monseigneur S. Blaise me soient en aide. Ainsi départit de ce monde, dans la vingt-huitieme année de son âge, si puissant & si grand roi & en si misérable lieu, qui tant*

ANN. 1498.

*avoit de belles maisons & en faisoit une si belle, & si ne sut à ce besoin finer d'une pauvre chambre.*

Jamais peut-être la mort d'aucun prince ne fit verser tant de larmes à ses sujets. Charles possédoit au suprême degré l'art de gagner les cœurs : affable, compatissant, ami tendre, dans tout le cours de son regne, il ne fit tort à personne; il ne se permit pas même une parole offensante contre le dernier de ses sujets : s'il eut des défauts comme roi, ces défauts tenoient à des qualités aimables, ils étoient rachetés par de solides vertus; & la réflexion l'en avoit guéri dans un âge où il est si rare de n'écouter que la raison. Les François lui tenoient compte & du bien qu'il leur avoit fait, & de celui qu'il avoit dessein de leur faire. Deux de ses officiers, l'un archer, l'autre sommelier, moururent de douleur en assistant à ses funérailles. La reine qu'on n'avoit arrachée qu'avec peine de dessus le corps de son époux, paroissoit résolue de le suivre : absorbée dans la douleur, pendant trois jours elle ne changea point d'habits, & ne prit aucune nourriture. Le duc d'Orléans,

qui, depuis plus d'un an étoit dans la
ANN. 1498. disgrace, n'osant se présenter devant
elle, chargea le cardinal Brissonnet
d'aller la consoler : il choisit mal,
Brissonnet étoit si accablé de la perte
qu'il venoit de faire, qu'il auroit eu
lui-même besoin d'un consolateur. Ne
pouvant se dispenser d'obéir, il prit
avec lui Jean de la Marre, évêque de
Condom, prélat respectable par une
piété & une vertu exemplaires. En
entrant dans l'appartement de la reine,
ils la trouverent couchée sur le
carreau. A la vue d'un homme que
son mari avoit si tendrement aimé,
Anne tendit les bras, & quittant le
lieu où elle étoit, elle pencha sa tête
sur le cardinal, & l'arrosa de ses larmes.
Brissonnet voulut parler, un
sanglot lui étouffa la voix : il se fit
violence une seconde fois ; mais il ne
put articuler trois paroles de suite :
son cœur oppressé se soulagea malgré
lui par des cris & par un torrent de
larmes. La Marre l'obligea de se retirer,
& faisant parler la religion, il
persuada à la reine de se résigner à la
volonté de l'Etre suprême, & de renoncer
au funeste dessein où elle sembloit
être d'attenter à ses jours. Le

duc d'Orléans qui la vit ensuite, calma par degrés cette ame trop sensible, & acheva la guérison. Les historiens ont observé qu'Anne fut la premiere de nos reines qui porta le deuil en noir, toutes les autres l'avoient porté en blanc : ce qui, sans doute, a plus contribué, que la vénération que l'on conservoit pour la mere de S. Louis, à leur faire donner le nom *de Reines Blanches*. ANN. 1498.

*Fin du vingtieme Volume.*

## APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, les dix-neuf & vingtieme Volumes de l'Histoire de France : ces deux Volumes m'ont paru faits avec le même soin que les deux précédents. Ils acheveront de mettre dans tout leur jour le talent & la capacité du nouveau Continuateur pour écrire l'Histoire. A Paris ce 21 Septembre. 1768.

DEPASSE.

De l'Imprimerie de P. AL. LE PRIEUR, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.